LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

35 CENTS

Vol. LXXV — No 63 | Ensoleillé avec passages nuageux. Vents modérés. Max.: 5 **(détail en page 23)** | Montréal, jeudi 15 mars 1984 | Côte-Nord - Abitibi - Gaspésie, **45 cents**; Nouveau-Brunswick, **50 cents**; Iles-de-la-Madeleine, **90 cents**

l'inconception
de Robert Marinier
du 8 au 31 mars
théâtre d'aujourd'hui
Une production du Théâtre français du CNA
rés.: 523-1211

Claude Morin et la prise de décision politique

Québec est sensible aux modes passagères

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Le Québec est particulièrement sensible aux modes et engouements fugaces venus d'ailleurs, propagés ici par les groupes de pression et les médias, et qui influencent les décisions politiques.

C'est que qu'estime l'ancien ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, devenu professeur à l'École nationale d'administration publique (ENAP), dans le chapitre d'un livre collectif qui sera publié bientôt par cette constituante de l'Université du Québec. Ce chapitre, celui que l'on appelle le père de l'étapisme l'a transmis au DEVOIR, en lieu et place de l'entrevue sollicitée, il y a déjà plusieurs semaines, alors que faisait rage la controverse sur le thème de l'élection référendaire. Il veut indiquer ainsi qu'il a vraiment pris ses distances avec la politique active, qu'il a quittée au début de 1982, et dont il ne s'ennuie nullement, même s'il demeure plus renseigné qu'il ne veut bien le laisser paraître.

Dans son chapitre consacré à la décision politique, M. Morin souligne qu'à l'heure actuelle, « les jugements sur la société québécoise et son fonctionnement sont particulièrement éclairés par trois modes provenant des États-Unis où elles se sont d'abord manifestées: les dangers de la bureaucratie, les ordinateurs et les Japonais.

« Il s'ensuit donc: un préjugé actuellement défavorable à l'intervention de l'État; une inquiétude face aux ordinateurs dont, croit-on, tout le monde est déjà équipé, sauf le Québec; et une anxiété face aux succès constants des mystérieux Japonais qui semblent réussir tout ce qu'ils entreprennent et entreprennent tout ce que les autres ne peuvent réussir. »

Selon M. Morin, les groupes de pression et les médias de masse diffusent et amplifient certaines idées et certains engouements, déduits d'expériences étrangères ou de découvertes apparemment nouvelles, loin d'être tous dénués de fondement, mais presque tous éphémères, d'autres captivant bientôt l'attention du public. Distinct, petit, minoritaire en Amérique du Nord, le Québec est plus sensible à ces modes fugaces.

« Il y a des comportements de type « familial »; ses membres sont très sévères les uns pour les autres, se disent leurs quatre vérités, s'appesantissent sur leurs déficiences et leurs lacunes collectives, parfois même s'y complaisent. Et parce que cette société, où on est « en famille », est petite, le Québec a développé une tendance selon laquelle il est automatiquement porté à chercher chez lui les causes de ses difficultés, et chez les autres, parce qu'ils sont plus gros ou plus loin, les solutions. Les modes, nées ailleurs, ont donc d'autant plus de facilité à s'implanter au Québec; mais, précisément parce qu'elles sont nées ailleurs, elles n'y durent pas aussi longtemps. »

Monsieur Morin fait état des divers facteurs qui interviennent dans la décision politique, certains étant permanents: le parti, le fonctionnarisme, l'état des finances, les acquis, les promesses, l'opposition parlementaire; d'autres étant conjoncturels, liés à l'influence de la mouvante opinion publique.

Voir page 14: Québec

Claude Morin: pas de retour en politique.

LE DEVOIR ... À LOISIR

Lointain Japon

La péninsule d'Izu, terre des *shogun*; la fête des vingt ans (photo ci-dessus) et le grand Bouddha de bronze de Kamakura : c'est le Japon lointain, celui de la tradition, du raffinement, de la culture millénaire qu'évoque Monique Nuytemans. **Pages 15 à 17**

Japon d'ici

Nathalie Petrowski a retracé à Montréal quelques membres de cette communauté culturelle effacée mais pas si « néo » qu'on le croit puisqu'elle remonte avant le grand dérangement des mesures de guerre, décrétées au début des années '40 par Mackenzie King contre des Japonais qui étaient, dans bien des cas, Canadiens depuis une génération ou deux. **Page 15**

Les trésors de la vieille ville

L'arrondissement historique du Vieux-Montréal regorge de spécimens architecturaux qui, quoi qu'on en pense, ne remontent que très rarement au Régime français. Jean-Claude Marsan nous en fait faire un petit tour. **Page 15**

Enfin, l'oiseau rare !

Ginette Bergeron a fini par trouver « son » collectionneur privé, cette créature quasi-mythique qui jouit secrètement de ses trésors. **Page 20**

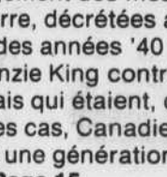

Le Richelette
restaurant français
Déjeuners d'affaires
11 h 30 à 14 h 30
de $5.00 à $9.00
1020 rue St-Denis, Mtl. 843-8502
Stationnement privé et gratuit 25 Champs de Mars
Ouvert le soir de 17 h 30 à 23 h

Mirabel: les expropriés à nouveau déboutés

La Cour fédérale refuse d'admettre en preuve le document du cabinet de mars 1970

par Rodolphe Morissette

Les quelque 200 expropriés de Mirabel ont essuyé hier un autre échec, cinglant celui-là, devant les tribunaux. Outré, leur procureur, Me Guy Bertrand, a, devant la cour, crié à « l'hypocrisie, la malhonnêteté judiciaire et la fraude ».

A son tour, la Cour fédérale a débouté les expropriés d'une requête pour mettre en preuve un document à la fois confidentiel et décisif du cabinet Trudeau qui rend compte des raisons politiques qui ont amené le gouvernement fédéral, en 1970, à exproprier beaucoup plus de terres que nécessaire pour aménager l'aéroport de Mirabel.

Les expropriés de Mirabel tentent, mais en vain, de saisir de leur cause les tribunaux pertinents. Ils voudraient notamment qu'on stoppe les procédures de rétrocession des terres entreprises par la Société immobilière du Canada (Mirabel), un organisme fédéral.

Le document confidentiel et explosif du cabinet Trudeau faisait partie de la requête initiale des expropriés en Cour fédérale. Aussi des médias d'information, tels le *Toronto Star* et *The Gazette* l'avaient-ils publié l'été dernier. Le compte rendu officiel de la Commission parlementaire de l'Agriculture, à Québec, en avait également cité des tranches substantielles en octobre 1982. (Voir le compte rendu du document en cette page.)

En janvier, les procureurs du gouvernement fédéral avaient réussi à amener le juge Lyse Lemieux, de la Cour supérieure, à se dessaisir du dossier. Elle soutenait que ce tribunal n'avait pas juridiction en la matière.

Les expropriés en ont appelé de ce jugement. Entre-temps, ils ont rappliqué en Cour fédérale. Hier, ils y étaient invités à plaider la requête qu'ils puissent produire le document confidentiel comme élément essentiel de la preuve qu'Ottawa avait exproprié en trop.

Les avocats du cabinet fédéral, dont, au premier chef, Me Joseph Nuss, soutiennent que le document est confidentiel et doit le rester; que ce n'est pas parce qu'il a été largement publié qu'il est moins confidentiel. Du reste, le greffier du Conseil privé exige qu'il reste secret: il a déposé un certificat à cette fin.

Le juge Joseph Rouleau est entré dans la salle d'audience en déclarant qu'il n'avait pas juridiction pour entendre cette affaire. Il suggère d'emblée aux expropriés de s'adresser ailleurs et de recourir à la Loi d'accès à l'information gouvernementale.

Me Bertrand a néanmoins réussi à le garder sur le banc pendant quelques heures. Il plaide que le texte n'est plus du tout confidentiel; que cela serait parfaitement illogique, sinon loufoque, que le juge Rouleau, qui est appelé à trancher le formidable litige des expropriés, soit l'une des rares personnes au Canada à ne pas avoir accès au texte du cabinet fédéral. Les procureurs d'Ottawa réclament en effet que le texte soit radié de la requête des expropriés et mis sous scellés.

Voir page 14: Mirabel

Ottawa aurait pu dès 1970 se désister d'un tiers de l'expropriation

par Alain Duhamel

Les terrains que vend la Société immobilière du Canada (Mirabel) dans le voisinage de l'aéroport international correspondent à quelques acres près aux terrains jugés, dès 1970, excédentaires des besoins du service aéroportuaire.

En mars 1970, la configuration des pistes étant fixées, Transport Canada établit les besoins de l'aéroport Mirabel à 18,470 acres auquel il ajoute 40,000 acres contigus situés dans un périmètre sonore. Or le gouvernement canadien a exproprié 96,000 acres, cinq fois plus que n'en requérait l'aéroport. Dès lors se pose le problème de disposer des terrains expropriés en trop.

Un document ministériel en date du 31 mars 1970 préparé à l'intention du cabinet fédéral recommandait de poursuivre l'expropriation afin de ne pas donner ouverture à l'opposition constitutionnelle du Québec, d'éviter de paraître hésitant dans l'opinion publique et d'assurer le rendement de ses investissements.

Les expropriés de Mirabel, qui ont institué depuis plusieurs mois une poursuite contre le gouvernement canadien, citent abondamment ce document qui constitue, à leurs yeux, la preuve que le gouvernement fédéral a délibéremment exproprié des terres qu'il savait inutiles à son projet, outrepassant ainsi sa juridiction constitutionnelle. De ce fait, le gouvernement canadien ne peut revendre ou autrement céder des terres qu'il a acquises illégalement.

« En se désistant de l'expropriation des terrains situés au-delà du périmètre 100 CNR (périmètre sonore), le gouvernement fédéral se trouverait en fait à accepter partiellement le principe invoqué par le Québec qui conteste le droit du gouvernement fédéral à détenir des terrains pour des fins autres que les activités aéroportuaires » lit-on dans ce document.

Le document fait référence à une réunion, le 20 janvier 1970, entre représentants fédéraux et provinciaux au cours de laquelle le gouvernement québécois de l'époque (celui de M. Jean-Jacques Bertrand) a posé le problème constitutionnel et en fait une condition *sine qua non* de la

Voir page 14: Ottawa

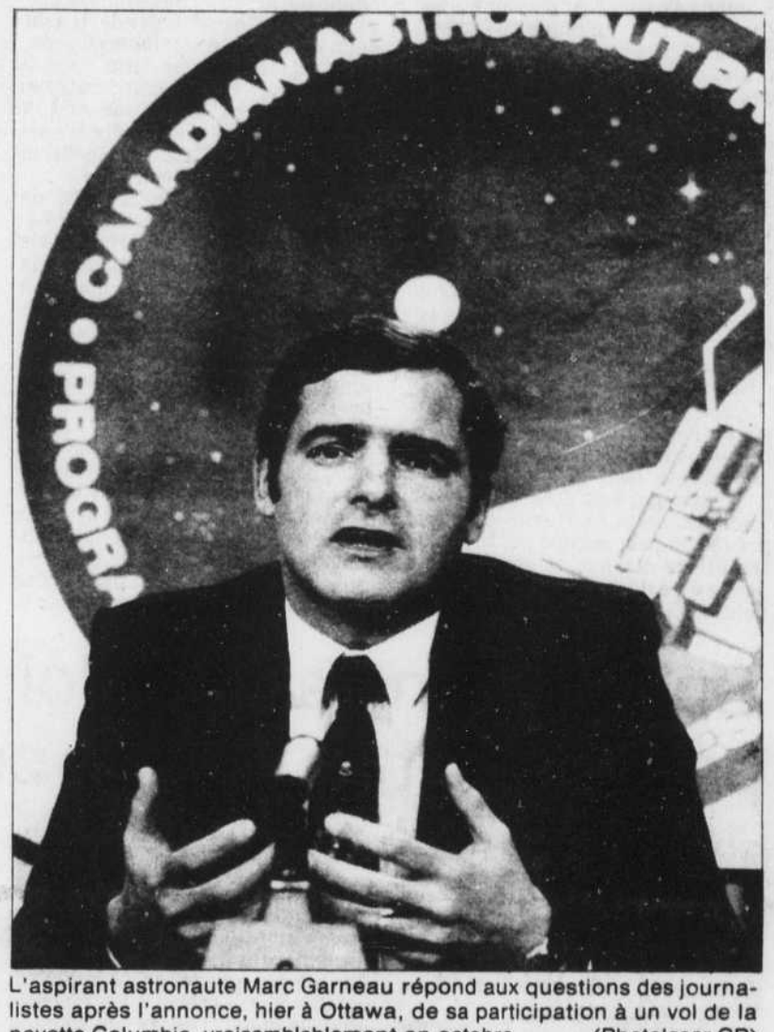

L'aspirant astronaute Marc Garneau répond aux questions des journalistes après l'annonce, hier à Ottawa, de sa participation à un vol de la navette Columbia, vraisemblablement en octobre. (Photolaser CP)

Le 1er astronaute canadien sera un militaire de Québec

par Pierre April

OTTAWA (PC) — La capitaine de frégate Marc Garneau, originaire de Québec, sera le premier astronaute canadien à participer à une mission spatiale, le 24 octobre prochain. Ce choix a été rendu public, hier, par le ministre canadien d'État chargé des Sciences et de la Technologie, M. Donald Johnston. L'astronaute de réserve pour la mission de la navette spatiale américaine *Discovery* sera M. Robert Brent Thrisk.

La capitaine Garneau, âgé de 35 ans, a appris la nouvelle mardi à 16 h 15. Il a dû garder le secret jusqu'à hier matin, alors que le ministre présentait à la presse les deux premiers astronautes canadiens à faire officiellement partie d'un mission spatiale de la NASA.

«La seule personne à qui je l'ai dit, a confié le capitaine Garneau, c'est ma femme: après tout, je vis dans la

Voir page 14: Le premier

Le duel Hart-Mondale va se jouer dans les États du nord

WASHINGTON (d'après AFP et AP) — La course à la Maison-Blanche pour les démocrates sera un marathon et non un sprint. Au lendemain d'un « super-mardi » qui n'a pas réussi à les départager, Gary Hart et Walter Mondale sont ainsi allés poursuivre hier leur duel dans les grands États industriels du nord des États-Unis où la course à l'investiture démocrate pourrait maintenant se jouer.

Tous les regards des analystes politiques sont désormais tournés vers le Michigan, l'Illinois, l'État de New York et la Pennsylvanie qui représentent au total 729 délégués (sur 3.933) à la convention démocrate et où les consultations vont se succéder jusqu'au 12 avril.

Gary Hart, fort de ses nettes victoires mardi en Floride, dans le Massachusets et dans le Rhode Island, s'est rendu dans le Michigan où les « caucus » (petites assemblées) vont entamer samedi prochain le processus de désignation de ses 155 délégués.

Le sénateur du Colorado espère limiter les dégâts dans cet État où les ouvriers de l'automobile ne lui pardonnent pas d'avoir voté contre le sauvetage financier de Chrysler en 1980 par le gouvernement fédéral et où les machines syndicales et démocrates soutiennent à fond Walter

Voir page 14: Le duel

Le sénateur Gary Hart, en campagne dans la région de Detroit, serre les mains de partisans au lendemain du « supermardi » où il a fait lutte égale avec Walter Mondale. (Photolaser AP)

Les Québécois pourront devenir libéraux à crédit

QUEBEC (PC) — Le Parti libéral du Québec innove puisqu'il acceptera lors de sa campagne de financement les dons par carte de crédit, a annoncé mercredi le député libéral de Charlesbourg, M. Marc-Yvan Côté.

M. Côté procédait au lancement de la campagne de financement du PLQ pour les 18 comtés de la région de Québec, lesquels ont pour objectif de recueillir $420,534 et de recruter 18,000 membres.

M. Côté a expliqué que les Libéraux ont imprimé 2.6 millions de dépliants publicitaires qui seront distribués dans tous les foyers du Québec dans la semaine du 26 mars.

Le dépliant comprend un message du chef, M. Robert Bourassa, une enveloppe pré-affranchie permettant de retourner la contribution et une formule qui permet à un électeur de verser une contribution par le biais de sa

Voir page 14: Les Québécois

Dernières flèches du député de Marguerite-Bourgeoys à l'endroit du PQ

Fernand Lalonde dit adieu à la vie politique

par Marie-Agnès Thellier

QUÉBEC — Profitant, lui aussi, d'une tempête de neige pour une ultime réflexion, le député libéral de Marguerite-Bourgeoys et leader parlementaire de l'opposition officielle, M. Fernand Lalonde, a annoncé, hier après-midi, son départ de la vie politique.

L'Assemblée nationale lui a rendu alors un vibrant hommage. Le président de l'Assemblée, M. Richard Guay, l'a notamment salué comme la «cheville ouvrière de la réforme parlementaire» du côté de l'Opposition. Avocat de profession, M. Lalonde est réputé pour ses talents de procédurier et pour son attachement aux institutions parlementaires et à la suprématie des lois.

Âgé de 51 ans, M. Lalonde a été élu pour la première fois député de la circonscription de Marguerite-Bourgeoys en 1973 et, peu après, il entrait au cabinet Bourassa. Successivement, il fut alors ministre d'État au Conseil exécutif, ministre d'État à l'Éducation et responsable de l'application de la Loi sur les langues officielles. Enfin, d'août 1975 à novembre 1976, il était solliciteur général: il avait alors en mains le brûlant dossier des Jeux olympiques. Hier, M. Lalonde s'est dit fier d'avoir été associé à la mise en place du Conseil du statut de la femme, de l'Office des professions ainsi qu'à la francisation des entreprises.

M. Lalonde a été nommé leader parlementaire adjoint de l'opposition officielle en mars 1982 et leader en titre au mois de septembre suivant, en remplacement de M. Gérard-D. Lévesque, nommé chef de l'opposition officielle après la démission de M. Claude Ryan. Lors de la récente course au leadership au Parti libéral, M. Lalonde appuyait le retour de M. Bourassa, retour qu'il a qualifié, hier, de «chef-d'oeuvre d'intelligence, de détermination et de discipline».

Cependant, M. Bourassa ne se présentera pas à l'élection partielle dans le comté de Marguerite-Bourgeoys, a confirmé, hier, M. Lalonde.

Trois sièges sont donc maintenant vacants: celui de Marie-Victorin, précédemment occupé par le ministre Pierre Marois, où une élection devra être déclenchée avant l'été; celui de Sauvé, laissé vacant il y a dix jours par le départ-surprise du ministre Jacques-Yvan Morin, et enfin celui de Marguerite-Bourgeoys. Dans ces deux derniers cas, l'élection devra être déclenchée avant l'automne.

À l'occasion de son départ, M. Lalonde n'a pas manqué de décocher ses dernières flèches contre le gouvernement du Parti québécois: «L'échec du gouvernement québécois sur tellement de tableaux n'est pas de nature à amenuiser mon opposition à ce parti qui, après plus de quinze ans d'existence, a passé l'été dernier à se demander s'il devait traiter avec franchise sa propre raison d'être.» M. Lalonde a notamment accusé le gouvernement de manquer de tolérance envers les minorités.

Quittant la politique pour des raisons personnelles, M. Lalonde a lancé un hymne «aux valeurs véhiculées par le Parti libéral du Québec: valeurs de liberté, de justice sociale et de libération individuelle personnelle des Québécois». Il a ajouté sa foi en un gouvernement de consensus, de tolérance et d'ouverture aux minorités, et non de confrontation, d'affrontement et de repli sur sa propre majorité.

«Ce que je déteste le plus, c'est la manipulation, l'exploitation de la bonne foi, le subterfuge dans le langage», a déclaré M. Lalonde. Il a dit souhaiter que le Parlement redevienne davantage l'institution centrale de notre régime démocratique. M. Lalonde devrait retourner à la pratique du droit et rejoindre ses associés du bureau d'avocats Geoffrion et Prud'homme à Montréal.

M. René Lévesque était absent de l'Assemblée nationale lorsque M. Lalonde a annoncé son départ de la vie politique. M. Lalonde siégeait à la commission parlementaire qui, il y a presque un an, enquêtait sur le règlement hors-cour consécutif aux saccages de la Baie-James et, notamment, sur l'éventuelle implication personnelle du premier ministre et de son chef de cabinet.

Par ailleurs, les députés libéraux n'ont pas posé de questions véritablement embarrassantes pour le gouvernement, hier, lors de la seconde période de questions depuis Noël. Plusieurs ministres ont été amenés à dire qu'ils ne pouvaient pas encore convoquer de commission parlementaire sur des dossiers intéressant l'opposition officielle.

Fernand Lalonde

Tout d'abord, le nouveau ministre des Affaires municipales, M. Alain Marcoux, a précisé que la commission parlementaire sur la loi 38 ne serait pas convoquée avant plusieurs semaines. «Je dois auparavant rencontrer les représentants du monde municipal», a expliqué M. Marcoux. Interrogé sur les modifications au projet de loi 38, il dit ne pas vouloir préjuger le contenu des discussions avec le monde municipal.

M. Marcoux a ajouté que sa priorité serait de conclure des ententes avec le gouvernement fédéral, après celle sur les programmes de création d'emplois qui sera signée prochainement avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, M. John Roberts. M. Marcoux a cité les secteurs de l'assainissement des eaux, des chemins municipaux et de l'équipement de loisir.

Ensuite, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Jean Garon, a déclaré que les règlements concernant le projet de loi 48, qui devrait être soumis en troisième lecture à l'Assemblée nationale dès la semaine prochaine, pourront être l'objet d'une commission parlementaire, comme le prévoit le nouveau règlement. M. Garon a promis que le milieu des pêcheries serait, de toutes façons, consulté sur le projet de règlements.

Enfin, le nouveau ministre de l'Éducation, M. Yves Bérubé, ne s'est pas dit prêt à préciser s'il y aura ou non une commission parlementaire sur l'éducation des adultes. Le porte-parole de l'opposition en matière d'éducation, M. Claude Ryan, se faisant l'écho de l'inquiétude et de l'incertitude des milieux concernés par la politique gouvernementale récemment rendue publique, demandait la convocation d'une telle commission parlementaire.

Questionné une dernière fois par M. Fernand Lalonde sur le contrat accordé à M. Luc Cyr, le premier ministre René Lévesque n'a pu fournir les précisions demandées mardi par l'opposition: il y répondra «dans une journée ou deux».

L'Assemblée nationale a poursuivi, hier, ses travaux, avec le dépôt em première lecture du projet de loi 62 créant une Société de la Maison des sciences et des techniques à Montréal et avec une motion du député de Charlesbourg, M. Marc-Yvan Côté, sur l'application de la loi 43 pour les travailleurs à pourboires dans la restauration.

La Maison des sciences et des techniques, qui s'installera vraisemblablement dans l'île Sainte-Hélène, sera dirigée par un président et un directeur général (et non par un président-directeur général). Le projet de loi accorde à la nouvelle société d'État le pouvoir de solliciter des dons, des legs, des subventions et autres contributions. L'entrée de la Maison des sciences et des techniques pourra être payante. Cet édifice, pour lequel sera bientôt lancé un concours d'architecture, servira à promouvoir la culture scientifique et à faire connaître les sciences et les techniques.

Enfin, le débat sur la motion déposée par le député de Charlesbourg n'a pu débuter qu'en fin d'après-midi, après les adieux à M. Lalonde. Lors de la présentation de sa motion, M. Côté a conseillé au nouveau ministre du Revenu, M. Robert Dean, de «faire le ménage dans son ministère», notamment au niveau du sous-ministre. Le sous-ministre est M. Alban d'Amours, un économiste de l'Université de Sherbrooke, nommé à ce poste en 1982 alors que le député de Sherbrooke, M. Raynald Fréchette, détenait le porte-feuille du Revenu.

Subventions à l'emploi: Marcoux ne changera pas le projet de loi mais consultera les municipalités

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement n'a pas l'intention de reculer et fera adopter le projet de loi 38 par l'Assemblée nationale, a affirmé hier le nouveau ministre des Affaires municipales, M. Alain Marcoux, interrogé à l'Assemblée nationale par le député libéral de Laprairie, M. Jean-Pierre Saintonge.

Le projet de loi vise à priver de subventions provinciales les municipalités qui toucheront sans l'accord du Québec des subventions fédérales, et réaffirme la compétence du Québec dans ce secteur d'activité.

M. Marcoux s'est engagé, toutefois, à rencontrer les représentants de l'Union des municipalités (UMQ) et de l'Union des municipalités régionales de comté (UMRC) avant de déterminer le texte définitif du projet de loi.

«Je ne ferai pas la sourde oreille aux demandes, aux critiques et aux suggestions des représentants des municipalités», a dit M. Marcoux. Les priorités des municipalités sont les mêmes que celles du ministre, a-t-il expliqué: conclure des ententes avec le gouvernement du Canada pour jouir des subventions fédérales, mais dans le cadre du respect des compétences que la constitution accorde aux provinces.

Le ministre a rappelé que le Québec signera demain une première entente avec le gouvernement fédéral dans ce secteur. L'entente permettra aux municipalités de participer au programme fédéral de subventions aux emplois à condition que ces subventions aient au préalable été approuvées par le ministère des Affaires municipales.

M. Marcoux a affirmé que le Québec était prêt de signer avec Ottawa d'autres ententes qui permettront aux municipalités de toucher des fonds fédéraux pour l'aménagement de routes, la construction d'équipements sportifs ou d'assainissement des eaux.

La loi 38, dont le principe a été adopté par l'Assemblée nationale avant Noël, sera rappelée devant l'Assemblée «'dans quelques semaines», a dit M. Marcoux, c'est-à-dire après que le ministre aura consulté ses principaux partenaires du domaine municipal.

Du côté de l'opposition, le député Jean-Pierre Saintonge a invité M. Marcoux à ne pas «faire preuve de la même intransigeance que son prédécesseur», M. Jacques Léonard, qui a été affecté à d'autres tâches il y a 10 jours.

Le député de Laprairie a dénoncé ce qu'il a appelé «le caractère rétroactif, répressif et arbitraire» du projet de loi, et rappelé la lutte acharnée menée par l'opposition libérale, en décembre dernier, contre cette mesure.

Selon M. Saintonge, le ministre ne pourra pas «rétablir le climat de confiance avec les élus municipaux tant que l'épée de Damoclès demeure au-dessus de leur tête».

Ottawa consultera Québec sur la question des pourboires et de l'assurance-chômage

par Paule des Rivières

OTTAWA — Le gouvernement fédéral est disposé à rencontrer le gouvernement québécois «d'ici deux à trois semaines» pour discuter de l'admissibilité des revenus de pourboires à l'assurance-chômage.

C'est ce qu'à déclaré, hier, le ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration, M. John Roberts, à la sortie des Communes. M. Roberts s'est toutefois montré peu enclin à favoriser un projet-pilote pour le Québec, insistant plutôt sur le fait que «ce que nous allons faire au Québec sera mis en application partout au pays, et avant d'arrêter une politique définitive, je consulterai les autres provinces».

Présentement, cependant, c'est au Québec que se pose la question de l'admissibilité des revenus de pourboires à l'assurance-chômage, qu'une loi oblige les travailleurs de la restauration à déclarer pour fins d'impôts mais qui ne comptent pas dans le salaire à partir duquel les prestations à l'assurance-chômage sont établies.

Ce n'est pas le seul problème soulevé par les employés à pourboires et les employeurs du Québec, mais il est suffisamment important pour que le nouveau ministre du Travail, M. Robert Dean, ait proposé au gouvernement fédéral d'inclure rapidement les pourboires dans le calcul du montant des prestations de l'assurance-chômage, à titre de projet-pilote.

En se montrant prudent, le ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration a dit qu'il était «important de savoir ce que le Québec a l'intention de faire, exactement». Plus tôt, en Chambre, M. Roberts avait été interrogé par le député conservateur de Joliette, M. Roch Lasalle.

Ce dernier ne comprend pas que le gouvernement fédéral réponde comme si la question de l'admissibilité des pourboires à l'assurance-chômage venait de surgir, puisque c'est le ministère du Revenu du même gouvernement qui a commencé, en 1979, à envoyer des avis de cotisations aux travailleurs à pourboires québécois.

en bref...

■ Élections partielles

Le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) tiendra son assemblée de mise en candidature pour l'élection partielle dans le district 39 (Saint-Jean-Baptiste) le 9 avril prochain à 19 h 30 au centre Cherrier (3655, rue Saint-Hubert). Les personnes intéressées à se porter candidat/e doivent, en vertu des statuts du RCM, remettre leur bulletin de candidature au plus tard le 2 avril.

■ Arrérages de taxes foncières

La Ville de Montréal se dit sensible aux problèmes que vivent présentement les organismes de charité face aux paiements de leurs arrérages de taxes foncières, mais elle est impuissante à les exempter de payer leurs taxes. La Ville rappelle, en effet, que la Loi sur la fiscalité municipale prévoit des mécanismes pour permettre à certaines catégories d'organismes de charité d'être exemptés de payer des taxes foncières. C'est toutefois la Commission municipale (CMQ), et non les municipalités, qui détermine s'il y a lieu d'accorder de telles exemptions. La Ville de Montréal invite les organismes de charité à faire une demande à la CMQ dès qu'ils occupent leurs locaux parce que les exemptions accordées ne sont pas rétroactives.

■ Le congrès est retardé

En raison de délais de temps trop courts, la date du Congrès de la Confédération québécoise de la jeunesse a été reportée aux 14 et 15 avril. Si tout marche comme prévu, le congrès devrait avoir lieu à l'université Concordia, en présence de jeunes délégués de toutes les régions du Québec.

■ Droits aborigènes

(AP) — Une campagne à l'échelle mondiale est maintenant amorcée pour que les droits des peuples autochtones soient enfin reconnus dans le droit international, affirme un avocat canadien. «L'internationalisation du débat est utile non seulement parce que nous discutons de droits au niveau international, mais aussi parce que cela permet des contacts que nous n'avons jamais réalisés antérieurement», a expliqué Me Samuel Silverstone. Ce dernier participait aux travaux de la Commission de révision des autochtones de l'Alaska qui examine la loi du règlement des réclamations des aborigènes de l'Alaska. Me Silverstone est conseiller juridique de la sociéé Makivik, une entreprise commerciale constituée par les autochtones du Nord québécois.

■ Les Indiens reçoivent Cartier

(PC) — Le gouvernement fédéral versera $300,000 à la corporation Nos terres 1534-1984. Cet organisme a pour mission de favoriser la participation des autochtones aux événements qui marqueront, à Québec, le 450e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier. C'est ce qu'ont annoncé, hier en conférence de presse, le secrétaire d'État du Canada, M. Serge Joyal, et le président de la corporation, M. Max Gros-Louis. Forte d'un mandat que lui confiait l'Assemblée des premières nations au printemps 1983, la corporation vise, comme l'a souligné le chef huron, à mettre en valeur différents aspects de cette culture haute en couleur, à la fois riche de traditions et en constante évolution.

■ Chasse aux phoques

(PC) — La neige et les vents violents ont temporairement suspendu la chasse aux phoques dans le golfe Saint-Laurent. Principal revenu d'un bon nombre des 14,000 habitants des îles de la Madeleine, la chasse avait officiellement débuté lundi. Mais presque tous les navires sont demeurés à leurs ports d'attache, ce jour-là, à cause des conditions météorologiques impossibles. Mardi, les chasseurs ont réussi à abattre quelque 150 jeunes phoques qui serviront à leur usage personnel. Les vents soufflant toujours avec force, hier, ils n'ont pas pu vraiment entreprendre leur campagne annuelle. «La chasse commerciale ne débutera vraisemblablement pas avant au moins cinq jours», a déclaré M. Jean-Yves Roy, du ministère fédéral des Pêches, venu de Québec pour surveiller le déroulement de l'événement.

■ Abus sexuels d'enfants

(PC) — Le nombre de cas connus d'enfants victimes d'abus sexuels a beaucoup augmenté au Québec, a révélé le ministre de la Justice, M. Pierre-Marc Johnson, à l'Assemblée nationale. De 413 cas connus entre 1975 et 1978, le nombre est passé à 1,864 entre 1979 et 1981, a dit M. Johnson, au cours du débat sur l'adoption du principe du projet de loi 60, sur la protection de la jeunesse. Les cas d'inceste constituaient la majorité des abus sexuels déclarés en 1980 et en 1981, alors qu'ils représentaient respectivement 69 % et 61 % des cas d'abus sexuels. Le plus souvent ils impliquent un père ou une personne tenant lieu de père et sa fille, a expliqué le ministre. La nouvelle loi distinguera entre les parents abuseurs et les tiers abuseurs de façon à permettre de nuancer le type de traitement à préconiser, toujours particulièrement délicat lorsqu'il s'agit de parents.

■ Question hypothétique

(PC) — Interrogé sur la question de savoir s'il reviendrait sur sa décision d'abandonner ses responsabilités de chef du Parti libéral fédéral au cas où l'opposition venait à battre le gouvernement en Chambre avant qu'un successeur lui soit trouvé, le premier ministre Pierre Trudeau a répondu que c'était là «une question hypothétique: vous connaissez la règle.» A-t-il complètement écarté la possibilité de solliciter un nouveau mandat? «C'est une question hypothétique, a répété M. Trudeau. C'est pourquoi je ne saurais y répondre.» Les libéraux ne disposent actuellement que d'une majorité de neuf sièges en Chambre et le whip du gouvernement, M. Charles Turner, a déclaré que tous les députés du parti avait été appelés à annuler leurs projets de voyages jusqu'au congrès du 14 juin. Quant au whip du Parti conservateur, M. Charles Cook, il a souligné aux journalistes, en sortant de la réunion du caucus conservateur, que son parti allait certainement s'efforcer de faire tomber le gouvernement.

guérin l'éditeur qui édite

MAINTENANT DISPONIBLE
PHYSIQUE
11e année
SÉRIE COMPLÈTE

En vente dans toutes les librairies

guérin éditeur limitée 4501 Drolet Montréal H2T 2G2 Tél.: (514)842-3481

Livre 1: La cinématique et la dynamique (ISBN-2-7601-0332-3) 3,00 $

Livre 2: Les ondes et la lumière (ISBN-2-7601-0349-8) 3,00 $

Livre 3: Le son (ISBN-2-7601-0886-4) 3,00 $

Livre 4: L'électricité et le magnétisme (ISBN-2-7601-1068-0) 3,00 $

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil, Longueuil, Québec, Tél.: (514) 677-6525
[illegible] Sainte-Catherine, Montréal, Québec, Tél.: (514) 861-5647
[illegible] Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 843-6241

L'ESPAGNOL EN ESPAGNE À SÉGOVIE

* *PRIX* 1 270 $ 3 semaines
1 420 $ 5 semaines
DU 2 JUILLET AU 7 AOÛT 1984
DEMANDEZ NOTRE DÉPLIANT
COURS À L'ÉTRANGER
COLLÈGE DE MAISONNEUVE
3800 EST, RUE SHERBROOKE
MONTRÉAL, QUÉ., H1X 2A2
TÉL.: (514) 254-7131 POSTE 146

* INCLUANT: AVION, LOGEMENT, TOUS LES REPAS, COURS, EXCURSIONS, ASSURANCES, TAXES, ETC.

EN COLLABORATION AVEC C.A.C.F. DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

SGPUM
Syndicat Général des Professeurs de l'Université de Montréal

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

DATE: Le jeudi 15 mars 1984
LIEU: Salle Dorée, Hôtel Mont-Royal, 1455 rue Peel (métro Peel)
HEURE: 16h00
SUJET: Demande de l'Université ayant pour objet les salaires 1983-1984 et le renouvellement de la convention collective pour 1984-1987.

Bénéficiez des données clés sur les marchés canadiens de consommation!

Statistique Canada vous présente ses nouveaux profils de la population urbaine d'un océan à l'autre . . .

Pour mieux connaître les marchés canadiens
Les nouveaux profils du recensement vous donnent jusqu'à 325 renseignements utiles sur le revenu, le logement, l'éducation, la profession, etc., des consommateurs canadiens. Ces renseignements existent pour les 36 régions métropolitaines, 266 comtés et régions assimilés et 5,700 municipalités — y compris votre propre quartier.

Pour obtenir une brochure descriptive
Demandez aujourd'hui même votre exemplaire gratuit de notre brochure qui vous explique comment tirer avantage des profils du recensement et qui vous donne une liste de plus de 50 profils pour vous permettre de les commander facilement.

Envoyez à :
Sous-section des ventes
Service central des renseignements
Statistique Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

☐ Faites-moi parvenir un exemplaire GRATUIT de votre livret d'information sur les publications des profils de recensement

PRIÈRE D'ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES.
Nom _____ Titre _____
Organisme _____
Adresse _____
Ville _____ Province _____
Code postal _____ Téléphone ( ) _____

Statistique Canada Statistics Canada Canada

Entente de principe de dernière minute

La grève est évitée à la CTRSM

par Angèle Dagenais

La grève qui devait être déclenchée à 00h01 ce matin par le syndicat de l'entretien de la Commission de transport de la rive-sud de Montréal (CTRSM) a pu être évitée de justesse hier au ministère du Travail grâce à l'intervention du conciliateur, M. Paul-Émile Thellen.

Les parties en sont en effet venues à une entente de principe qui sera ratifiée par l'assemblée générale du syndicat d'ici les prochains jours. Enfermés au ministère du Travail toute la nuit de mardi à mercredi, les parties ont repris leur travail dans l'après-midi d'hier et « négociaient » encore à 18h hier soir tout en annonçant qu'ils disposaient d'une entente de principe.

La CTRSM a « finalement » présenté au syndicat de nouvelles offres pour permettre une reprise du dialogue et le syndicat a accepté d'en faire l'exploration, commentait-on hier de part et d'autre. Les négociateurs se sont entendus pour ne pas divulguer publiquement les termes de l'entente avant d'avoir fait rapport à leurs instances respectives.

On se rappellera que ce qui faisait encore problème à la CTRSM était d'ordre salarial, le syndicat réclamant des hausses équivalentes à celles que les employés de bureau et les chauffeurs ont obtenu récemment (21 % et 22 % pour une convention collective de trois ans) tandis que la compagnie n'offrait que 12.95 % à ses employés d'entretien pour une durée identique. En négociation depuis 16 mois les employés d'entretien de la CTRSM n'ont reçu aucune augmentation de salaire depuis deux ans. Les clauses normatives du contrat de travail étaient à toutes fins utiles réglées par les deux parties.

A Québec, le ministre du Travail, M. Raynald Fréchette, laissait savoir hier après-midi qu'il convoquerait d'urgence le Conseil des ministres si le syndicat décidait de passer outre à la recommandation de suspension de son droit de grève émise par le Conseil des services essentiels mardi. Il semble que le gouvernement avait déjà dans ses tiroirs un décrêt de « retour au travail » pret à faire adopter par l'Assemblée nationale si le syndicat déclenchait la grève au cours de la nuit d'hier.

Le fisc réclame $164,641 à Niding

par Rodolphe Morissette

Gérard Niding

Le ministère du Revenu du Québec réclame encore $164,641 de l'ex-président du Comité exécutif de Montréal, M. Gérard Niding.

L'avis de cotisation inscrit en Cour supérieure réclame un impôt impayé de $97,063 durant les années 1973 à 1978, à quoi il faut ajouter des pénalités de l'ordre de $28,994, plus des intérêts de $77,220. Sur ce total de $203,278, M. Niding a donné un acompte de $38,636, suivant le document officiel au dossier judiciaire.

Hier, le procureur de M. Niding, Me Michel Proulx, et son collègue de la Couronne, Me Philippe Ferland, devaient plaider devant le juge André Duranleau de la Cour des sessions l'affaire des $43,000 saisis par la Sûreté du Québec dans le bureau et dans le casier bancaire de M. Niding à l'été 1978, à la veille de l'enquête Malouf sur la progression du coût des Jeux olympiques de 1976. La cause fut de nouveau remise, cette fois au 4 avril.

La Couronne réclame que cette somme d'argent, qui est toujours dans les mains de la police, soit remise au fonds consolidé de la province. De son côté, M. Niding veut pouvoir l'encaisser afin de l'aider à payer l'amende de $75,000 que le tribunal lui a imposée le 29 novembre dernier contre des accusations de corruption et d'abus de confiance au moment de l'octroi des contrats entre la Ville de Montréal et les constructeurs des installations olympiques.

Les $43,000 appartenaient-ils à M. Niding? Ce dernier soutient qu'il en était le gardien, au nom du Parti civique de Montréal; que l'argent était destiné à l'aider à se faire élire dans son quartier. Mais le Parti civique n'a jamais réclamé les $43,000. Aussi M. Niding demande-t-il qu'ils soient appliqués à sa lourde amende.

Mais dès que le fisc québécois eut vent de l'affaire, ses représentants se sont vite pointés. Le contentieux de Revenu Québec a fait parvenir le 5 mars dernier un « avis du ministre à un tiers-saisi », en l'occurrence M. Alfred Béalnd, du Palais de justice de Montréal.

La saisie-arrêt implique que dès que le greffier de la Cour des sessions aura les $43,000 en main, le fisc s'en emparera pour se faire rembourser une partie de la somme due par M. Niding à l'impôt provincial.

L'ancien homme public, qui avait témoigné au procès récent de l'ingénieur montréalais Régis Trudeau, avait raconté qu'il avait reconnu sa culpabilité aux accusations de corruption et d'abus de confiance, non point parce qu'il se croyait vraiment coupable, mais simplement « pour en finir et pour avoir la paix ». Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il lui reste au moins une rivière à traverser.

56 fois plus de coliformes fécaux que la norme en vigueur

La CUM versera ses eaux usées directement au centre du fleuve à compter du 1er juin

par Louis-Gilles Francoeur

La communauté urbaine de Montréal déversera ses eaux usées directement au centre du fleuve à compter du premier juin. Elle vient d'en « informer » le ministère de l'Environnement par un rapport établissant que ces mêmes eaux contiendront encore, à 10 kilomètres en aval du point de rejet, quelque 23,000 coliformes fécaux par tasse d'eau (250 ml), soit 56 fois plus que la norme en vigueur.

C'est parce qu'elle juge ces impacts « minimes et non-permanents » que le comité exécutif de la CUM a pris cette décision. Le texte de la résolution de la CUM, adoptée le 8 mars, ainsi que le rapport du Laboratoire hydraulique LaSalle ont été envoyés hier au Ministère de l'Environnement en même temps qu'ils étaient rendus publics.

L'automne dernier, au cours d'une conférence de presse conjointe, le ministre de l'Environnement, M. Adrien Ouellette, rappelait qu'il n'autoriserait « jamais » le rejet des eaux usées non-traitées de la CUM s'il en découlait des impacts environnementaux importants pour le fleuve. L'été dernier, le Conseil consultatif de l'Environnement recommandait au ministre d'interdire à la CUM de rejeter en un seul endroit, à la hauteur de l'Île-aux-Vaches, les eaux de l'intercepteur nord pendant les deux ou trois années requises pour compléter les grands bassins de l'usine d'épuration régionale. Le ministre avait autorisé l'automne dernier ces rejets pendant 15 jours pour permettre d'en analyser les impacts « environnementaux » éventuels.

C'est en se basant sur le rapport du Laboratoire hydraulique Lasalle, qu'elle a rendu public en même temps qu'elle le faisait parvenir au ministère, que la CUM a pris sa décision sans consultation préalable avec le ministère. La CUM soutient que le protocole signé en 1977 avec le ministère de l'Environnement lui permet de mettre en marche ses équipements au fur et à mesure de leur construction. Au ministère de l'Environnement, un haut-fonctionnaire se disait pour le moins « surpris » de la démarche unilatérale de la CUM. Le ministère, a-t-il dit, fera sa propre évaluation du dossier d'ici 15 jours.

D'après le rapport du Laboratoire hydraulique Lasalle, on comptera aux alentours de 15 millions de coliformes fécaux par tasse d'eau au point de rejet alors que les normes en vigueur fixent la limite à 500. La dilution de ces rejets par le courant ramènera la concentration moyenne à 86,000 coliformes fécaux par tasse à 1 km en aval et à 9,000 coliformes « fécaux », à 10 km. Le rapport pondère ces données en indiquant que « le milieu récepteur accuse déjà une concentration (de coliformes fécaux) 15 fois supérieure à la norme ».

Cependant, cette étude ne parle pas des coliformes « totaux » qui sont généralement de 100 à 1,000 fois plus nombreux que les coliformes « fécaux ». Les spécialistes utilisent généralement les coliformes « totaux » comme indicateur de la pollution bactérienne.

Les rejets de phosphore, 1,000 fois supérieurs au point de rejet, rencontreront finalement par dilution cette même norme 10 kms plus loin. Le cuivre, reconnu pour ses propriétés toxiques, se retrouvera en quantité supérieure à la norme jusqu'à dix kilomètres ainsi que les « matières en suspension ».

Les spécialistes à l'origine de ce rapport ne prévoient pas de dommages visibles importants aux berges des îles du secteur car, disent-ils, celles-ci sont littéralement lavées par la force du courant et le brassage des eaux par les bateaux. Au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, on se demande si tous ces solides en suspension et l'intense pollution bactérienne n'iront tout simplement pas s'arrêter au lac Saint-Pierre où ce ministère prévoit dépenser plusieurs millions en aménagements récréatifs.

Le rapport du Laboratoire hydraulique Lasalle ne prévoit aucun effet sensible sur les prises d'eau des municipalités de la rive Sud car le fort courant du canal de navigation empêche le « cône de dilution » de toucher cette berge. Et du côté nord, l'écoulement près de la rive de la Rivière-des-Prairies retiendra aussi cette pollution au large. Le rapport indique que l'amélioration de la Rivière-des-Prairies, qui résultera de l'entrée en service de l'intercepteur nord de la métropole, devrait assainir les prises d'eaux municipales de la rive Nord.

Les tests effectués l'automne dernier ont en outre établi la présence dans les eaux usées de la CUM de quantités de plomb supérieures à ce que d'autres études avaient décelé antérieurement. La norme en vigueur sur le plomb ne pourra être respectée qu'à 5 km en aval du point de rejet.

L'étude démontre aussi que le « pré-traitement » des eaux usées de la CUM à l'aide de grilles laissera passer une quantité importante de « papiers cirés », notamment les tampons hygiéniques. Cette pollution sera toutefois récoltée quand l'usine complète sera mise en marche dans deux ans et demi.

Le juge prend en délibéré la requête pour faire destituer le conseiller Gérard Pelletier d'Outremont

par Rodolphe Morissette

M. Gérard Pelletier pourra-t-il continuer de siéger comme conseiller municipal d'Outremont malgré son passé judiciaire ? Le juge Charles Gonthier a pris hier en délibéré la requête d'un citoyen de la ville pour destituer le conseiller Pelletier.

M. Pelletier, qui a 35 ans, était associé à un groupe de felquistes au début des années 70. Il a refait sa vie depuis lors. Devenu un homme d'affaires, il s'est fait élire à Outremont en novembre dernier.

C'est M. Richard Lyonnais qui a déposé la semaine dernière en Cour supérieure la requête en évocation. Il avait travaillé activement aux élections successives de l'équipe de deux anciens maires, MM. Pierre Des Marais II, puis Pierre Lussier, son successeur.

Le groupe de M. Lussier fut battu à plate couture au scrutin de novembre et remplacé par l'équipe de M. Jérôme Choquette, ancien ministre de la Justice sous le régime libéral de M. Robert Bourassa. Élu lui aussi en novembre, M. Pelletier siège quant à lui comme indépendant.

M. Lyonnais prétend que le conseiller Pelletier siège illégalement depuis novembre parce qu'il s'est présenté à un poste public trop tôt après la sentence pour vol avec arme dont il avait écopé le 24 avril 1972, à la suite d'une « opération bancaire » en faveur du FLQ.

La Loi des cités et villes prévoit en effet qu'une personne jugée coupable d'un acte punissable d'un an d'emprisonnement ou plus reste inhabile à faire partie d'un conseil municipal durant cinq années « après le terme d'emprisonnement fixé par la sentence ».

La sentence de sept ans de pénitencier prononcée à l'endroit de M. Pelletier par le juge Ignace Deslauriers le 24 avril 1972 précisait que la peine devait être purgée « à commencer depuis le début de sa détention ».

Voilà qui nous reporte au 10 septembre 1971, soit le moment de l'arrestation du prévenu. Ainsi interprétée, la sentence ne rendait pas M. Pelletier inhabile à se faire élire au conseil municipal le 6 novembre dernier.

L'article 649 du code pénal est au coeur du litige. Il prévoit qu'« une sentence commence au moment où elle est imposée, sauf lorsqu'un texte législatif pertinent y pourvoit de façon différente ». Le procureur de M. Lyonnais en conclut que l'affaire est nette: il faut compter à partir du 24 avril 1972 — ce qui ne rendrait M. Pelletier habile à siéger qu'à la fin du mois prochain.

Le juge Gonthier a répliqué d'emblée à la citation de l'article 649: « Oui, mais si le juge dit autre chose, c'est autre chose. »

L'avocat de la défense, Me Richard Mongeau, soutient aussi que le juge Deslauriers a fixé expressément et clairement le début et la fin de la sentence. Si quelqu'un veut attaquer une sentence, précise-t-il, c'est en Cour d'appel qu'il faut le faire, et non point en Cour supérieure, par une requête en évocation.

Le juge a finalement pris l'affaire en délibéré. Dans le compte rendu du début de l'affaire que faisait LE DEVOIR dans l'édition de vendredi, on attribuait par erreur à la firme de M. François Ghali le contrat de $478,000 que le conseil municipal dirigé l'an dernier par M. Pierre Lussier avait accordé, au nom de la ville d'Outremont, pour l'informatisation de ses systèmes de gestion. Il s'agissait plutôt de M. Ted Ghali. Il y a peu, l'équipe du maire Choquette a abrogé complètement le contrat de M. Ghali.

Campagnolo croit qu'il est trop tard pour elle

OTTAWA (PC) — La présidente du Parti libéral du Canada, Mme Iona Campagnolo, croit qu'il est maintenant «trop tard» pour poser sa candidature à la succession de M. Pierre Trudeau.

Interrogée à sa sortie d'une réunion du comité d'organisation du congrès, hier, Mme Campagnolo a soutenu qu'elle avait une mission à remplir et qu'elle préférait utiliser ses appuis pour la réforme et la restructuration du parti.

«Je crois que le temps est maintenant passé», a-t-elle affirmé aux journalistes qui lui demandaient si elle laissait la porte ouverte à une candidature. «Je suis au beau milieu de la planification du congrès et je crois que c'est tout.» Mais elle a refusé, une fois de plus, de se retirer définitivement de la course en disant qu'un bon politicien «ne doit pas dire jamais».

Le chef du Parti libéral albertain, M. Nick Taylor, avait affirmé, au cours des derniers jours, que Mme Campagnolo «n'avait qu'à tendre la main» pour obtenir les fonds nécessaires à une campagne au leadership. Elle affirme avoir parlé à M. Taylor à ce sujet «et je ne crois pas avoir à parler à quelqu'un d'autre».

Mme Campagnolo a affirmé qu'il était «très intéressant pour un politicien» de voir tant de gens la solliciter pour qu'elle se présente et que cela ressemblait fort à un mouvement concerté pour la pousser à se présenter.

Notre premier souci à ANJOU QUÉBEC

c'est d'offrir à ses clients une large gamme de produits de qualité:

- **servis par des professionnels avertis**
- **au prix le plus juste possible.**

"La boucherie charcuterie c'est notre métier"

Anjou QUÉBEC

1025 rue Laurier ouest

272-4065 272-4086

8 ANNÉES DÉJÀ SE SONT ÉCOULÉES DEPUIS QU'ANATOLY SCHCHARANSKY EST EMPRISONNÉ!

LE TEMPS A PASSÉ SI RAPIDEMENT — POUR NOUS!
15 mars 1977 — 15 mars 1984

Prisonnier de ses idées, Anatoly Shcharansky est devenu le symbole du Judaisme soviétique opprimé. En son honneur,

JEUDI le 15 mars

est désigné comme la

JOURNÉE INTERNATIONALE DESTINÉE AUX JUIFS SOVIÉTIQUES

Venez vous joindre à la Communauté montréalaise en parlant pour tous ceux qui sont incapables de le faire.

12:30 - 14:00 hres **UN OFFICE DE PRIÈRES, UN MESSAGE D'ESPOIR**
CHRIST CHURCH CATHEDRAL
rues Université et Ste-Catherine
(Entre Eaton et La Baie)

14:00 - 15:00 hres **JOIGNEZ-VOUS AU MOUVEMENT DES FEMMES POUR LE JUDAISME SOVIÉTIQUE EN VIGILE**
À l'extérieur du Consulat soviétique
3655 Du Musée (en haut Dr. Penfield)

20:00 hres **UNE SOIRÉE EN HOMMAGE À ANATOLY SHCHARANSKY**
avec: **JIM PETERSON,** Prés. du Conseil d'Administration Comité parlementaire canadien pour le Judaisme Soviétique. ALAN ROSE, Vice-Président exécutif, Congrès Juif Canadien
FRAN AVNI, une représentation musicale dédiée à Anatoly Shcharansky

SALLE DE SPECTACLES DU CONGRÈS JUIF CANADIEN
1590 Dr. Penfield (coin Côte-des-Neiges)

Commanditée par: Le Comité de Montréal pour le Judaisme Soviétique, Montreal Interfaith Task Force on Soviet Jewry, Group of 35, Student Struggle for Soviet Jewry.

BINNACLE
Le spécialiste de la voile vous offre de tout et davantage...
VISITEZ NOTRE NOUVEL ENDROIT SITUÉE AU
2055 rue Peel
843-5866

Maigrir
Cesser de fumer
Rajeunir
Revivre
par le Jeûne
Val Santé Inc.
Val Morin
2033 ch. de la gare
Québec. J0T 2R0
Tél.: (819) 322-5635

le sanctuaire du mont-royal

INCOMPARABLE...

Nos chiffres de ventes sont de loin supérieurs à ceux de tout autre projet. Venez découvrir pourquoi tant de gens ont choisi une résidence de qualité dans le complexe le plus prestigieux de Montréal.

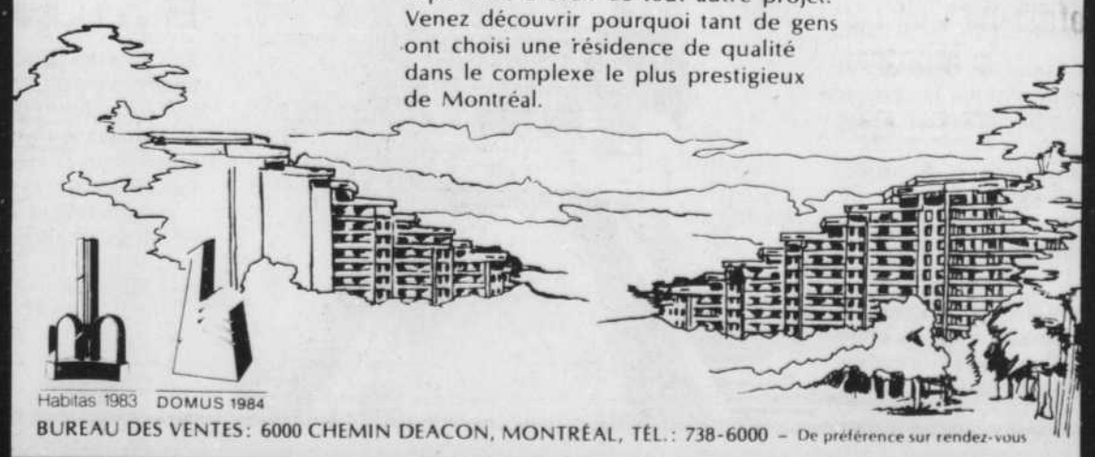

Habitas 1983 DOMUS 1984

BUREAU DES VENTES: 6000 CHEMIN DEACON, MONTRÉAL, TÉL.: 738-6000 – De préférence sur rendez-vous

affaires sociales

■ *Le diabète, ça se vit*

La campagne annuelle de souscription et de sensibilisation de l'Association du diabète du Québec (ADQ) bat son plein. Lancée sous le thème « Le diabète, ça ne se voit pas mais... ça se vit », la campagne vise deux objectifs: d'une part, recueillir $225,000 qui serviront à la réalisation de programmes à l'intention des diabétiques et à la poursuite de recherches; d'autre part, sensibiliser la population à l'existence et aux besoins des quelque 300,000 diabétiques au Québec, chiffre qui est presque l'équivalent de la population de la ville de Québec. Les fonds recueillis permettent entre autre la poursuivre du programme d'enseignement pour les diabétiques connu sous le nom de Diabétaide. On peut adresser son don à l'Association du diabète du Québec à l'adresse suivante: 1111, rue Saint-Dominique, Montréal, H2X 3V6.

■ *Pour protéger les non-fumeurs*

Le Conseil québécois sur le tabac et la santé, dans une lettre adressée au premmier ministre du Québec, M. René Lévesque, revient une fois de plus à la charge et réclame comme mesure minimale une loi protégeant les non-fumeurs dans les endroits publics. En deux semaines, note le président du Conseil, le pasteur Erwin Morosoli, l'organisme a recueilli l'adhésion d'une quarantaine d'organismes qui regroupent plusieurs centaines d'institutions, syndicats, associations, établissements, regroupements de professionnels représentant plus d'un million de québécois et de québécoises. Pourquoi la majorité de la population adulte (61 % de non-fumeurs) doit-elle subir l'agression de la minorité au risque de sa santé, demande le Conseil.

■ *On prend le temps de vous écouter*

Vous vous sentez seul, vous ne savez plus à qui vous confier, vous aimeriez parler à quelqu'un... Au Havre, on prend le temps de vous écouter sans vous juger ni vous conseiller. Depuis quatre ans, ce service d'écoute anonyme, confidentiel et gratuit a aidé des centaines de personnes qui avaient à traverser des périodes difficiles. Le centre d'écoute Le Havre, situé au complexe Desjardins, 167, Galeries du Nord, au niveau de la Place, est ouvert les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 12h à 17h; le jeudi, de midi à 20h.30.

■ *Avis de recherche*

Le Parrainage civique de l'est de l'île de Montréal, un organisme communautaire subventionné par le MAS et Centraide, est à la recherche de parrains et marraines bénévoles. Il s'agit de prendre en charge une personne handicapée pour lui apporter, à travers des liens d'amitié, soutien et réconfort. La démarche, note la coordonnatrice du projet, Mme Lise Vincent, revet une dimension essentiellement humaine non-traditionnelle et non professionnelle. Plus d'une centaine de personnes sont dans l'attente d'un tel parrainage. Pour obtenir de plus amples renseignements, il suffit de téléphoner au 254-1668.

■ *Portes ouvertes aux 18-30 ans*

Trente-deux organismes du Grand Montréal ont décidé de mettre en commun leurs ressources afin de créer un réseau de dépannage pour les jeunes adultes âgés de 18 à 30 ans, sans emploi, ne bénéficiant plus d'assurance-chômage et qui n'arrive pas à vivre avec $151 par mois. Les jeunes en difficulté peuvent s'adresser à ce réseau en téléphonant au 931-2292. On ne promet pas de régler tous les problèmes mais de donner un coup de pouce pour aider le jeune à s'en sortir. Il pourra même être possible de trouver de l'emploi temporaire pour arrondir les fins de mois.

■ *Un enfant sur 600*

Un enfant sur 600 est affecté de leucémie ou de cancer avant l'âge de 15 ans. Au Québec, plus de 200 enfants en sont nouvellement atteints chaque année. *Qu'est-ce qui m'arrive*, c'est le titre d'un film vidéo réalisé par LEUCAN, l'association pour les enfants atteints de leucémie-cancer. Ce documentaire explique le cheminement de ces terribles maladies et la nécessaire collaboration de tous pour lutter contre elles. LEUCAN s'implique aussi dans la subvention de travaux de recherche, dans l'achat d'équipement scientifique et de nouveaux médicaments, etc. Pour l'aider à réaliser ces buts, Leucan s'adresse au grand public et lance une campagne de souscription qui se prolongera jusqu'au 15 mars. On peut adresser ses dons à LEUCAN, 3175 Chemin Ste-Catherine, Montréal, H3T 1C5.

■ *La paix... y crois-tu?*

Le service jeunesse de la Croix-Rouge lançait récemment un nouveau dossier pédagogique intitulé « *La paix... y crois-tu?* « Très souvent, les jeunes se sentent préoccupés par les menaces de guerre, mais totalement impuissants, explique Mme Marielle Dion-Couture, directrice du service jeunesse à la division du Québec. Le but de ce dossier, c'est précisément de les aider à redécouvrir leur capacité de changer des choses. » Le dossier suggère de nombreux exercices qui font appel au vécu quotidien des adolescents. Les jeunes et les adultes qui aimeraient contribuer à la diffusion de ce nouveau dossier sont priés de communiquer avec le service jeunesse, à Montréal (514)937-7761, à Québec (418-687-5062) ou encore avec leur section de la Croix-Rouge.

■ *Bénévoles demandés*

Le service bénévole du centre hospitalier Sainte-Jeanne d'Arc a besoin de bénévoles pour organiser des activités à l'intention des personnes âgées. Les personnes intéressées n'ont qu'à téléphoner au 842-6141, poste 219.

Renée Rowan

Avec la réforme électorale, la désignation du président de l'Assemblée devra être repensée

par Marie-Agnès Thellier

QUÉBEC — Si elle est adoptée, la réforme électorale prévoyant un scrutin à la proportionnelle régionale posera de façon cruciale le problème du statut du président de l'Assemblée nationale.

Lors d'une rencontre avec des journalistes hier, l'actuel président de l'Assemblée nationale du Québec, le député de Taschereau, M. Richard Guay, a estimé qu'il faudra trouver une solution juste à ce problème, si ce n'est dans son cas personnel, du moins dans le cas du prochain président.

« Nous avons choisi d'avoir un président de l'Assemblée nationale qui soit neutre. Mais il faudrait tirer toutes les conséquences de ce choix », a déclaré M. Guay. A son avis, comme le Québec (et même le Canada) n'a pas atteint la maturité politique de la Grande-Bretagne, il faudra trouver une solution inédite.

L'une des solutions envisagées serait que le président de l'Assemblée nationale soit nommé: il ne serait plus député alors qu'actuellement il est choisi parmi les députés du parti majoritaire. Une autre solution serait que le futur président soit un député indépendant, élu à cette fin. M. Guay n'a pas révélé la solution qu'il préconisait personnellement.

Le nouveau réglement de l'Assemblée nationale, adopté mardi après-midi, prévoit que le président est élu par l'Assemblée à la première séance de chaque législature. Plusieurs noms peuvent être proposés mais la motion venant du Premier ministre est débattue en premier.

« Il me faudra vivre avec ce problème lors de la prochaine élection », prévoit M. Guay, qui a été élu président de l'Assemblée nationale le 23 mars 1983. En moins d'un an, M. Guay aura parrainé une profonde réforme du fonctionnement de l'Assemblée nationale, qui se préparait depuis quelques années, et il aura commandé d'importants travaux de rénovation à l'intérieur de l'hôtel du Parlement.

Puisque le président de l'Assemblée nationale doit être neutre, il lui est interdit de participer à la vie de son propre parti, tant localement que nationalement. Le président de l'Assemblée nationale ne peut par exemple participer au caucus des députés, aux congrés de son parti, aux assemblées locales et régionales. « Si la présidence dure un mandat électoral entier, au bout de quatre ans, il ne connait plus personne dans les instances politiques du parti sous la bannière duquel il a été élu », constate M. Guay.

« Si on crée des circonscriptions électorales régionales, dans le cas du scrutin à la proportionnelle régionale, le président de l'Assemblée nationale n'aura peut-être pas la chose facile. Pour sa nomination, il devra par exemple rivaliser avec un ministre, une femme et un militant très connu », ajoute M. Guay. Il n'est donc pas à son avis assuré qu'un député - devenu président de l'Assemblée nationale - trouve une place toute chaude dans l'équipe régionale de son propre parti.

En Grande-Bretagne, il n'y aurait pas, selon M. Guay, d'opposition réelle à un député en même temps président du Parlement. Tacitement, le président serait considéré comme « indépendant » et il pourrait même n'indiquer que « speaker » comme référence sur la liste électorale. Ce cas s'est produit une fois au Canada, lorsque M. Lamoureux était président du Parlement à Ottawa.

Duparquet: Eldorado devra éliminer 5,000 tonnes de résidus d'arsenic concentré

par Louis-Gilles Francoeur

D'ici le 1er octobre, la compagnie des mines d'or Eldorado devra éliminer quelque 5,000 tonnes de résidus d'arsenic concentré et très toxique, entreposées dans trois réservoirs plein de fuites à sa mine de Duparquet, en Abitibi, pour mettre fin à la contamination de plusieurs terrains situés notamment à proximité de ce village du Nord-Ouest.

Le ministère de l'Environnement vient en effet d'émettre un «avis préalable» à cette société pour l'avertir qu'une ordonnance sera émise à son endroit le 31 mars prochain. Il y a plusieurs années que les spécialistes du ministère tentent de mettre fin à ce cas de pollution, l'un des plus importants au Québec.

Devant cette accumulation constante d'arsenic aux abords de Duparquet, le département de santé communautaire local réclamait, il y a trois ans, une intervention énergique de l'Environnement. À l'été 1981, le ministère demandait à la compagnie de lui soumettre ses plans pour disposer en toute sécurité des milliers de tonnes d'arsenic accumulées sur le terrain de sa vieille mine et la liste des moyens qu'elle prendrait pour restaurer ce milieu désormais contaminé.

La compagnie n'a pas donné suite aux demandes du ministère, qui n'a pas jugé opportun pendant toute cette période, toutefois, de recourir aux moyens juridiques à sa disposition.

Aucun des travaux suggérés n'ayant été complété, le ministère vient de changer de stratégie pour que «le problème puisse se régler rapidement et complètement», précise sa déclaration d'hier.

Cette ancienne mine d'or, qui appartient à l'Eldorado Mining depuis 1976, a été exploitée de 1932 à 1936. Le grillage du minerai d'or, qui contenait de l'arsénopyrite, a produit quelque 10,000 tonnes de résidus «concentrés et très toxiques» qui ont été stockés dans trois réservoirs. Ces réservoirs ne contiennent plus que 5,000 tonnes de résidus. Au cours des ans, ils se sont détériorés et ont contaminé plusieurs endroits publics avoisinants.

De son côté, le ministre de l'Environnement, M. Adrien Ouellette, divulguera, à l'occasion d'une tournée des différentes régions du Québec, le résultat des travaux d'un groupe de travail de son ministère chargé d'inventorier les lieux de contamination. En octobre dernier, le ministre avait pris l'engagement de divulguer le résultats des travaux de ce groupe de spécialistes, qui sera chargé de la restauration éventuelle des terrains dangereux.

L'expansion ferroviaire du Canada, au service du monde de demain.

L'ACCORD DU PAS DU NID-DE-CORBEAU.

L'accord du pas du Nid-de-Corbeau signé en 1897 fournissait une aide financière gouvernementale aux compagnies ferroviaires pour la construction d'une ligne de 300 milles qui traversait le pas du Nid-de-Corbeau dans les Rocheuses. De leur côté, les compagnies de chemin de fer acceptaient de transporter le grain au taux fixe d'un demi-cent la tonne par mille parcouru.

En 1897, le tarif du Nid-de-Corbeau suffisait à couvrir l'ensemble des coûts de transport du grain; en 1982, il n'en couvrait que 20%. L'accord du pas du Nid-de-Corbeau ne devait pas faire obstacle à la modernisation et à l'expansion de notre système de transport, ni fausser l'économie de l'Ouest canadien. C'est pourtant ce qui s'est produit.

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST.

La nouvelle Loi sur le transport du grain de l'Ouest est plus qu'une simple législation pour amener les tarifs de transport du grain de l'Ouest aux coûts réels d'aujourd'hui. En fait, cette nouvelle loi lance la revitalisation de notre réseau ferroviaire qui n'a cessé de se détériorer au cours des vingt dernières années. Des investissements atteignant des milliards de dollars donneront aux producteurs de céréales les moyens d'acheminer la totalité de leur production. C'est l'économie de tout le pays qui s'en trouvera relancée.

L'EXPANSION FERROVIAIRE DU CANADA, AU SERVICE DU MONDE DE DEMAIN.

La proclamation de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, le 1er janvier 1984, a marqué le début du plus vaste projet de construction depuis la construction de la ligne transcontinentale au siècle dernier. D'ici dix ans, le gouvernement du Canada et les compagnies nationales de chemin de fer auront investi $16.5 milliards dans notre infrastructure ferroviaire.

Au cours des deux dernières décennies, la demande mondiale n'a cessé d'augmenter dans le secteur du grain et des produits céréaliers. Pendant la même période, la demande mondiale de charbon de la Colombie-Britannique, de soufre de l'Alberta, de potasse de la Saskatchewan et autres ressources naturelles du Canada s'est également accrue.

Tous ces produits étant acheminés par chemin de fer, le réseau ferroviaire s'est trouvé congestionné en 1978-1979, année de récoltes exceptionnelles. Cette année-là, le Canada a perdu environ $600 millions en ventes de grain sur les marchés étrangers. La seule solution à ce problème consiste à accroître la capacité du réseau ferroviaire. C'est précisément le but de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

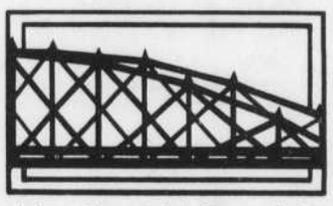

Au cours des dix prochaines années, des millions de dollars seront dépensés en main-d'oeuvre, matériaux et installations. La loi exige que l'approvisionnement s'effectue auprès des fournisseurs canadiens et que les achats soient faits dans la région où l'argent a été investi. Ceci stimulera le développement industriel et économique de tout le pays.

375 000 EMPLOIS POUR LES CANADIENS.

On prévoit que l'expansion du réseau ferroviaire du Canada créera 375 000 emplois dans diverses sphères d'activité pendant la prochaine décennie. Des projets d'envergure comme la construction de 16,1 km de tunnel au Col Rogers, le doublement des voies en plusieurs endroits du réseau et l'expansion des installations portuaires et de réparation créeront des milliers d'emplois dans l'industrie de la construction.

La production de matériaux générera bon nombre d'emplois dans les secteurs de la fabrication et des ressources naturelles. De plus, l'expansion du réseau nécessitera du nouveau matériel roulant et de nouvelles installations d'entretien: encore d'autres emplois.

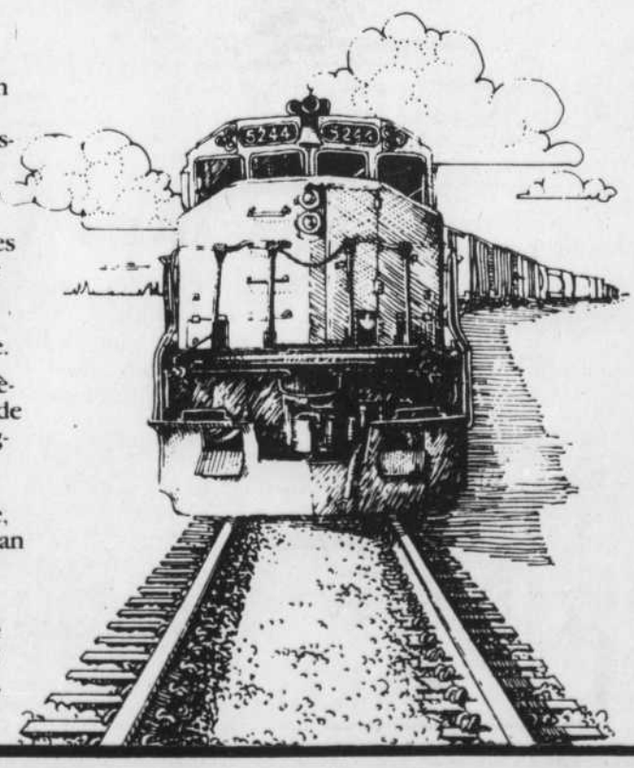

L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE CANADIENNE EN TÊTE DE LIGNE.

Les manufacturiers canadiens seront les premiers à ressentir les effets de l'expansion ferroviaire du Canada. En effet, on aura besoin de grues, éléments de ponts, traverses intermédiaires, attaches, matériel en acier, machinerie et ateliers d'entretien des voies ainsi que d'outillage pour la construction. De plus, de nouvelles commandes résulteront de l'accroissement du parc de locomotives et de l'achat de nouveau matériel roulant.

ÉLECTRONIQUE ET TECHNOLOGIE.

On investira plus de $500 millions pour faire du réseau ferroviaire canadien un des plus perfectionnés au monde. Les manufacturiers canadiens seront appelés à fournir de l'équipement électronique de contrôle, des systèmes de signalisation contrôlés par ordinateur et des détecteurs d'échauffement des coussinets.

LE BOIS ET L'ACIER.

En 1984 seulement, près de 5 millions de traverses seront commandées aux fournisseurs canadiens de bois de construction. Des commandes de cette envergure ainsi que l'accroissement du volume de bois à traiter créeront de nouveaux emplois pour les travailleurs canadiens de l'industrie du bois.

L'industrie sidérurgique canadienne devra fournir des millions de tonnes d'acier pour le doublement des voies principales d'une grande partie du réseau dans l'Ouest. La construction de ponts, de wagons et de moteurs diesel favorisera la reprise et la croissance de notre industrie sidérurgique.

BIENFAITS À COURT ET À LONG TERME.

Au cours des prochains dix ans, l'expansion du réseau ferroviaire du Canada entraînera l'injection de milliards de dollars dans l'économie canadienne. À long terme, l'assurance de pouvoir acheminer notre grain et autres produits sur les marchés internationaux nous ouvrira de nouveaux débouchés commerciaux. En bout de ligne, ce sont tous les Canadiens qui en bénéficieront.

Transports Canada
Lloyd Axworthy, Ministre

Transport Canada
Lloyd Axworthy, Minister

Canada

Lévesque et le roi d'Espagne ont abordé la question des « courants autonomistes »

par Maurice Girard

(PC) — Le premier ministre du Québec René Lévesque et le roi don Juan Carlos d'Espagne ont eu un entretien de quarante minutes, hier, au cours duquel la question des « courants autonomistes » a été abordée, en plus des questions économiques et des échanges de coopération entre les deux États.

« On en a parlé (de la question des mouvements nationalistes), mais pas assez pour vous inquiéter », a expliqué par la suite le premier ministre du Québec à un journaliste espagnol, qui l'interrogeait sur la nature précise de cet entretien.

M. Lévesque a expliqué que le roi avait été « très intéressé, et c'est normal pour un Espagnol, à savoir quel était le contexte politique pour nous ». De plus, M. Lévesque a invité le roi à déléguer à Québec un navire espagnol à l'occasion des festivités 1534-1584.

La question du Québec et du Canada et la position du Parti québécois sur la souveraineté ont semblé intéresser la quarantaine de journalistes espagnols, dont bon nombre se sont enquis auprès de certains de leurs collègues québécois de la situation politique au Québec et de l'accession de la province à la souveraineté.

Devant les caméras du réseau TV-3 de Catalogne, le ministre des Relations internationales, M. Bernard Landry, a expliqué en espagnol que les prochaines élections au Québec porteraient sur la souveraineté, thème qui est revenu à plusieurs reprises dans les conversations.

Auparavant, M. Landry avait déclaré qu'il n'existait « aucune sympathie » entre le mouvement nationaliste québécois incarné par le PQ et les indépendantistes basques, plus connus à l'étranger par le groupe terroriste ETA.

Protocolaire, l'entretien entre M. Levesque et le roi Juan Carlos n'a pas débouché sur aucun accord précis, mais certaines questions économiques comme la future entente Québec-Madrid sur la sécurité sociale (semblable à celle signée avec l'Italie et la Grèce), l'énergie, la forêt et les pâtes et papiers ont été abordées.

« On ne fait pas partie des plus gros clients, ni d'une partie ni de l'autre, mais il y a beaucoup de choses qui peuvent se développer à partir de ce qui existe déjà comme le transport par exemple. J'ai remarqué que le roi est très intéressé à ce qu'on développe des échanges, il a beaucoup insisté là-dessus », a dit M. Lévesque.

Le roi d'Espagne, don Juan Carlos, et le premier ministre, René Lévesque, ont eu un entretien d'une quarantaine de minutes hier à Montréal.

De fait, les modestes relations commerciales entre l'Espagne et le Québec comptent pour 0.5 % des exportations québécoises, avec $95 millions des $189 millions en biens exportés annuellement vers l'Espagne.

Le Québec est d'ailleurs favorisé de $40 millions dans sa « balance des paiements » puisqu'il n'importe que pour $50 millions de l'Espagne.

Par ailleurs, une heure après l'entretien avec M. Lévesque, le roi Juan Carlos a été reçu officiellement à déjeuner par le ministre des Finances du Canada, M. Marc Lalonde.

Toutefois, la cérémonie de signature de l'accord de coopération cinématographique entre le Canada et l'Espagne a été prorogée en raison de l'absence du ministre espagnol des Affaires extérieures, M. Fernando Lopez, retenu dans son pays par le contentieux Paris-Madrid sur la pêche.

Un porte-parole du gouvernement fédéral a indiqué que l'entente sur le cinéma serait paraphée ultérieurement, en plus d'une autre entente sur la sécurité sociale entre les deux pays.

À l'hôpital Notre-Dame

Les médecins joignent les syndiqués dans la rue

par Renée Rowan

Pour la première fois dans l'histoire de l'hôpital Notre-Dame, on a vu hier une soixantaine de médecins de tout âge descendre dans la rue pour participer de concert et en harmonie avec quelque 400 syndiqués à une manifestation pour « sauver » l'institution.

Cette manifestation gaie et colorée, qui a duré trois-quarts d'heure environ, était organisée par le Syndicat des travailleurs de l'hôpital Notre-Dame (CSN).

Dans une courte intervention, le président de la centrale, M. Gérald Larose, a invité le ministère des Affaires sociales à lancer un débat public sur la santé et les problèmes de ce centre hospitalier.

Rappelons que le MAS servait, il y a quelques mois, un ultimatum à l'hôpital Notre-Dame l'obligeant à réduire son budget de $7 millions, ce qui signifie à toutes fins pratiques la disparition de plusieurs services à la population. Il a été question, entre autres, de la disparition complète du service d'obstétrique.

M. Larose a lancé un appel aux gens du quartier à se joindre aux syndiqués et aux médecins pour défendre les services dont ils ont toujours profité dans le passé.

« Il faut empêcher le MAS et l'administration de l'hôpital Notre-Dame d'amputer les services de santé donnés dans cette institution hospitalière, maintiennent les syndiqués qui rappelle que déjà 450 postes à temps complet ont été coupés depuis sept ans à l'hôpital Notre-Dame. « C'est trop », affirment-ils.

Les médecins n'ont pas été invités à prendre la parole au cours de cette manifestation, mais on sait que, de leur côté, ils défendent la qualité des services offert par l'hôpital Notre-Dame. Il y a déjà eu des coupures de $15 millions par année. Toutes coupures supplémentaires, estiment-ils, nuiraient à la qualité des soins, à la recherche, à l'enseignement.

À la fin de cette manifestation dépourvue de toute agressivité et qui s'est déroulée sous le signe de l'humour et de la solidarité entre syndiqués et professionnels de la santé, on a laissé s'envoler dans les airs quelques centaines de ballons portant l'inscription « Sauvons l'hôpital Notre-Dame ».

Une pétition, qui circule déjà depuis plusieurs semaines, demande au président du conseil d'aministration de l'hôpital, M. André Bisson, de maintenir la qualité et l'accessibilité de tous les soins actuellement fournis.

M. Bisson devait, au cours du mois de février, rencontrer l'ex-ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, pour discuter de l'ensemble du dossier. En raison des changements ministériels, cette rencontre a été remise à plus tard. Le nouveau ministre, M. Camille Laurin, devrait être saisi du dossier dans le courant de la semaine prochaine, semble-t-il.

Les grandes universités du pays devront réduire le nombre d'admissions en 84-85

TORONTO (PC) — Face aux hausses des coûts, les grandes universités du pays projettent de réduire le nombre des nouvelles admissions, en septembre prochain.

L'Université de l'Alberta réduira le nombre des étudiants de première année de 4,700 à 3,300. Cette décision a été rendue nécessaire, suite au financement insuffisant du gouvernement, a indiqué le vice-président de l'institution, M. R.G. Baldwin. C'est pourquoi, si l'an dernier on admettait tout étudiant ayant conservé une moyenne de 60 % durant ses études collégiales, c'est autour de 72 % qu'il faudra aux nouveaux en septembre prochain.

L'Université de Colombie-Britannique n'acceptera que 3,250 nouveaux étudiants, soit 400 de moins que l'an dernier. Cette université doit trouver les moyens de réduire un déficit de $18 millions. Dans ce but, les frais d'admission doubleront au cours des trois prochaines années pour atteindre $1,155 par année.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a réduit de cinq pour cent ses subventions aux trois universités de la province.

L'Université de Toronto acceptera également 400 étudiants de moins, soit autour de 5,000. A cet endroit, la direction précise qu'elle doit maintenir le nombre des admissions au même niveau depuis déjà quelques années, surtout à cause du manque d'espace. Et, comme pour les autres universités, ses fonds venant des gouvernements sont inadéquats.

Tout finissant du collégial devra avoir conservé une moyenne de 75 ou 76 % pour entrer à l'université.

Tout en reprochant aux deux niveaux de gouvernement de ne pas se montrer responsables, les diverses associations d'étudiants affirment que les universités profitent de ce que les gouvernements essaient d'arrêter leur expansion, pour devenir de plus en plus élitistes.

Poursuite contre l'Office des autoroutes

par Rodolphe Morissette

Le gouvernement du Québec s'apprête-t-il à changer de nouveau sa politique de péage sur les voies rapides ? Toujours est-il que l'Office des autoroutes du Québec ne paie plus ses dettes à la compagnie Équipement de péage automatique Ltée, de Ville Saint-Laurent.

La firme de Saint-Laurent a répliqué hier par une poursuite en Cour supérieure: elle réclame de l'Office des autoroutes qu'il lui rembourse ce qu'il lui doit, c'est-à-dire $2.3 millions.

De cette dette le loyer de l'équipement de péage automatique représente quelque $400,000. La plus importante portion du solde s'appliquait aux travaux effectués par Équipement de péage automatique pour modifier les installations de péage sur toutes les autoroutes du Québec quand le prix du passage fut modifié à la hausse, en juillet 1982. Voilà qui impliquait en effet une transformation des systèmes informatiques.

À ces coûts il faut ajouter enfin des travaux d'entretien et de réparation et des services divers.

Suivant des informations que LE DEVOIR n'a pu faire confirmer au gouvernement, le ministère des Transports, duquel relève l'Office des autoroutes, hésiterait sur la voie à prendre quant à l'utilisation future des équipements de péage: on pourrait les conserver ou, au contraire, les troquer pour un système de perception manuelle.

Soins à domicile pour handicapés: la coalition veut $1,8 million

par Renée Rowan

La coalition des organismes de promotion des personnes handicapées de la région de Montréal réclame une fois de plus, du ministère des Affaires sociales, la somme de $1,8 million nécessaire pour le financement des services à domicile.

Ces services, fait valoir la coalition, représente une condition essentielle à l'intégration des personnes handicapées. « Après nous avoir évalués, étudiés, définis, caractérisés, qualifiés; après nous avoir reconnu le droit de vivre comme tout le monde, il faudrait nous en donner les moyens », déclarent les porte-parole de la coalition.

Ils estiment que le gouvernement du Québec doit investir dans les services à domicile pour personnes handicapées au même titre qu'il a investi des millions de dollars dans le transport adapté.

Une centaine de personnes handicapées de la région de Montréal obtiennent actuellement des services sur la base de budget non-récurent. Une centaine d'autres attendent un budget supplémentaire pour bénéficier à leur tour des services à domicile.

Le Conseil régional (CSSSRMM) a produit une étude au MAS qui montre que pour répondre aux besoins des 239 personnes handicapées répertoriées au Conseil, il faudrait $2.2 millions. Or la région de Montréal, note la Coalition, ne dispose que de $334,000 sur une base récurrente.

La coalition estime, après deux ans d'attente, que cette situation a assez duré. Elle entend prendre tous les moyens pour régler le problème cette année. Elle a d'ailleurs convoqué ce soir, à une réunion d'information au centre d'accueil Lucie Bruneau, toutes les personnes handicapées concernées par les services à domicile. Une stratégie d'action pourra être arrêtée.

Pour l'homme distingué, notre collection prêt-à-porter printemps-été 84 est arrivée

Où peut-on trouver un costume 100% pure laine importée d'

ITALIE

griffé d'un nom prestigieux et ne coûtant que

295$?

Vous ne trouverez ce prix qu'au Club 402®

Cravates Gino Gasperini Roma
100% pure soie
$20.00

Club 402® HOMMES
2160, rue de la Montagne, Bureau 402
Montréal, Qué. Tél.: 849-9151

MOI, JE DIS PEUGEOT ! POUR LA GARANTIE ET POUR 30 AUTRES RAISONS...

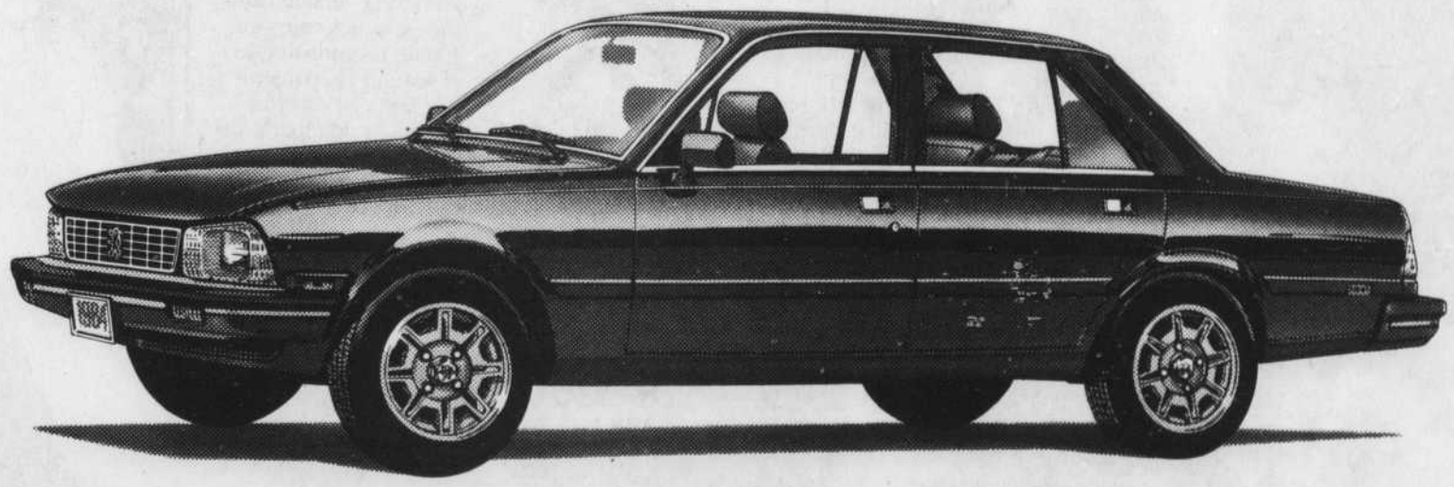

La garantie?
5 ans ou 80 000 km.

Trouvez-moi une voiture européenne capable d'en dire autant! Sans oublier que, même en Amérique du Nord, on ne peut trouver meilleure garantie.

Peugeot 505

Une européenne de grande classe. Incomparable et, pourtant, bien accessible. Aujourd'hui même, passez chez le concessionnaire Chrysler/

Les 30 raisons?

Passez-les en revue. Vous comprendrez vite que l'équipement standard de la Peugeot 505 n'a rien à envier aux autres luxueuses berlines européennes.

Peugeot. Posez-lui des questions. Il aura 31 excellentes réponses à vous fournir. Après, faites l'essai d'une Peugeot vous serez séduit en douceur...

Allez-y, comptez jusqu'à 30...

1. Garnitures de velours
2. Sièges baquets inclinables à l'avant
3. Glaces teintées bronze
4. Rétroviseurs extérieurs chauffants
5. Enjoliveurs de luxe
6. Verrouillage des portes électrique
7. Phares à halogène
8. Miroir du pare-soleil éclairé
9. Sièges avant chauffants
10. Suspension arrière indépendante
11. Système d'injection électronique
12. Lampes jumelées à l'intérieur du coffre arrière
13. Coffre arrière entièrement recouvert de tapis
14. Mini-console surplombante
15. Console au plancher complète
16. Baguette de flanc
17. Pneus Michelin radiaux ceinturés d'acier
18. Roue de secours conventionnelle
19. Batterie sans entretien
20. Verrouillage du coffre à bouton poussoir
21. Servodirection assistée
22. Servofreins à disques aux 4 roues
23. Boîte avec 5e vitesse surmultipliée
24. Tachymètre
25. Montre numérique
26. Témoin d'usure des plaquettes des disques
27. Radio électronique AM/FM-MPX
28. Manomètre à huile
29. Econoscope
30. Différentiel autobloquant

Au Canada, toutes les pièces de la Peugeot, à l'exception des pneus, sont garanties pour 12 mois ou 20 000 km. Plus une garantie exclusive de 5 ans ou 80 000 km sur le moteur et le rouage d'entraînement et contre les perforations dues à la rouille. Le concessionnaire Chrysler/Peugeot vous fournira tous les détails.

PEUGEOT 505

Vivez l'expérience Peugeot chez l'un des concessionnaires suivants.

CHICOUTIMI — Chicoutimi Chrysler Ltée
LAVAL — Laval Chrysler Ltée
MONTRÉAL — Touchette Automobile Ltée
POINTE-AUX-TREMBLES — Automobile Forgues Inc.
POINTE-CLAIRE — Pointe-Claire Chrysler Ltée
RIVIÈRE-DU-LOUP — Garage Windsor Ltée
SHERBROOKE — N.V. Cloutier Inc.
STE-FOY — Beaupré Automobile Ltée
ST-HUBERT — Rond Point Autos Ltée
ST-LÉONARD — Longue Pointe Chrysler Ltée
TROIS-RIVIÈRES — Jean Fréchette Autos Ltée
VILLE-VANIER — De La Capitale Autos Ltée
OTTAWA — Capital Dodge Chrysler Ltd.
OTTAWA — Cyrville Chrysler

Gerry Adams est blessé par un commando protestant à Belfast

BELFAST (AFP) — Le président du Sinn Fein, aile politique de l'IRA, M. Gerry Adams, a échappé hier à une tentative d'assassinat au centre de Belfast, mais a été blessé par un commando qui a ouvert le feu sur la voiture dans laquelle il se trouvait.

La tentative d'assassinat, au cours de laquelle trois autres membres du Sinn Fein, MM. Sean Keenan, Joe Kinnan et Kevin Rooney ont également été blessés, a été revendiquée hier soir par un groupe paramilitaire protestant illégal, le groupe des Combattants pour la liberté de l'Ulster (UFF, Ulster Freedom Fighters).

L'UFF, a déclaré dans un communiqué que, « faute de mesures de sécurité efficaces, Gerry Adams pouvait être considéré comme une cible de guerre légitime », et accusé le président du Sinn Fein d'être responsable de la « campagne meurtrière contre l'Ulster ».

Dans un communiqué publié hier soir, le Sinn Fein a déclaré que ses membres « sont au courant du danger permanent auquel ils sont exposés et l'acceptent librement ». Le Sinn Fein a par ailleurs accusé le gouvernement britannique d'être indirectement responsable de la tentative d'assassinat. « En refusant le droit à Gerry Adams de porter une arme, a déclaré le Sinn Fein, le gouvernement britannique a fait de lui une cible vulnérable ».

Immédiatement après la tentative d'assassinat, perpétrée au moment où M. Adams sortait d'un tribunal de Belfast, la police a arrêté trois hommes et récupéré des armes. Un membre du commando a également été blessé au cours de l'opération.

M. Adams, député de Belfast, comparaissait depuis mardi devant un tribunal de Belfast, accusé « d'entrave au travail de la police ». On lui reproche de s'être opposé pendant la campagne électorale de juin dernier à des policiers qui voulaient enlever un drapeau tricolore irlandais d'un véhicule du Sinn Fein. Le leader du Sinn Fein a été blessé au cou, à l'épaule et au bras, a-t-on indiqué de source médicale et trois balles ont été extraites de ses blessures.

Hier soir, des incidents ont éclaté dans les quartiers républicains de Belfast, a indiqué la police. Des pierres ont été jetées contre des autobus et l'un d'entre eux a été mis en flammes.

M. Adams se trouvait dans une voiture, en compagnie des trois autres membres du Sinn Fein, dans le centre de Belfast, lorsqu'une autre voiture s'est portée à leur hauteur, a-t-on expliqué de sources informées. Les occupants de la seconde voiture ont alors tiré à l'arme automatique sur M. Adams et ses compagnons.

Le chauffeur de M. Adams a immédiatement pris la direction de l'hôpital, où il a déposé les blessés.

Selon des témoins, des policiers en civil qui se trouvaient sur les lieux auraient ouvert le feu sur les assaillants et c'est ainsi qu'aurait pu être blessé l'un des membres du commando.

L'état de santé des blessés n'inspirait pas d'inquiétude hier soir, a-t-on indiqué de même source.

Le groupe qui a revendiqué la responsabilité de l'attaque contre Gerry Adams, les Combattants pour la liberté de l'Ulster, est une organisation protestante paramilitaire illégale.

Elle a fait parler d'elle dès 1973 et a revendiqué de nombreux attentats contre des catholiques en Irlande du Nord. De nombreux observateurs en Ulster estiment que l'UFF sert de couverture pour des actions paramilitaires à l'Ulster Defense Association, (UDA), une organisation loyaliste (protestante) légale.

Dans une interview à une radio de Belfast, en décembre dernier, M. Adams avait estimé qu'il avait « 90 % de chances d'être assassiné ». « J'ai été impliqué dans la politique républicaine depuis longtemps, avait-il déclaré, et si cela doit arriver, cela arrivera. Je crains d'être assassiné à tout moment ».

Cet attentat intervient à un moment où l'Irlande du Nord connaît un nouveau regain de violence, avec cinq morts en dix jours. L'IRA en particulier, à laquelle le président du Sinn Fein n'a jamais caché son soutien, a été très active au cours des dernières semaines. La police avait estimé, il y a quelques jours, que cette campagne de l'IRA visait à provoquer les loyalistes et aggraver le climat de violence politique dans la province.

C'est sous l'influence de Gerry Adams, 35 ans, que le Sinn Fein a décidé depuis deux ans de lutter sur les fronts militaire et politique en même temps en Irlande du Nord. Gerry Adams lui-même a été élu député de Belfast-Ouest aux élections législatives britanniques de juin 1983.

Des secouristes se penchent sur deux des blessés dans l'attentat qui a failli coûter la vie hier au président du Sinn Fein, Gerry Adams.
(Photolaser AP)

Dix-huit pays arabes avertissent l'Iran

BAGDAD (d'après AFP et Reuter) — La réunion extraordinaire du conseil de la Ligue arabe tenue hier dans la capitale irakienne est, de l'avis des observateurs, une victoire pour l'Irak : 18 des 21 membres de cette organisation régionale ont lancé, à partir de Bagdad et à sa demande, un avertissement solennel à Téhéran menaçant de reconsidérer leurs relations avec l'Iran si ce dernier poursuivait la guerre avec l'Irak.

Les ministres ont également engagé hier la communauté internationale à s'abstenir de toute mesure pouvant favoriser, directement ou non, la poursuite de la guerre du Golfe.

Malgré ce ferme appui apporté à l'Irak, la résolution ne répond toutefois pas entièrement à l'attente de Bagdad, qui escomptait une offensive économique contre l'Iran, indique-t-on de source proche de la conférence.

La résolution de cette conférence urgente des ministres arabes des Affaires étrangères considère que l'Iran est directement responsable de la perpétuation de la guerre avec l'Irak en raison de son rejet de toutes les médiations tentées jusqu'à ce jour, et notamment celle du Conseil de sécurité de l'ONU, des pays non alignés et de l'Organisation de la conférence islamique.

D'autre part, Téhéran est tenu responsable de l'escalade de la violence « qui menace la sécurité et la stabilité de toute la région en raison de la série d'offensives militaires de grande envergure » qu'il a lancée contre l'Irak à partir du 16 février dernier, suscitant « de grandes inquiétudes pour les pays de la région ».

La résolution que le conseil de la Ligue condamne Téhéran nommément « pour la poursuite de son agression contre l'Irak et ses tentatives de pénétration de ses frontières et d'occupation de son territoire » et exige que l'Iran « observe immédiatement un cessez-le-feu et donne une suite favorable aux initiatives de paix ».

D'autre part, afin d'assurer l'Irak du sérieux de son entreprise, le conseil de la Ligue arabe a constitué un comité spécial de ministres des Affaires étrangères de sept pays arabes, dont l'Irak, ainsi que du secrétaire général de la Ligue, chargé de surveiller l'application de la résolution d'hier et d'amener la communauté internationale à oeuvrer sérieusement en faveur du réglement pacifique du conflit irako-iranien.

Glemp: le retrait des crucifix est contraire à la paix sociale

VARSOVIE (Reuter) — Le cardinal Jozef Glemp a exhorté hier soir les autorités communistes polonaises à faire preuve de tolérance à l'égard de la population, en majorité catholique, en renonçant à interdire les crucifix et autres symboles religieux dans les établissements publics.

Le primat de Pologne, dans un sermon prononcé dans la soirée au cours d'une messe à la cathédrale Saint-Jean de Varsovie, tout en réaffirmant la volonté de paix de l'Église, a clairement souligné qu'elle entendait défendre les droits religieux.

Sans contester à l'État le droit devant la loi de faire disparaître les crucifix des bâtiments publics, Mgr Glemp s'est demandé: « Les lois sont-elles justes si elles blessent les sentiments de la majorité? ».

« L'Église, a poursuivi le prélat dans son sermon, souhaite l'ordre social. (...) Et ceci implique tolérance, qui ne peut être enseignée là où se manifeste l'intolérance envers la croix au nom de la sécularisation ».

Évoquant sa récente visite des communautés polonaises du Brésil et d'Argentine, il a poursuivi: « Dans toutes les organisations polonaises que j'ai visitées, un aigle blanc polonais (emblème national de Pologne) et une croix étaient présents. (...) L'aigle blanc et la croix sont polonais ».

Alors que la « guerre des crucifix » prenait de nouveau des proportions alarmantes, l'épiscopat polonais, que dirige Mgr Glemp, a rappelé hier aux autorités communistes les échecs successifs qu'elles ont essuyés au fil des années lors de précédentes tentatives similaires.

« La société polonaise veut que la croix soit présente dans les lieux où sa jeunesse est éduquée », rappelait l'épiscopat.

Lui répondant, le porte-parole du gouvernement, Jerzy Urban, a souligné que le gouvernement maintenait être dans son bon droit en estimant que les symboles religieux n'avaient pas leur place dans les bâtiments publics.

Dans la matinée, la police avait interrogé le Père Stanislaw Bienko à Garwolin, localité au coeur de la « guerre des crucifix » à la suite de sonneries de cloches des églises durant les protestations des élèves d'un institut d'agronomie et d'autres établissements d'enseignement de Garwolin la semaine dernière. Le Père et la plupart des autres prêtres de la localité avaient soutenu la protestation des élèves de l'institut que les autorités ont fermé.

L'épiscopat a envoyé un message de soutien aux paroissiens de Garwolin, déclarant: « Les crucifix doivent être remis en place et les droits des catholiques respectés ».

Pendant ce temps, à Genève, la Commission des droits de l'homme des Nations unies a décidé hier, sur proposition cubaine, de renvoyer à sa session de 1985 le vote d'une résolution occidentale accusant les autorités polonaises de restreindre les droits de l'homme de la population. La décision a été prise par dix-sept voix contre quatorze et douze abstentions. La commission compte quarante-trois pays membres.

Le projet de résolution occidentale, vivement dénoncé avant le vote par les délégués des pays communistes, avait été présenté conjointement par la France, la RFA, l'Italie et les Pays-Bas. Dans leur dénonciation, les pays du bloc communiste avaient fait valoir que le projet constituait une immixtion inadmissible et injustifiable dans les affaires intérieures polonaises.

Dix pays du tiers-monde se sont joints à sept pays du bloc communiste pour voter une motion cubaine demandant le renvoi du vote de la résolution occidentale à l'an prochain.

Le récent rapport sur la situation en Pologne présenté par le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar avait dit apercevoir une lueur d'espoir dans la situation présente en Pologne.

On voit grand pour les finissants de 1998

L'industrie aéronautique du Canada occupe déjà le cinquième rang du monde occidental grâce à des produits respectés et fort recherchés: des simulateurs de vol, des systèmes de communication par satellite, des turbomoteurs, des avions d'affaires ou de transport régional...sans oublier le bras spatial.

La nouvelle génération des produits actuellement mis au point vaudra au Canada une part encore supérieure des futurs marchés internationaux.

L'industrie aéronautique est d'importance vitale pour notre pays car elle fournit une base à la technologie de pointe qui nous permet de grandir.

Une base qui améliorera la productivité d'une large gamme d'industries.

Une base qui fera naître de nouveaux secteurs de développement.

Une base qui renforcera notre économie.

Une base qui permettra d'assurer l'héritage de la prochaine génération: un Canada encore plus fort, encore plus concurrentiel.

L'industrie aéronautique du Canada. Nous sommes fiers d'en faire partie.

PRATT & WHITNEY CANADA

Espagne: des pêcheurs irrités brûlent des camions français

PARIS (Reuter) — L'ambassadeur d'Espagne à Paris a été convoqué hier au ministère des Relations extérieures pour lui faire part des préoccupations françaises face aux attaques de camions étrangers par des pêcheurs espagnols mécontents de l'intervention, qui a fait neuf blessés, de la marine française contre deux chalutiers espagnols surpris la semaine dernière dans le golfe de Gascogne.

Mardi soir encore, six camions — trois français et trois norvégiens — ont été incendiés par les pêcheurs qui tentaient de bloquer le passage de la frontière avec la France et, hier, les forces espagnoles de sécurité ont organisé le transit des camions étrangers en convois protégés.

Les pêcheurs basques ont brûlé 17 camions depuis qu'ils ont commencé à contrôler le passage de la frontière à Irun le week-end dernier. Ils ont étendu leur blocus vers l'est, aux cols de Navarre et de Catalogne et lancé un avertissement à la CEE disant qu'aucun camion des Dix ne sera en sécurité en Espagne.

Ces deux derniers jours, la police espagnole avait assuré le passage des camions étrangers à travers les barrages mis en place par les pêcheurs mais deux des six camions incendiés la nuit dernière ont été attaqués au sud de la frontière.

La garde civile a dès lors annoncé hier qu'elle organisait des convois d'une quinzaine de camions placés sous la protection d'escortes qui les suivraient dans leurs déplacements à travers le pays.

À Paris, l'Association des transporteurs routiers internationaux a fait savoir hier qu'elle avait conseillé aux transporteurs français de ne pas franchir la frontière espagnole de nuit et de se conformer aux instructions de la police chargée de les protéger.

Elle a aussi demandé au gouvernement français de réclamer à l'Espagne des dommages et intérêts pour les dégâts subis par les camions incendiés et par leur cargaison.

M. Fernando Moran, ministre espagnol des Affaires étrangères, a répondu hier aux questions orales des députés de droite concernant l'incident au cours duquel la marine française a ouvert le feu sur des chalutiers espagnols.

Cette affaire a suscité une vive émotion en Espagne où la presse de droite na pas tari de commentaires hostiles à la France. L'ambassade et plusieurs consulats de France ont par ailleurs été la cible de jets de pierres et de détritus.

De source espagnole autorisée, on rappelle toutefois que, ces deux dernières années, quelque 90 camions espagnols ont été attaqués, et certains incendiés, par des paysans français.

France: un compromis en vue dans la guerre scolaire

PARIS (AFP) — Le gouvernement français s'est donné, hier, un nouveau délai de 48 heures avant de rendre publiques ses propositions sur les relations entre l'enseignement privé et l'enseignement public.

Ces propositions pourraient déboucher sur un « accord historique » entre l'Église et l'État, après plus d'un siècle de « guerre scolaire ».

Le mot d'« historique » a été utilisé hier par le porte-parole du gouvernement, M. Max Gallo, à l'issue du conseil des ministres qui venait d'entendre une communication sur ce sujet du ministre de l'Éducation nationale, M. Alain Savary. Le chanoine Paul Guiberteau, secrétaire général de l'Enseignement catholique, avait lui aussi déclaré que l'on se trouvait proche d'une « chance historique ».

L'accord devrait être un compromis entre la position initiale des socialistes favorables à un « grand service public, unifié et laïc de l'éducation nationale » et les tenants du privé, soucieux de préserver l'indépendance de leurs écoles, pourtant subventionnées par l'État.

Selon M. Gallo, le gouvernement a choisi la « stratégie du compromis » plutôt que « celle de l'écrasement ». La liberté de choix des parents entre le privé et le public est préservée, mais l'enseignement privé aura les mêmes droits et obligations que le public, notamment pour les implantations d'écoles, les ouvertures de classes, et la gestion des établissements. Reste toutefois à régler le difficile problème du statut des 120,000 enseignants du privé.

Si l'accord semble proche entre l'Église et l'État — « je souhaite qu'une future alternance politique ne le remette pas en cause », a déclaré hier le chanoine Guiberteau — il leur reviendra de convaincre leurs alliés respectifs de son bien-fondé.

Le gouvernement doit en effet compter, sur sa gauche, avec le puissant syndicat d'enseignants FEN (Fédération de l'éducation nationale), la Fédération laïque des parents d'élèves et de nombreux communistes et socialistes, peu soucieux de faire des concessions au privé et qui ne semblent pas désarmer dans leur volonté de le voir intégrer purement et simplement l'enseignement public.

Intercontinental

Aujourd'hui, la grande vie voyage en classe Affaires.

Si vous n'avez pas pris l'Intercontinental d'Air Canada, il y a quelque chose de l'Europe que vous ne connaissez pas encore.

Ce service, d'une qualité exceptionnelle a propulsé Air Canada aux premiers rangs parmi les transporteurs aériens transatlantiques. C'est déjà un succès spectaculaire que la concurrence nous envie et que les médias spécialisés n'ont pas manqué de relever.

UN FABULEUX SALON VOLANT

En classe Affaires, l'Intercontinental vous propose un nouveau concept d'espace, de confort et d'accueil. Évoluez dans l'espace privilégié d'un de nos gros porteurs. Notre menu gastronomique vous annonce un véritable festin. Choisissez parmi nos apéritifs et nos vins spécialement sélectionnés. Notre hôtesse vous remettra aussi un cadeau-surprise et un nécessaire de toilette pour vous rafraîchir.

De plus, la classe Affaires vous donne le privilège de choisir votre fauteuil au moment même de la réservation et l'accès au salon Feuille d'érable dans les aéroports.

L'INTERCONTINENTAL, C'EST DÉJÀ DEMAIN

Pour satisfaire les besoins d'une clientèle internationale et sophistiquée, il fallait faire plus et mieux que la concurrence. La réponse enthousiaste des voyageurs est la preuve éclatante du dynamisme et de la créativité de tout le personnel d'Air Canada.

Et ce succès nous a donné des ailes pour voler plus loin et plus haut. Notre réseau international s'agrandit: le 29 avril, avec deux vols hebdomadaires sans correspondance vers Munich et le 1er mai, avec deux vols hebdomadaires sans correspondance vers Genève. Tous ces vols feront une brève escale à Paris. Cette expansion de notre réseau renforce notre position de leader: plus que jamais, nous vous offrons plus de vols vers plus de destinations européennes que tout autre transporteur aérien.

Au départ de Mirabel, du 29 avril au 27 septembre 1984.	
Paris:	7 vols par semaine
Londres:	5 vols par semaine
Zurich:	2 vols par semaine via Paris
Düsseldorf:	3 vols par semaine via Londres
Munich:	2 vols par semaine via Paris
Genève:	2 vols par semaine via Paris
Au départ de Montréal et d'Ottawa, du 29 avril au 27 novembre 1984	
Francfort:	au moins 6 vols par semaine avec correspondance à Toronto

La qualité exceptionnelle de ce service vers l'Europe est le premier jalon d'un prolongement spectaculaire de notre réseau.

Intercontinental

Votre Prêt-à-partir pour la grande vie.

Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada.

AIR CANADA

Deux conceptions de l'avenir du Liban s'affrontent à Lausanne

LAUSANNE (AFP) — Deux conceptions du Liban se sont affrontées hier à Lausanne au troisième jour des travaux de la Conférence de réconciliation nationale libanaise, avec la présentation des propositions de réforme politique des chefs de milices des deux principaux camps antagonistes.

Le Front libanais, coalition des milices chrétiennes, représenté par MM. Pierre Gemayel, chef du Parti kataeb (phalanges) et Camille Chamoun (Parti national libéral-PNL) ont soutenu, dans leur document de travail commun, la thèse d'une régionalisation poussée à même, selon eux, d'assurer la coexistence intercommunautaire dans ce pays pluriconfessionnel.

Le Front a préconisé l'établissement d'une « République fédérale », subdivisée en districts « dans la mesure du possible à population homogène, gérés par un gouverneur et des assemblées élues », alors que le pouvoir central, siégant à Beyrouth, aurait la responsabilité de la conduite de la diplomatie et de la défense nationale, ainsi que le pouvoir de battre monnaie.

« C'est une option d'avenir, une solution radicale au problème libanais où coexistent 16 communautés confessionnelles », a déclaré hier à l'AFP, M. Maroun Hélou, un responsable du PNL, qui considère que le « Pacte national de 1943 est désormais dépassé » après neuf ans de guerre et les transferts de population.

M. Hélou n'a pas exclu que le système fédéral soit instauré progressivement au Liban en procédant par la décentralisaton la plus large possible.

MM. Walid Joumblatt, chef druze du Parti socialiste progressiste, et Nabih Berri, dirigeant du mouvement chiite Amal, dans le document conjoint qu'ils ont soumis hier à la Conférence inter-libanaise de Lausanne, ont présenté des propositions qui prennent le contrepied de celles des milices chrétiennes.

Rejetant « toute forme de division du pays, qu'il s'agisse de fédération, confédération ou cantonisation », ils réclament un meilleur partage du pouvoir avec « l'abolition du confessionalisme politique », c'est-à-dire la répartition des charges publiques selon l'appartenance religieuse des citoyens.

Ils réclament également l'instauration du bicaméralisme, notamment la constitution d'un Sénat, « la transformation du Liban en une circonscription électorale unique avec élection à la proportionnelle ».

Dans leur lutte contre ce qu'ils considèrent comme « l'hégémonie du parti unique », ils demandent en outre « le jugement et le châtiment des responsables des tueries » à Beyrouth et dans la montagne libanaise, lors des combats entre l'armée libanaise et les forces anti-gouvernementales druzes et chiites.

Le président Amine Gemayel, qui préside la Conférence de Lausanne, n'a pas présenté de « projets spécifiques », selon M. Wadih Haddad, son conseiller pour les Affaires de sécurité nationaùle. Dans l'entourage du président, on rappelle toutefois que le chef de l'État libanais avait lancé fin janvier une série de propositions en 28 points.

Sorte de moyen-terme entre les positions apparemment inconciliables des belligérants libanais, les propositions présidentielles, a soutenu un haut fonctionnaire libanais qui a requis l'anonymat, tiennent largement compte des revendications des protagonistes.

En prélude à l'importante réunion qui s'est déroulée hier matin, le président Gemayel avait longuement rencontré mardi soir M. Joumblatt. Selon un membre de l'entourage du chef druze, cet entretein a permis un « certain dégel » des relations entre les deux hommes.

« L'observateur » syrien, le vice-président Abdel Halim Khaddam, a multiplié depuis mardi soir les contacts avec les dirigeants libanais, rencontrant notamment M. Berri et hier matin les chefs de la coalition chrétienne.

Un mur de Berlin bis

BERLIN-OUEST (AFP) — La République démocratique allemande a entamé à Berlin-Est la construction d'un second mur, en retrait d'une centaine de mètres du premier, a affirmé hier un porte-parole de la police ouest-berlinoise.

Ce second mur, dont les travaux de construction ont débuté mardi, atteignait hier une longueur de 100 mètres environ. Il est situé à proximité de la porte de Brandebourg, sur le territoire de Berlin-Est, à une centaine de mètres en retrait du premier ouvrage fortifié, construit le 13 août 1961.

Depuis 1961, les autorités est-allemandes ont régulièrement poursuivi des des travaux de perfectionnement du mur afin de rendre cet ouvrage infranchissable.

Le mur de Berlin est long de 165 km (45 km de mur en béton proprement dit qui coupe la ville en deux et 120 km entre Berlin-Ouest et la RDA). Soixante-douze Allemands de l'Est ont trouvé la mort en tentant de le franchir depuis 1961. Plus de 5,000 en revanche, ont réussi à gagner indemnes les secteurs occidentaux de Berlin depuis cette même date.

Un cessez-le-feu fragile à Beyrouth

BEYROUTH (AFP) — Les explosions et les tirs retentissant régulièrement à Beyrouth, dans les quartiers proches de la ligne de démarcation, soulignaient hier la fragilité d'un cessez-le-feu proclamé solennellement mais pour lequel aucun mécanisme de surveillance n'a encore pu être mis en place.

Si bombardements et tirs ont considérablement diminué d'intensité hier par rapport aux jours précédents dans la capitale libanaise et sa banlieue, les armes ne se sont pas totalement tues au lendemain de la proclamation du cessez-le-feu par les dirigeants libanais participant à Lausanne à la conférence de réconciliation.

« Le grand débat est de déterminer qui va être responsable de la sécurité », indique-t-on de source informée à Beyrouth. Le comité chargé en principe de ce problème, qui aurait dû tenir sa première réunion dans la matinée, entamera réellement ses travaux ce matin.

Toutefois, pour certains Libanais, le fait que ce nouveau cessez-le-feu ait pu au moins faire taire l'artillerie une nuit entière est porteur d'espoir. « Pour un cessez-le-feu au Liban, c'est un exploit », remarquait une habitante d'un quartier limitrophe de la ligne de front après une nuit où n'ont retenti que des tirs d'armes légères.

« Un calme effrayant », disait un Libanais d'Achrafieh, quartier chrétien de Beyrouth-Est, pour qualifier la nuit sans bombardement qu'il venait de vivre, suivie de la première matinée calme depuis le 6 février dernier, date de la prise de contrôle de Beyrouth-Ouest par le mouvement chiite Amal et ses alliés.

Après une matinée silencieuse cependant, les explosions et coups de feu se sont multipliés en de matinée pour ensuite prendre ce que certains Libanais en sont venus à appeler un « rythme de croisière ». Ils semblaient donner raison à ce Beyrouthin qui, interrogé sur le fait de savoir si la trêve tiendrait, s'est contenté de répondre « non ».

Le pessimisme de Mohammad, habitant de Ras El-Nabeh, quartier de Beyrouth-Ouest servant de ligne de front entre l'armée et les Forces libanaises (FL-milices chrétiennes unifiées) d'un côté et milices anti-gouvernementales de l'autre, est alimenté par la succession de cessez-le-feu annoncés depuis le 6 février et qui n'ont pas empêché la destruction de son quartier.

En tout état de cause, si les artilleurs paraissent avoir partiellement entendu l'appel des congressistes de Lausanne à l'arrêt total des combats, il n'en est pas de même des francs-tireurs qui continuaient hier à sévir.

Israël retarde ses décisions

JÉRUSALEM (AFP) — Les travaux du congrès de réconciliation nationale libanaise de Lausanne ont provisoirement retardé la décision d'un redéploiement des troupes israéliennes au Sud-Liban, déclarait-on, hier, de source officielle à Jérusalem.

En dépit de l'abrogation unilatérale de l'accord israélo-libanais du 17 mai dernier et face au rôle croissant de la Syrie au Liban, Israël a délibérément adopté une position de prudente expectative, estiment les observateurs.

Le cabinet de M. Yitzhak Shamir estime qu'il a tout à gagner en poursuivant ses contacts avec les diverses factions libanaises, tout en évitant de donner l'impression qu'il céderait à son tour aux pressions de Damas en ordonnant un retrait précipité des troupes israéliennes au sud de la rivière Awali.

« Nous devrons désormais veiller seuls à nos impératifs de sécurité en nous appuyant si possible sur des forces locales au Sud-Liban », a déclaré M. Shamir. « Israël demeure le seul facteur de stabilité au Proche-Orient grâce à sa puissance militaire et à sa nature démocratique », a-t-il ajouté, mettant en doute le rôle de la Syrie pour la paix au Liban.

Le vice-premier ministre israélien, M. David Levy, a affirmé au quotidien *Maariv* que « les troupes syriennes risquent de s'enliser au Liban et d'apparaître très rapidement sous leur véritable jour, celui d'une armée occupante qui cherche à réaliser le rêve de la grande Syrie ».

Le ministre des Télécommunications, M. Mordechai Tzippori, en veut pour preuve « les dissensions déjà apparues à Lausanne entre le président syrien et ses alliés chiites et druzes ». « Face à cette situation, Israël doit éviter d'accentuer ses frictions avec la population chiite du Sud-Liban et évaluer à leur juste mesure les véritables desseins de la Syrie au Liban », a-t-il déclaré sur les ondes de la radio israélienne.

Le quotidien *Haaretz* (indépendant) affirmait hier que lors du récent séjour du président Gemayel à Damas, les autorités syriennes avaient clairement indiqué qu'elles souhaitaient la rupture complète des contacts libano-israéliens, à l'exception de ceux relatifs à des arrangements de sécurité à la frontière israélo-libanaise.

Le dialogue d'Israël et des Libanais s'est poursuivi en dépit de l'abrogation de l'accord du 17 mai, il y a deux semaines, différentes personnalités chrétiennes et druzes étant venues en Israël depuis lors. Citant des sources informées, *Maariv* affirmait hier que Walid Joumblatt, chef du Parti socialiste progressiste (PSP-druze) avait rencontré récemment, à Genève, des représentants du ministère israélien des Affaires étrangères.

Interrogé sur son analyse des intentions syriennes, M. Ouri Lubrani, coordinateur des activités israéliennes au Liban, a estimé, hier, « qu'il ne fait pas de doute que la Syrie va continuer à jouer d'une faction libanaise contre une autre et tenter de diviser pour régner ».

Tirant ses propres conclusions, le ministre israélien de la Défense, M. Moshe Arens, a récemment estimé « qu'Israël a encore beaucoup d'atouts au Liban ».

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield
Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514)934-0272, Télex: 05-268656, Cable: MARION

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?
SCRIBEC
45 rue Jarry est — 387-2486

Samson Bélair
Comptables agréés
Montréal Bureau 3100 Tour de la Bourse H4Z 1H8 (871-1515)
Laval Bureau 510 2 Place Laval H7N 5N6 (668-8910)
Longueuil Bureau 200 125, Boul. Ste-Foy J4J 1W7 (670-4270)
75 1909-1984
Bureaux dans les principales villes du Québec et du Canada
Affiliation internationale - Moore, Stephens & Co.

Prix d'Excellence du Canada 1984

PARTICIPEZ AU PREMIER CONCOURS ANNUEL DES PRIX D'EXCELLENCE DU CANADA

EN PRODUCTIVITÉ, INNOVATION ET DESIGN.

Le gouvernement canadien vient de créer un tout nouveau concours pour récompenser de façon remarquable les entreprises, industries et individus faisant preuve d'idées et de techniques innovatrices propres à rendre le Canada encore plus compétitif sur les marchés mondiaux, pour le plus grand bien de chacun de nous.

Les Prix d'excellence du Canada seront l'objet d'une manifestation annuelle prestigieuse soulignant les réalisations exceptionnelles des lauréats dans leurs domaines respectifs. L'attention et la publicité qui entoureront les prix sensibiliseront l'opinion publique à l'importance de la productivité, de l'innovation, de la commercialisation, de l'esprit d'initiative et des transferts de technologie dans l'entreprise et l'industrie.

Les cinq catégories

1 Prix de productivité: pour des réalisations importantes en vue d'améliorer la productivité. Le plus grand honneur du concours. Le récipiendaire devra avoir combiné, dans la mesure du possible, les éléments de toutes les autres catégories. Le prix récompense les améliorations apportées à la productivité par une utilisation efficace de la main-d'œuvre, des capitaux, de la technologie et de l'innovation.

Critères d'admissibilité
- Les améliorations à la productivité doivent avoir été réalisées principalement au Canada par une société canadienne.
- Les réalisations doivent avoir joué un rôle important dans l'atteinte des objectifs globaux de l'entreprise et contribué à la productivité et à la compétitivité du Canada.
- Les réalisations doivent résulter d'un effort soutenu de l'entreprise pour augmenter sa productivité.
- Les réalisations exceptionnelles doivent avoir été accomplies au cours des trois dernières années.

2 Prix de l'innovation: pour l'application innovatrice d'une technologie. Ce prix est accordé à une innovation ayant obtenu un succès commercial. L'originalité de l'application de la technologie, ses effets sur le rendement et le succès obtenu sont plus importants que la technologie elle-même.

Critères d'admissibilité
- Ce concours est ouvert à toute société canadienne.
- Les produits, procédés et systèmes de production doivent être d'origine et de fabrication canadienne, mais pas nécessairement les technologies utilisées.
- Les produits et procédés doivent être sur le marché depuis au moins un an.

3 Prix de commercialisation: pour la commercialisation innovatrice d'un nouveau produit, procédé ou service. Ce prix est décerné à l'entreprise canadienne qui a exploité avec succès un nouveau créneau commercial ou considérablement augmenté sa part du marché en lançant un produit, un procédé ou un service nouveau ou amélioré.

Critères d'admissibilité
- Toute entreprise canadienne ayant commercialisé avec succès un produit, un procédé, un service nouveau ou amélioré.
- Le produit, procédé ou service doit être sur le marché depuis au moins un an et avoir été mis au point au cours des trois dernières années.
- L'entreprise doit avoir utilisé des méthodes innovatrices pour pénétrer un nouveau marché ou s'implanter davantage dans un marché existant.

4 Prix des entrepreneurs: pour les réalisations exceptionnelles d'une petite ou d'une moyenne entreprise canadienne. Ce prix récompense les réalisations exceptionnelles dans le lancement, l'acquisition ou la réorganisation en profondeur d'une entreprise commerciale en faisant preuve d'un leadership, d'une audace et d'une créativité remarquables. Le prix souligne l'esprit d'entreprise dans l'innovation de produits, de procédés, de technologies ou de services nouveaux; dans la création de concepts de design, de production ou de commercialisation exceptionnels; ou dans la réalisation d'importantes améliorations de la productivité ou des méthodes de gestion.

Critères d'admissibilité
- Tout propriétaire-directeur d'entreprise canadienne autonome réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 20 millions de dollars.
- Les entreprises doivent œuvrer dans les secteurs de la fabrication, de la transformation, du tourisme ou des services.
- Les réalisations soumises doivent avoir eu lieu principalement au Canada au cours des cinq dernières années.

5 Prix du transfert de technologie: pour les travaux exceptionnels réalisés dans les domaines du transfert, de l'adaptation ou de l'exploitation commerciale de nouvelles technologies. Ce prix veut souligner que l'application est un aspect de l'activité scientifique tout aussi important que l'acquisition de connaissances scientifiques et techniques. Il s'adresse tant aux individus qu'à des groupes.

Critères d'admissibilité
- Tout scientifique, ingénieur ou équipe de diverses disciplines oeuvrant dans l'industrie, en milieu universitaire ou dans un organisme public ayant contribué à l'application de nouvelles technologies dans l'industrie canadienne.
- La technologie transférée peut provenir de n'importe quel inventeur et être de n'importe quelle origine nationale.
- La contribution de l'initiateur et du récipiendaire doit être clairement indiquée.

Comment participer

Pour fins d'évaluation et d'exposition, les travaux doivent être exécutés sur des planches rigides (quatre au maximum) de 400 x 560 mm. Ils peuvent comprendre des feuilles dactylographiées, des illustrations et des photographies. La documentation connexe et les documents confidentiels, selon le cas, doivent être présentés sous forme reliée. Les articles en trois dimensions ne sont pas acceptés.

Les inscriptions doivent mentionner le nom de la société et celui d'un représentant, le numéro de téléphone, l'adresse au complet et la catégorie.

Les participants doivent s'assurer que les brevets et les dessins industriels sont déposés et qu'on a respecté la propriété, les normes de sécurité et les aspects juridiques.

Jury
Un jury distinct examinera les candidatures pour chaque prix. Les Prix d'excellence et du mérite seront déterminés par le grand jury. Les juges seront choisis dans l'industrie privée par le biais d'associations commerciales œuvrant dans le domaine de chaque prix. Les prix seront présentés le 25 mai 1984.

Date limite d'inscription:
le 13 avril 1984
Envoyer les travaux à:
Direction générale des prix et du design
MEIR — Ottawa, K1A 0H5
Service de messagerie:
110, rue O'Connor
5e étage
Ottawa (Ontario)

Adresser les demandes de renseignements aux bureaux régionaux ou téléphoner à (613) 992-4496 ou 992-5006 (Ottawa)

Les bonnes idées qui vous ont déjà rapporté peuvent maintenant vous faire gagner. Ed Lumley

Edward C. Lumley
Ministre
Ministère de l'Expansion industrielle régionale

Canada

TRUST GENERAL
DÉPÔT GARANTI
11½% (5 ans) Interet annuel

au jour le jour

■ Encore du rouge pour Savin

La **Savin Corporation**, de Stamford aux États-Unis, société américaine contrôlée par la **Corporation de développement du Canada**, a annoncé hier un autre autre trimestre désastreux. Elle a enregistré des pertes de $30,2 millions US au cours des trois derniers mois de son exercice. Les opérations des neufs derniers mois se sont soldées par un déficit consolidé de $50 millions US. Les ventes de **Savin** ont chuté de $324 millions à $293 millions au cours de la même période.

■ Fidelity en faillite

L'empire lézardé de l'industriel Peter Pocklington a encaissé un autre coup dur. La section immobilière de sa compagnie, la Fidelity Trust, d'Edmonton, a été mise en règlement judiciaire: la **Patrician Land** n'était plus en mesure de rembourser les $175 millions qu'elle doit à la société mère.

■ Fleming veut stopper la concentration

L'ex-ministre du Multiculturalisme Jim Fleming a intensifié dernièrement sa campagne en vue de limiter la concentration de la propriété des journaux. M. Fleming, un ancien journaliste qui a été écarté du cabinet fédéral en août dernier, a déposé un projet de loi privé aux Communes visant à empêcher les deux principales chaines de journaux, **Thompson Newspapers Limited et Southam Inc.** d'acquérir plus de journaux. Ces deux groupes possèdent présentement quelque 50 p. cent des journaux canadiens

■ Bénéfices records pour Chrysler Canada

Chrysler Canada a déclaré que ses bénéfices nets de 1983 avaient atteint le chiffre encore inégalé de $118,8 millions alors que ses ventes avaient atteint $4,3 milliards. En 1982, Chrysler avait déclaré un bénéfice de $16,8 millions sur des ventes de 43,6 milliards. Au 31 décembre 1983, l'actif total de la société était de $980,3 millions, en regard de $680 millions l'année précédente.

■ Fox choisit Bytec-Comterm

Le ministre fédéral des Communications, M. Françis Fox, a annoncé hier que la société **Bytec-Comterm** de Pointe-Claire a été retenue par son ministère comme fournisseur d'équipement aux fins d'un projet pilote de bureautique. Exécuté dans le cadre du Programme de bureautique du gouvernement fédéral, le projet mettra à l'essai un système pleinement intégré comportant 70 postes de travail « intelligents » reliés à un réseau local. Le coût de cette entreprise conjointe avec Bytec-Comterm est évalué à un peu plus de $1 millions. Le fédéral versera $500,000 en dépenses directes sur le coût total du projet.

■ SAQ: on s'informe chez Biron

La privatisation des 350 succursales de la **SAQ** intéresse beaucoup de monde. En effet, quelque 5,000 demandes d'information sur ce dossier sont parvenues ces dernières semaines au cabinet du ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron.

Investissements de $15 à $20 millions d'ici 1988

La Presse s'intéresse à la télévision

par Michel Nadeau

La direction du quotidien *La Presse* investira de $15 à $20 millions au cours des quatre prochaines années dans la modernisation de ses équipements et la diversification de ses activités vers l'électronique. La Presse songe à une participation active dans le domaine de la télévision, notamment en jouant un rôle de courtier pour des films documentaires, des séries télévisées et des émissions d'affaires publiques.

C'est ce qu'a indiqué, hier midi, son président et éditeur, M. Roger D. Landry qui prenait la parole devant les membres de la Chambre de commerce de Laval.

« Dans cette année du centenaire, nous ne pensons pas à la consolidation de nos activités mais bien à l'expansion. Il ne s'agit pas seulement de remplacer des équipements mais d'en ajouter là où nous sommes déficients ». Parmi les investissements éventuels, on parle d'un gymnase pour le personnel, une terrasse sur le toit et « une meilleure utilisation du stationnement » de la rue St-Antoine.

La somme annonçée hier est égale à l'investissement du *Journal de Montréal* dans de nouvelles presses et un immeuble dans l'est de Montréal.

M. Landry n'a pas révélé si la direction songeait à accroître la capacité des presses pour mieux répondre à l'offensive de Quebecor.

« C'est dans le champ de la communication, de la diffusion et de l'information que nous allons mettre le plus clair de nos énergies », a-t-il précisé.

L'éditeur a cependant mentionné qu'une nouvelle filiale détenue à 100 %, Scriptel, étudierait les meilleurs moyens d'exploiter la technologie Télidon.

Également, *Les Productions du Centenaire*, une autre firme détenue à 100 %, agira comme courtier pour la vente de films documentaires, de séries télévisées et d'émissions d'affaires publiques, du genre *60 Minutes »*, de préciser M. Landry.

Des sommes importantes sont mises actuellement à la disposition des entreprises de ce genre par la Société de développement de l'industrie cinématographique (SDICC) pour encourager la production privée au Canada. Cette fonction de courtier prendra également plus d'ampleur lorsque Radio-Canada confiera davantage de production à l'extérieur, comme le souhaitait le rapport Applebaum-Hébert.

Roger D. Landry

M. Landry songe à la possibilité d'investissements dans l'électronique en vue « d'une meilleure utilisation des ressources humaines ». Plusieurs auditeurs ont vu tout de suite une allusion à une participation éventuelle au projet de la troisième chaîne privée de concert avec M. Philippe de Gaspé-Beaubien, le président de Télémédia, qui est vivement intéressé à ce projet. Les appels d'offre devraient être lancés d'ici quelques mois par le Conseil de la radiodifffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Enfin, *La Presse* offrira à ses lecteurs un service de commandes directes de certains produits annoncés. Une filiale, Postunic, remplira les commandes reçues à travers les coupons jouxtant les annonces.

La Presse Ltée est une filiale à 100 % de Gesca, contrôlée entièrement par Power Corp. Gesca possède également une autre filiale « Les Publications J.T.C. » dont M. Landry est, depuis quelques jours, président. « Les Publications J.T.C. » comprennent *La Tribune*, de Sherbrooke, *Le Nouvelliste*, de Trois-Rivières, et *La Voix de l'Est*, de Granby. Ce cumul permettra « une meilleure rationalisation au sein du groupe de presse », de préciser une source proche de la direction de « Publications J.T.C. » dont les locaux sont situés dans l'immeuble de Power Corp. au Square Victoria. Les « Publications J.T.C. » étaient autrefois connu sous la raison sociale « Les Journaux Trans-Canada ».

D'où viendront les $15 à $20 millions investis par *La Presse* ? L'amortissement serait-il suffisant, avec des profits assez modestes, pour apporter les fonds requis ou l'actionnaire devra-t-il injecter de nouveaux capitaux ? En 1982, Gesca Ltée a réalisé des profits de $700,000 sur des revenus de $109.7 millions. Selon une étude récente de Bell Gouinlock, une maison de courtage de Toronto, la valeur des actifs des quatre quotidiens serait de l'ordre de $20 millions. Selon l'analyste Joseph Leinwand les gains de Gesca auraient doublé au cours de 1983 et demeureraient stables en 1984 à $1.5 million.

Comment s'évader fiscalement dans un yacht payé par l'impôt

par Michel Nadeau

Pour l'année des grands voiliers, pourquoi ne pas prendre la mer à bord d'un abri fiscal de 56 pieds et récupérer son investissement au gré des vagues et de l'amortissement ?

C'est la proposition que fait actuellement un groupe de 750 courtiers à différents contribuables qui rêvent d'évasion fiscale sur un yacht payé par le fisc... Si les immeubles de classe 31 se font rares, des promoteurs offrent la possibilité d'amortir en quatre ans un bateau de $775,000 qu'on peut acheter à cinq ou six.

« Au terme de la troisième année, l'investisseur a récupéré son placement et il sera propriétaire du bateau au bout de 10 ans sans avoir déboursé un seul sou », affirme Mme Manon Giguère, du Centre d'expertise et d'administration du Québec (CEDAQ), un regroupement de courtiers qui vend des produits fiscaux.

Un homme d'affaires d'origine québécoise, M. Rénald Plouffe, maintenant établi en France et à Fort Lauderdale, a mis au point, avec un architecte français, l'« Eldorado 56 », une bateau de luxe en aluminium avec cinq cabines pour les huit passagers et les deux membres d'équipage. Le premier exemplaire de cette embarcation est actuellement en construction à Saint-Jean-sur-Richelieu dans la bâtisse de Soudure Pommerleau. Le prix du bateau est de $635,000 mais il faut ajouter $140,000, surtout en honoraires divers à M. Plouffe.

La Loi de l'impôt permet sous certaines conditions d'amortir un bateau en quatre ans en échelonnant ainsi le coût en capital: 16⅔ %, 33⅓ %, 33⅓ % et 16⅔ %. L'embarcation doit être construite et immatriculée au Canada. On peut cependant la louer à un grossiste en voyages qui l'exploitera, à l'étranger, pour des croisières hebdomadaires. C'est l'entente qui a été prise avec la firme Tours Provac, de Montréal.

En supposant un groupe de cinq personnes, l'investisseur verse $12,000 au moment de la signature et emprunte $43,000 de la Banque Royale sous la forme d'une lettre de garantie bancaire. Donc, l'individu engage son crédit personnel. Puis, il signe un emprunt hypothécaire de $100,000 consenti par les Caisses populaires sur le bateau. Capital et intérêt coûteront près de $100,000 par an durant 10 ans.

Le bateau peut théoriquement être loué au taux de $1,000 par personne par semaine ($2,000 par cabine) durant 20 semaines par année. Le revenu brut annuel est de $160,000. Une fois soustraites les dépenses d'environ $100,000, on arrive à un solde positif de $68,000 environ. Mais cela n'inclut pas les frais de gestion. C'est ici qu'intervient Provac qui a signé une entente de cinq ans pour l'utilisation des bateaux. Provac assume la dette et tous les autres frais et promet même 25 % des profits d'exploitation.

Les documents de vente laissent entrevoir un rendement fabuleux. Au cours de la 10ème année, par exemple, le bateau rapportera un montant net de $111,859. Et ce, sans compter la semaine à bord auquel a droit le co-propriétaire....

Trois bateaux ont été vendus, principalement à des professionels, dit Mme Giguère. Deux autres seraient sur le point de l'être. On vise une flotte de neuf bateaux pour 1984.

Évidemment, rien ne garantit le succès de la location et les imprévus en cas de bris ou autres. Qu'advient-il si Provac échoue ? Quelle est la limite de la garantie bancaire et de l'emprunt hypothécaire ? Qu'advient-il en cas de faillite ou de vice de forme du nouveau bateau ? La Loi de l'impôt peut-elle changer de façon très défavorable ?

Autant de questions que l'éventuel investisseur aura avantage à soulever avant de prendre la mer...

Immobilier: le MLS informatisé est accueilli avec enthousiasme

par Marc-O. Trépanier

« Le problème, c'est qu'à chaque fois que j'ai dix minutes, je vais m'amuser avec ça », lance enthousiaste Mme Yolande Robert, directrice de la succursale Le Permanent, du boulevard Therrien à Longueuil.

« Ça », c'est le terminal du tout nouvel ordinateur « Edgar » de la Chambre d'Immeuble de Montréal pour le service des inscriptions multiples (SIM), à l'essai depuis quelques semaines dans six succursales de courtiers de la région métropolitaine, dont celle de Mme Robert.

« Ce qui nous demandait deux heures de recherches se fait maintenant en deux minutes. Une économie de temps qui se double d'une exactitude sans pareille, sans compter que mes 30 agents ont appris à se servir du système en peu de temps », poursuit la directrice de la succursale de Longueuil.

L'ordinateur de la Chambre d'Immeuble de Montréal, dont le développement et la mise en place nécessitent des investissements de $8 millions, est présenté comme une véritable révolution dans le courtage immobilier par le président de l'organisme, M. Paul Legault.

« Les 285 courtiers et les 4,000 agents membres du service MLS ont maintenant à leur disposition un outil moderne qui leur permettra d'offrir au public un service encore plus efficace et plus professionnel », a déclaré M. Legault en présentant aux media d'information les caractéristiques de cet ordinateur auquel seront reliés quelque 400 terminaux dans les bureaux des courtiers d'ici la fin d'avril.

L'ordinateur bilingue a présentement en mémoire plus de 27,000 propriétés et devrait en avoir plus de 50,000 dans six mois. Chaque courtier pourra y trouver, outre les propriétés MLS, ses propriétés exclusives auxquelles il aura seul accès, bien sûr.

Le système permet un tamisage rapide du marché. Ainsi, un client à la recherche d'une propriété valant entre $50,000 et $70,000 dans le secteur Chomedey à Laval apprenait instantanément mardi midi chez son agent qu'il y en avait 68 de disponibles. En ajoutant d'autres critères plus sélectifs, soit un foyer naturel et une salle familiale finie au sous-sol, ce nombre était réduit à 14 maisons. L'acheteur a ensuite accès à un cahier avec photos des propriétés. Le voilà prêt, en quelques minutes, à partir à la recherche active de son bungalow.

Pour le consommateur désireux de vendre sa maison, outre une inscription instantanée dans tout le réseau MLS, il peut, grâce à l'ordinateur, faire réaliser une étude comparative des maisons similiares à la sienne vendues récemment dans son quartier ou sa région de manière à déterminer son prix.

Ce système fournira enfin une foule de données (inventaire quotidien, hebdomadaire et mensuel des propriétés à vendre, types de propriétés en demande, activité du marché par municipalité, etc.) qui permettront une meilleure connaissance du marché immobilier et de ses tendances. Différentes analyses financières, des systèmes de messages et d'annonces et plusieurs autres services seront aussi disponibles pour les abonnés de l'ordinateur central.

Le président de la Chambre d'immeuble a tenu à souligner que ce nouveau service sera offert sans frais aux acheteurs et aux vendeurs. On sait que les courtiers réclament une commission de 6 % pour la vente d'une propriété exclusive et de 7 % via le MLS.

Hausse des gains de l'Alliance mutuelle-vie

par Michel Nadeau

En dépit d'une baisse de 4 % du revenu-primes au cours de 1983, l'Alliance mutuelle-vie a terminé l'exercice avec une augmentation de ses profits qui de $1.6 millions en 1982 passent à $5.7 millions pour l'an dernier. Les sommes versées aux détenteurs de polices participantes sont demeurées stables à $7.6 millions.

C'est ce que révèle le rapport annuel de la compagnie d'assurance de la rue Sherbrooke qui explique les difficultés du côté des primes par la baisse du revenu disponible des travailleurs et de la conversion importante des vieilles polices par les assurés.

La baisse du revenus-primes fut de 4 % à $94 millions: cependant, les revenus de placements sont montés de $43 millions à $50.2 millions.

L'actif progresse de 11.2 % à $537.6 millions. Les placements ont rapporté en moyenne 11.91 % au cours de 1983.

L'investissement de $9 millions fait dans le tandem Alliance/Standard Life n'a vraiment démarré qu'en janvier dernier. La direction rappelle que la mutuelle détient 20 % du Trust Général du Canada.

Nominations à la Banque Continentale du Canada

MM. S.S. Ilaqua

B.A. Johnson

I. A. Henderson

B.D. Rosiak

Le président et chef de la direction de la Banque Continentale du Canada, M. David A. Lewis, a le plaisir d'annoncer les nominations suivantes à la haute direction:

D'une part, M. Sam S. Ilaqua, premier vice-président, est élu au conseil d'administration et au poste de premier directeur des finances. Dans ses nouvelles fonctions, M. Ilaqua coordonne les finances et les placements, les opérations internationales, la comptabilité et la planification financière.

Il s'est joint à la Banque en 1963. Il en est devenu trésorier en 1972, vice-président en 1975, et premier vice-président aux finances et aux placements, en 1981. Il compte plus de 20 ans d'expérience auprès des marchés monétaires canadiens et étrangers.

D'autre part, M. Brian A. Johnson est nommé vice-président aux finances et aux placements. Il est donc directement responsable des finances et des placements, des opérations internationales, de la comptabilité et de la planification financière.

M. Johnson est au service de la Banque depuis 1980 alors qu'il occupait le poste de contrôleur et de chef comptable. On le nomme vice-président et contrôleur en 1981, puis trésorier et vice-président aux finances, en 1982.

M. Johnson est bachelier en commerce de l'Université du Manitoba; il a obtenu, en 1968, une maîtrise en administration de l'École supérieure Wharton, à l'Université de Pennsylvanie.

Par ailleurs, M. Ian A. Henderson est nommé vice-président des services bancaires aux établissements financiers. Dans le cadre de ce nouveau poste du service des finances et des placements, M. Henderson s'occupera d'améliorer les relations que la Banque entretient avec les établissements financiers.

Il a débuté à la Banque en 1978 en tant que directeur général de la planification. On lui confie, en 1979, le poste de vice-président à la planification. Il compte plus de vingt ans d'expérience dans le domaine bancaire. Bachelier ès sciences de l'université McGill, il a obtenu une maîtrise en administration de l'Université Harvard.

En outre, M. Borden D. Rosiak est nommé contrôleur et chef comptable. Il est entré au service de la Banque en 1981 au poste de contrôleur adjoint; il a été nommé chef comptable en 1983.

Il sera dorénavant responsable de la comptabilité et de la planification financière des diverses activités de la Banque. Il effectuera également différentes tâches relatives à l'impôt et aux assurances.

M. Rosiak a été reçu comptable agréé. Il avait décroché auparavant un diplôme d'ingénieur à l'Université de Toronto.

Via Rail: prix à rabais

Les voyageurs âgés de 60 ans et plus qui emprunteront les trains de Via Rail ont droit, à compter d'aujourd'hui, à un rabais du tiers du prix des billets.

Ce tarif spécial, réservé jusqu'ici aux 65 ans et plus, sera appliqué à ceux qui pourront présenter une justification d'âge.

Le tarif minimum est toutefois de $4 dollars.

SUITES EXECUTIVES
Meubles (au mois) ou non-meubles (à l'annee)
HADDON ARMS UN DES PLUS PRESTIGIEUX À MONTRÉAL
Propre, confortable.
Piscine chauffée.
Service d'entretien.
Prix raisonnable.
Demandez Vivian Marco
HADDON ARMS
2170 AV. LINCOLN PRÈS MÉTRO & FORUM
935-9224

Le rôle de la femme C.A. dans la vie économique: une préoccupation majeure pour l'Ordre des comptables agréés du Québec

Soucieux d'encourager les femmes C.A. à s'intégrer davantage aux activités de la profession et à occuper une place plus grande dans le secteur des affaires, l'Ordre des comptables agréés du Québec a créé récemment un Comité sur le rôle de la femme C.A. dans la vie économique.

Présidé par Mme Louise Martel, M. Sc., C.A., ce comité a pour mandat de faire le point sur la situation des femmes dans la profession de comptable agréé, de promouvoir les intérêts professionnels des femmes C.A. et, surtout, de sensibiliser l'opinion publique à leur rôle dans la vie économique.

La création de ce nouveau comité de l'Ordre des comptables agréés du Québec fait suite à la constatation que les femmes C.A. correspondent bien à l'image de la nouvelle jeune professionnelle: elles ont une vision très positive de leur profession, mais étant donné leur jeune âge (les deux tiers d'entre elles ont moins de 30 ans), elles s'impliquent peu dans les activités de la profession et dans le monde des affaires.

Outre son étude de la situation actuelle des femmes C.A., le nouveau comité s'occupera notamment de diffuser des publications d'intérêt particulier et d'organiser des colloques, déjeuners-causeries et ateliers destinés à susciter chez les femmes C.A. une plus grande implication dans leur profession et dans l'ensemble de la vie économique.

Le Comité sur le rôle de la femme C.A. dans la vie économique est composé des personnes suivantes:

Louise Martel, M. Sc., C.A., présidente du comité

Mireille Barrière-Dion, C.A.
Raymond Blais, F.C.A.
Yves Gauthier, C.A.
Choula Ammar-Hadid, C.A.
Francine Harel-Giasson, M.B.A., Ph. D.
Marla Kott, C.A.
Denise Lanthier, M.B.A., C.A.
Sylvie Poirier, C.A.
Nicole Sauvé, C.A.

N'hésitez pas à vous procurer notre nouvelle brochure. **Avec un C.A., vos affaires tourneront plus rondement,** en vous adressant à:

L'Ordre des comptables agréés du Québec
680, rue Sherbrooke ouest
7e étage, Montréal
(Québec) H3A 2S3
(514) 288-3256

Ordre des comptables agréés du Québec
CA

TORONTO

Gain de 10.53 points

L'indice composé de la Bourse de Toronto a clôturé la séance d'hier en hausse de 10.53 points, à 2,411.09. Mais les pertes ont été plus nombreuses que les gains (351 contre 255) et 296 titres campaient sur leurs positions. Le volume des échanges était de 9.6 millions d'actions.

Le marché a repris 24 des 38 points perdus la semaine dernière.

L'immobilier-construction a fait un bond de 102.54 points à 5,436.36. Cadillac Fairview a gagné 1-4 à $12 dans un volume de 150,000 actions. Au cours de la séance, un paquet de 100,000 papiers a changé de main.

Un autre grand gagnant a été le groupe des mines, en hausse de 44.88 à 2,311.56.

En tout, 11 des 14 compartiments du marché ont progressé.

Le grand perdant est le secteur des aurifères, qui a fait une chute de 47.25 à 4,677.31.

Dans les valeurs industrielles, Alcan gagne 1 3-8 à $44 1-2, Cadillac Fairview 1-4 à $12, Nova Corp. A 1-8 à $7, Noranda Mines 3-8 à $23 3-8 et Southam 1-4 à $46. Woodward Store A perd 1-8 à $14 1-8, BCRIC cinq cents à $3.80, Reitmans Canada A 1 1-4 à $16 1-2 et Third Canadian General Investment Trust 1 à $29.

Dans les mines, Nova Beaucage gagne cinq cents à 68 cents, Placer Development 1-4 à $23 1-2 et Teck Corp. B 3-8 à $10 1-2. Campbell Red Lake cède 1-2 à $37 et Cullaton Lake cinq cents à $3.50.

Dans les pétroles, Czar Resources gagne six cents à $1.98, Roxy Pete B 10 cents à $2.80 et Gulfstream Resources 11 cents à $1.13. Asamera Inc. abandonne 1-8 à $12 3-8 et Ranger Oil 1-8 à $11.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
AMCA Int	36400	$2¹⁄₁₆	20¾	20¾	
AMCA p	400	$25⅜	25¼	25⅜	
Aberford	1200	$8⅜	8¼	8¼	— ⅛
Aberford w	2000	200	200	200	— 1
Abti Price	145	$25¾	25¾	25¾	
Adanac M o	2000	52	52	52	+ 2
gassiz	10260	1[illegible]	172	175	— 1
Agnico E	77[illegible]	[illegible]	19	19⅛	— ½
Agra Ind A	17[illegible]	[illegible]	5	5	
Agra B f	49[illegible]	[illegible]	5	5⅛	
Albany o	238[illegible]	82	82	82	
Alf Energy	46965	$20¼	19⅞	20¼	+ ½
Alf Enr A	687	$30⅜	30⅛	30⅛	— ½
Al Enr 1125	549	$37⅛	37	37	— ⅛
Alta Nat	1020	$30	29¾	29⅞	— ⅛
Alcan	204853	$44⅝	43½	44½	+ 1⅜
Alcan w	16000	$17⅝	17⅛	17½	+ ½
Algoma St B	3500	$25½	25⅛	25⅜	— ⅛
Alum A	2700	$26	26	26	
Amco o	262	38	38	38	
Am Eagle	51500	180	180	180	
Am Leduc	10000	38	38	38	— 1
Andrs WA f	400	$25⅛	25⅛	25⅛	— ⅛
Ang CT 4½	211	$23¼	23¼	23¼	

MONTRÉAL

Séance très animée

Dix des onze compartiments de la Bourse montréalaise ont progressé hier, faisant monter l'indice composé de 2.50 points à 409.35 à l'issue d'une séance très animée.

Au total 1,563,850 actions ont été traitées, contre 1,438,165 la veille.

Les pétrolières avancent de 3.75 à 616.34, les industrielles de 3.14 à 431.52, les services publics de 1.62 à 311.40 et les bancaires de 0.20 à 449.72, tandis que les papetières reculent de 0.37 à 228.66.

Dome Petroleum (certificats) baisse de un demi-cent à 1.5 cent dans un échange de 200,000 actions. Aberford Resources recule de 1-8 à $8 1-4 dans un volume de 54,000 unités.

Les jeux terminés on dénombre 105 titres en hausse, 90 en baisse et 76 stables.

Alcan gagne 1 1-4 à $44 3-8, Seagram 3-4 à $43 7-8, Imperial Oil A 1-2 à $38 1-4, Noranda 3-8 à $23 3-8, Inco 1-4 à $18, Quebecor 1-4 à $16 1-4, Canadian Tire A 1-8 à $12 1-8 et Imasco 1-8 à $35. Agnico Eagle perd 1-2 à $19 et Denison Mines 3-8 à $25 3-4. Echo Bay Mines est inchangé à $11 5-8 et Total Petroleum à $15 1-8.

Dans les valeurs de deuxième ordre, Lynx-Canada Explorations gagne six cents à $1.20, Brosnan perd deux cents à 70 cents, et Muscocho cède huit cents à $2.10.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Aberford	54000	$8¼	8¼	8¼	— ⅛
AbertrdWt	250	200	200	200	+ 1
Agnico E	6150	$19⅜	19	19	— ½
Aiguebelle	5400	$7⅜	7½	7⅜	+ ⅛
Alta energ	900	$20⅛	19⅞	20⅛	+ ⅜
Alta N Gs	600	$29¾	29¾	29¾	+ 2⅛
Alcan Alu	58181	$44⅛	43½	44⅜	+ 1¼
Alcan Wt	3325	$17½	17¼	17½	+ ⅜
Algoma St	3432	$26	25⅞	25⅞	
AMCA int	3600	$21	20⅞	20⅞	+ ⅛
AMCA8.84	2300	$25¼	25¼	25¼	
Amusecor	300	180	180	180	+ 5
Amuse Wt	z300	40	40	40	+ 5
Asamera	4100	$12⅝	12½	12½	
B C Forst	871	$11¾	11⅝	11¾	— ⅛
BGR A	1100	$8	8	8	— ⅛
BGRwt	5500	275	271	271	— 1
BC Phone	1500	$20½	20⅜	20⅜	+ ⅛
BPres Can	z45	$21⅛	21⅞	21⅞	— ⅛
Bank NS	10536	$13	12¾	12⅞	
Baue Cont	1100	$12¼	12¼	12¼	— ⅛
Bq Mercn	600	$13½	13½	13½	+ ⅛
Baue Mtl	9631	$26⅜	26⅛	26⅛	
BMO 2.85	3100	$34¼	34	34½	+ ¼
BMO $2.50	1900	$30⅜	30½	30⅞	+ ⅜
BMO Sr3	3700	$25⅜	25¼	25¼	
BMO Wts	700	$5½	5⅛	5½	+ ⅛
Bq Eparg	1855	$22¼	22⅛	22¼	— ¼
BqEp 2.62	2750	$27½	27	27	— ¼
Baue Nat	22310	$13⅛	13	13	
BqNat 2.94	1000	$36	36	36	— ¼
Bq Royale	8290	$31⅞	31½	31½	— ⅛
Bq Ry Wt	2600	$5⅜	5¼	5⅜	+ ⅛
BqRy 1.45	8300	$17⅜	17⅜	17⅜	+ ¼
BqRy 2.75	1500	$32⅞	32⅞	32⅞	
fBomb A	459	$17¼	17¼	17¼	— ¼
fBomb B	1275	$15⅝	15⅝	15⅝	
Bow Val	7999	$24⅛	24	24	+ ¼
BowVl2.05	500	$32¾	32¾	32¾	+ ¼
Bow V Rs	z50	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
Bralorne	1800	$6⅛	5⅞	5⅞	— ⅛
Brascade	2255	$42	41⅞	42	+ ⅛
Brascan A	1865	$38⅛	38⅛	38½	+ ⅜
Brcan prF	700	$26⅞	26¾	26¾	— ⅜
By—Com	29250	$5⅜	45⅝	5⅜	+ 87
CAE Ind	2000	$18⅛	18	18	— ⅛
C T G Inc	5700	440	425	430	—15
CTG Wt	500	50	50	50	
Cad Frvw	5406	$12⅛	11⅞	12⅛	+ ⅛
Cad Fw a	1800	8	8	8	
Ca.f.wt	1400	$5⅜	5½	5⅜	
Cambridge	500	$13½	13½	13½	+ ¼
CmbrdgWt	100	325	325	325	+ 10
Camp R	1050	$12½	12	12	+ ⅜
Cmpbel.Sp	3500	$15⅜	15¼	15⅜	+ ⅛
fCampeau	400	$20½	20	20	+ ¾
CmpeauWt	450	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ¼
CDC Pr B	100	97	92	92	— ½
CDC 1980	2900	$14	13⅞	14	
CFound 6p	z25	$10½	10½	10½	— ⅛
C Imp Bk	11510	$28¾	28½	28¾	
CIBa 2.50	1000	$26½	26½	26½	— ⅛
CIBq 2.05	8100	$25¾	25¾	25¾	
CIBQ 3.562	600	$30¼	30¼	30¼	
CIBq wt	1000	490	485	490	+ 5
CP Ltee	7385	$44	43¾	44	+ ½
fC Tire A	46750	$12⅛	12	12⅛	+ ⅛
fC Utilit A	175	$14⅜	14⅜	14⅜	
C Utilit B	175	$14⅜	14⅜	14⅜	
C.Util SrN	5000	$23⅛	22¾	22¾	— ⅜
C Util Sr1	7050	$26⅛	26	26	
Carena	z30	$45⅞	45⅞	45⅞	—6⅛
Carl Ok	700	$21	20¾	21	— ⅛
Carl Ok a	z100	$22¾	22¾	22¾	—1⅞
Cascades	2445	$12¼	12	12¼	+ ¼
Celanese	100	$8¾	8¾	8¾	
Cent Dyn	500	40	40	40	
Central Tr	184	$11	11	11	
fChateau	1000	$12⅛	12	12	— ⅛
Chrysler	200	$35⅛	35⅜	35⅜	+ ⅛
Cim'L PrE	293	$14¾	14¾	14¾	
Cim L 1.17	898	$18	18	18	
Cominco	100	$51	51	51	+ ½
Comi 2.00	200	$24½	24½	24½	— ⅞
ComSatlite	100	340	340	340	—15
C Bath A	1975	$27	26⅞	27	
C Bath 6p	z25	$16	16	16	+ ⅜
CSD CI A	z29	50	50	50	—25
CSD Pr B	z6	$21	21	21	
C Gas Wt	1000	405	405	405	
C gas 1312	200	$30	30	30	—1¼
CnsGas914	500	$26	26	26	
Czar Res	700	195	195	195	+ 5
Daon Dvlp	1800	150	146	150	+ 1
Den9.75	8000	$25¾	25¼	25¾	— ⅜
Domco Lte	200	$8¼	8¼	8¼	+ ¼
Dome Cda	2200	480	475	475	—10
Dome Mns	2000	$20⅝	20½	20½	
Dome Pet	3590	420	410	410	
Dome PrA	z40	$13¾	13⅜	13¾	— ⅜
DomP Wt	200000	1½	1½	1½	— ½
Dom Store	100	$19¼	19¼	19¼	
Domtex	1073	$16¾	16¾	16¾	— ⅛
Domtar	2776	$32⅜	32⅜	32⅜	+ ¼
Domtar a	700	$13½	13½	13½	— ½
Donohue	5883	$27⅞	27½	27⅞	+ ⅜
DrMcC A	118	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
fDylex Ltd	200	$20¾	20⅜	20⅜	+ ⅜
Dynamar	500	115	115	115	—5
Echo Bay	8500	$11¾	11½	11⅝	
fEnheat A	1200	450	450	450	+ 20
Enheat B	400	450	450	450	+ 35
Ent Bell	66047	$30¼	30	30¼	+ ⅛
EnBell2.25	150	$28½	28½	28½	— ¼
EnBell2.05	3000	$30⅛	30	30⅛	—1¼
EnBell2.70	3400	$33¾	33⅝	33¾	— ⅛
Entrep CP	7215	$21¾	21¼	21½	
Epitek Int	1000	73	73	73	
Forex	2000	440	435	435	—10
Fraser Inc	1400	$23¼	23¼	23¼	+ ¼
Gaz Metr	4650	$7½	7⅜	7⅜	— ⅛
Gaz 15	500	$30	30	30	+ ⅛
Genstar	1300	$25¼	25¼	25¼	
Genstar c	380	$31½	31	31	— ⅜
fGldcrp.A	4850	$8⅛	8	8	+ ⅛
GldcrpWt	3600	284	273	273	—4
Gr Lk For	200	$84	84	84	— ½
Guard prB	1200	$9¾	9¾	9¾	— ⅛
Gulf Can	28760	$18⅝	18⅛	18½	+ ⅛
Helix.Circ	3200	$5¼	5¼	5¼	+ ⅛
Hir Walkr	12674	$25¼	25	25¼	+ ⅛
H Wlkr D	1700	$25¾	25¾	25¾	+ ⅛
H Wlkr E	1500	$29	28⅞	29	
Wlkr Wts	1900	390	385	390	+ 5
H.Wlkwt88	1390	400	390	400	—15
H Bay Co	z16	$22⅜	22⅜	22⅜	+ ⅜
H Bay pA	z16	$17⅜	17⅜	17⅜	— ⅜
Husky Oil	4150	$10½	10⅜	10⅜	
Imasco ltd	14300	$35½	34¾	35	+ ⅛
Imasco pB	1500	$70	69¾	70	+ 1
Imp Oil A	25158	$38⅜	38	38¼	+ ½
Inco Ltd	50612	$18	17¾	18	+ ¼
Inco Wts	1000	$5⅛	5⅛	5⅛	
Innopac	z00	$Y	Y	Y	
IBM	13	$140½	140½	140½	+ ⅜
Inter Pipe	4364	$29½	29	29½	— ⅛
Irwin Toy	200	$6	6	6	— ⅛
fIvaco A	3350	$15¼	15	15¼	+ ¼
Ivaco Wts	z60	475	475	475	—15
Ivaco E p	400	$25¼	25¼	25¼	
Janock	300	$11⅝	11⅝	11⅝	— ⅛
Kiena	1000	$26	26	26	
Labatt	1824	$20½	20⅜	20½	+ ⅜
Logistec	500	450	450	450	
Louvem	1100	365	355	365	+ 5
LouvmWt1	z400	85	85	85	—1
LouvmWt2	z400	65	65	65	
Mclean X	2145	$17½	17½	17½	+ ½
McM Bldl	6160	$30⅜	30⅜	30⅜	— ¼
C Marconi	4600	$25⅜	25¼	25¼	— ⅛
fMarif Tel	400	$34¼	34⅝	34¼	— ¼
Mrt pr C	400	$10	10	10	
Merland a	400	$19	19	19	
fMeston	800	225	225	225	—15
Min Lac	750	$35½	35¼	35¼	— ¼
Mitel Corp	800	$14	13⅞	14	
fMolson A	900	$19	19	19	
Molson B	500	$11⅜	19½	19½	+ ⅝
MTrustc A	6000	$11⅜	11½	11½	— ⅜
Moore	1100	$47⅞	47⅝	47⅝	+ ⅛
NB Tel	100	$15⅜	15⅜	15⅜	
NB Tel p	500	$15½	15½	15½	+ ⅜
fNfldCapA	200	$9⅞	9⅞	9⅞	— ⅛
Nfld 1414	200	$12	12	12	+ ½
Nfld Tel	335	$13⅞	13⅝	13⅝	— ⅛
Noranda	21098	$23⅜	23⅛	23⅜	+ ⅜
Norcen	20400	$16¼	16¼	16¼	— ¼
fNoreNv	21200	$15⅞	15¾	15¾	
Normick	175	$10¾	10¾	10¾	
Nor Tel	7325	$45½	45	45⅛	+ ¼
NWest Spt	245	475	475	475	—25
fNova Alt	11400	$7	6⅞	6⅞	
Nova 612	2600	$22	21¾	22	+ ½
Nova 12	600	$33⅛	33	33	— ⅛
Nova 11.24	2300	$27⅞	27⅝	27⅝	— ⅜
NuWest A	200	100	100	100	
fOcelot B	600	465	465	465	
Placer Dv	4000	$23¾	23⅜	23⅜	+ ⅜
PlacerDwt	650	$5⅜	5½	5⅜	+ ⅛
fPowr Cr	1870	$19	18⅞	19	+ ¼
Precamb	2500	$6⅜	6¼	6⅜	
Prnor Gr	200	$9	9	9	
Prooptic	550	225	225	225	
Provigo	10340	$18	17⅞	17⅞	
Que Tel	2030	$30½	29¾	30½	+ ⅜
Quebecor	22300	$16⅜	16¼	16¼	+ ¼
Redpath	100	$23⅜	23⅜	23⅜	
fRogerC B	100	$9¾	9¾	9¾	
fRolind A	400	$15½	15	15	
Ry Trco A	1753	$26¼	26¼	26¾	+ ¼
RTrstc2.93	200	$27¾	27¾	27¾	— ¼
fSI CemA	300	$22½	22½	22½	
Sceptre	2300	$5½	5	5	— ⅛
Seagram	9593	$44	43½	43⅞	+ ¾
Shell Can	1500	$25⅜	25½	25⅛	— ¼
fSSears A	800	$8¾	8⅝	8¾	
Southam	316	$46	46	46	+ ½
fSparAer	2500	$19⅜	19	19⅜	+ ⅛
fSparCap	8500	57	56	56	—2
Stbg Pr D	700	$27½	27½	27½	— ⅜
Stelco A	3745	$27	26¾	27	+ ¼
Stelco Wts	450	56⅜	6⅜	6⅜	— ⅛
Stel 1.94	300	$26	26	26	
Sullvn.Min	2610	$5⅞	5¾	5¾	
Systemhse	2400	141	141	141	—4
fTeck B	2200	$10½	10¼	10½	+ ¼
fTel Mt B	100	$25⅛	25⅛	25⅛	
Tembec.A	2503	440	425	425	—10
TbecWt	2616	94	85	94	+ 9
Texaco	7700	$38½	38⅜	38⅜	+ ⅛
Thomsn A	1300	$39⅞	39½	39⅞	+ ⅜
TIE teleco	2300	$12⅞	12¾	12¾	
Tor Dm Bk	7448	$16¼	16½	16¼	+ ⅛
Total Pete	6525	$15½	15	15½	
Total.P.wt	200	315	315	315	—10
Tot Pet pr	700	$33	32¾	33	+ ⅛
TAIRs.prB	8000	$24¾	24¾	24¾	— ⅛
TrAlta A	4700	$22	21¾	22	+ ⅜
TrnsAlta.9	1000	$25¼	25¼	25¼	+ ⅜
TrCan Pl	2966	$16½	16	16½	
TrCan pre	200	$54½	54½	54½	— ½
TrCan pf	100	$61¼	61¼	61¼	+ ¼
Trilon Fin	z3	$27¾	27¾	27¾	— ¼
Trizec.prB	z90	$10⅛	9¾	9¾	— ⅛
Trust Gen	1825	$20½	20½	20½	+ ¼
fUAP InA	200	$26¾	26¾	26¾	+ ¼
fUnigs B	600	190	180	180	
Union Gas	950	$11⅜	11⅜	11⅜	
Versa.CIB	600	$8¼	8¼	8¼	— ¼
Walwyn	400	355	355	355	
Wargton	7900	118	115	118	+ 4
Westburne	500	$15	14¾	15	+ ¼
Wcst Trn	8743	$14⅝	14⅜	14⅝	— ⅛
Westmin	300	$14⅞	14⅜	14⅞	+ ⅛
Weston	z50	$67¼	67¼	67¼	— ¾
WorldEq.A	340	$8⅛	8	8	— ⅛
Wrld wt.A	200	110	110	110	+ 5
Wrld wt.B	1400	170	170	170	+ 5

Total sales: 1,177,798

	Junior Mines	Oils
Abcourt	4019	175
Abitibi As	9000	28
Bkrtalc	10000	65
Bateman	20000	11
Borelis Ex	303	$21½
Brosnan	71050	82
BrosWt	29000	10
Bruneau	1500	24
Cartier Re	500	23
Cons I Rs	1300	200
C Imp.wt	4000	50
Dumagmi	2740	$6¼
DumWt	8550	115
Explo Que	1000	42
GaintG	2000	107
Goldex ltd	1500	103
Kew Gold	1500	85
Laduboro	12000	30
Lynx Exp	77800	125
Mnra Res	5000	40
Midepsa	1000	52
Mscoch	46150	219
Musco pr	1415	59
NA RareM	20000	20
Ormico	34000	30
PerronGld	125	125
Prov Exp	2000	45
Queenstn	800	300
Talisman	2000	31½
Unergie	6000	15
Viking Rs	4500	45
W Q Mnes	3500	109
Wrightbr	1800	145

Precious Metal Certificates	Oz	High	Low	Close
Grdn slvr	250	9.60	9.60	9.60

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Cuvier o	6000	35	33	33	— 2
Czar Res	62712	200	192	198	+ 6
Czar Wt	4500	28	25	25	
DRG A f	200	$8¾	8¾	8¾	
Dale-R pr	200	$6½	6½	6½	
Daon Dev	33500	150	146	146	— 3
Daon A	550	95	95	95	— 2
Daon 9½ p	900	163	163	163	— 2
Datatech o	6900	280	270	275	— 5
Delour o	6000	41	40	41	+ 1
D Eldona o	1500	58	56	58	+ 2
Delhi Pac o	6400	19	19	19	
Denison A	16455	$19¾	19⅜	19¾	— ¼
Denison B	166057	$17	16⅜	16⅜	— ⅜
Denison p	2900	$26	25¾	26	+ ⅜
Develcan	4300	$17¾	17¼	17¼	— ½
Dicknsn A f	12625	$7¼	7	7	— ⅛
Dicknsn B	2840	$7¼	7	7⅛	— ⅛
Digtech	2400	40	40	40	— 1
Digtech w	2800	1	1	1	
Discowry f	8400	245	240	240	
Dofasco A	36982	$19¾	19⅛	19⅜	+ ¼
Dofasco B	1830	$19¾	19⅜	19⅜	+ ⅜
Dfs 4¼	z60	$50½	50½	50½	
Dfs 225	2000	$24¾	24⅜	24⅜	
Dofasco wt	12832	$17⅞	17¾	17⅞	+ ¼
Doman A	1506	$7⅝	7¼	7½	
Dome Cda	22436	485	475	475	— 5
Dome Mine	16590	$20¼	20⅛	20⅛	— ¼
Dome Pete	45681	420	410	410	— 5
DPete A p	2410	$13⅜	13½	13⅜	— ⅛
DPete B p	1403	$13½	13½	13½	
D Pet w	278442	2	1	1	— ½
D Explor o	1700	77	77	77	— 2
Dom Store	225	$19½	19¼	19½	+ ¼
D Textile	z90	$16⅜	16⅜	16⅜	
Domtar	3627	$32½	32⅜	32⅜	
Domtar pr	1300	$13½	13	13	— 1
Donohue	4600	$27¾	27¾	27¾	+ ¼
Dorset o	46500	27	27	27	—1½
Dover Ind	500	$16½	16½	16½	— ¼
Dr Mc C A	300	$7⅝	7½	7⅝	+ ⅛
Drm Pete o	6500	49	47½	48	— 1
Dmagmi w	2600	100	100	100	—15
Dunraine o	8500	82	80	80	
Dylex A	900	$20	20	20	
Dynamar	18538	123	111	123	
Dynmr 105	700	$9⅜	9¼	9¼	
Dynamr w	4000	22	22	22	+ 1
Eaglet o	2100	330	325	325	— 5
Echo	104882	$11⅞	11⅜	11½	
Echo B 300	300	$25¼	25¼	25¼	
Echo Vly 20	516725	$33	32½	33	+ ½
Bow Vly R	700	$6⅞	6¾	6⅞	
Bralorne	6800	$6	5¾	5⅞	
Bralor 8.75	1000	$22¾	22¼	22¼	— ¼
Bralorn w	700	179	170	179	+ 4
Bromalea	19570	$15	14¾	14¾	+ ¼
Brscade p	11293	$42	41⅞	42	
Brascan A	7167	$38⅝	38¼	38⅝	+ ½
Brscn 1981	1100	$26⅞	26¾	26¾	— ⅜
Brkwater o	11050	$9⅜	9	9	— ⅛
Brenda M	5500	$15⅜	15	15	+ ⅜
rinco	167	245	245	245	— 5
Brinco p	600	315	300	300	—30
Brisa o f	2656	150	135	150	+ 15
BCFP	10816	$11⅞	11½	11⅝	— ¼
BC Res	121785	390	380	380	— 5
BC Res p	875	$27¾	27½	27½	— ⅜
BC Phone	13276	$20½	20¼	20¼	— ⅛
BCPh 4⅓ p	500	$46	46	46	
BCPh 4.84	400	$12¾	12½	12½	— ⅛
BCPh 5.15	200	$53¾	53¾	53¾	+ ¾
BCPh 5¼ p	285	57	57	57	— ½
BCPh 6 pr	100	$64	64	64	—1½
BCPh 6.80	600	$17⅜	17½	17⅜	+ ⅛
BCP 7.04 p	1600	$19	18¾	18¾	+ ¼
BCP 2.32 p	240	40	40	40	
BCP 11.24 p	1100	$28	27½	27⅝	— ⅜
Brunswk	4835	$21⅛	20½	20¾	
Budd Can	600	$13⅜	13⅜	13⅜	
Bytec	7212	$5¼	455	5¼	+ ¾
KAp	6900	$18¼	18	18	— ⅛
CCLBf	1900	$16¼	15⅞	16¾	+ ⅜
CIL	2850	$28⅛	28⅛	28⅛	— ⅜
CME Res o	2000	54	54	54	
Cableshar	300	211	211	211	— 4
Cabre	1800	265	257	257	— 3
Cad Fw	150724	$12	11¾	12	+ ¼
Cad Frv A	5040	$8	7⅞	7⅞	— ⅛
Cad Frv w	11700	$5⅜	5⅛	5¼	
Calais	5500	50	50	50	
Calvert o	3000	44	44	44	
Cambridg	4500	$13½	13⅜	13½	+ ¼
Cmbrdg w	3200	325	325	325	
Camco Inc	1900	$11⅞	11¾	11⅞	+ ⅛
Camel O G	2677	160	155	155	— 5
Camflo	600	$12⅝	12⅜	12½	+ ⅛
Camp RL	51100	$37¾	37	37	— ½
Camp Res	6565	$12¼	11½	12⅛	+ ⅜
Cam Res p	4308	395	385	385	—10
Camp Soup	400	$15¼	15⅛	15⅛	— ⅛
Campeau f	7500	$20½	19⅝	20	+ ½
Cmpeau w	4350	$5¾	5⅜	5¾	+ ½
CCem ex p	832	$15	14¾	14¾	— ⅛
C Cem 6½	1025	$12¾	12¾	12¾	+ ¼
CCem 2 p	515	$18	17¾	17¾	— ½
CDC f	1887	$6¼	6¼	6¼	
CDC pr B	1402	$92⅛	92	92	
CDC 1980	12345	$14¼	13¾	13⅞	— ¼
CDC 1983	6800	$23⅛	22¾	23⅛	+ ⅜
Can Malt	420	$70	68½	68½	—1½
C Nor West	29300	$31¾	31½	31½	
CanP Ent	24246	$21¾	21¼	21½	
C Packrs	650	$27	26¾	26¾	+ ¼
C5 Pete f	1600	395	395	395	+ 10
CTrust w A	1000	$21½	21½	21½	
C Tung	100	$15½	15½	15½	+ ½
CComrcl p	1400	$24	23¾	24	+ ¼
CC Man Y	200	$26½	26½	26½	+ ¾
CDolar A f	2300	$10	10	10	
CDolar B f	500	$10	10	10	
CFarms A f	300	265	265	265	— 5
CG Invest	704	$37¼	37⅛	37⅛	+ ⅛
C Im B	3546660	$28⅞	28½	28⅝	
CIBC 250 p	4900	$26½	2 ½	26½	
CIBC 2.05 p	29350	$26	25⅝	25¾	
CIBC 35625	13225	$30⅜	30⅛	30¼	— ⅛
CIBC w	3600	490	485	490	
C Manoir	2100	$6	6	6	
C Marconi	1500

La société Mendes, de Québec, vient de lancer sur les marchés européens un bowling miniature de conception entièrement québécoise, baptisé « Bowlingo ». Déjà les ventes s'avèrent excellentes.

Avec son jeu de quilles miniature

La société Mendes se lance sur les marchés internationaux

par Laurent Soumis
(collaboration spéciale)

QUÉBEC — Une petite entreprise de la Vieille Capitale, la société Mendes, vient de lancer sur les marchés européens un bowling miniature de conception entièrement québécoise. Baptisé « Bowlingo », la version hybride du jeu de quilles a été mise au point à son usine de la rue Caron, à Québec, par le mariage du bowling traditionnel, de la quincaillerie électronique et du concept des jeux d'arcades.

En l'espace de quelques semaines, les perspectives de commercialisation du produit se sont avérées excellentes. Vingt de ces appareils ont été vendus en Europe, en Italie et en Arabie saoudite; deux autres ont été entreposés à Chicago en vue de prochaines démonstrations aux États-Unis. Depuis l'automne, la compagnie a entamé la production de 50 autres unités destinées aux marchés québécois et nord-américain.

L'appareil se présente sous la forme d'un système modulaire transportable d'une longueur variable de six à huit mètres. Il est muni d'un planteur hydraulique, d'un écran d'affichage électronique et d'une imprimante établissant les feuilles de pointage. Ces trois composantes ont été développées dans la région de Québec en collaboration avec des firmes sous-traitantes.

Fondée en 1962, la société Mendes s'est d'abord signalée dans la distribution des produits de Brunswick, le deuxième géant manufacturier américain dans le secteur des articles de sport. Par la suite, la société s'est spécialisée dans l'installation des jeux de quilles et de billards. C'est à elle que revient également le mérite d'avoir développé le revêtement des surfaces de jeux de l'Université Laval.

En 1975, deux anciens employés, M. Lucien Rochefort et Mme Louise Roberge, maintenant présidente, ont racheté l'entreprise. Depuis, le chiffre d'affaires annuel a grimpé à $2 millions.

La percée européenne de Mendes a débuté par une participation de la société à des expositions en territoire américain. La providence aidant, une simple annonce placée dans un magazine spécialisé lui a valu ses premières commandes importantes d'un importateur italien.

Depuis, aux dires de la présidente, Mme Roberge, les commandes n'ont pas cessé d'affluer. « Les produits canadiens ont un très bon accueil en Europe, soutient-elle. Ils sont mieux considérés que bien des produits américains dont on suspecte la fabrication trop hâtive ».

Selon M. François Caron, directeur du marketing, « l'intérêt des jeunes Québécois pour les jeux vidéo semblent actuellement plafonner pour mieux décroître. Nous assistons à un retour à des divertissements plus actifs et à des jeux traditionnels orientés vers des aires et des concepts nouveaux. »

D'après lui, « la formule des centres d'amusements regroupant des facilités de restauration, divers jeux et des attractions, est appelée à se développer chez nous. Un peu à la manière européenne où la clientèle des arcades est davantage huppée ».

Voulant d'abord réduire de moitié l'investissement initial des propriétaires de salles, le jeu de quilles miniatures visera aussi le marché des centres d'hébergement, des hôtels, des centres d'achats et d'amusements, des brasseries et, même, des maisons privées.

Développé grâce à l'assistance financière des gouvernements fédéral et provincial, le design du produit a été confié au Centre de recherche industrielle du Québec. Récemment, le « bowlingo » a été mis en nomination pour la prochaine édition du concours Design Canada.

Avec ses 32 employés, la taille actuelle de la société Mendes est comparable à celle de la majorité des 118 autres entreprises québécoises manufacturières d'équipements de sport et de récréation. Avec une production globale annuelle de $210 millions, ce secteur industriel emploie près de 3,200 travailleurs québécois.

Mais, si l'on excepte les articles de hockey et de patinage, les exportations y sont plutôt rares. L'industrie canadienne n'exporte que 40 % de la valeur de ses importations. Malgré une légère diminution de la croissance enregistrée depuis 1978, les manufacturiers québécois d'articles de sport et de récréation accaparent un peu plus de 42 % de la production canadienne.

Dans le cas de Mendes, l'avenir dira si « le bowling made in Quebec » trouvera sa place dans les arcades auprès des géants californiens du « pac-man ».

SNC triple ses profits en 83

par Marc-O. Trépanier

Malgré une baisse de ses revenus des contrats d'ingénierie et de construction ainsi que de ses activités manufacturières, le Groupe montréalais SNC a réussi à tripler ses profits en 1983.

Les états financiers du Groupe publiés hier indiquent en effet que le bénéfice net est passé de $1,3 million ou 20 cents par action en 1982 à $3,8 millions ou 57 cents par action à la fin de l'exercice 1983.

Les revenus de l'ingénierie-construction ont fléchi de 9,9 %, de $178,8 millions en 1982 à $161,1 millions l'an dernier. Quant aux résultats du secteur manufacturier, essentiellement les Industries Valcartier en banlieue de Québec où sont fabriqués des munitions de petit calibre pour le compte des Forces armées canadienne et américaine ainsi que des munitions de chasse, le déclin des revenus se poursuit depuis 1981. Les ventes ont affiché des résultats de $39,4 millions en 1983, comparativement à $51,4 millions en 1982 et $54,6 millions en 1981.

L'augmentation de la profitabilité de cette entreprise en 1983, dont les actions sont la propriété des employés, est attribuable à la réduction de ses frais financiers et de ses coûts d'administration et de commercialisation. En effet, la baisse de $7,6 millions de son bénéfice brut a été récupérée par une réduction de $14,2 millions de ses frais, lui procurant un bénéfice d'exploitation de $8,5 millions en 1983 par rapport à $1,7 million en 1982.

« C'est la volonté de nos employés à appuyer les programmes de réduction de coûts et frais généraux qui explique la rentabilité du Groupe SNC en 1983 », a déclaré aux actionnaires le président et chef de la direction de SNC, M. Jean-Paul Goudreau.

Le Groupe SNC, note-t-il, aborde une nouvelle étape de sa croissance en 1984. Le plan à long terme prévoit une diversification des activités par prise de participation dans des entreprises manufacturières. Il a cité à titre d'exemple la coentreprise avec Greenwich Resources pour prospecter et exploiter les réserves d'or du Québec. SNC attend par ailleurs des réponses sous peu relativement à la demande de permis de construction de mini-centrales hydro-électriques dans le nord-est des États-Unis.

Le dollar se raffermit

Le dollar canadien s'est quelque peu raffermi face à la devise américaine hier, non à cause des chiffres records de la balance commerciale mais uniquement parce que la Banque du Canada le soutient, déclare le dirigeant d'un groupe d'importateurs.

Et les cambistes disent que l'intervention de la banque centrale, qui rachète du dollar pour maintenir sa valeur, devrait se poursuivre aujourd'hui.

La SAQ intéresse Provigo et Steinberg

Les chaînes d'alimentation Steinberg et Provigo examineront la possibilité d'acquérir des succursales de la Société des alcools du Québec (SAQ) si jamais le gouvernement décidait de vendre le réseau à l'industrie privée.

Le président de Provigo, M. Pierre Lessard, a cependant assuré en entrevue téléphonique que sa compagnie n'avait jamais mené de discussions à ce sujet avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, titulaire de la SAQ parce qu'il avait compris que le ministre Biron voulait plutôt accorder des franchises coopératives aux employés de la SAQ.

Mardi dernier justement, le ministre Biron a déclaré qu'il n'avait jamais été question de transformer « un monopole public en monopole privé ».

Du côté de chez Steinberg, M. Douglas Long du service des affaires publiques s'est dit très surpris de la nouvelle parue dans *Le Soleil* de d'hier voulant que Steinberg et Provigo « aimeraient mettre la main sur le réseau au complet ».

Le porte-parole de Steinberg a ajouté que « si la SAQ met en vente ses magasins ça deviendra intéressant de regarder les possibilités ».

« Il faudra voir si le prix est bon et si ça correspond à nos objectifs de marketing. À ce jour il n'y a pas eu de demande envisagée à cet effet ».

Au bureau du ministre Biron, on assure que ni Steinberg ni Provigo n'ont tenté d'acquérir des succursales de la SAQ et que l'intention du ministre était toujours d'offrir aux employés actuels de former des coopératives pour l'acquisition d'un certain nombre de succursales.

A G E N D A

DÉJEUNERS CAUSERIES

Mardi, 20 mars - midi

Hôtel Le Quatre Saisons

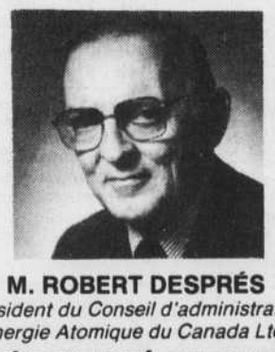

M. ROBERT DESPRÉS
Président du Conseil d'administration
Énergie Atomique du Canada Ltée

« ÉLECTRICITÉ, LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »

Voilà le thème de la causerie que prononcera M. Robert Després, président du Conseil d'administration de L'Énergie Atomique du Canada. M. Després nous entretiendra du développement technologique et de commercialisation de l'électricité, programme qui représente un élément de relance et de soutien à long terme de l'économie.

Billets à l'entrée: **25 $**

Renseignements et réservations: **866-2861**

À venir: *27 mars* Mme Mitzi Dobrin
Vice-présidente exécutive
Affaires juridiques et constitutionnelles
Steinberg Inc.

La Chambre de commerce du district de Montréal
1080, côte du Beaver Hall – Montréal, Québec – H2Z 1T1

VOUS VOULEZ TOUT AVOIR... SANS DONNER TOUT CE QUE VOUS POSSÉDEZ?

LA NISSAN MAXIMA 1984. LA VOITURE COMPLÈTE.

Dans la Maxima, le luxe, la commodité et le confort sont des caractéristiques standard...et non pas des options ajoutées après coup.

Pardon...vous pourrez choisir la sellerie des sièges en cuir, le toit ouvrant ou la peinture deux tons. Rien d'autre, car tout le reste est standard: phares à halogène, climatisation, glaces à commande électrique, verrouillage automatique des portières, régime de croisière avec reprise automatique du contrôle... et des douzaines d'autres caractéristiques luxueuses. Voilà ce que c'est qu'une voiture complète.

Néanmoins, la Maxima, une grande voiture dans la tradition européenne, affiche un prix étonnamment bas:

16,734$.*

Si vous voulez tout avoir, offrez-vous une Maxima.
Chez le concessionnaire Datsun/Nissan.

NISSAN

Injection électronique. Allumage électronique. Automatique à 4 vitesses avec convertisseur de couple à verrouillage. Freins servo-assistés à disq l'arrière. Colonne de direction inclinable. Pneus radiaux ceintures d'acie Essuie-glace à deux régimes avec intermittence variable. Glaces teinté commande électrique. Quatre phares à halogène. Retroviseurs latéraux télécommande électrique. Antenne électrique à commande automatique à quartz. ...e central de contrôle sécuri... ...le lave-glace, po et d... ...matiseur. Dégi ... ...plancher, à ... ...e réglable. ...eur. Rad ... ...Dolby ... ...et de ... ...e au ... ...gauc ... ...nitu ... ...armu ... ...e à l'av ... ...noirs 18 ... ...es. Glace ... ...tés, jume ... ...ontre num ... ...trôle: ceinture ... ...portières ouvertes ... ...Dégivreur électrique ... ...au plancher, à l'avant e ... ...appui-tête réglable. Suppor Support lombaire r... ...du conducteur. Radio MA/MF numérique, huit ha... ...eur de cassettes avec Dolby et s métalliques. Télé-ouver... ...Télé-ouverture du volet de réservoi pied pour le conducteur. Régime de croisière avec repérage automatiqu Système d'avertissement vocal. Miroirs au pare-soleil de gauche et de partout, même dans le coffre. Détecteur d'usure des garnitures. Injecti Allumage électronique. Automatique à 4 vitesses à surmultiplication av couple à verrouillage. Freins servo-assistés à disque à l'avant et à l'arri de direction inclinable. Pneus radiaux ceintures d'acier noirs 185/70SR

QUEL PLAISIR DE CONDUIRE

MAXIMA ÇA BOUGE EN GRAND C'EST NISSAN

*Le prix mentionné est celui qui a été suggéré par le fabricant en date du 1er mars 1984. Ce prix ne comprend pas les frais de transport, les frais de livraison du concessionnaire, l'immatriculation ou les taxes. Le concessionnaire peut demander un prix inférieur.

Les pros Nissan/Datsun ne pensent qu'à ça: mieux vous servir partout dans la région de Montréal

NISSAN PROS

Auto Gouverneur Inc.
1501, boul. des Laurentides
LAVAL
668-1650

St. Eustache Nissan Ltée.
801, boulevard Sauvé
ST-EUSTACHE
472-8666

Roger Baudin Automobiles Inc.
10511, avenue Bellevois
MONTRÉAL-NORD
321-8600

Garage Modelauto Inc.
7040, boulevard St-Laurent
MONTRÉAL
272-5761

Bellemare Datsun (1976) Ltée.
10305, avenue Papineau
MONTRÉAL
382-2780

Normand Beaudoin Automobile Inc.
12230 est, rue Sherbrooke
POINTE-AUX-TREMBLES
645-4546

Brucy Auto Inc.
900, boul. Harwood
VAUDREUIL
455-1434

Broadway Automobile Ltée
7550, rue Broadway
VILLE LASALLE
366-8931

Automobiles Réal Croteau Limitée
760, est, rue St. Charles
LONGUEUIL
677-8979

Alexander Automobiles Inc.
4100, chemin Gascon
TERREBONNE
477-1444

Fairview Nissan Ltée.
345, boul. Brunswick
POINTE-CLAIRE
697-9141

Snyder Datsun Sales Ltd.
2125, rue Notre Dame
LACHINE
634-7211

Garage Dumoulin Limitée
8115, boulevard Lévesque
St-Francois
LAVAL
665-7450

A.F. Économique Auto Inc.
818, boul. Labelle
BLAINVILLE
430-4120

Manoir Datsun Inc.
225, boul. Brien
REPENTIGNY
585-5824

Cité Datsun
3500 ouest, rue Jean-Talon
MONTRÉAL
739-3175

Mercier Datsun Inc.
55, rue St-Jean-Baptiste ouest
MERCIER
691-9541

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Directeur: Jean-Louis Roy | Rédactrice en chef: Lise Bissonnette | Rédacteur en chef adjoint: Jean Francoeur | Directeur de l'information: Jean-Guy Duguay | Directeur adjoint de l'information: Denis Lord | Directeur des services administratifs: Michel Paradis

Pour arrêter la déroute

THÉRAPEUTE plus ou moins volontaire, le Conseil supérieur de l'Éducation absorbe de grandes vagues de déprime, d'angoisses, de mal de vivre, depuis qu'il a entrepris, au début du mois, ses audiences publiques sur la condition enseignante. Dominées par les mémoires syndicaux, les séances régionales de Montréal n'ont pas fait exception. Il serait trop simple de ne voir là que le contrecoup, temporaire, des grands affrontements de l'année dernière autour de la négociation collective. Ils n'y sont pas étrangers, mais n'expliquent pas toute l'ampleur de ce qu'il faut bien appeler une déroute. Elle participe, comme partout en Amérique du Nord, de changements sociaux qui ont dévalorisé cette haute profession, relégué l'acte d'éduquer au rang des fonctions ancillaires les plus dépassées.

Il faut savoir gré au Conseil supérieur de l'Éducation d'avoir voulu conférer à ces audiences le caractère d'un vaste débat public, et surtout d'avoir élargi le mandat étriqué que lui avait donné l'ancien ministre de l'Éducation, M. Laurin. En décembre 1983, celui-ci avait accepté de reconnaître le malaise — il débordait de partout — et avait proposé pudiquement au Conseil d'étudier « la situation de changement » où travaillent les enseignants, tout en tentant de canaliser le résultat. Le CSE, exigeait-il, devrait formuler ses suggestions « sous l'angle de l'information », en présumant clairement qu'il suffisait de lever des malentendus, de rétablir une communication.

Le Conseil a refusé ce piège, et étendu son étude au rôle des enseignants, à leurs attentes et besoins, aux conditions d'exercice de leur profession, à leurs rapports avec les instances scolaires et le ministère. Ses documents de consultation touchent presque toutes les facettes de la condition enseignante, y compris les questions cruciales de la formation et du perfectionnement, autour desquelles le ministère avait entrepris lui-même une réflexion plus systématique l'été dernier, mais moins publique. La démarche du Conseil a l'avantage de ramasser les morceaux du puzzle, et sa méthode lui donne en pratique les vertus d'une commission d'enquête. Ainsi peut-on espérer que la question des « maîtres » reprenne, dans l'opinion, une importance qu'on lui reconnaît du bout des lèvres tout en la contredisant le plus souvent dans la pratique.

Jusqu'à maintenant, les mémoires adressés au CSE cherchent surtout des solutions dans des revisions de la « tâche » des enseignants, pomme de discorde des décrets. Les textes syndicaux, on le comprend, s'y attardent, et d'autres aussi, comme les directeurs d'école, s'inquiètent d'un resserrement qui a souvent rendu pénible l'organisation pédagogique et administrative, après des années d'un régime plus souple. Mais comme le faisait remarquer cette semaine le président du CSE, M. Claude Benjamin, il faut savoir dépasser cette perspective, sans la négliger. C'est tout le statut professionnel des enseignants qui s'est détérioré depuis plusieurs années, et la revalorisation ne passe pas que par leurs conditions de travail.

Cette détérioration s'explique. La réforme de l'éducation, au cours des années soixante, a reconnu le rôle central des maîtres, l'urgence de mieux les préparer aux défis de la modernisation du système. Massif, l'effort a souffert aussi de la précipitation: programmes improvisés de formation et de recyclage des maîtres, embauche sans examen, vulnérabilité aux modes pédagogiques changeantes, etc. À l'enthousiasme malgré tout remarquable de ces années de développement, a succédé une période de marasme quand ont cessé les poussées démographiques sur l'école, en même temps que les finances publiques entraient en crise. Le ministère s'est contenté d'accuser le coup et de parer aux syndicats, et les actions de développement se sont enlisées.

La fin du « rattrapage » a eu aussi un effet social plus large. Puisqu'on n'investissait plus dans les écoles, elles perdaient leur priorité. La coqueluche des « virages » technologiques et économiques de la société québécoise a aussi enlevé à la fonction enseignante, identifiée aux vocations vieillottes, son attrait pour les meilleurs. Il n'est que de constater avec quel zèle les universités québécoises noient leurs activités de formation des maîtres loin derrière leurs percées dans les secteurs « de pointe », les cachent comme des fonctions gênantes quand elles ne se réjouissent pas ouvertement de les voir diminuer, pour comprendre que la dévalorisation dont se plaignent les enseignants n'est pas le seul sous-produit de leurs conventions collectives.

Lueur d'espoir, l'engouement pour les technologies nouvelles et autres accélérations de fin de siècle, ramène à nouveau le phare sur l'école, sur l'importance cruciale de la qualité des enseignants, de leur spécialisation, de leur perfectionnement. Il n'y aura pas de virage sans que cette profession attire encore les meilleurs, et dispose de tous les instruments pour reprendre un rang, premier, qu'elle avait su tenir à travers les âges. Le projet de loi 40, souhaitons-le, aura été le dernier sursaut d'une tentative de penser l'école sans eux. La large participation dont jouit l'étude du CSE est peut-être le début d'une réconciliation, qu'elle débouche sur une vaste réforme — ce qui n'est peut-être pas absolument nécessaire — ou sur quelques mesures concrètes capables de redonner à l'enseignant la place et l'appui que nous lui devons.

— LISE BISSONNETTE

De l'odieux-visuel à l'effort matique

ANDRÉ HUBERT

Spécialiste en moyens et techniques d'enseignement au cégep d'Alma

LIBRE OPINION

JE SUIS heureux de constater que de plus en plus d'intervenants dans le dossier des nouvelles technologies soulignent le parallèle entre leur développement et celui de l'audio-visuel. J'avoue qu'au début, lors de l'apparition soudaine de la nécessité de se préoccuper d'informatique à l'école (le « virage technologique »), je me sentais la voix qui prêche dans le désert lorsque j'évoquais cette comparaison. On me recollait, comme à chaque fois où c'est plus commode, l'étiquette de bébelleux dans le front en me laissant entendre que cette fois-ci on parlait d'autre chose, s'empressant d'un même geste de graver une épitaphe sur la pierre tombale de l'audio-visuel.

Dans mon esprit, les liens entre les deux sont toujours, et même de plus en plus présents: au fur et à mesure que les choses se précisent, l'histoire a tendance à bégayer.

Les écoles et les collèges ont commencé à s'intéresser à l'audio-visuel par la base. C'était le fait d'une poignée d'utilisateurs qui, tant bien que mal, arrivaient à présenter en classe tantôt un film, tantôt une série de diapositives. Les services de soutien se limitaient à l'ouverture pas toujours permanente d'un comptoir de prêt — le plus souvent un entrepôt coincé sous un escalier — où on pouvait trouver et dépoussiérer d'une fois à l'autre les deux ou trois appareils constituant le parc audio-visuel de l'institution. Ces usagers un peu fous auraient bien sûr souhaité un peu plus de compréhension face à leurs besoins, mais par contre ils avaient le sentiment de gérer eux-mêmes les outils dont ils se servaient. Plus tard, d'autres instruments se sont greffés aux premiers: le laboratoire de langues, et le magnétoscope qui, lui, ouvrait la voie à la production — autoscopie et confection de petits documents d'appoint, utilisation par l'étudiant lui-même — et accordait une autonomie certaine face au médium télévision.

L'informatique est arrivée en éducation, mis à part les programmes établis ayant pour objet de l'étudier, par le biais de terminaux-imprimantes reliés à un ordinateur central. Les utilisateurs qui entrevoyaient les possibilités de l'outil commencèrent à l'exploiter, d'abord pour la gestion de l'enseignement (correction d'examens), mais aussi dans les cours de mathématiques, et par extension lorsque l'enseignement s'éloignait de sa forme traditionnelle pour aller vers la pratique, dans tous les cours faisant appel à la puissance de traitement de l'ordinateur (analyse statistique par exemple). Plus tard est apparu le micro-ordinateur, qui introduisait la production (la programmation), l'utilisation de plus en plus efficace par l'étudiant, l'autonomie par rapport aux gros ordinateurs, la possibilité d'utiliser une multitude de logiciels préprogrammés.

Après une première phase embryonnaire, l'audio-visuel est soudain devenu sous les feux des projecteurs l'outil absolu venant révolutionner le continuum enseignement-apprentissage, et ce de fond en comble. On ne tarissait pas d'éloges sur ses possibilités, on entrevoyait l'existence future de super-écoles conçues pour son utilisation maximale. On décida en haut lieu de mettre l'accent sur un développement privilégié de cette ressource incomparable. Ce fut l'apparition des services audio-visuels, ce qui était banal en soi comme suite logique du stade embryonnaire. Mais ce fut aussi l'époque où furent implantées dans les collèges les super-centrales de diffusion, qui visaient au maximum les possibilités de présenter soit le même document partout à la fois, soit plusieurs documents simultanément dans plusieurs endroits. Ce fut l'époque des studios de télévision où la question n'était pas pour qui mais combien en achète-t-on. Ce fut la ronde des commis-voyageurs-spécialistes qui promettaient tous le système et l'équipement les plus performants. Et on embarqua, ou plutôt on se laissa porter par la tempête. Il fallait investir, et vite, pour que cette manne miraculeuse ne pourrisse pas sur le sol.

L'informatique semble avoir atteint un stade similaire. Depuis que le gouvernement a joué la carte du virage technologique, la nouvelle vague a pris de l'ampleur. On vise le maximum de puissance et le maximum de possibilités. Les commissions scolaires et les collèges définissent l'appareil idéal, et cette définition semble rythmer la valse Comterm-Matra, tandis que les marchands continuent de défiler pour convaincre tout le monde que leur produit est Le Produit. Bien plus, les besoins tels que précisés au départ par les institutions se révèlent en constante évolution sous les pressions du marché. Tel appareil peut faire plus, ou autrement, tiens, c'est de celui-là qu'on a besoin.

La vague audio-visuelle est passée. Ses lendemains furent des lendemains de fête, des lendemains de « brosse ». Fini de jouer, l'orchestre est rentré. Les centrales de diffusion ont fonctionné, mais tronquées ici et là de pièces d'équipement, de fonctions (télé-commande, régie automatisée), d'appariteurs projetés mais jamais obtenus. On n'avait plus d'argent. Pas plus pour faire fonctionner les installations de production. Les usagers pouvaient toujours continuer sur la voie embryonnaire, mais ils n'étaient toujours pas plus aptes à fabriquer un bon acétate ou une bonne émission de télévision. C'est sur cette réalité que furent véritablement construits les services audio-visuels préoccupés par l'utilisation maximale des ressources. On pallia tant bien que mal les déficiences des centrales en s'équipant d'unités de visionnement mobiles. On bâtit des programmes d'initiation pour les professeurs où l'on abordait l'a b c des moyens d'enseignement. On produisit avec le concours d'organismes gouvernementaux, ou localement avec des moyens limités, des documents pédagogiques efficaces. Mais tout cela sans illusion, sachant que désormais il ne servait à rien de viser la masse; il ne restait plus qu'à offrir le meilleur service possible à ceux qui ne s'étaient pas encore noyés dans le nouveau raz-de-marée.

Or, les premiers fruits de l'audio-visuel, soit l'intégration rationnelle des documents existants et la production de matériel éducatif nouveau, sont à peine cueillis que, de l'avis général, il n'y a plus d'énergie à y mettre. Fermons plutôt le verger — ou du moins ne l'entretenons plus, ce qui revient au même — et cultivons le nouvel arbre du savoir: l'informatique. Mettons-y le paquet, engrais, arrosage intensif, insecticide à profusion. Ce sera l'Arbre.

La vague informatique n'est pas encore chose du passé. Ses fanatiques, comme ceux de l'audio-visuel, croient qu'elle ne passera pas. Pourtant elle s'essouffle déjà sur les berges de la réalité. On parle vaguement (c'est le cas de le dire) de formation des enseignants, mais pas de soutien humain, qu'il soit méthodologique ou technique. On privilégie un modèle commun (Cf. les centrales de diffusion), mais l'analyse locale a une portée insignifiante. On se dit plutôt: plus l'équipement aura de possibilités, plus on touchera de monde et comblera des besoins. Et on rêve.

D'aucuns diront, avec une certaine justesse, qu'envisager aussi sombrement l'avenir est la meilleure garantie d'insuccès. Néanmoins, aucune garantie non plus n'existe qu'on ne laissera personne sur le carreau, les utilisateurs d'abord, parce que c'est à eux qu'on vante les mérites du produit qu'on veut implanter.

L'expérience montre que le dégonflement de la baloune technologique a pour effet de raffermir les résistances au changement et de les susciter là où elles n'existaient pas. Le travail de consolidation des acquis de l'audio-visuel a beaucoup souffert de l'après-vague. Il s'est fait en prenant un long détour. Dommage qu'il doive en prendre un autre maintenant qu'on le voit apparaître au bout de ce chemin sinueux, à côté des nouvelles technologies qui, elles, arrivent avec tambours, trompettes et tapis rouge.

Si l'on veut éviter cette situation créée par les faux raccourcis du rattrapage de quincaillerie, il est peut-être encore temps de penser le virage technologique non plus seulement au volant du nouveau bolide à la mode mais au bord de la route, en témoins des dérapages, et avec assez d'intelligence pour modifier enfin la courbe, et non le véhicule.

Servitudes à Mirabel

À ENTENDRE M. Francis Fox annoncer une deuxième phase dans la revente des terres de Mirabel, plusieurs citoyens, distraits, auront craint qu'Ottawa manque bientôt de territoire à redistribuer et se mette, la prochaine fois, à offrir des terrains de Laval, voire de Montréal!

En fait, le ministre n'a fait que répéter une vieille nouvelle datant du 13 décembre 1983. M. Jean-Pierre Goyer, président de la Société immobilière du Canada (SIC) chargée de Mirabel, avait alors dévoilé cette deuxième phase. L'approbation d'Ottawa n'était plus qu'une formalité.

Le ministre des Communications a fait de cette appprobation, donnée le 13 février dernier, le prétexte d'un coup de publicité. Mal en prit à notre communicateur: M. Fox a dû déguerpir de sa fausse conférence de presse pour éviter des expropriés, irréductibles opposants de la dépossession fédérale, et symbole vivant du malaise qui persiste dans la région. La propagande des Travaux publics a pourtant presque fait croire que tout était bien qui avait fini bien.

Or, tout n'est pas fini à Mirabel. Le gouvernement central répète que la population y est satisfaite des programmes conçus pour elle. Il raconte qu'un sondage de SORECOM révèle un taux de bonheur élevé — comme si une population dépendante des faveurs et du pouvoir de la SIC est un échantillon sérieux!

De même, tout en parlant de concertation avec le milieu, Ottawa entend se réserver un rôle dominant dans la planification industrielle du territoire. C'est dire que le pouvoir central, ses fonctionnaires et leur clientèle vont continuer d'être présents dans la région périphérique.

Cela continue de poser la question, troublante, des avantages qui ont été accordés à certains employés fédéraux à même les dépouilles du territoire exproprié en trop. C'est dire aussi que l'antagonisme avec Québec risque de continuer.

Ainsi, M. Fox a émis une déclaration virulente contre le ministre québécois de l'Agriculture, qui pénaliserait injustement les cultivateurs de Mirabel. Il est vrai que M. Jean Garon a la main lourde dans son ministère et que d'aucuns n'y ont pas été traités avec équité ou diligence.

À Mirabel, cependant, M. Fox reste fort mal placé pour défendre ses «citoyens à part entière». S'il est une *réserve* où les habitants demeurent dominés par Ottawa et ses représentants, c'est bien celle-là.

En refusant d'endosser des pratiques qui créent une discrimination entre les *bons habitants* qui jouent, de gré ou de force, le jeu de l'administration en place, et les *mauvais* qui osent lui résister, M. Garon mérite d'être encouragé, non blâmé.

Malgré le retrait annoncé en 1983, le gouvernement fédéral continue de traiter la zone périphérique comme un territoire de deuxième classe. Ses communiqués sont pleins des «servitudes» techniques qu'il faudra aménager pour protéger passagers et résidents. Ces servitudes-là sont nécessaires (pour les établir, il n'était pas besoin d'exproprier autant!).

Mais des deux autres servitudes, d'ordre politique, Ottawa se garde bien de parler: on devra bien un jour les éliminer de la place.

D'abord, dans la planification du territoire, Ottawa continue, sous un vocabulaire «participatif», d'exercer une grande influence, sinon un pouvoir prépondérant. Montréalais et Québécois qui s'en remettront à la bureaucratie fédérale pour développer, autour de l'aéroport, le potentiel industriel de Mirabel, risquent d'avoir un réveil désagréable.

Ottawa, certes, a fait atterrir quelques industries ces dernières années. Mais la concurrence reste forte dans la capitale fédérale. Québec ne peut céder tout pouvoir sur le développement en périphérie de l'aéroport.

Deuxièmement, Ottawa continue de créer des catégories de son crû entre les propriétaires, anciens et nouveaux, de la zone expropriée et maintenant revendue. Il prétend établir des valeurs marchandes dans un marché qui ne se compare guère aux régions rurales «normales». Il discute, cas par cas, les dossiers sans vraie politique de rétrocession ni même mécanisme de médiation entre anciens et nouveaux résidents.

Propriétaire *latifundiste* inusité, Ottawa est ainsi à même d'imposer les voisinages de son choix et surtout d'entretenir dans la population la division que ses tactiques ont provoquée. Aucune propagande ne saura masquer cette servitude, même venant des Communications.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Nouveau décollage

SAUTER EN parachute ne réglera pas le problème de Canadair. On ne se débarrasse pas facilement d'un investissement de près de $2 milliards. Le comble de la bêtise aurait été d'abandonner à des étrangers — probablement américains — l'exploitation d'un appareil mis au point à fort prix au Canada. Le gouvernement fédéral devait trouver une solution réaliste pour assurer la poursuite des activités de l'avionnerie de Ville Saint-Laurent. Le défi du « Challenger » n'est plus technique ou financier. Il faudra rebâtir une image ternie par une gestion hautement inefficace et une commercialisation digne d'amateurs.

■

Il faut saluer les efforts de la Corporation de développement des investissements du Canada (CDIC) qui, au cours de l'an dernier, a fait le ménage dans une entreprise complètement négligée par son actionnaire. Evidemment, beaucoup reste à faire dans une firme qui montre des pertes de $334 millions pour des ventes totales de $387 millions. Nous l'avons déjà mentionné: les grands responsables des déboires de Canadair ne sont pas seulement ces cadres supérieurs qui prenaient des décisions en catimini: cet échec repose également sur la quinzaine d'administrateurs désignés par le gouvernement canadien. Le conseil d'administration, pourtant composé de banquiers et et de courtiers, n'a pas vu l'évidence: on ne se lance pas dans une telle galère avec $200 millions en fonds propres. On ignore encore les noms des institutions financières qui ont tiré profit de cet endettement massif et injustifié.

L'arrêt des activités aurait coûté très cher. Quelques centaines de millions de dollars à la fermeture et plusieurs dizaines durant de nombreuses années. L'association avec des intérêts privés n'est pas facile dans un pays où l'aéronautique n'a aucune tradition. Il fallait opter pour des ajustements tant au niveau des coûts de production que des frais d'administration. En mettant à la porte la moitié des 22 vice-présidents, on n'a fait qu'améliorer la productivité interne. Mais comment motiver des gens à vendre un appareil de façon rentable alors que l'entreprise doit au départ faire face à des frais d'intérêt de près de $200 millions par an ? Il fallait faire le ménage dans le bilan et repartir sur de nouvelles bases.

Les dépenses de recherche et de mise au point ont complètement disparu des livres de Canadair (1984). Ne reste plus que les coûts associés à l'usinage et à l'assemblage des appareils. Si les dirigeants ne parvenaient pas à « monter » des appareils pour moins que $11 millions — le prix de vente —, il faudrait alors désespérer de leurs vertus de gestionnaires.

■

Canadair a débuté il y a 40 ans. La firme a été dirigée par des Britanniques puis des Américains jusqu'en 1976. Pour la première fois, des Québécois se sont efforcés de se lancer dans une industrie extrêmement concurrentielle sur le plan internationale. L'erreur fut d'avoir compté presqu'exclusivement sur des ressources externes pour réaliser le projet. La partie coûteuse de la courbe d'apprentissage est maintenant passée. Il faut désormais tenir bon et chercher à tirer le maximum d'un appareil qui a des avantages incomparables. Il convient également de signaler qu'au moins la moitié de l'effectif de Canadair travaille sur d'autres projets, la plupart rentables.

Si les Canadiens ne croient plus au Challenger, il sera difficile de demander aux étrangers de l'acheter. L'avionnerie montréalaise doit reprendre son envol. Les mécanismes de contrôle sont maintenant accrus et il faudra suivre de près les nominations qui seront annonçées prochainement. Des pays comme le Brésil, la Hollande ou Israël ont percé dans de petits marchés aéronautiques. Pourquoi pas une firme de Montréal ? Canadair devrait-il se contenter de fabriquer des avions porteurs d'eau ?

— MICHEL NADEAU

LETTRES AU DEVOIR

■ *Faites vos jeux*

M. PIERRE De PASSILLÉ écrit (LE DEVOIR, 5 mars) au sujet de l'archipel Mingan que « tout porte à croire que ces Îles seront ainsi mieux protégées par une volonté fédérale plus ferme et plus sérieuse » comparativement au projet initial de « l'arrondissement naturel » du Québec. C'est aussi parfaitement l'opinion des gens du milieu préoccupés par la conservation et la protection du patrimoine écologique des Îles Mingan. Cependant la question n'est pas réglée pour autant même si Parcs-Canada dirige maintenant les opérations — de sauvetage —.

Pour le dire clairement: quelques individus du coin peuvent encore saboter le projet du parc national de l'archipel Mingan. On avait tellement bien réussi à neutraliser la démarche québécoise dans le dossier Mingan. (Ce qui n'est pas à l'honneur des fonctionnaires et politiciens québécois). Histoire (prétexte) de chasse et surtout de politicaillerie! Un mélange avec aussi tout un bateau folklorique sur notre prétendue « culture pré-néandertale » même si la chasse au petit gibier, une « chasse sportive » se pratique encore par un petit groupe de gens. Même si la « moyac » (canard eider) se vend $ 8 pièce sur le marché noir! Mais, malgré tout, une supercherie dans la mesure où on a réussi à manipuler l'opinion publique extérieure à la région de la Minganie.

Et du formidable projet du parc marin intégré à celui de l'archipel Mingan? Déjà on manoeuvre pour tuer l'idée dans l'oeuf. Quelques récents pêcheurs commerciaux souhaiteraient terminer le pillage des bancs de pétoncles de l'archipel. Bancs de pétoncles exploités seulement depuis ces toutes dernières années...!

Dans quel pays, dans quelle société sommes-nous? Régime de la loi du silence dans lequel, en toute impunité et avec la complaisance de l'amalgame des intérêts personnels, du pouvoir en place, quelques individus peuvent allègrement saboter le noble projet du parc national et marin de l'archipel Mingan! Sous l'ordre apparent règne l'anarchie organisée des « dirigeants »! Des intérêts personnels...! Faites vos jeux! L'archipel Mingan!

— BERNARD LE BRUN
Havre Saint-Pierre, 6 mars

■ *Appui massif au Nicaragua*

Lettre adressée à M. Pierre Trudeau, premier ministre du Canada.

LE CANADA doit s'opposer ouvertement à la politique actuelle du gouvernement américain en Amérique centrale.

Le peuple du Nicaragua et son gouvernement portent aujourd'hui le fardeau du blocus économique américain et celui des attaques des groupes somozistes appuyés, c'est notoire, par la CIA. En 1983, plus de 1000 civils ont été tués par ces groupes.

Le gouvernement américain continue à entraîner les gouvernements des pays voisins, celui du Honduras notamment, dans sa politique agressive à l'égard du Nicaragua. Il multiplie ainsi les risques de conflits régionaux.

Pour être conséquent avec ses propositions de paix globales, le Canada doit concrétiser ses propositions pour la paix et la justice en Amérique centrale.

Le gouvernement canadien doit enjoindre les dirigeants américains de mettre fin à leurs agressions contre le Nicaragua. Le Canada a fort heureusement reconnu l'importance des efforts du groupe de Contadora pour la paix.

Le gouvernement canadien doit aussi apporter un soutien économique généreux à l'expérience de développement et de changement social en cours au Nicaragua.

Vous affirmiez l'an dernier: « Les États ont le droit de choisir la voie idéologique retenue par leurs citoyens. » Et encore: « S'ils s'emploient à satisfaire les besoins réels de leurs citoyens, les gouvernements auront notre appui. » En Amérique Centrale, la voie vers la paix passe par la justice sociale. Le peuple du Nicaragua a choisi cette voie et son gouvernement mérite notre appui. La population canadienne l'a compris: des millions de dollars ont été envoyés au Nicaragua par des organisations populaires, syndicales, religieuses, etc. Mais l'aide officielle est restée, elle, bien trop timide.

Nous vous demandons donc instamment:
— de manifester clairement votre opposition à la politique américaine d'intervention en Amérique centrale;
— d'exiger du gouvernement américain qu'il mette fin à sa guerre « secrète » contre le Nicaragua;
— d'interrompre toute aide bilatérale au Honduras tant que ce pays servira de base aux attaques contre le Nicaragua;
— d'appuyer vigoureusement la reconstruction au Nicaragua par un programme d'aide bilatérale et en débloquant rapidement de nouveaux crédits.

GUY LAFLEUR et RENÉE LUSSIER du Comité de solidarité Québec-Amérique latine nous ont fait parvenir copie de cette lettre signée par 415 organisations québécoises.

Montréal, 8 mars

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.
Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.
LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.
LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne: 2,25$ par semaine. Le samedi seulement: .50¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022
ABONNEMENT: Édition quotidienne $110. par année; 6 mois $56.; 3 mois: $30. À l'étranger: $120. par année; 6 mois $62.; 3 mois: $32.; édition du samedi $26. par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361.
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

La forêt québécoise: un bien collectif gaspillé

MICHEL JURDANT

Ingénieur forestier et professeur au département de géographie à l'Université Laval.

LE 21 décembre 1983, le ministère de l'Énergie et des Ressources rendait public le rapport de conjoncture sur la recherche et le développement dans le secteur forestier au Québec. L'auteur de ces lignes, qui faisait partie du groupe de spécialistes ayant réalisé ce travail, a été dans l'impossibilité d'en accepter le contenu, surtout en ce qui a trait à l'importance sociale, culturelle et écologique du territoire forestier et au processus de décision en matière de recherche forestière. Il a donc exprimé sa dissidence sous la forme d'un rapport minoritaire dont quelques-unes des grandes lignes sont reprises ici.

La forêt québécoise est immense et la possibilité de production de matière ligneuse est fabuleuse. Mais elle est aussi fragile et sa production actuelle est souvent dérisoire, avec toutes les conséquences socio-culturelles et écologiques que cette situation entraîne. Bref, la forêt québécoise est dégradée. Seuls des intérêts économiques à court terme voudraient pouvoir l'ignorer et laisser le citoyen l'ignorer.

Considérer la forêt comme un écosystème, c'est reconnaître cette vérité capitale qu'elle ne peut « être » que grâce à la présence de cycles biogéochimiques par lesquels il y a des échanges constants entre le monde physique et les êtres vivants, échanges activés par la seule source énergétique inépuisable de la planète: le soleil. L'être humain peut entraver le fonctionnement de ces cycles, mais il peut aussi contribuer à l'améliorer. C'est ce qui a donné naissance à la *sylviculture*.

Au Québec, sous le couvert du concept bien à la mode d'« aménagement », on s'est contenté « d'exploiter » la forêt (au sens propre comme au sens figuré d'ailleurs !). Et maintenant, on parle d'aménagement « rationnel », ce dernier terme impliquant évidemment la notion de rationalité économique à plus ou moins long terme (mais plutôt « moins » que « plus » !). C'est ce qui a donné naissance à ce que l'on peut appeler la *foresterie industrielle*.

Le territoire forestier est un bien collectif dont le « capital-nature » peut produire des « intérêts » sous la forme de matière ligneuse, de faune, d'eau, d'air pur, de paysages et même d'aliments. Ces intérêts sont d'autant plus élevés que la forêt est entretenue écologiquement, c'est-à-dire de manière à ce que les cycles biogéochimiques des écosystèmes soient respectés. Or au sens propre comme au sens figuré, la société québécoise a « exploité » sa forêt, de sorte qu'aujourd'hui on peut dire sans exagération que notre capital-nature collectif est gaspillé puisqu'il ne rapporte pas plus de 20 % des intérêts escomptés. C'est du moins ce qui ressort des inventaires écologiques réalisés dans diverses régions du Québec. Il apparaît clairement que les productions actuelles telles qu'exprimées par les données de l'inventaire forestier se situent bien endeça des possibilités de production évaluées par les études écologiques.

Lorsque les évêques de l'ouest et du nord-ouest québécois signalent que bien des ouvriers forestiers « ont souvent l'impression de détruire la ressource qui les fait vivre », ils expriment publiquement une inquiétude fondamentale qui devrait être celle de notre société tout entière. Cette inquiétude dérive de l'évidence de la dégradation écologique des forêts du Québec, conséquence d'un mode de développement qu'on appelle *développement économique*, qui ne considère que la valeur marchande de la forêt et de ses produits.

Et pourtant, le territoire forestier est également source de valeurs d'usage pour les communautés qui y vivent. Ces valeurs d'usage sont d'autant plus importantes que la ressource se rapproche de l'être humain: rapprochement physique, bien sûr, mais aussi rapprochement technologique, et donc culturel.

Ces valeurs d'usage sont liées aux besoins essentiels en ce qui concerne l'alimentation, le logement, l'habillement, le chauffage et les loisirs. Ces besoins essentiels peuvent être comblés indirectement par les produits tirés du territoire lui-même. Lorsqu'un cultivateur bâtit sa maison ou sa grange avec le bois de sa forêt; lorsqu'il se chauffe avec le bois qu'il a lui-même coupé; lorsqu'il défriche, chasse, donne du bois à l'électricien du village en échange d'un service équivalent, il produit des valeurs d'usage autonomes, hors-marché, qui échappent au contrôle bureaucratique et technologique: production sociale par opposition à production économique, économie domestique par opposition à économie de marché.

Le territoire forestier: un milieu de vie

À force de ne voir dans la forêt que la source des marchandises, nous avons perdu de vue le territoire forestier, surtout celui du Québec habité, en tant que milieu de vie. Les régions rurales sont ainsi devenues la colonie (le tiers-monde ?) de Montréal et de Québec. On y « extrait » ou « exploite » des ressources, ou on s'y rend pour s'y recréer; les résidences secondaires s'y multiplient, les autoroutes drainent les ruraux vers la ville et ses centres commerciaux, les terres agricoles dites « marginales » sont abandonnées, la croissance des forêts diminue, en quantité et en qualité, les paysages se détériorent et les villages « meurent ». La dégradation écologique des forêts et du milieu rural est donc avant toute chose liée à l'exode rural.

La ville décide, le village subit . . . Telle est bien la situation des régions rurales du Québec, dégradées écologiquement, désertifiées socialement et dépendantes culturellement de la ville.

Dans le contexte actuel de crise économique, de crise énergétique, d'épuisement des ressources non renouvelables, de détérioration écologique de l'espace et de crise mondiale de l'alimentation, il est probable que notre société post-industrielle évolue bientôt vers une plus grande dépendance à l'égard des ressources naturelles renouvelables, tant pour l'alimentation que pour la satisfaction des besoins essentiels en énergie et en produits de base pour l'habitation et l'habillement. Le territoire forestier du Québec pourrait bien alors devenir productif de valeurs d'usage liées aux activités de subsistance plutôt que de valeurs d'échange liées aux activités économiques. Ces valeurs d'usage sont elles aussi des intérêts du capital-nature qui pourraient prendre la forme de produits agricoles ou d'élevage.

Le nouveau concept d'éco-développement vise à trouver les modalités et les usages de la croissance qui rendent compatibles le progrès social et la gestion des ressources. L'éco-développement est avant tout fondé sur le respect des équilibres naturels et la suppression du gaspillage. C'est pour cela qu'il rejette les technologies lourdes, gigantesques, énergivores et polluantes au profit de technologies douces et appropriées. L'éco-développement est aussi auto-centré, c'est-à-dire qu'il se fonde sur les ressources locales et régionales. L'économie est « écologisée », c'est-à-dire basée sur les productions sociales limitées aux seuls biens accessibles à tous, quitte à créer des ateliers et des coopératives de voisinage pour la production du superflu. Les productions industrielles « internalisent » les coûts de dépollution et de recyclage. Le milieu de vie se diversifie par l'adaptation de l'habitat et des activités humaines aux conditions des écosystèmes naturels et à leurs facultés d'auto-épu ration et d'auto-régulation. L'homme ne produit plus pour travailler, il ne travaille même plus pour produire, il travaille pour vivre. Les citoyens travaillent moins mais tous travaillent. Et surtout, les citoyens décident eux-mêmes, localement, de leurs priorités de développement grâce à une organisation du pouvoir basée sur l'autogestion.

L'importance sociale, culturelle et écologique du territoire forestier

C'est par l'objectif d'éco-développement autogéré qu'il est possible de décrire l'importance sociale, culturelle et écologique du territoire forestier:

— Le territoire redeviendrait un patrimoine collectif géré par et pour les communautés qui y vivent.

— Les technologies appropriées permettraient un développement autocentré à la mesure des humains, donc culturellement plus adaptées et écologiquement plus acceptables.

— La miniaturisation des entreprises et la multiplication des petites industries et d'ateliers artisanaux centrés sur les ressources locales redonneraient la vie aux villages et aux régions rurales.

— L'intégration de la foresterie et de l'agriculture embellirait les paysages et stabiliserait les populations rurales.

— La sylviculture deviendrait socialement et culturellement acceptable, même quand elle n'est pas justifiée économiquement, parce que les citoyens retrouveraient le goût du terroir, terroir dont ils sont dépossédés lorsque la forêt n'est considérée que comme une marchandise.

C'est ainsi que la forêt deviendrait source de vie sociale plutôt que d'aliénation marchande, source de richesse culturelle plutôt que de domination citadine, et source de diversité écologique plutôt que de gaspillage technologique. L'importance « économique » de la forêt ne peut donc se superposer à son importance « sociale », loin de là. En effet, sa mise en valeur « économique » ou « marchande » a largement contribué dans le passé, et contribue encore, à la dégrader écologiquement et — ceci est beaucoup plus grave — à détériorer le tissu social des populations qui devraient en vivre directement ou indirectement.

La famille: une douloureuse histoire

LU

MARC-FERNAND ARCHAMBAULT

★ **Familles** (parenté, maison, sexualité dans l'Ancienne Société). Par J.-L. Flandrin. Paris, Seuil, 1984.

★ **La Femme et le bâtard.** Introduction de LeRoy Ladurie. Par Cl. Grimmer. Paris, Presses de la Renaissance, 1984.

LA FAMILLE ! Toute une histoire. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir la nouvelle édition revue de l'ouvrage désormais classique de J.-L. Flandrin publié en 1976 chez Hachette. Un ouvrage bien à la mesure de l'étendue et de la complexité du sujet. Un ouvrage plus vaste et plus difficile que celui de Claude Grimmer qui, bien que plus restreint dans son propos, s'inscrit dans la même foulée.

La famille, les relations entre parents et enfants, les rapports nouveaux entre père et mère sont des sujets de préoccupations pour beaucoup depuis quelques années. Nous sentons bien que nos concepts sont inapproriés et ne rendent plus compte des situations toutes nouvelles qu'il faut affronter. La nécessité nous contraint à inventer de nouvelles formes de rapports. Tout cela ne se fait pas sans souffrance et inquiétude. Les historiens ne peuvent que refléter ces interrogations. Leurs travaux peuvent nous aider à mieux saisir ce vécu filandreux.

L'ouvrage de Flandrin qui se veut synthétique couvre une matière extrêmement vaste. On va d'un examen des diverses définitions de la famille jusqu'à l'analyse très fine et nuancée des implications sociales et économiques de la réforme des moeurs imposée par l'Église, en passant par la description minutieuse de la vie quotidienne et des relations entre les membres de la famille.

Il a eu recours aux sources les plus variées: actes notariés, minutes de procès, recensements, ainsi qu'aux sermonnaires, aux manuels à l'usage des confesseurs, aux analyses les plus sophistiquées de la démographie historique. Un travail immense qui n'est certes pas aussi croustillant que *La Femme et le bâtard*, mais qui a le singulier mérite d'épargner au lecteur beaucoup de temps et d'effort. Surtout qu'il donne les éléments nécessaires pour que nous puissions interpréter les transformations qui ont affecté la famille dans la société québécoise.

Alors qu'aujourd'hui les écrivains les plus novateurs attaquent la famille et que les conservateurs la défendent, nous découvrons qu'au XVIIIe siècle l'opinion éclairée militait en faveur de l'intimité familiale et en faisait le lieu privilégié du bonheur. C'est à cette époque que remonte notre concept de la famille caractérisée par la triade: père-mère-enfants. Cette conception est alors une nouveauté. À peine un siècle plus tôt, les confesseurs n'hésitent pas à condamner l'attachement excessif des époux l'un pour l'autre. À leurs yeux, il y a là un grave manquement aux devoirs sociaux. On demande même aux époux d'éviter toute concupiscence dans leurs rapports. Le mariage est avant tout une communauté d'intérêts et une responsabilité morale. On n'exige point d'amour, on se contente d'exhorter les époux et même les enfants à ne pas sombrer dans la haine et l'indifférence. Une haine qui pouvait conduire facilement à souhaiter la mort du conjoint ou des parents.

L'esprit bourgeois du XIXe siècle considérait les moeurs familiales de l'Ancien Régime comme tout à fait barbares et non-civilisés. Cette sévérité extrême indique et signale plutôt l'oubli et l'ignorance des autres liens de solidarité que le concept de famille, de ménage, de maison recouvraient. Des liens qui n'étaient pas ceux du sang. Les domestiques font partie de la famille. En fait tous ceux qui partagent le même toit constituent une famille, parfois même ceux qui ont les mêmes intérêts. Sans négliger aussi les liens de voisinage. Cette solidarité s'ancrait d'ailleurs dans une sensibilité très différente du bourgeois et de la nôtre. Alors que pour nous la table, le souper de famille est le moment privilégié où la famille se retrouve, dans la société de l'Ancien Régime, c'était le coucher, c'est-à-dire le lit qui était partagé. Peut-on même imaginer ouvrir son lit non seulement à ceux avec qui nous sommes liés par le sang mais aux domestiques et aux étrangers de passage ? Le concubinage et les bâtards ne posent aucun problème d'ordre moral. Il s'agit avant tout d'avoir les ressources pour les entretenir.

La famille réduite telle que nous la connaissons est le fruit d'un lent et douloureux processus de désintégration de la puissance paternelle. L'Église entreprend très tôt de diminuer cette autorité du père, héritée du droit romain, parce que trop souvent elle contrecarre la loi de Dieu. C'est donc dire que les droits de la femme et de l'enfant se sont développés à l'ombre des droits de Dieu. Au Moyen Âge, le mari a toute autorité sur sa femme. Il est même recommandé de la battre si elle n'obéit pas. Plus encore, il encourt des sanctions s'il se laisse dominer par elle. Au XVIe siècle, alors que la puissance paternelle est en voie de régression, la loi permet à la femme et aux enfants d'intenter des recours contre le mari (père). La séparation de corps, impensable auparavant, est acceptée. Les mariages sans le consentement des parents posent de graves difficultés, surtout en France.

La réforme des moeurs entreprise par l'Église, suite au concile de Trente, eut des conséquences effroyables sur le plan économique et social. L'imposition du mariage eut pour conséquences immédiates de rejeter les filles enceintes hors de ce qui constituait la nouvelle famille, d'en exclure aussi les bâtards. L'obligation d'épouser la jeune fille enceinte et de réparer ainsi la faute commise eut pour effet de diminuer le patrimoine, les intérêts de la famille ne pouvant plus être invoqués. D'où une augmentation effroyable d'enfants abandonnés, de mortalité infantile et, aussi, évidemment, de la prostitution.

L'obligation du mariage impose le célibat à tous ceux qui ne peuvent s'établir. De là vient cette idée que la continence doit être l'état normal d'un jeune homme. Les mariages se font de plus en plus tardifs. Les filles se marient en moyenne vers 22 ans et les garçons autour de 25 ans. D'où une importante diminution de la fécondité. D'ailleurs, de par la disparition de tous les liens de solidarité d'autrefois et du patrimoine familial, les ressources pour élever plusieurs enfants diminuent. Par contre, les relations affectueuses entre les parents et les enfants apparaissent.

Flandrin, dans son dernier chapitre, souligne avec beaucoup de circonspection l'indifférence de l'Église quant aux conséquences sociales de l'incohérence de sa doctrine conjugale. Nous pouvons comprendre alors que nous soyons peut-être justement en train de sortir tout courbatus et remplis de malaise d'une très longue maladie.

CONFÉRENCES

Le CENTRE HILLEL, en collaboration avec **Les EDITIONS ROBERT LAFFONT,** vous invite à venir rencontrer Marek Halter, auteur de « La Mémoire d'Abraham », à l'occasion de conférences qui seront tenues aux dates suivantes:

- **Jeudi 15 mars 1984 à 20:00**
  UQUAM
  Salle Marie Gérin-Lajoie
  405, rue Ste-Catherine est Montréal.
  Sujet: Goldstein contre Big Brother.
  Entrée libre

- **Dimanche 18 mars 1984 à 19:00**
  CENTRE COMMUNAUTAIRE JUIF
  5500, Westbury Montréal
  Sujet: Le Fou et les rois.
  Histoire d'une croisade pour la paix.
  Entrée: 2,00 $

- **Lundi 19 mars 1984 à 20:00**
  UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
  3200, Jean-Brillant
  Salle 2323 Montréal.
  Sujet: La Mémoire d'Abraham.
  2000 ans d'Histoire du peuple juif
  Entrée libre

Informations: Centre Hillel 738-2655

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Mirabel

Alors, Me Nuss argumente que la procédure de la preuve n'est point respectée; que les faits touchant le document confidentiel ne sont confirmés par aucun affidavit. Il dit qu'il y va de « l'intérêt public » et de la protection de notre « système de gouvernement » que les délibérations du cabinet fédéral restent confidentielles (pour 20 ans). Le document a été obtenu de manière irrégulière et, en somme, la Cour fédérale n'a pas juridiction pour contourner la Loi de la preuve au Canada, conclut Me Nuss.

Le juge Rouleau se demande ensuite ouvertement si Me Bertrand a le droit de faire devant lui cette preuve. L'avocat réplique que c'est «de l'hypocrisie, de la malhonneteté judiciaire et de la fraude» que de faire comme si le document clé était confidentiel.

Le juge dit qu'il est lié par le certificat déposé par le cabinet Trudeau, que « c'est ma décision ». Le représentant du procureur général du Québec, Me Réal Forêt n'en cite pas moins des pièces de jurisprudence: comment une cour pourrait-elle, à la demande d'un gouvernement partie d'un litige d'ordre constitutionnel (comme celui-ci), soustraire un élément essentiel de preuve ?

Le juge ne change pas d'avis: il décide de rejeter la requête. Il se sent lié par le certificat. Quant à la demande des procureurs d'Ottawa, qui veulent faire sceller les documents confidentiels, il la prend en délibéré.

La semaine prochaine, les expropriés de Mirabel déposeront une demande d'injonction d'urgence en Cour supérieure afin de stopper le processus de rétrocession des terres — qui va bon train avant l'élection fédérale — pendant que le litige est instruit quant au fond.

◆ Québec

« Il est parfaitement normal, écrit l'ex-ministre péquiste, qu'un gouvernement agisse de façon « partisane », en ce sens qu'il s'efforce de plaire à ceux qui se sont le plus dévoués pour lui et qu'il tente de se conformer au programme d'action du parti dont il est issu. S'en prendre à un gouvernement parce qu'il est attentif à son parti, à ses membres et aux groupes d'intérêts qui y sont réunis, en somme le dénoncer parce qu'il est « partisan », dénote une conception gravement angélique de la réalité et une incompréhension du régime démocratique ... L'idéal d'une démocratie purgée de toute démarche ou préoccupation partisane a autant de chances de réalisation heureuse qu'une dictature respectant intégralement les libertés fondamentales. »

Une autre phrase sur le même sujet en fera sursauter plusieurs: « quand l'objectivité désincarnée voisine trop la naïveté benoîte des moralisateurs du terroir, le parti au pouvoir perd du crédit auprès de ceux qui veulent l'appuyer sans pour autant se renforcer auprès de ses ennemis. »

Livrant de façon sereine le témoignage d'un ancien praticien, ayant été fonctionnaire et politicien durant 20 ans, M. Morin note que le nouvel élu, mis au fait des acquis et des dossiers, donc mieux informé, « risque de perdre la foi dans la toute puissance de la volonté politique, ce qui est excellent. L'essentiel, cependant, est de ne pas perdre l'espérance qu'il pourra quand même réussir, par ténacité et conviction, et de conserver la charité de croire que les politiciens antérieurs ou les fonctionnaires n'ont pas fait exprès pour inventer des règles et des procédures destinées spécialement à freiner son ardeur. »

L'ex-ministre tire un certain nombre de leçons de son expérience et de son survol de la décision politique:

■ une personne politique doit porter la plus grande attention à l'opinion publique, cette « obscure clarté », aussi multiple et variable que le citoyen moyen, l'homme de la rue et monsieur tout le monde;

■ il n'y a pas vraiment de guide sûr, le politicien se trouvant simultanément devant plusieurs opinions venant de publics divers;

■ « ne pas croire qu'un éditorial ou que l'avis technique de spécialistes engagés renferme la quintessence de l'expression fidèle et définitive du sentiment populaire. Encore moins que les vues énoncées à telle ligne ouverte, très écoutée en raison plutôt de la grossièreté de l'animateur que pour la substance des idées échangées, constitue un reflet correct du sentiment général »;

■ « ne jamais oublier que les opinions soutenues aujourd'hui peuvent être remplacées demain — pour des motifs que personne n'a jamais encore entièrement saisis — par d'autres aussi fermement et sincèrement émises que les précédentes, mais parfois aussi fugaces, et ainsi de suite »;

■ « se méfier du camouflage stratégique enjôleur auquel recourent les groupes et les associations gênés de lutter pour la conservation de leurs intérêts matériels de classe. »

Mais le plus important, conclut l'ancien stratège péquiste, est ailleurs: il s'appelle flair, intuition, instinct, jugement, sens politique, « ce qui rend hasardeuse une carrière politique quand il est absent ». « En politique, comme en affaires, il y a des profiteurs, des manipulateurs, des victimes et des gens de devoir. La politique peut aussi nous faire apprendre bien des choses: le sens du relatif, par exemple. Ou encore, le réalisme. Ce doit être la raison pour laquelle on dit que la politique est l'art du possible. »

Monsieur Morin se dit fort heureux de la vie plus sereine et paisible qu'il mène depuis deux ans, s'adonnant à ses cours sur les relations intergouvernementales et les communications gouvernementales, ainsi qu'à des recherches personnelles, dont ce chapitre de livre collectif. Même si ses amis insistent, il n'a pas l'intention de rédiger ses mémoires d'éminence grise des gouvernements Lesage, Johnson-Bertrand, Bourassa, ni ceux du stratège référendaire qui a permis au PQ de prendre le pouvoir en novembre 1976. Il les réserve, en pièces détachées, à ses étudiants de l'ENAP, à Québec et dans ses filiales.

« Je lis moins de journaux qu'avant, je n'écoute à peu près jamais les informations télévisées, me contentant d'un bulletin radio quotidien, je suis incapable d'endurer André Arthur » (la coqueluche matinale de Québec) », dit M. Morin, pour expliquer son apparent manque d'intérêt envers la politique. Il ne dédaigne pas des interventions ponctuelles, de nature académique — il participe dans deux semaines au colloque sur la réforme des institutions fédérales, à l'Université Laval — mais il n'est pas et ne veut pas être un conseiller plus ou moins secret du gouvernement, dont il n'a accepté aucun mandat, si ce n'est celui d'administrateur de la Société générale de financement (SGF).

Ses temps libres de banlieusard, il les passe, comme naguère, à bricoler dans son bungalow de Sainte-Foy. Ces mois-ci, il construit à l'échelle des mini-voiliers superbes, que ses amis l'incitent à mettre en montre aux Fêtes de 1534-1984, l'été prochain. Mais, citoyen ordinaire, il craint d'attirer l'attention sur lui ...

S'il refuse de donner une entrevue, ce n'est pas qu'il n'ait rien à dire, mais parce qu'il serait vite repris dans le tourbillon des médias voraces. Il ne veut pas rentrer dans le « circuit » par la porte d'en arrière.

Entre ses pipes, qu'il oublie partout, et ses chats, qu'il nourrit avec attention, M. Morin se livre quand même à quelques confidences discrètes. Il n'a jamais été et n'est pas en faveur de la politique du pire pour le Québec, estimant au contraire que le gouvernement doit aller de l'avant et prendre l'initiative. Par exemple, au lieu de se contenter de bouder la commission Macdonald, il devrait créer sa propre enquête sur l'économie et la question nationale, proposer des formules de rechange, réviser des notions.

Marqué par la déconfiture du Québec à la conférence constitutionnelle, M. Morin reste convaincu que le droit de retrait facultatif (l'opting out) est plus valable que le droit de veto qu'on l'accuse d'avoir perdu lors de l'accord des huit provinces, en avril 1982. Le Québec pourra éviter la centralisation fédérale, sans empêcher les autres provinces d'y avoir recours. Sa spécificité pourra mieux s'affirmer qu'en empêchant simplement les autres de bouger.

Architecte des Affaires intergouvernementales, il y a 20 ans, M. Morin estimait en octobre, comme son successeur immédiat, M. Jacques-Yvan Morin, qu'il ne peut y avoir qu'une seule « diplomatie » québécoise, et qu'un ministère doit coordonner, animer, orienter les relations du Québec avec les autres gouvernements, de quelque ordre qu'elles soient. Mais, à quelques jours du départ fracassant de son homonyme, il garde pour lui les réflexions que lui inspire le remaniement ministériel.

Il me demande du tabac à pipe, devise de choses et d'autres avec affabilité, évitant soigneusement la controverse politique, ne pouvant toutefois s'empêcher de parler avec affection de M. Lévesque et de « notre gouvernement » ...

◆ Ottawa

poursuite des pourparlers.

La position du gouvernement canadien indique qu'il est prêt à reconnaître « les intérêts que possède, de par sa juridiction, le gouvernement provincial à l'égard de l'aménagement régional. »

Il indique aussi son intention de ne pas conserver « indéfiniment » les terrains contigus, se réservant le droit de les remettre en circulation selon un échéancier qu'il fixera éventuellement.

Dans le contexte des négociations fédérales-provinciales évoquées dans le document, le gouvernement canadien souhaite conserver toutes ses cartes et ne laisser rien paraître qui puisse indiquer qu'il hésite dans l'exécution de son projet.

« En se désistant maintenant de l'expropriation de ces terrains, alors que les négociations fédérales-provinciales n'en sont qu'à leurs débuts, le gouvernement fédéral pourrait donner au public l'impression qu'il hesite face à l'engagement qu'il a pris de s'en tenir à son échéancier dans l'aménagement de l'aéroport à l'emplacement choisi et de suivre le principe de saine gestion du territoire en vue de protéger les investissements publics et de stimuler la croissance régionale. »

Il aura donc fallu 12 ans pour que le gouvernement fédéral mette à exécution l'intention de revendre des terres expropriées en trop. Aux yeux des expropriés, la décision constitue en elle-même un aveu.

La première phase a débuté en mai 1982 et couvre 29,160 acres, tous situés dans la zone périphérique non assujettie à des servitudes relatives à l'activité aéroportuaire.

À compter de la mi-avril, la Société immobilière mettra en vente 22,240 acres supplémentaires assujettis à des servitudes afin de protéger l'aéroport. En outre, la Société immobilière doit, d'ici à deux ans, compléter l'aménagement de zones récréatives couvrant une superficie de 12,850 acres et, d'ici à la fin du mois de mars, préparé un plan stratégique de développement industriel couvrant une superficie de 12,850 acres.

En tout, la Société immobilière doit remettre en valeur près de 77,000 acres de terre, inutiles aux fins de l'exploitation aéroportuaire proprement dite, dont 40,000 acres assujettis à une quelconque forme de servitude.

◆ Le premier

même maison qu'elle et elle était en droit de le savoir avant tout le monde.»

Le premier astronaute canadien à voyager dans l'espace — son compagnon, M. Thrisk, restera au sol — était, très excité lorsqu'il a été désigné. «Je puis vous dire, a-t-il ajouté, que le coeur vous bat un petit peu plus vite.»

Mais cette euphorie sera court. L'entraînement d'une durée de quatre mois déburera dans quelques semaines et le programme est tout à fait sérieux. D'ici le 24 octobre, l'entraînement des deux élus sera accéléré. Ces deux spécialistes des charges utiles travailleront surtout à devenir des experts sur les plans théorique et pratique. La majeure partie de leurs exercices se fera au Canada jusqu'à la fin de juin. Il comprendra la mise au point et la mise en oeuvre des expériences, des conférences, ainsi que des études à Ottawa et des séjours dans les installations de médecine aéronautique à Montréal et Toronto.

L'équipage se familiarisera avec le vol à haute altitude et le mal de l'espace et se prêtera à des séances d'entraînement pour devenir expert dans l'utilisation des équipements expérimentaux.

Cet entraînement sera suivi de séjours au Johnson Space Center, à Houston, durant juillet, août et septembre, et de brèves périodes au Kennedy Space Center, au Cap-Canaveral, en Floride. L'entraînement intensif comprendra des conférences et démonstrations sur des simulateurs. Les astronautes reviendront au Canada périodiquement.

Pendant ce temps, les quatre autres membres du groupe canadien participeront à la mise au point de l'équipement et des procédures dont auront à se servir leurs collègues, et mettront au point les expériences prévues pour les mission de 1985 et 1986.

Hier, l'astronaute de réserve, M. Robert Thirsk, 29 ans, originaire de la Colombie-Britannique, n'a pas semblé déçu de demeurer au sol pendant que son collègue Marc Garneau voyagera dans l'espace. «J'étais très heureux d'apprendre, a-t-il dit, que Marc serait le premier Canadien à partir dans l'espace.»

«De toutes façons, a jouté M. Thirsk, je sais qu'il y aura d'autres missions et que mes chances de voyager dans la navette sont encore très bonnes.» Pour les quatre autres astronautes choisis en décembre 1983, tous présents à la conférence de presse d'hier, l'expérience est encore loin d'être terminée.

Au cours de la mission du capitaine Garneau, le Canada mènera une expérience sur l'environnement grâce au super-photomètre solaire. Cet appareil permettra de faire avancer la recherche climatique en mesurant l'intensité du nuage volcanique du volcan Chichon dans la stratosphère. Le nuage de brume sèche (produit dans la haute atmosphère par l'éruption volcanique de mars 1982) disparaît lentement et les chercheurs du ministère canadien de l'Environnement veulent étudier ce phénomène.

Cet instrument permettra également de mesurer les gaz qui agissent sur la chimie de la couche d'ozone. Le photomètre, mis au point récemment par les chercheurs de l'Environnement et fabriqué par la société Sonotek, Limited, de Mississauga (Ontario), remplace l'ancien instrument qui servait à surveiller la brume sèche dans l'atmosphère. Il reviendra à M. Garneau de faire fonctionner cet appareil au cours de son voyage d'octobre.

◆ Les Québécois

carte de crédit MasterCard ou Visa.

Le dépliant précise que les dons peuvent être versés par chèque personnel ou par carte de crédit, avec un maximum de $100 dans ce dernier cas.

C'est la première fois dans l'histoire du Québec qu'une formation politique acceptera des dons versés par carte de crédit.

Les Libéraux estiment que le taux de réponse de cette forme de sollicitation peut aller jusqu'à 6%.

M. Côté a annoncé par ailleurs que les solliciteurs libéraux mèneront un «blitz» dans chacun des comtés du Québec du 2 au 8 avril 1984.

Chacun des militants sera à cette occasion visité et invité à contribuer au financement du PLQ.

Le parti compte recueillir $3,154,822 au cours de cette campagne annuelle de financement.

Cette campagne est présidée au niveau national par le député de Gatineau, M. Michel Gratton.

Ce dernier a indiqué mercredi que «s'il y avait élection générale demain matin, le PLQ n'aurait pas les fonds suffisants pour bien la mener à terme».

◆ Le duel

Mondale. « Cet État sera très dur pour nous », a reconnu hier M. Hart qui concentrera ensuite ses efforts sur l'Illinois (194 délégués), dont les primaires le mardi 20 mars sont considérées comme cruciales par les observateurs et les deux candidats.

De nombreux experts estiment que la « clef » de la campagne se trouve dans cet État où Walter Mondale s'est rendu hier et où les derniers sondages le placent à égalité avec son jeune adversaire.

L'ancien vice-président de Jimmy Carter pense avoir brisé l'élan de Gary Hart et relancé sa campagne flageolante en remportant mardi deux primaires en Alabama et en Georgie.

Dans les caucus de l'Ouest, selon les derniers résultats disponibles, MM. Hart et Mondale étaient pratiquement à égalité dans l'Oklahoma tandis que le sénateur du Colorado devançait l'ancien vice-président dans l'État de Washington et le Nevada. À Hawai, une majorité d'électeurs s'est prononcée pour des délégués restant libres de leur choix lors de la convention du parti.

Les conseillers de M. Mondale estiment qu'une nette victoire dans le Michigan pourrait lui permettre de remporter l'Illinois et de poursuivre le « marathon » électoral en position favorable dans l'État de New York (285 délégués en jeu le 3 avril) et en Pennsylvanie (195 délégués le 10 avril).

Environ un tiers de tous les employés et ouvriers syndiqués américains se trouvent dans ces quatre États et leur soutien pourrait y jouer un rôle déterminant en faveur de Walter Mondale.

Ce dernier espère par ailleurs que l'attrait de la « nouveauté » qui expliquait en partie la soudaine percée de Gary Hart va se dissiper au cours des prochaines semaines au fur et à mesure que ses « nouvelles idées » seront disséquées par les médias.

Mais les conseillers de Gary Hart ont déjà remarqué que l'appui des responsables syndicaux à Walter Mondale est loin de faire l'unanimité parmi la base.

Ils espèrent en outre que le sénateur du Colorado va continuer à attirer les franges les plus jeunes et les plus dynamiques des grandes métropoles comme Detroit, Chicago, New York, Pittsburgh et Philadelphie.

Quoi qu'il en soit, il est très possible qu'aucun des deux candidats ne se détache vraiment à l'issue de ces importantes consultations et qu'ils poursuivent leur lutte jusqu'au bout, c'est-à-dire les primaires de Californie (345 délégués) le 5 juin prochain, à la grande joie de stratèges républicains, très satisfaits de voir les démocrates continuer à s'entre-déchirer.

À court terme, un « super-samedi » va succéder le 17 mars au « super-mardi », à l'issue duquel la course est réduite à ces deux candidats même si John Glenn et Jesse Jackson n'ont pas encore jeté le gant.

Il y aura des « caucus » samedi prochain non seulement dans le Michigan, mais également dans les États du Mississipi, de la Caroline du Sud, de l'Arkansas et du Kentucky (356 délégués en jeu au total).

Viendront ensuite les primaires de l'Illinois et les caucus du Minnesota mardi prochain et un certain nombre de consultations, notamment dans le Connecticut, d'ici la fin du mois. Fin mars, environ 1.430 délégués, soit 42 % du total de 3.933, auront été désignés, contre près de 850 jusqu'à présent.

D'ailleurs, malgré les succès de M. Hart mardi, l'ancien vice-président restait largement en tête dans le compte des sièges de délégués. En règle générale, le quota de délégués d'un État est réparti au prorata des votes remportés par les candidats dans les élections primaires de l'État. Mais cela s'assortit dans chaque État de règles particulières et extrêmement complexes qui rendent le recensement exact pratiquement impossible avant le premier tour de vote à la convention nationale.

Après le « super-mardi », tous les grands médias américains donnaient, en l'absence de compte officiel, des positions différentes dont la seule constante était la large avance de Walter Mondale sur Gary Hart.

L'agence Associated Press donnait 301 délégués à Mondale contre 164 à Hart, Jesse Jackson venant en troisième position avec 34 délégués devant John Glenn avec 29 et George McGovern avec 21 et 58 délégués non engagés. Mais United Press, l'agence concurrente, donnait au même moment 271 délégués à Mondale contre 193 à Hart, 35 à Jackson, 30 à Glenn, 20 à McGovern et 87 non-engagés.

La chaîne de télévision CBS, quant à elle, avait crédité Mondale de 278 délégués contre 197 à Hart, 29 à Glenn, 26 à Jackson, 21 à McGovern et 148 non-engagés.

Quoi qu'il en soit, on reste loin du compte puisque, pour être élu candidat du parti à l'élection présidentielle il faut avoir la majorité des 3.933 mandats de la convention nationale, soit au moins 1967 délégués.

De son côté, l'ancien sénateur George McGovern, arrivé troisième dans le Massachusetts a préféré tirer les conséquences de ce nouvel échec et se retirer de la course.

Les deux autres candidats démocrates, le pasteur noir Jesse Jackson et le sénateur John Glenn ont décidé de poursuivre leurs efforts. Le premier a réalisé un bon score en Georgie avec 21 pour cent des voix. Cette performance lui permet à nouveau de bénéficier de l'aide fédérale mais il ne totalise que 34 délégués. Les prochaines consultations qui se dérouleront dans le sud devraient lui permettre des résultats honorables mais sans plus. « Maintenant que George McGovern est parti, c'est moi qui représente la nouvelle direction », a-t-il affirmé.

L'ancien astronaute John Glenn, principale victime du raz de marée Hart au début de la campagne, estime lui que sa troisième place dans l'Alabama lui permet d'aller de l'avant. La campagne qu'il avait menée dans le sud depuis des mois, lui a permis d'éviter le désastre. Mais il ne peut compter que sur l'appui de 29 délegues à la convention et ses dettes électorales s'élèvent à $2 millions.

AUJOURD'HUI

Soirée d'information du Mouvement du plateau Mont-Royal pour le désarmement et la paix, intitulée « Il faut gagner la paix : quel est le rôle du Canada ? ». MM. Warren Allmand et David Berger, députés libéraux fédéraux, de même que M. Gilles Provost, journaliste au DEVOIR, seront présents à 19 h 30, au café Espéranto, 3553, rue Saint-Urbain. 522-5484.

■

Pour tous ceux qui cherchent un sens à leurs rêves, l'Arc-en-ciel offre un atelier gratuit sous le thème : « Vos rêves vous guident », à 19 h 30, au centre Le Lotus, 10055, rue Papineau. 387-9663 ou 387-9174.

■

Conférence multidisciplinaire à l'hôpital Saint-Luc intitulée « Pour un retour plus rapide à la maison : la gériatrie », avec le Dr R. Charbonneau et autres, à 16 h, 1112, rue Sanguinet. 285-1525.

■

Conférence de Marjolaine Mailhot, diététiste, intitulée « La nutrition et le cancer », au pavillon Jeanne-Mance de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 3840, rue St-Urbain.

■

Récital Chopin au bénéfice du Comtié d'aide à la Pologne avec la pianiste Anna Jastrzebska, à 20 h, à la cathédrale Christ-Church, angle Sainte-Catherine et Université. 845-4684 ou 733-9108.

■

L'exposition *Les Peintres espagnols de la lumière*, présentée par la Ville de Montréal, dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville, sera inaugurée par le roi Juan-Carlos et la reine Sofia d'Espagne. L'exposition se poursuivra jusqu'au 23 avril.

■

Conférence de Rémy Savard, professeur d'anthropologie de l'U de M, sur l'ethnographie amérindienne, à 20 h, à la Maison de la culture de la Côte-des-Neiges, 5290, chemin de la Côte-des-Neiges.

■

Colloque « Communications et culture », organisé par le département de Communication de l'U de M, au pavillon Marie-Victorin, 90, avenue Vincent-d'Indy. 343-7819.

■

Collecte de sang de la Croix-Rouge à Terrebonne, les Galeries, 1185, boul. Moody, de 10 h à 20 h 30; et à Pointe-Claire, Électrolux, 2751, route Transcanadienne, sortie montée des Sources, de 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 15 h 30.

Litige sur les primes d'éloignement

Un ophtalmologiste poursuit la FMSQ

par Rodolphe Morissette

Un médecin ophtalmologiste, le Dr Michel Béchard, dénonce avec virulence la gestion qu'a faite la Fédération des médecins spécialistes du Québec de la prime d'éloignement pour les médecins qui acceptent d'aller s'installer dans les régions éloignées.

En août 1982, la Régie de l'assurance-maladie remet à la Fédération la somme de $750,000, que celle-ci doit verser dans un fonds spécial et distribuer en primes d'éloignement. Le Dr Béchard soutient que la Fédération a utilisé cet argent tout autrement jusqu'en juillet dernier: elle s'en serait servie comme garantie contre un prêt de $700,000 obtenu d'une banque.

Entre-temps la Fédération a commandé une cotisation spéciale de $100 de ses 7,000 membres pour se renflouer.

Voilà pourquoi, conclut le médecin, la direction de la Fédération tergiversait sans arrêt et finissait par n'accorder aucune prime d'éloignement avant l'été dernier.

Sur la foi d'un rapport officiel de décembre 1982, qui faisait état du besoin pressant de cinq ophtalmologistes en Gaspésie, dont deux à Gaspé, le Dr Béchard exprime son désir d'aller s'y installer d'emblée et il réclame la prime d'éloignement.

Les dirigeants de la Fédération, dont au premier chef son président, le Dr Paul Desjardins, et son directeur des affaires professionnelles, le Dr Jean-Marie Albert, de même que le président sortant de l'Association des ophtalmologistes du Québec, le Dr Ide Dubé, font tout pour empêcher le Dr Béchard d'aller s'installer en Gaspésie.

Il s'y installe tout de même, mais alors on lui refuse expressément la prime d'éloignement. On lui suggère plutôt d'aller sur la Côte-Nord, notamment à Sept-Iles, tout en lui précisant que le projet serait difficilement réalisable sans avoir une entente préalable avec la direction de l'Hôtel-Dieu de Sept-Iles pour son intégration à l'établissement. On lui fait savoir là-bas que de toute manière la place y est déjà prise par un autre ophtalmologiste, qui vient de Rimouski.

Cette semaine, le Dr Béchard a intenté une action en dommages contre la Fédération, ses dirigeants cités et contre le Dr Dubé. Il leur réclame des dommages de $10,000. C'est le montant normal de la prime d'éloignement à laquelle il avait droit. Il a cependant essuyé une perte réelle de plus de $16,000 en allant s'installer en Gaspésie.

Course au leadership du PLC

Roberts annonce sa candidature

TORONTO (PC) — Le ministre de l'Emploi et Immigration John Roberts a demandé de limiter à $500,000 les dépenses des candidats à la succession de M. Pierre Trudeau, hier soir, quand il a officiellement annoncé sa candidature au leadership du Parti libéral du Canada.

M. Roberts, qui devient le troisième membre du cabinet à présenter sa candidature après MM. Donald Johnston et Mark MacGuigan, a également demandé le rejet du principe de l'alternance pour le choix du futur chef du PLC.

Roberts a annoncé sa candidature devant environ 500 personnes réunies dans l'auditorium d'une école secondaire à l'occasion d'un meeting de l'association libérale de la circonscription St. Paul. Alors que M. Roberts était sur le point de prendre la parole, trois ou quatre manifestants, de l'Union des travailleurs sans travail, ont déroulé une bannière et commencé à chanter, « Nous voulons des emplois ». Ils ont été promptement neutralisés et jetés hors de l'auditorium par des policiers et des supporteurs de Roberts.

Des observateurs de la scène politique ont laissé entendre que le ministre de l'Energie Jean Chrétien, qui est censé annoncer sa candidature mardi prochain, ne pourrait succéder à M. Trudeau en raison du principe de l'alternance propre au Parti libéral du Canada, mais M. Roberts a dit que le PLC devrait rejeter cette tradition et élire le meilleur candidat.

« J'espère que M. Chrétien sera candidat. Il serait injuste que la candidature d'un libéral expérimenté et capable ne soit pas considérée en raison du principe de l'alternance », a soutenu M. Roberts.

Faisant allusion à la candidature de l'ex-ministre des Finances John Turner, considéré jusqu'à maintenant comme le favori, M. Roberts s'est engagé à dépenser raisonnablement pour sa campagne.

« Il n'est pas besoin d'être riche ou d'avoir des amis riches pour être considéré dans notre parti », a-t-il dit.

« Nous allons assister à une campagne au leadership spartiate, mais ceux d'entre vous qui se rappellent de l'histoire grecque se souviennent que les Spartiates ont gagné », a poursuivi M. Roberts.

Même s'il a été présenté comme « l'homme de demain », en opposition aux « hommes d'hier », M. Roberts a précisé qu'il ne se présentait pas contre d'autres candidats mais pour faire triompher ses idées.

M. Roberts a dit que les médias tenteront de présenter les candidats comme des adversaires en guerre les uns contre les autres, mais il les a présentés comme des adversaires « expérimentés, compétents, que je respecte ».

Âgé de 50 ans, ex-secrétaire d'Etat et ministre de l'Environnement, M. Roberts s'est décrit comme un candidat du « centre, centre-gauche » qui cherchera ses appuis auprès des jeunes et des femmes.

Plusieurs fois dernièrement a-t-il été tenté de se présenter comme la version canadienne du sénateur démocrate Gary Hart.

Détenteur d'un doctorat en philosophie obtenu à l'université Oxford, M. Roberts s'est souvent fait le défenseur d'un nouveau libéralisme, créateur de richesse. Il a par ailleurs admis qu'il ne disposait pas d'une organisation très développée et riche, mais qu'il avait des supporteurs dans toutes les régions du pays.

M. Roberts prétend avoir obtenu l'appui de plusieurs présidents d'associations libérales dans la région métropolitaine de Toronto et nie que le tout-Toronto soit entièrement acquis à M. Turner.

15 mars

par la PC et l'AP

1979: le pape Jean-Paul II publie sa première encyclique qui met en garde l'humanité contre les risques de la course aux armements, le progrès technique non contrôlé et le matérialisme.
1973: la quatrième session des négociations soviéto-américaines SALT sur la limitation des armements s'ouvre à Vienne.
1970: ouverture de Expo 70 à Osaka, Japon.
1963: les Etats-Unis proposent l'installation d'un "téléphone rouge" entre Washington et Moscou pour éviter des conflits accidentels.
1921: la Belgique cède le Ruanda, en Afrique orientale, à la Grande-Bretagne.
1603: l'explorateur français Samuel de Champlain prend la mer en direction du Nouveau Monde.
44 av. J-C: l'empereur Jules César est assassiné à Rome.
Ils sont nés un 15 mars: la princesse Anne (1950); la chanteuse Patsy Gallant (1948); la chanteuse Sylvie Vartan (1944); le président américain Andrew Jackson (1767).

LE DEVOIR ... À LOISIR

CAHIER

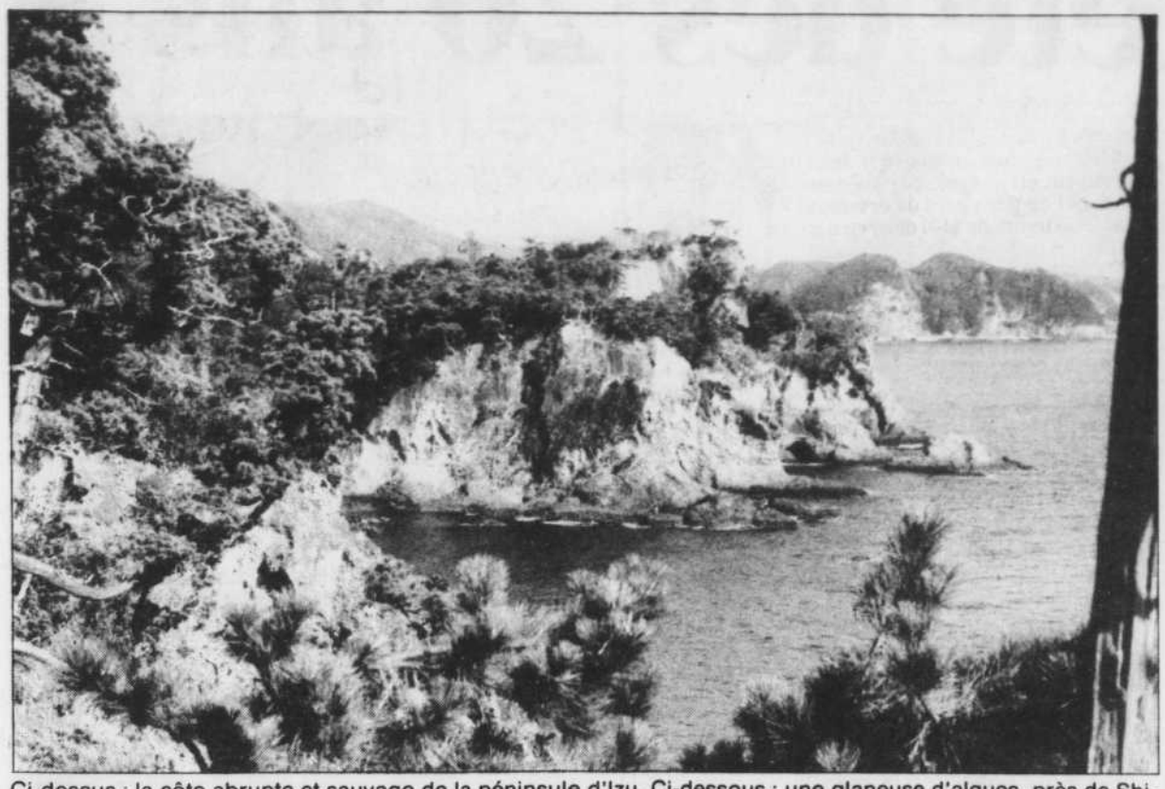

Ci-dessus : la côte abrupte et sauvage de la péninsule d'Izu. Ci-dessous : une glaneuse d'algues, près de Shimoda. (Photos : Monique Nuytemans)

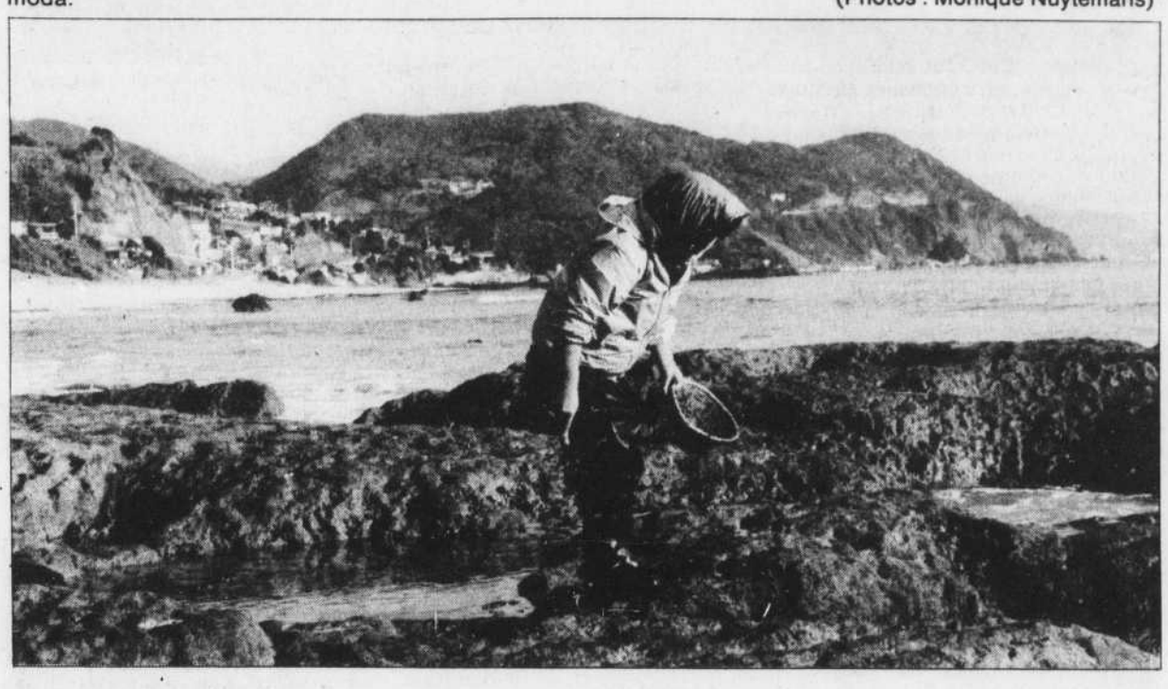

Au pays des *shogun*

Dans la péninsule d'Izu, au sud de Tokyo

MONIQUE NUYTEMANS

SHIMODA — Au Japon, rares sont les touristes étrangers qui ont la chance ou le temps de découvrir la péninsule historique d'Izu. Un horaire souvent sévère, toujours rigide, leur fait voir Tokyo, Kyoto, peut-être Hiroshima, voire la mer intérieure du Japon.

La péninsule d'Izu est, par contre, fort recherchée des Japonais eux-mêmes, à cause de sa proximité de Tokyo (à peine 150 km), de son climat tempéré (c'est l'endroit le plus méridional de l'île de Honshu), de ses paysages à la fois sauvages et radieux, et de ses nombreuses sources d'eau chaude qui sont captées par les *ryokan*, ces auberges qui ont la cote d'amour des Japonais (en japonais les noms ne prennent pas d'« s ». On dit : un *shogun*, 10 *shogun*; un *ryokan*, 10 ryokan).

C'est en train ou en voiture qu'on rejoint cette péninsule connue de peu de touristes. Les routes sont d'ailleurs excellentes au Japon. Il suffit de louer une voiture à Tokyo et de s'habituer à la conduite à gauche. Maisil est plus simple encore de prendre le train à la gare centrale de Tokyo et de se faire déposer au port de Shimoda, trois heures et demie plus tard.

En cours de route, j'ai été étonnée de voir, en ce début de janvier, des camélias en fleurs, des jonquilles timides faisant déjà leur frileuse apparition et, partout dans les campagnes, ces vergers de mandarines grosses comme des oranges, qui font la renommée du Japon.

L'hiver japonais est plus doux que le nôtre (dans le sud, car dans le nord il y a autant de neige qu'ici) et se rapproche sans doute de celui de la Caroline du Nord. On y joue donc au golf et au tennis toute l'année. La neige y est quasi-inexistante et j'ai même été fascinée par la quantité de verdure dont les campagnes se parent en plein coeur de l'hiver. Ceci parce que les bambous ne perdent pas leurs feuilles, ni les chênes vivaces (dits de « Virginie »), ni les canneliers, ni les mandariniers, et que les conifères sont nombreux.

C'est dans le port de Shimoda, sur la péninsule d'Izu, que les premiers bateaux étrangers sont arrivés. C'étaient les « vaisseaux noirs » de la flotte du commodore américain Perry. La date : 1850. L'événement est commémoré annuellement ici par une fête nautique.

Le Japon avait, bien sûr, connu d'autres visiteurs avant le XIXe siècle. Mais à Shimoda, ce furent les premiers étrangers qui vinrent en contact avec la population à cause de l'éloignement d'Izu du centre du Japon. Le terrain étant très montagneux, les routes inexistantes, cet endroit est resté longtemps inaccessible, donc inconnu des étrangers. Phénomène qui s'est prolongé jusqu'à nos jours.

On sait, notamment, que déjà, en 1600, William Adams aborda au Japon à bord d'un navire hollandais. Mais cela se passa près de Nagasaki, dans l'île de Kyushu. Il gagna la confiance du *shogun*, apprit le japonais et devint interprète de la cour.

Mais les premiers touristes du Japon furent les Portugais et ce sont les jésuites de ce pays qui se mirent à évangéliser les Japonais. Ceux-ci, craignant que les Portugais ne veuillent les coloniser, fermèrent leur pays aux étrangers pendant deux siècles (du XVIIe au XIXe siècle). Ce sont les Hollandais qui, en fait, aidèrent les Japonais à secouer le joug portugais.

Les Japonais décidèrent donc de retenir ces Hollandais dont ils appréciaient les connaissances en matière de médecine et de science, et les obligèrent à leur construire des bateaux de forme occidentale. Mais les Hollandais étaient, pour ainsi dire, les prisonniers des Japonais qui les gardaient dans une île inaccessible, près de Nagasaki.

Ce n'est donc qu'avec l'arrivée du commodore Perry que le Japon se réconcilia avec l'Occident et permit même l'installation d'un consulat américain à Shimoda. Celui-ci était dirigé par Townsend Harris, premier consul au Japon. Cherchant des privilèges plus ambles, il devint ensuite ambassadeur plénipotentiaire à Tokyo.

Ces événements coïncidèrent avec une situation économique alarmante au Japon. Le système féodal des *shogun* était décadent, les querelles pour le pouvoir nombreuses.

Les Américains arrivèrent donc à un moment opportun pour obtenir des privilèges commerciaux (particulièrement pour la pêche à la baleine) recherchés depuis des siècles.

Finalement, le système féodal tomba en 1868. La révolution tranquille s'installa. Le *shogun* — dictateur militaire — fut dégommé, l'empire restauré et le système démocratique instauré.

Pendant près de 10 siècles, les *shogun* avaient été les maîtres suprêmes du Japon et avaient toujours gardé l'empereur dans l'ombre. Celui-ci n'avait rien à dire et ne recevait qu'une rente minime afin que son pouvoir soit réduit à zéro.

Les premiers Portugais venus au Japon étaient même fort étonnés d'apprendre qu'il existait un empereur. Et William Adams lui-même crut qu'il avait été présenté à l'empereur, alors qu'il s'agissait du *shogun*.

L'empereur actuel du Japon, Hirohito, est d'ailleurs le descendant de ces premiers empereurs du XIe siècle.

Ces quelques passages historiques permettent de faire des visites intéressantes à Shimoda. Dans le port, ponctué d'îlots verdoyants et de falaises feuillues, on distingue la répli-

Suite à la page 25

La communauté nippone à Montréal

Un Japon dispersé, presque imaginaire...

NATHALIE PETROWSKI

C'est une toute petite communauté, une communauté discrète qui ne fait pas de bruit, une communauté qui veille à ses affaires toute seule dans son coin, une communauté qui marche à petits pas pressés dans son imaginaire piégé. Mais une communauté qui, dans son silence et dans son isolement, n'oublie pas.

Même s'ils ne parlent pas la même langue, les 2,000 Japonais dispersés à travers la ville ont quelque chose en commun avec les millions de Québécois autour d'eux. Ce point commun, c'est la Loi des mesures de nement canadien décrétait la Loi des mesures de guerre et procédait à l'évacuation et à la dispersion des Japonais à travers le pays. La saisie : terres, biens, propriétés et institutions japonaises étaient confisqués, vendus, fermés, détruits, les Japonais envoyés dans des camps au large de Vancouver ou dispersés aux quatre coins du Canada.

Le premier ministre de l'époque s'appellait Mackenzie King. L'armée et même la GRC l'avaient pourtant mis en garde contre l'hystérie grandissante, mais des pressions politiques, soufflant aussi fort que ce vent d'ouest imprégné de racisme anti-oriental, eurent gain de cause. La communauté japonaise se retrouva disloquée, morcelée, déracinée, sans foyer, sans famille, atteinte d'une terreur subite à l'idée de voir l'histoire se répéter.

Aujourd'hui, deux générations plus tard, les Japonais n'ont toujours pas oublié. S'ils ne se fréquentent pas assidûment, s'ils ne se retrouvent pas tous le week-end dans quelque centre culturel, ils ont tissé leur réseau de comités de redressement, éparpillés à travers le pays une fois de plus. À Montréal, M. Vic Ogura s'occupe de l'aile québécoise du comité. Il explique que devant l'injustice faite aux Japonais, le Canada est en retard de cinq ans sur les États-Unis. Une commission constitutionnelle américaine vient, en effet, de recommander le versement d'une compensation financière de $20,000 à tous les survivants de l'évacuation. La moitié d'entre eux sont, bien entendu, morts et enterrés et leurs héritiers ne pourront toucher le chèque à leur place, mais un mouvement est déclenché.

Au Canada, le ministre Mark MacGuigan a renvoyé la balle dans le camp des Japonais. Et ceux-ci ne savent pas trop quoi en faire.

« Nous avons peur de passer pour des rapaces motivés seulement par l'appât du gain, confie M. Ogura. Nous savons que la situation économique n'est pas rose. Nous avons peur aussi d'un *backlash* anti-japonais. En même temps, il nous apparaît essentiel que le gouvernement reconnaisse publiquement ses injustices du passé. Une fois cette étape franchie, nous pensons nous regrouper avec d'autres mouvements de droits civils pour remettre en cause cette fameuse Loi des mesures de guerre. »

Dans un sous-sol d'église que pas le moindre jardin miniature ne vient égayer, cinq femmes japonaises boivent du thé vert en parlant très bas. Elles ont laissé leur kimono à la maison pour les jours de fête et essaient de se définir en tant que femmes, en tant que Japonaises. Et Kenzo, quatre ans, premier enfant d'un mariage interracial, qui cavale partout comme un déchaîné et qui, malgré ses petits yeux bridés, ressemble plus à un gamin nord-américain qu'au fils de *Goldorak*. « Les Japonais de ma génération, ceux qui sont partis en 1968, raconte sa mère, se sont volontairement exilés pour vivre une expérience humaine différente. C'est pour cela qu'en arrivant ici ils n'ont pas ressenti le besoin de se regrouper. Les Japonais sont très individualistes. » Sa voisine d'une trentaine d'années raconte qu'elle a mis 10 ans avant de venir au Centre culturel japonais canadien de Montréal. « J'avais mes amis québécois, je ne me sentais pas tellement différente d'eux et je n'avais aucune envie de rencontrer des Japonais. » Rei Nakashima, la doyenne du groupe, une Japonaise née au Canada, raconte qu'elle a connu des moments pénibles où le fait d'être Japonais participait automatiquement à quelque chose de négatif, de dangereux. « Aujourd'hui, l'expérience est devenue plus positive. Le vent de multiculturalisme a ouvert des avenues. Les gens s'intéressent de plus en plus à la nourriture japonaise, à l'esthétisme et aux traditions du Japon. »

La langue reste un obstacle majeur et entraîne un exode important vers l'Ontario. Les Japonaises maintiennent qu'il est très difficile pour elles de parler français et que l'anglais leur vient plus naturellement.

Quant à la nouvelle génération, elle préfère prendre le premier train pour Toronto et se perdre en toute sécurité parmi les 20,000 Japonais anglophones de la ville-reine, plutôt que de travailler dans le textile jusqu'à la fin de sa vie . Ceux qui restent, par contre, se montrent parfois plus ouverts que leurs parents. Chaque année, ils organisent la « nuit orientale » qui se veut un lieu de rencontre et d'échange entre Chinois, Japonais, Laotiens, Philippins, Vietnamiens, Cambodgiens, Coréens et Indonésiens d'ici.

Il n'y a qu'un seul magasin d'aliments japonais à Montréal : le Myamoto, rue Victoria. Il y a trois églises, dont un temple bouddhiste, à peine sept restaurants japonais dans un « Japantown » imaginaire, qui chemine clandestinement parmi les doux parfums exotiques et les grands espaces calmes et clairs.

Le Japon existe quelque part à Montréal, loin de la Loi des mesures de guerre, peut-être dans un sous-sol d'église où, certains après-midi d'hiver, des femmes affranchies de leur kimono boivent du thé vert et parlent très bas...

冬

Fuyu

Mon pays — le leur aussi — c'est *fuyu* : l'hiver. L'idéogramme évoque d'ailleurs le souffle frigide du vent, la poudrerie comme on dit ici.

LE DEVOIR ... à loisir innove, encore aujourd'hui, en réunissant dans ce cahier des articles exotiques à souhait sur ce Japon dont on rêve : le Japon des cerisiers ... et des jeunes filles en fleurs; le Japon des *shogun*, des *ryokan*, de ce raffinement qui était déjà ancien à l'époque moyenâgeuse où les hordes barbares déferlaient sur l'Europe. Et notre petit Japon à nous : cette communauté nippone qui se fait si discrète, peut-être en se rappelant qu'on l'a dépossédée, dans les années '40, en prenant prétexte d'une guerre. La cuisine japonaise « en exil », enfin, qu'évoquent, en page 21, notre chronique gastronomique et les restaurants qui nous font, comme on dit au Japon, l'honneur d'annoncer chez nous.

Itterachaï — bon voyage !

Marc Morin

Les trésors architecturaux du Vieux-Montréal

JEAN-CLAUDE MARSAN

Aquelques pas de la place du Québec à Paris, il y a la délicieuse église romane de Saint-Germain-des-Prés. Cette église, qui est la plus ancienne de la capitale, a été construite de 990 à 1021, soit plus d'un demi-millénaire avant la construction de n'importe lequel bâtiment au Québec. En comparaison, la plus vieille église encore existante à Montréal, celle de la Visitation du Sault-au-Récollet, a été érigée à partir de 1749, et a été dotée de ses principales décorations intérieures au début du 19e siècle. L'actuelle chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours, dans le Vieux-Montréal, que plusieurs croient appartenir au Régime français, a, en fait, été bâtie en 1771 et remaniée de 1886 à 1894. Notre histoire est jeune et l'ensemble du patrimoine architectural montréalais s'est constitué au 19e siècle.

Tout est relatif cependant : sur le continent nord-américain, notre histoire est plutôt vieille. Parmi les grandes villes au nord du Mexique, seules deux ont été fondées avant Montréal (1642) : New York en 1626 et Boston en 1630. Au début du 19e siècle, alors que Toronto n'était encore qu'un village de 500 habitants, Montréal avait déjà établi, grâce à son empire des fourrures, son hégémonie économique de l'Atlantique au Pacifique. Cette prééminence de l'histoire se retrouve dans l'architecture : l'arrondissement du Vieux-Montréal constitue la concentration patrimoniale la plus importante sur ce territoire nord-américain.

N'en déplaise aux mordus de la France et de son régime en Amérique, il n'y a guère, dans le Vieux-Montréal, plus de cinq ou six bâtiments complets dont la construction remonterait avant 1760. Cet arrondissement historique est essentiellement une concentration d'édifices du 19e siècle, y compris les plus imposants tels l'église Notre-Dame (1824-1829) et le marché Bonsecours (1844-1846). Malgré sa relative jeunesse, l'ensemble demeure, sur le plan architectural, riche et complexe.

Trois traditions architecturales s'y déploient et s'entremêlent. Il y a d'abord la traditionn vernaculaire, qui peut être représentée par la maison du Calvet, rue Saint-Paul (1770). Il s'agit d'un vieux savoir-faire populaire, dont l'origine remonterait en Europe du Nord au début du premier millénaire, alors que les communautés se relevaient des destructions infligées par les Vikings.

Ce qui caractérise cette tradition, c'est sa grande capacité d'adaptation aux conditions climatiques et culturelles locales. Ainsi, des résidences comme celles du Calvet, Chartier de Lotbinière (1812) ou Beaudoin (1780-1800) sont construites en pierre calcaire tirée du sol ambiant, ont des toits en pente nécessités par le climat et des murs coupe-feu imposés par les ordonnances de l'époque.

En second lieu, il y a la tradition de l'architecture commerciale. Au début, le commerce loge au rez-de-chaussée des résidences et ne possède pas de formes architecturales propres. Mais rapidement, sous les pressions de l'industrialisation de la production qui réclame de grandes surfaces de plancher adéquatement éclairées, se développe un modèle architectural caractérisé par un plan libre, un système de construction de poutres et poteaux et des façades en squelette de pierre ou de fonte.

Le Vieux-Montréal est farci de ce type de bâtiments, lesquels contribuent en grande partie à son carac-

Suite à la page 25

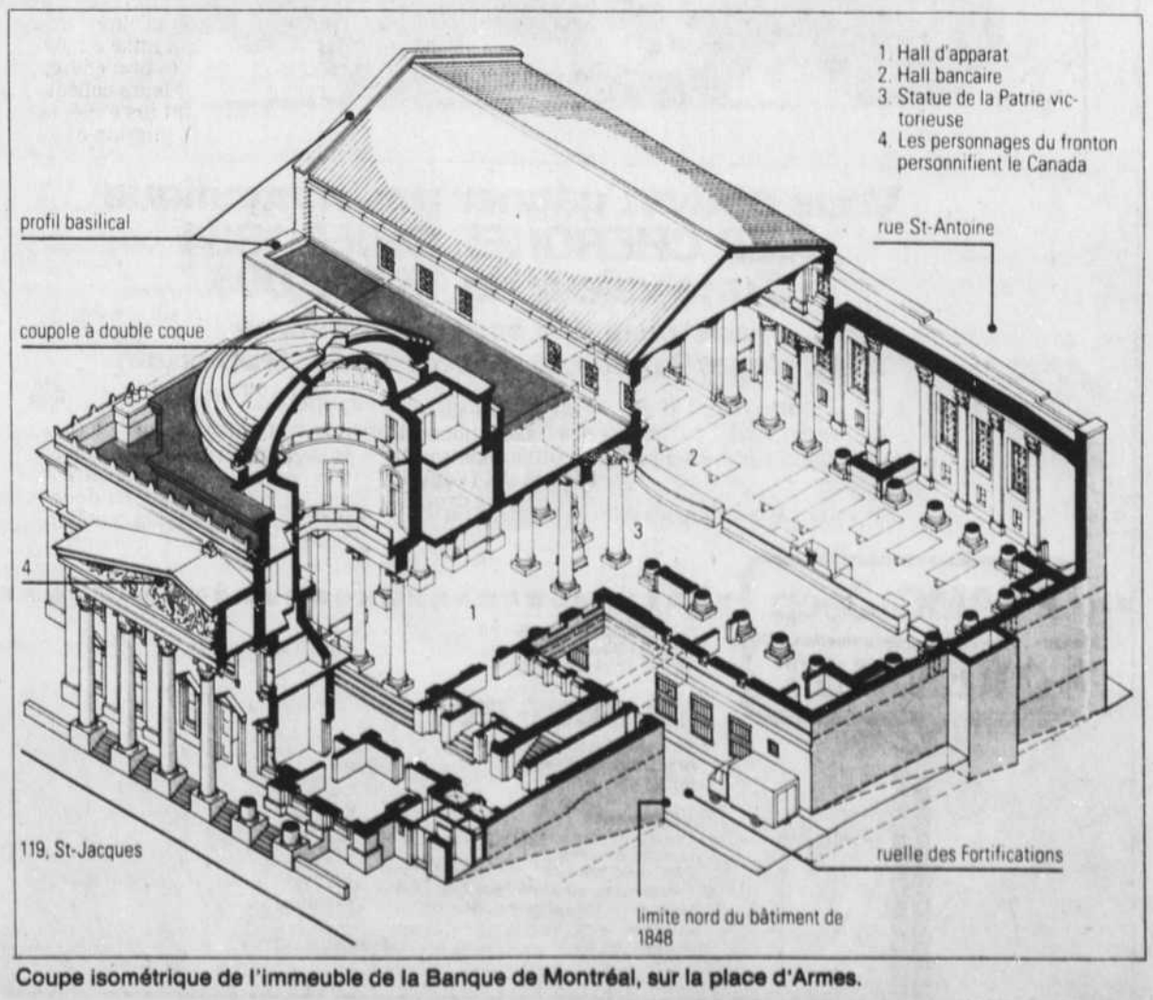

Coupe isométrique de l'immeuble de la Banque de Montréal, sur la place d'Armes.

TOURISME

Kamakura et la fête des 20 ans

MONIQUE NUYTEMANS

KAMAKURA (Japon) — Une heure de train à peine sépare Tokyo de l'adorable petite ville de Kamakura. On peut y passer le plus clair d'une journée à visiter des temples, des antiquaires, des maisons de thé et des galeries d'art, et dans la plus grande tranquillité, à comparer avec l'étourdissant brouhaha de Tokyo. Car la capitale japonaise compte 11 millions d'habitants qui semblent se retrouver sur la Ginza, dans le métro, à la gare, tous à la fois...

Les trains pour Kamukura quittent la gare centrale de Tokyo toutes les 10 minutes. Pour arriver à la gare, il suffit de prendre un taxi de votre hôtel ou d'être brave et de s'aventurer dans le métro.

Mais là, tout est automatisé. Une pancarte en anglais vous indique, depuis votre point de départ jusqu'à votre point d'arrivée, combien de *yen* il vous faut déposer dans la boîte à sous. Si vous n'avez que des billets, une machine spéciale se charge de faire de la monnaie.

À la gare, après deux ou trois arrêts de métro, même procédé : une affiche indique combien il en coûte pour se rendre à Kamakura ($6). Vous déposez votre argent dans une des nombreuses machines à sous qui tapissent les parois de la gare.

Billet en main, vous vous rendez vers la voie affichée en caractères romains, sous les caractères japonais. Car depuis les Jeux olympiques de Tokyo, il est assez facile — pourvu que l'on soit moindrement débrouillard — de s'y retrouver dans Tokyo, son métro, ses gares.

Si jamais vous êtes vraiment perdu, il suffit de vous mettre les deux poings sur les hanches, de regarder de gauche à droite, l'air désespéré, et au moins six Japonais vous entoureront pour vous aider et... pour pratiquer leur anglais, ce qu'ils adorent faire. (Si un Français se rendait à Tokyo, il faudrait d'abord qu'il apprenne l'anglais...)

Les arrêts de train sont annoncés en japonais d'abord, en anglais ensuite. Et sur le « bullet train », ce train ultra-rapide, ce sont des voix sur cassettes automatisées qui annoncent les arrêts dans les deux langues. Ici, il s'agit d'être rapide, les arrêts n'étant que de 30 secondes.

Arrivée à Kamajura, je remarque tout de suite la différence entre cette ville et la ruche d'activité qu'est Tokyo. Ici, la gare est petite et tous les points d'intérêt peuvent se visiter à pied.

Le premier arrêt — un sanctuaire *shinto* — se situe à deux minutes de promenade de la gare. C'est par une avenue bordée de cerisiers dont les côtés sont tapissés de boutiques, que l'on accède au sanctuaire Engakuji.

Nous étions le 15 janvier. C'était un dimanche, celui de la fête des adultes. Cette fête consiste à honorer toutes les jeunes filles de 20 ans qui célèbrent ce jour-là, toutes ensemble, leur maturité.

Pour cette occasion, elles ont enfilé leurs atours de gala : un kimono de soie lourde, très chamarrée avec en broderie des oiseaux de paradis, des chrysanthèmes, des parasols.

Elles sortent toutes de chez le coiffeur qui leur a fait, pour cette fête, des coiffures japonaises traditionnelles, des pièces montées avec peignes, fleurs, rubans et perles. Comme nous étions en hiver, elles portaient pardessus leur kimono une cape de duvet de cygne qui se balançait dans le vent.

Comme le temps était radieux, chacune de ces Japonaises de 20 ans, en visite au temple, était une apparition. La plupart était accompagnée de leurs parents. D'autres de leur ami qui portait le smoking pour marquer cette occasion unique.

Aucune d'entre elles n'est mariée. Car on se marie plus tard au Japon qu'ailleurs. Les jeunes femmes attendent d'avoir entre 25 et 29 ans. Elles font d'abord des études, se trouvent un emploi ensuite. Pour les hommes, ils ont presque toujours dépassé la trentaine lorsqu'ils décident de se marier.

La promenade au sanctuaire Engakuji est romantique à souhait, à cause de ses ponts en forme de dos d'âne, de ses étangs où frémissent des carpes rouges et de ses pagodes si décoratives.

Tout en me promenant dans le parc j'ai eu droit également à une exposition spéciale de pivoines qui fleurissaient en pleine terre à la mi-janvier. Ce tour de force est accompli grâce à des huttes de paille dont on entoure la fleur.

En quittant le sanctuaire, je longe la rangée de boutiques que j'avais aperçues à l'allée et je devine que Kamakura a la grande spécialité des objets en laque et en bois sculpté : assiettes ornementales, coupes de fruits, miroirs enchâssés dans des cadres travaillés, mules-miniatures telles qu'en portent les acteurs du théâtre *nô*. Un choix vaste. Des prix élevés.

Des chrétiens sortent d'une église catholique. Un rappel historique de l'évangélisation entreprise par les Portugais au XVIIe siècle. Je pénètre dans l'église qui est semblable à d'autres églises catholiques de par le monde.

Par ce beau matin de janvier avec un soleil rayonnant et des Japonaises en fête, c'est un plaisir de me rendre à mon deuxième but de visite : celle du grand Bouddha de Kamakura. Il date de 1252, pèse 105 tonnes, fut taillé par deux sculpteurs. Il était autrefois abrité par un autel, mais celui-ci fut détruit par le tremblement de terre et le raz de marée de 1495.

Comme c'est un jour de fête, il y a beaucoup de monde dans les temples et les sanctuaires de Kamakura. Au Japon, ces lieux de dévotion forment de véritables buts de promenade, d'abord à cause de leur aspect bucolique (les pruniers y fleurissaient), ensuite parce qu'il n'y a pas d'heures précises pour les offices. Chacun y rend hommage quand bon lui semble. Ici, je me dois de rappeler qu'on parle d'un « sanctuaire » shintoïste et d'un « temple » bouddhiste. Le shintoïsme et le bouddhisme ne sont pas tant des religions que des philosophies. Si bien que beaucoup d'Orientaux adhèrent aux deux.

Le grand Bouddha, malgré sa hauteur de neuf mètres et son poids honorable, est d'une grâce et d'une beauté remarquables. En s'en approchant, on remarque son sourire énigmatique, son air bon, ses lèvres sensuelles.

Une visite de Kamajura ne pourrait être complète sans une visite au temple de Jochiji qui se flatte de posséder la plus gigantesque statue de bois de Bouddha au Japon. Elle fait dix mètres de haut et fut couverte d'or il y a six siècles.

Tout autour du temple et sur les marches qui y conduisent, se trouvent des statuettes de *jizoai. Chacune, taillée dans de la pierre, représente un enfant. On dit là-bas que jizo* serait un rappel de « Jésus », car tous deux font venir à eux les petits enfants. Ces statues, au nombre de... 50,000, ont été posées ici par des parents demandant protection et santé pour leurs enfants.

J'ai l'estomac creux. Un autre arrêt s'impose. À une « coffee house » comme se lit l'affiche. Je regarde dans l'assiette d'un voisin qui semble avoir commandé une pizza. Un excellent antidote contre les poissons crus des *ryokan*. Une pizza — que je mange rarement chez moi — me semblait de la gastronomie à Kamakura. Un café et un gâteau pour terminer en beauté (le tout moins de $4) et me voilà prête à affronter la dernière étape que je m'étais proposée pour ma journée à Kamakura : la visite de l'île d'Enoshima.

Un petit train de banlieue m'y conduit. En chemin, je vois des « surfers » qui affrontent les vagues du Pacifique.

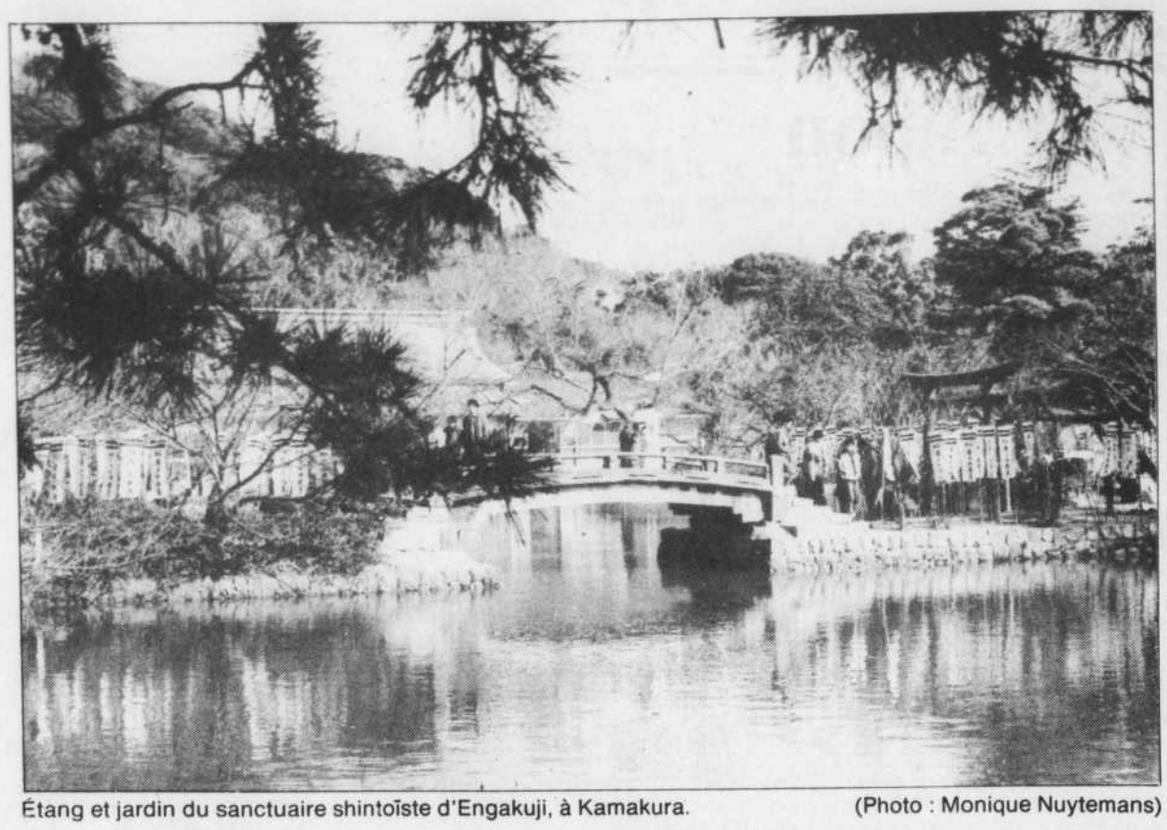

Étang et jardin du sanctuaire shintoïste d'Engakuji, à Kamakura. (Photo : Monique Nuytemans)

Après six arrêts, me voilà dans une petite station balnéaire dont les boutiques regorgent de coquillages, de jouets et de friandises. Les étalages de friandises offrent toujours des échantillons au Japon, afin de faire savoir aux clients ce que contiennent leurs boîtes de biscuits ou de pâtes de fruits. On goûte donc aux échantillons jusqu'à ce qu'on en trouve un à son goût ! J'avoue avoir fait des razzias considérables dans les boîtes d'échantillons après un de mes nombreux repas japonais, auxquels je ne m'habituerai sans doute jamais.

L'île d'Enoshima est un éperon rocheux couvert de verdure avec une tour d'observation à son sommet. Elle consiste surtout en restaurants se spécialisant en fruits de mer et attire, principalement, des villégiateurs japonais.

Avant de reprendre le train pour Tokyo, j'entre prendre une bière dans un restaurant ($3 la grande bouteille). On y donnait, à la télé, les finales des joutes de lutteurs *sumo* (300 livres et plus...). Ils ont l'air cocasse avec l'espèce de couche rose, verte ou bleue qui recouvre... presque leurs fesses et avec leurs gestes préparatoires destinés à intimider l'adversaire. Avant le tournoi, ils aspergent le ring de sel afin de le purifier. Le premier lutteur qui touche le sol, ne fût-ce que du petit doigt, perd la joute. J'ai vu un lutteur prendre son adversaire par la ceinture et le soulever hors du ring ! C'était un Hawaiien, le grand champion du moment.

Tout à côté de l'écran de télé, j'aperçois une copie de la *Kermesse flamande* de Breughel ! Le Japon ne cessera jamais de m'étonner. Surtout que je venais de voir, dans la rue, une affiche annonçant pour très prochainement une exposition de James Ensor. Ce peintre surréaliste belge, qui est déjà difficile à comprendre en Europe et qui est presque totalement inconnu en Amérique, avait son exposition à Kamakura... Incroyable ! Enfin il faut dire que Kamakura est reconnue comme une ville d'artistes. Les antiquaires y sont légion et c'est un endroit recherché par écrivains et poètes. Voilà sans doute la clef du mystère Ensor !

Le cahier
LE DEVOIR
... À LOISIR
est dirigé par:
Marc Morin

SUISSE TOURS
PERMIS DU QUÉ.
INFO SUISSE
288-2311

LES VOYAGES HONE 84
AU SERVICE DES QUÉBÉCOIS DEPUIS PLUS DE 70 ANS

CIRCUITS EUROPEENS
RÉDUCTIONS DE 3%
SUR TOUS LES TOURS T.F.
le tourisme français
Départs réguliers de mai à septembre 84

FRANCE—ITALIE—SUISSE	22 jrs: 2 075$
TOUR DE FRANCE	22 jrs: 1 840$
TOUR D'EUROPE	22 jrs: 2 035$
ALLEMAGNE—AUTRICHE—SUISSE	23 jrs: 1 995$
ROYAUME D'EUROPE	22 jrs: 1 840$

AVEC SERVICES À PARIS
La réduction sur les prix indiqués s'applique pour toutes les réservations effectuées avant le 31 mars 1984.
TARIFS AÉRIENS TRANSATLANTIQUE EN SUS

VOYAGES GROUPES
ACCOMPAGNÉS DE MONTRÉAL
Guides de langue française

ANGLETERRE — IRLANDE
PAYS DE GALLES — ÉCOSSE
Séjour à Londres et circuit en autocar de 14 jours
5 départs de 20 jours: 6 mai, 1er et 8 juillet, 16 et 23 septembre
Avion et Prestations terrestres à compter de 2 495$

EXTRÊME-ORIENT
4 départs de 22jrs: 26 avril, 5 juil,* 4 et 18 oct.
JAPON — THAÏLANDE — MALAISIE
SINGAPOUR — BALI — HONG KONG — HAWAII
Billet d'avion: Can. 2 367$
Prestations terrestres: U.S. 2 180$
* départ du 5 juillet: supplément de 173$

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE
HONG KONG — CANTON — GUILIN — PÉKIN
NANKIN — HANGZOU — SUZHOU — SHANGHAI
du 8 au 30 mai 23 jrs. 3 895$
HONG KONG — CANTON — GUILIN — SHANGHAI
HANGZOU — NANKIN — XIAN — PÉKIN — CANTON
du 8 au 30 juillet 23 jrs. 4 207$
du 14 oct. au 5 nov. 23 jrs. 4 065$

LES VOYAGES HONE INC.
1460, AV. UNION — Tel.: 845-8221
MONTRÉAL H3A 2B8
Le métro à notre porte, station McGil-Union
Ouvert du lundi au vendredi inclusivement de 8 h 30 à 18 h 00. Le jeudi jusqu'à 21 h 00
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

ESTELLE TREMBLAY
QUI VIENT AVEC MOI EN
ROUMANIE...
Je vous propose pour Pâques une
CURE DE SANTÉ et de RAJEUNISSEMENT
à Eforie sur la Mer Noire
Départ: 20 avril
Retour: 6 mai
$1,269 avion et pension complète
$350 traitements gériatrique et balnéaire.
En collaboration avec Maxitours.
RÉUNION D'INFORMATION vendredi 16 mars à 19.30 hres au 1233 rue de La Montagne, rez-de-chaussée. R.S.V.P.
CTM

La CHINE Incluant XIAN
plus Hong Kong
Voyage du 8 juillet au 30 juillet
acompagné de Montréal par

Rodolphe Chartrand
PRIX: $4207. Ca. base double
Une réalisation de terratours
Demandez nos dépliants.
agence de voyage
NICOLE LEMAY (514) 866-4666
Détenteur d'un permis du Québec inc.

VACANCES MERCURE
«Pour ceux qui ne se contentent pas de l'ordinaire.»
VOTRE VILLA À ST. AUGUSTINE
Le meilleur rapport plaisir/prix sous le soleil de la Floride
- VILLAS LUXUEUSES, SUPER-ÉQUIPÉES, DANS UN SUPERBE COMPLEXE EN BORD DE MER
- TENNIS (Gratuit) PISCINES, PLAGE À PERTE DE VUE...
- LE CHARME DISCRET DE ST-AUGUSTINE, SES PETITES RUES OMBRAGÉES, SES RESTAURANTS, SON VIEUX FORT...
- VILLA 4 pers. à compter de $429. p.p.
- VILLA 2 pers. à compter de $619. p.p.

Incluant transport aérien et auto de location
St-AUGUSTINE
Le nouveau rendez-vous des Québécois en Floride

AGENCE DE VOYAGES VIAU
PERMIS DU QUÉBEC

3428, RUE ST-DENIS	842-1751
GALERIES D'ANJOU	353-7650
1218, RUE UNION	866-9381
CARREFOUR LAVAL	688-6211
PLACE VERTU	332-4210
FAIRVIEW	694-2343
PROMENADES ST-BRUNO	653-1862
MAIL CHAMPLAIN	465-2414
GALERIES DES LAURENTIDES	432-6222
CARREFOUR RICHELIEU ST-JEAN	348-0918
CENTRE ROCKLAND	342-9044

LE DEVOIR
invite ses lecteurs et/ou abonnés à participer au tirage

Vous pouvez gagner une magnifique
JEEP CHEROKEE CHIEF 1984
d'une valeur de 15 330,00$
courtoisie des concessionnaires
AMC/Jeep/Renault du Montréal Métropolitain
Modèle L5, 2 portes, 2.5 litres, couleur métallisée, cinq vitesses, direction et freins assistés, radio AM/FM stéréo avec cassette, galerie de toit, groupe visibilité: miroirs télécommandés sur les côtés, essuie-glace et lave-glace intermittant à l'arrière et dégivreur.
Note: Ce prix n'inclut pas les coûts de la taxe de vente et de l'immatriculation.

AMC | Jeep
RENAULT

Prière de remplir ce coupon et de le retourner avant le 14 mai 1984 à minuit à:
LE DEVOIR
211, rue Saint-Sacrement
Montréal, Québec
H2Y 1X1

Règlements
Les règlements sont affichés chez les concessionnaires AMC-Jeep-Renault.
Ce concours est ouvert aux lecteurs du Devoir,de Artère, Le Médecin du Québec et du Barreau 84.

NOM
PROFESSION
ADRESSE
VILLE CODE POSTAL
TÉLÉPHONE RÉSIDENCE BUREAU

TOURISME

Voyager sans douleur

MONIQUE NUYTEMANS

Au Japon

Un voyage au Japon suppose un vol de longue durée (14 heures, à partir de New York, à l'aller; 12 heures au retour, vol sans escale, distance 11,200 km). S'il est donc un cas où la première classe, ou à tout le moins la classe affaires, est à recommander, c'est bien lors d'un aussi long trajet.

Ceci suppose moins de fatigue à l'arrivée et un décalage horaire minime, vu qu'un siège plus confortable et plus large facilite le repos.

Comme toujours, il y a plusieurs façons de se rendre à Tokyo. Mais avec **JAL (Japan Airlines)** que l'on rejoint à JFK à New York avec **Eastern**, on offre des programmes de vidéo qui occupent les passagers quasiment tout au long de la traversée.

Il y a d'abord les deux films (l'un projeté après le déjeuner — avec choix d'un repas oriental ou occidental —, l'autre après dîner). Mais il y a également les nouvelles de la semaine, un documentaire sur une région reculée du monde (il s'agissait des Galapagos, en janvier dernier). Et aussi un documentaire sur Tokyo à l'aller, un autre sur New York au retour. Et il va de soi que toutes les instructions de bord sont également données sur vidéo. J'avoue que c'est la seule fois que j'ai vu des passagers intéressés. Car quand les hôtesses ou les commissaires de bord s'en chargent, chacun se cache derrière son journal, blasé qu'il est de la même sérénade.

Ces voyages en première sont évidemment coûteux : $4,248 canadiens aller-retour à partir de New York. Mais les sièges s'inclinent totalement à l'horizontale.

Classe économique : $2,616 canadiens. Prix spécial : $2,390 canadiens. Prix *Apex* : $1,473 canadiens.

La haute saison est du 1er juin au 31 mai.

Il arrive qu'en classe économique on ait la chance d'avoir trois sièges pour soi, ce qui est presque l'équivalent d'une première au point de vue du repos.

— Les « package deals » de JAL de 15 jours à 17 jours coûtent entre $2,309 et $4,925 canadiens (billet compris). Pour plus d'informations : Japan Airlines à Montréal, 935-6359.

— **Pan Am** fait également la navette sans escale entre New York et Tokyo. **CP Air** fait la liaison à partir de Toronto. Le choix dépend évidemment de l'horaire recherché, du prix exigé et de sa préférence personnelle.

— Le *yen* est favorable au change en ce moment. On reçoit 230 *yen* au dollar américain, 189 *yen* au dollar canadien. Comme dans de nombreux pays, après la monnaie nationale, c'est le dollar américain qui sert de monnaie de rechange au Japon. N'essayez pas d'acheter quelque chose avec des dollars canadiens, on vous regardera d'un oeil suspect. Par contre, toutes les cartes de crédit sont acceptées avec joie.

— S'il est toujours recommandable de manger et de boire les spécialités du pays, je fais exception pour le Japon. Car leurs « spéciallités » sont souvent un peu trop spéciales pour nos palais occidentaux. Et quand un poisson cru est servi entier avec ses yeux vitreux qui vous regardent, c'est en demander beaucoup à notre délicatesse.

Mais partout, dans les hôtels et dans les restaurants (sauf dans les *ryokan*), on sert de la très bonne cuisine occidentale, des vins internationaux. La bière japonaise est excellente, le vin blanc très acceptable. Le *saké* prend un certain ... entraînement. Donc pas de danger de mourir de faim. Les petits déjeuners à l'occidentale sont meilleurs que chez nous.

— Tokyo est une ville trop étendue pour la faire à pied, comme je le recommande souvent pour apprendre à connaître une ville. Mais le service de métro est excellent, facile et un moyen efficace pour voir plusieurs quartiers intéressants lors d'un séjour de quelques jours dans la capitale.

— Les services ferroviaires japonais sont presque aussi bons que les suisses, ce qui est assurément un compliment.

Il faut faire l'expérience des « bullet trains », ces trains à haute vitesse qui n'arrêtent que 30 secondes dans les gares et dont la locomotive ressemble à la tête d'un avion.

Le choix des toilettes « orientales ou occidentales » vous amusera sur ces trains. Surtout les explications ... par l'image qui s'en donnent à l'usage des Japonais, peu familiers avec nos ... commodités. Quant à nous : la France, l'Espagne, le Portugal, l'Italie et la Grèce nous ont déjà familiarisés avec le style « oriental », même si nous étions loin de nous douter qu'il s'agissait là du style oriental ...

Du beau ski dans la région de la Mauricie

MARIE LAURIER

(Photo : Jacques Grenier)

Cet hiver franc et enneigé que nous connaissons se venge sur celui de l'année dernière qui avait été un désastre pour les skieurs, privés d'un sport qui les aide justement à passer agréablement cette saison. Et il semble bien qu'ils pourront s'adonner encore plusieurs jours à cette détente, à moins de brusques changements météorologiques, puisque dans ce domaine il ne faut jurer de rien.

Au hasard d'un séjour chez des amis à Grand-Mère, j'ai découvert deux endroits fantastiques où faire du ski de fond et alpin : la Vallée du parc et le superbe parc national de la Mauricie. Ce dernier offre un réseau de sentiers qui se compose de sept pistes de ski aux difficultés variées, s'étirant sur plus de 70 km, et d'une piste de trois km à l'usage des raquetteurs. Des tableaux indicateurs orientent les skieurs débutants, intermédiaires et experts. À proximité des haltes, des panneaux explicatifs montrent comment l'hiver s'installe chez nous et font voir quelle est son influence sur la faune et la flore du parc. Les skieurs et les raquetteurs trouveront dans cet immense parc érigé il y dix ans et où domine la résidence secondaire de son instigateur, le ministre Jean Chrétien, les installations suivantes :

- un pavillon d'accueil situé au point de départ des pistes, près du camping de la rivière à la Pêche, comprenant une salle de fartage, des sanitaires, une salle de repos et un poste de secours;
- des haltes chauffées réparties en moyenne à tous les cinq km où l'on peut casser la croûte, à condition de l'avoir apportée car il n'y a aucun service de restauration. Il n'en coûte qu'un dollar pour entrer dans le parc et y stationner sa voiture.

Le parc national de la Mauricie se trouve non loin de l'entrée de Saint-Jean-des-Piles. On y accède par l'autoroute 55 : prendre la sortie 226 et suivre ensuite les indications routières.

La Vallée du parc (sortie boul. Vallée-du-Parc, entre Shawinigan et Grand-Mère sur l'autoroute 55), est une station de ski complète et fort bien équipée tant pour les adultes que pour les enfants. On y trouve le plus long réseau de pistes de ski de fond éclairées au Québec, soit 38.8 km sur le total de 64.7 km. Le tarif pour la journée n'est que de $2.50 et ce prix donne accès à toutes les pistes, elles aussi fort bien décrites selon la capacité du skieur.

Plusieurs hôtels et auberges de la région mauricienne offrent le gîte à des prix forfaitaires fort avantageux pour la fin de semaine de ski : $46 par personne en occupation double. Ce prix comprend deux nuits en auberge ou motel, le ski samedi en journée et en soirée, le ski le dimanche en journée. Pour réserver ou avoir plus de renseignements, on peut s'adresser à l'Association touristique régionale du Coeur du Québec, à Trois-Rivières : (819) 375-1222.

Si vous optez seulement pour l'hébergement, à l'Auberge Grand-Mère par exemple, dont la vue donne sur la rivière Saint-Maurice, une chambre fort confortable ne coûte que $32 en occupation double et cet établissement, situé à 15 minutes du parc national de la Mauricie et à proximité des trois centres de ski Vallée du parc, Vallée Pruneau et Saint-Gérard, offre également des pistes de ski de fond sur son terrain de golf et des sentiers de motoneige. La salle à manger a été classée *trois-fourchettes*.

L'hiver est encore là. Il achève hélas ! mais on peut tout même encore en profiter ? Croyez-moi, dans la Mauricie ou ailleurs, c'est formidable.

Le grand Bouddha de bronze de Kamakura.
(Photo : Monique Nuytemans)

LA FRANCE EN PROFONDEUR
29 avril-13 mai Direction André Malavoy: **$1276.**
Ile de France — Normandie — Picardie
Artois et Belgique

ANGLETERRE — ECOSSE — HOLLANDE — BELGIQUE
11-30 mai **$1979.**

GRÈCE avec CROISIÈRE
11-27 mai **à partir de $1897.**
(tarif aérien non inclus)
Des tours de qualité pour voyageurs de qualité

PROGRAMME « LES VOIES DU MONDE »

EGYPTE avec croisière d'une semaine
2-17 nov. **US 1716.** + (avion) **CAD 1201.**

INDE — NEPAL — CEYLAN
29 sept-20 oct. **US 1545.** + (avion) **CAD 2384.**

AFRIQUE NOIRE avec safari Kenya-Tanzanie
13-28 oct. **US 1597.** + (avion) **CAD 1638.**

TOUR DU MONDE
7-29 oct. **US 2645.** + (avion) **CAD 2149.**

VOYAGES André MALAVOY
1255 Université suite 1220
Montréal. PQ Tel: 861-2485
« La maison aux milliers de références »

POUR L'EUROPE
Réservez vos billets d'avion au prix économique

Consultez-nous pour les spéciaux Londres	**$348** US
NEW-YORK - BRUXELLES et retour un an	**$398** US
NEW-YORK - BRUXELLES SB	**$199** US
NEW-YORK - MADRID Aller simple, BS	**$289** US
NEW-YORK à MADRID, RT, BS	**$399** US
SPÉCIAL PARIS "WARDAIR" du 17 avril au 5 mai	**$548**

"ACHAT" SPÉCIAL "RACHAT"
Nous vendons hors taxe toutes automobiles européennes, assurances internationales européennes, permis international, etc.
Plan achat-rachat automobiles livrables depuis Paris - Bruxelles - Amsterdam - Francfort, etc.
Prix spécial à partir de deux semaines pour RENAULT et VW et jusqu'à un an.
Trois semaines B. Citroen Visa **$289** - LNA Citroen **$489** - BX **$489** CAD - Renault 5 GTL **$369** - Renault 9 GTL **$449** - Renault 11, Datsun Sunny 1300 **$550** - VW Polo **$588** - Citroen familiale 7 places **$1199** - Camping-Car VW - Peugeot, etc. avec deux billets d'avion.

SERVICE EUROPÉEN DU TOURISME AUTOMOBILE
Voyages S.E.T.A. Voyages
TOUS BILLETS D'AVION - BATEAU - CROISIÈRES - TRAINS EURAILPASS pour l'Europe - TOURS HAWAI - CUBA - MEXIQUE - les ANTILLES FRANÇAISES - les îles des Caraïbes, etc. CLUB MÉDITERRANÉE - SKI. Studios — Appartements en Guadeloupe et Martinique.

TARIFS SPÉCIAUX AIR-AUTO
AVION - AUTO - PARIS 3 sem. à partir de **$685**
AVION - TRAIN - EURAIL PASS **$875**
(jeunes: 1 mois)
Consultez-nous pour nos dates de départs
MONTRÉAL PARIS BRUXELLES AMSTERDAM FRANCFORT LONDRES
à partir de **$598** **$548** **$548** **$588**
TOURING CLUB DE FRANCE
2050 Mansfield, Mezzanine B
Métro Peel — Tél.: **281-1040** PERMIS DU QUÉBEC

ENFIN À MONTRÉAL
nouvelles frontières
OUVRE SES PORTES
au 1140, boul. de Maisonneuve ouest Montréal, H3A 1M8
Téléphone: (514) 288-4800

DÉPARTS VERS PARIS

VOLS PROMOTIONNELS
Départs 1er, 8 et 15 mai **$455.00** ALLER/RETOUR
Départs entre 22 mai et 20 juin **$489.00** ALLER/RETOUR
Départs entre 20 juin et 12 août **$599.00** ALLER/RETOUR
Départs entre 12 août et 30 sept. **$539.00** ALLER/RETOUR
Taxe d'aéroport 12,50$ non incluse

Opéré par Touraventure Inc. — Permis du Québec
— Sujets à l'approbation gouvernementale

BERGERON BERGERON
Americanada Tours
LES PIONNIERS DES VOYAGES EN GROUPE, PAR AUTOCAR, VOUS PRÉSENTENT
les destinations ÉTÉ/84
Départs de Montréal — Avec accompagnateur

VOYAGES EN GROUPE PAR AUTOCAR

Ouest Canadien: 23 jours
Départs: 30 juin, 7, 14, 28 juillet **$1485**

La Californie: 23 jours
Départs: 30 juin, 14 juillet, 11 et 14 août; 8, 15, 22, 29 septembre **$1519**

La Louisiane Française: 16 jours
Départs: 30 juin, 14 juillet, 4 et 11 août, 15 septembre **$1039**

Les Maritimes: 14 jours
Départs: 30 juin, 7, 8, 14, 15, 16, 21, 28 et 30 juillet; 4, 6, 11 août **$869**

Les Belles Plages de la Floride: 16 jours
Départs: 14 et 28 juillet **$859**

CIRCUITS AVION ET AUTOCAR EN GROUPE

Ouest Canadien: 13, 14, 15 jours
Départs: 24 juin; presqu'à tous les jours durant les mois de juillet et août
A partir de **$939**
Avion: $319, taxes d'aéroport en sus
Après le 13 juillet, $20 de plus

Nouveauté: Ouest Canadien + Croisière en Alaska: 15, 16, 17 jours
Départs: 23, 30 juin; 7, 14, 21 juillet **$2149**
Avion: $379 (taxe d'aéroport en sus)
Apres le 13 juillet, $20 de plus

Californie, Arizona et Nevada: 15 jours
Départs: 30 juin; 7, 14, 21 juillet; 18 août; 1, 8, 15, 22, 29 septembre; 6 octobre. Par Air Canada, **avion inclus** **$1654**

AUBAINE: Californie, Arizona et Nevada: 15 jours
Départ de Montréal le 26 avril, par Air Canada
AVION INCLUS: taxe d'aéroport en sus **$1546**

EUROPE: 84 - UNITOURS - Circuits en autocar de luxe avec guide
ÉPARGNEZ JUSQU'À $300 PAR COUPLE EN RÉSERVANT AVANT LE 19 MARS PROCHAIN

COUP D'OEIL SUR L'EUROPE — 16 jours: départs: 9 juin; 14 juillet; 11 août; 1, 8, 15 septembre — France, Pays-Bas, Allemagne, Autriche, Italie, Suisse. A partir de $1789 pour **$1639**

PANORAMA EUROPÉEN — 25 jours: départs: 26 mai; 14 juillet, 12 août; 1, 8, 15 septembre — France, Pays-Bas, Allemagne, Autriche, Italie, Suisse. A partir de $2339 pour **$2209**

LA BELLE EUROPE — 23 jours: Départs: 2 juin; 7 juillet; 4, 25 août; 1, 8 septembre — Angleterre, France, Pays-Bas, Allemagne, Italie, Suisse. A partir de $2459 pour **$2309**

* Tous ces prix comprennent le transport aérien, les transferts, l'hébergement et plusieurs repas — * Par personne.

PARIS par Wardair

10 avril	3 semaines	**$498**
17 et 24 avril	3 semaines	**$548**
Départs en mai	3 semaines	**$598**

Renault-5 (plan achat-rachat) 3 semaines **$370**

LE TOURISME FRANÇAIS
BÉNÉFICIEZ D'UN RABAIS DE 3% EN RÉSERVANT AVANT LE 31 MARS 84

RÉSERVEZ avec VOYAGES BERGERON INC. ... PARTEZ EN TOUTE QUIÉTUDE
Au service du grand public depuis plus de 30 ans
SUCCURSALE SAINT-DENIS OUVERTE TOUS LES SOIRS JUSQU'À 21 HEURES

voyages BERGERON INC.
Détenteur d'un permis du Québec

1, Complexe Desjardins, Tour sud, suite 3004, 281-1661	7725, rue Saint-Denis, 273-3301	7190, boul. Pie-IX, 376-6700 ou 374-4740	Saint-Eustache, 68, rue St-Laurent, (514)472-6112

BERGERON BERGERON

CLUB JEUNESSE 18+
— Des itinéraires souples
— Des destinations variées
— Des mini-groupes (8 à 12 voyageurs)
— Des animateurs dynamiques
— Des départs échelonnés de mai à sept.
LES BROCHURES SONT DISPONIBLES AU CLUB VOYAGES DE VOTRE CHOIX OU À 844-2831
« DEMANDEZ VOTRE BROCHURE »
Vacances 1984

ARTS ET SPECTACLES

Les choix du Devoir

Sur les cimaises

À la **galerie Jolliet** (279 ouest, rue Sherbrooke, jusqu'au 31 mars), les fragments fascinants de l'*Orpus incertum* d'**André Martin** viennent (encore une fois) souligner l'importance de cette jeune aventure aussi cohérente qu'imprévisible tandis que, dans la grande salle, les oeuvres récentes de **Judit Reigl** — même si elles sont loin d'être inintéressantes — ont fort à faire pour affronter les plus anciennes, intitulées *Guano*, qui ouvrent l'exposition.

Chez **Michel Tétreault** (4260, rue Saint-Denis, jusqu'au 1er avril), les souvenirs d'enfance de **Peter Gnass** ont les couleurs de la langue allemande et leur transcription visuelle constitue une parenthèse inopinée dans une oeuvre qui nous avait surtout habitués à des préoccupations formelles. Par ailleurs, cette série de travaux réunis sous le titre de *Obscur/suspect, Unklar/Verdächtig* pose une foule de questions sur le phénomène de la communication artistique.

Chez **Articule** (4060, bd Saint-Laurent, jusqu'au 25 mars), les « dessins photographiques » de **Patricia Lamy** et les sculptures vaguement pyramidales de **Jean-Pierre Morin** font bon ménage et confirment le fait que la galerie, après quelques moments difficiles, s'est sérieusement remise au travail.

Gilles Daigneault

En musique

Le concert Esso de dimanche à 14 h 30 et les Concerts-gala de mardi et mercredi à 20 heures, tous trois à la **salle Wilfrid-Pelletier**, seront les derniers de l'**Orchestre symphonique de Montréal** et de Charles Dutoit avant de s'envoler, le 24 mars, pour une importante tournée dans quatre pays : Suisse, République fédérale d'Allemagne, France et Angleterre, en tout 15 concerts dans 14 villes. Le retour est prévu pour le 16 avril. Dimanche, le pianiste Mark Zeltser jouera le *Concerto no 3* de Prokofiev et Dutoit dirigera des pages de Berlioz, Fauré, Ravel et Jacques Hétu. Mardi et mercredi, la célèbre pianiste espagnole Alicia de Larrocha interprétera le *Concerto no 24* de Mozart alors que Dutoit dirigera *Triptyque* de Pierre Mercure et la *Symphonie fantastique* de Berlioz, deux oeuvres que l'OSM exécutera aussi dans sa tournée.

Ce soir à 20 heures, à la **cathédrale Christ Church**, la pianiste **Anna Jastrzembska** donnera un récital Chopin au profit du Comité d'Aide à la Pologne. Renseignements : 733-9108 ou 845-4684. L'invitée aux Grands Concerts de Radio-Canada, demain à 20 heures, à la **salle Claude-Champagne**, sera le contralto montréalais **Mariana Paunova**, membre du Metropolitan Opera. Avec Denise Massé au piano, elle chantera des oeuvres de Handel, Mozart, Gluck, Wagner, Massenet et Gounod. Pour vérifier s'il reste des billets gratuits, signaler 285-2690 ou 285-2339.

Le cinquième **Festival choral de Montréal** se poursuit demain à 20 heures, à la **salle Jean-Deslauriers**, rue Calixa-Lavallée, avec quatre ensembles : le Choeur Fleur-de-Lys, l'Ensemble vocal Jean-Louis-Richer, le Choeur Mélodica et la Chorale Donovan. Renseignements : 389-9426.

Le jeune pianiste canadien **Robert Kortgaard** donnera deux récitals en fin de semaine, samedi à 20 heures au **Jardin botanique** et dimanche, à 14 heures, à la **Maison de la culture**, au 5290, chemin de la Côte-des-Neiges. Mardi, à 20 heures, il accompagnera aussi la flûtiste Susan Hoeppner à la Maison de la culture Marie-Uguay.

Au **Piano Nobile de la Place des Arts**, dimanche à 11 heures, les Jeunesses musicales du Canada accueillent l'ensemble français **Perceval**, dans un programme de musique et théâtre du Moyen Âge dans le cadre de *Sons et brioches*. Renseignements : 845-4108.

Quatre autres concerts sont à l'horaire dimanche. À 15 heures, à la **galerie La Malvas**, 3859, rue Saint-Denis, le **Studio interdisciplinaire de création** présente des oeuvres de musique électro-acoustique de ses membres. À 15 h 30, à la **salle Pollack**, la pianiste **Angela Hewitt** fera ses débuts dans la série du *Ladies' Morning Musical Club*.

À 17 heures, à l'**église de la Visitation** du Sault-au-Récollet, boulevard Gouin est, les **Concerts Arts-Québec** présentent des oeuvres de Pergolesi, Bach et Carissimi sous la direction d'Yves Courville, dont le célèbre *Stabat Mater* du premier avec solistes, choeur et orchestre. Renseignements et billets : 272-4513.

À la **salle Pollack** à 20 heures, l'**Ensemble vocal Tudor** donnera son quatrième concert de la saison sous la direction de Wayne Riddell. Des pages de Monteverdi, Schein, Schütz sont au programme de même que le motet *Jesu meine Freude* de Bach et l'oratorio *Jephté* de Carissimi. Renseignements : 932-3376.

Lundi à 20 h 30, au **théâtre Maisonneuve**, l'**Orchestre de chambre McGill** dirigé par Alexander Brott interprétera des oeuvres de Corelli, Holst et Jean Vallerand ainsi qu'un concerto de Hoffmeister et une fantaisie sur *La Sonnambula* de Bellini avec le contrebassiste Gary Karr comme soliste.

Gilles Potvin

■

Au théâtre

René-Daniel Dubois au Conventum. L'auteur de *Panique à Longueuil* est en passe de devenir l'un des auteurs qui comptent dans le théâtre québécois. René-Daniel Dubois se lancera bientôt dans l'aventure d'un « one-man show » au Café-théâtre **La Licorne**. En attendant, on peut voir (au **Conventum-Eskabel**, 1237, rue Sanguinet) sa plus récente pièce : *William (Bill) Brighton*, la représentation d'un délire paranoïaque (une société perd son potentat) dans une mise en scène inspirée que signe Alain Fournier. Le spectacle de théâtre à voir en ce moment. Jusqu'au 31 mars.

Une nouvelle traduction (anglaise) de La Mouette. La magnifique pièce de Tchékov (sur le théâtre) prend l'affiche du **Centaur** (453, rue Saint-François-Xavier) ce soir. David French, l'auteur canadien de *Jitters* et de *Riddle of the World*, signe une traduction nouvelle de ce classique créé en 1896 sous son titre russe de *Tchaïka*. Maurice Podbrey, le directeur du Centaur, dirige, entre autres, Elizabeth Shepherd (qui sera Arkadina), Peter MacNeill (Trigorine), et Marcel Sabourin (Dorn). Ann Wessels, diplômée de l'École nationale en 1983, est Nina.

Shakespeare dans le théâtre yiddish. Dimanche à 14 h 30, au **Centre Saydie-Bronfman** (5170, chemin de la Côte Sainte-Catherine), Mel Gordon, spécialiste du théâtre soviétique et professeur d'art dramatique à l'Université de New York, donne une conférence sur l'influence qu'ont exercée les drames historiques de Shakespeare dans le théâtre yiddish. Des comédiens illustreront la conférence de Gordon et l'on y présentera également des fragments de films de mise en scène. A 20 heures, Gordon, qui est le rédacteur adjoint du *Drama Review*, donnera une seconde conférence sur les réalisations du Théâtre juif de Moscou.

L'événement Handke. La compagnie de théâtre **ACTE-3** organise un « événement Handke », ce week-end, au 3981, boulevard Saint-Laurent. Au septième étage de l'édifice Cooper (coin Duluth), on jouera à la file (avec pause-repas) quatre pièces de l'auteur allemand Peter Handke : *Prédiction, Introspection, Outrage au public* et *Appel au secours*. Le quatuor sera joué à deux reprises, les 17 et 18 mars, à compter de

Suite à la page 25

RIVIERA
Dir.: Roué-Doudou Boicel
BLUES 'n' BOOGIE
danse
Ce soir jusqu'au 18 mars avec le
CHICAGO BLUES ALL STARS
286 Ste-Catherine O.
Métro Place des Arts
861-0657

JOUER DANS L'ÎLE
GRACE AU CONSEIL DES ARTS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL
TOURNÉE DE L'ORCHESTRE DES JEUNES DU QUÉBEC
MARS 1984

SÉRIE DE 10 CONCERTS
5 derniers concerts

Eugène Plawutsky, chef en résidence
Danièle Bourget, flûtiste
Ginastera: Variaciones concertantes
Mozart: Concerto pour flûte no 1 en sol majeur, K. 313
Brahms: Sérénade no 1 en ré majeur, op. 11
17 MARS/Sainte-Anne-de-Bellevue
Centre Thérèse Casgrain, campus du CEGEP, 21111 Lakeshore rd.
renseignements: 457-9053
18 MARS/Ahuntsic
Église St-Benoît
505 ave. Montcassin
renseignements: 729-2816
22 MARS/Lachine
Église des Saints-Anges
1400 St-Joseph
renseignements: 637-4621

Eugène Plawutsky, chef en résidence
Pierre Savoie, corniste
Ginastera: Variaciones concertantes
Mozart: Concerto pour cor en mi b majeur, K. 447
Brahms: Sérénade no 1 en ré majeur, op. 11
20 MARS/La Salle
CEGEP André Laurendeau
1111 rue Lapierre
renseignements: 364-3320
21 MARS/Saint-Laurent
salle Émile-Legault
613 boul. Ste-Croix
renseignements: 744-7300

LE THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE
PRESENTE JUSQU'AU 17 MARS 1984
DERNIÈRES REPRÉSENTATIONS jeudi, vendredi 20h samedi 17h et 21h
CUL-DE-SAC AU 7e CIEL
DE CARYL CHURCHILL
TRADUCTION MARYSE PELLETIER
MISE EN SCÈNE OLIVIER REICHENBACH
AVEC
SOPHIE CLÉMENT, RAYMOND BOUCHARD, NORMAND CHOUINARD, MARKITA BOIES, LUC DURAND, PIERRE CHAGNON ET CHRISTIANE RAYMOND
COSTUMES MICHEL ANDRÉ THIBAULT
DÉCOR GUY NEVEU
ÉCLAIRAGES MICHEL BEAULIEU
tnm Direction artistique Olivier Reichenbach
84 ouest rue Sainte-Catherine 861-0563
Représentations du mardi au ven. 20h, sam. 17h et 21h, dim. 15h
Moins de 25 ans et plus de 60 ans 30% de réduction en tout temps (achat en personne et preuve d'âge)
LA BRASSERIE O'KEEFE UNE PRÉSENCE ACTIVE DANS LA VIE DU TNM

LE THÉÂTRE EXPÉRIMENTAL DES FEMMES
présente LES DANDIGORES
de Ginette Noiseux
en collaboration avec Suzanne Valotaire
Mise en scène: Louise Laprade
Avec Madeleine Arsenault, Suzanne Lemoine, Christiane Proulx, Lise Vaillancourt et Suzanne Valotaire
Jusqu'au 24 mars à 20h30 — Relâche dimanche et lundi
au 4379 rue de Bullion 8.00$ Réservations: 844-0207

La Chine Populaire présente
LA MAGIE DE SHANDONG
tournée nord-américaine
Acrobatie • magie • trapèze • mime • jonglerie
Spectacle unique et amusant pour toute la famille
28, 29, 30 et 31 mars, 20h00
au THÉÂTRE ST-DENIS
28, 30, 31 mars: prix: 17,50 $ - 13,50 $ - 9,50 $
29 mars, soirée familiale: 12,50 $ - 9,50 $ - 6,50 $
Tél.: 849-4211

Théâtre

ATELIER CONTINU: 1200 est Laurier (270-1178)— "Pâté chinois" de Paule Marier et Michèle Poirier, m. en s. Yves Desgagnés du 20 mars au 15 avril du mar. au dim. 20h.30
AUDITORIUM DU PAVILLON LAFONTAINE: 1301 est Sherbrooke (287-1916)— Omer Veilleux, théâtre-clown du 7 au 25 mars 20h.30
CAFÉ DU MARCHÉ: Centre culturel et sportif de l'Est 4375 est rue ontario (252-1744)— "Félix Poutré" d'après Louis Fréchette, adaptation Maurice Côté et Maryo Thomas, m. en s. Maurice Côté, 18 mars 19h.30, 24-31 mars 20h.30, 25 mars et 1 avril 19h.30
CAFÉ DE LA PLACE: PDA (842-2112)—"Mademoiselle Julie" de Strindberg, adaptation française Boris Vian, m. en s. Jean Salvy du 22 fév. au 14 avril lun. au sam. 20h.30
CAFÉ-THÉÂTRE LA BIBITE: 1925 Cadillac (252-1829)— L'Essai présente "Les loyers montent, pis les murs tombent!" les 15-16-17 mars à 20h.30
CAFÉ-THÉÂTRE JONAS EN HAUT: 209 Boul.des Laurentides, Laval (667-8975)— 2 comédies m. en s. Marcel Cabay "Le visiteur" et "Le triple saut" du jeu. au dim. jusqu'au 20 avril.
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 St-Denis (843-4384)— Tous les sam. et dim. "Les trois petits cochons" et "La fleur enchantée" spectacle de marionnettes pour enfants— "Les Retrouvailles" spectacle de poésie canadienne française, m. en s. Huguette Uguay les dim. à 16h.30— "Les Improvisations" production du studio-théâtre Da Silva 18-20-21 mars 21h.30— "Exercices pédagogiques" les élèves du studio-théâtre Da Silva présenteront différentes oeuvres du répertoire dramatique international 17 mars 16h.—
CENTRE D'ESSAI UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 2332 Edouard-Montpetit, 6e (343-6524)— Le T.U.M. présente "La visitede la vieille dame" de Friedrich Durrenmatt, m. en s. Jean-Luc Denis, du 15 au 18 mars 20h.
CENTRE SAIDYE BRONFMAN: 5170 ch. Côte Ste-Catherine (739-7944)— Hommage au théâtre Yiddish: "A bintel brief" par la troupe de théâtre Yiddish les 19-20 mars
HÔTEL REGENCE HYATT: Dîner-Théâtre Les Masques, 777 Université (879-1370)— "Meurtre au Regence Hyatt" pièce traduite et adaptée par François Tassé, la m. en s. est également de François Tassé, mer. jeu. ven. 19h., sam. 18h.30 et 23h.30, dim. 18h.30, du 1 mars au 29 avril
LA LICORNE: 2075 St-Laurent (843-4166)— "Addolorata" de Marco Micone, m. en s. Lorraine Pintal du mar. au dim. 20h.30 à compter du 17 fév.
L'ESKABEL: 1235 Sanguinet (849-7164)— Les Productions Germaine Larose présentent "William (Bill) Brighton, texte de René-Daniel Dubois, m. en s. Alain Fournier du 2 au 31 mars mar. au sam. 20h.30, dim. 15h.
LIGUE NATIONALE D'IMPROVISATION: Salle Laliberté, UQAM, rue St-Denis (282-3456)— Improvisation lun. 21h.00, ven. 24h.00 et dim. 15h.00 jusqu'au 9 avril
SALLE MOYSE: Univ. McGill, 853 ouest Sherbrooke— Le McGill Drama présente "Lu Ann Hampton Laverty Oberlander" tiré d'une pièce de Preston Jones du 14 au 17 mars 20h, ven. matinée 13h.30
THÉÂTRE ACTE 3: Edifice Cooper, 3981 St-Laurent (682-1114)— "Evenement Kandke" 4 pièces de Peter Handke "Prédiction", "Introspection", "Outrage au public" et "Appel au secours" les 2 premières pièces 16h.30, buffet 18h.30, les deux autres pièces 20h. les 17 et 18 mars
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 rue Papineau (523-1211)— "L'inconception" de Robert Marinier, m. en s. Michelle Rossignol du 8 au 31 mars mar. au sam. 20h.30, dim. 15h.
THÉÂTRE L'AVANT-PAYS: 550 Atwater (935-7257)— La galerie de marionnettes du théâtre de l'avant-pays présente "Barnabé-les-bottines" d'après le conte de Cécile Gagnon tous les dim. à compter du 5 fév. à 14h.
THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier (288-3161)—"A majority of two" de Alun Hibbert, m. en s. Maurice Podbrey du 2 fév. au 18 mars, mar. au ven. 20h., dim. 19h., matinée sam. 14h.— "The seagull" de David French, m. en s. Maurice Podbrey du 15 mars au 8 avril, mar. au ven. 20h., dim. 19h., matinée sam. 14h.
THÉÂTRE EXPÉRIMENTAL DES FEMMES: 4379 rue de Bullion (844-0207)— "Les dandigores" créée par Ginette Noiseux en coll. avec Suzanne Valotaire, textes de Mari Josée Noiseux et Lise Vaillancourt, m. en s. Louise Laprade du 21 fév. au 24 mars du mar. au sam. 20h.30
THÉÂTRE DE LA GRANDE RÉPLIQUE: 200 ouest Sherbrooke (282-4871)— "Énigmes et secrets" pièce écrite par l'atelier théâtral du sphynx, m. en s. Bernard Martineau du 15 au 31 mars du mer. au sam. 20h.30
THÉÂTRE MÉRIDIEN: Basiliaire 2, Complexe Desjardins, (285-1968)— "Mad in Canada" création de M. Smith, A. Katz et T. DeSantis, comédie à sketches, à compter du 15 fév.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 ouest rue Ste-Catherine (861-0563)— "Cul-de-sac au 7e ciel" texte de Caryl Churchill traduit par Maryse Pelletier, m. en s. Olivier Reichenbach du 24 fév. au 17 mars, mar. au ven. 20h., sam. 17h. et 21h., dim. 15h.
THÉÂTRE PORT ROYAL: PDA (842-2112)— La Cie Jean Duceppe présente Les Petits Matins de Paul Osborn, m. en s. Gilbert Lepage 15-16 mars 20h., 17 mars 17h., 21h.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 rue St-Denis (844-1793) — "Feux Follets" de Susan Cooper et Hume Cronyn, adaptation de René Dionne, m. en s. Guillermo De Andrea, mar. au ven. 20h. sam. 17h. et 21h., dim. 19h. du 1 au 31 mars

QUÉBEC:
HULL OTTAWA TORONTO:
GRAND THÉÂTRE DE QUEBEC: Québec— Salle Octave-Crémazie: Le Théâtre du Trident présente "Crimes de coeur" de Beth Henley, m. en s. Richard O'Hara du 28 fév. au 24 mars 20h. du mar. au sam.— Salle Louis-Fréchette: "L'amour ou la vie" de Guy Fournier, m. en s. Daniel Roussel du 14 au 17 mars 20h — Au Salon du Grand Théâtre: Soleil Brisé de Gérard Bibeau, spectacle de marionnettes 18-25 mars, 1 avril 14h. et 15h.30
THÉÂTRE DE LA BORDÉE: 1091½ rue St-Jean, Québec (694-9631)— "Julie des Hivers" de Rachel Lepage, m. en s. Matieu Gaumond, mar. au sam. 20h.30 du 15 fév. au 17 mars
THÉÂTRE DU PETIT CHAMPLAIN: Québec (692-3094)— "Macho Man" de Jean-Pierre Bergeron, m. en s. Michael Sinelnikoff du 6 au 25 mars
THÉÂTRE DU PERCE-RÊVE: 9 rang Anctil, Victoriaville (819-752-5070)— La troupe du douxdélire présente: "Black Comedy" de Peter Shaffer, adaptation Barillet et Gredy, m. en s. Jean-Marc Roy, les jeu. ven. sam. du 1 mars au 7 avril 20h.30
CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa — Théâtre: "Much ado about nothing" de Shakespeare, présenté par The Manitoba Theatre Center 15-16 mars 20h.,17 mars 14h. et 20h.
THÉÂTRE DE L'ÎLE: 1 rue Wellington, Hull (771-6669)— "Une partie de gin" pièce de D.L. Coburn, adaptation Albert Millaire, m. en s. Mado Sanscartier du 29 fév. au 31 mars, mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.
UNIVERSITÉ D'OTTAWA: 85 rue Hastey, Ottawa (749-3631)— La ligue nationale d'improvisation tous les dimanches à 20h.00 jusqu'au 1 avril

Cinéma

ASTRE I: (327-5001) — **"Quatrième dimension"** 8 h 40, **"Cujo"** 7 h.
ASTRE II: — **"Jamais plus jamais"** 9 h 05. — **"Sphinx"** 7 h.
ASTRE III: — **"Bernard et Bianca"** 7 h,— **"L'es pion aux pattes de velours"** 8 h 30.
ASTRE IV: — **"Monsieur maman"** 9 h 15. — **"Avis de recherche"** 7 h 10.
BERRI I: (288-2115) — **"Les dieux sont tombés sur la tête"** 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h.
BERRI II: — **"Carmen"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
BERRI III: **"Un homme parmi les loups"** 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30.
BERRI IV: — **"Alexandre le bienheureux"** 1 h 20, 3 h 15, 5 h 10, 7 h 05, 9 h.
BERRI V: — **"L'été meurtrier"** 1 h 10, 3 h 40, 6 h 25, 9 h.
BONAVENTURE I: (861-2725) — **"Emmanuelle 4 en 3-D"** 8 h.
BONAVENTURE II: — **"The Buddy system"** 7 h 45.
BROSSARD I: (465-3851) — **"Chez Porky"** 7 h 30, **"Chez Porky, le lendemain"** 9 h 20.
BROSSARD II: (465-3851) — **"Krull"** 7 h, **"L'as des as"** 9 h 15.
BROSSARD III: **"Emmanuelle 4 en 3-D"** 6 h 15, 8 h, 9 h 45.
CINÉMA CHÂTEAU-GUAY:(698-0141): Salle 1:**Relâche**. Salle 2: **Relâche**.
CARTIER-LAVAL:(663-5124) — **"L'été meurtrier"** 7 h, 9 h 30.
CHAMPLAIN I: (271-1103) — **"Emmanuelle 4 en 3-D"** 1 h, 2 h 50, 4 h 35, 6 h 15, 8 h, 9 h 45.
CHAMPLAIN II: — **"Krull"** 7 h 40. **"Le joulou"** 9 h 45.
CINÉMA DE PARIS:(875-1882) — **"Chained heat"** 1 h 25, 3 h 20, 5 h 15, 7 h 10, 9 h 05.
CINÉMA DU VILLAGE:(523-3239) — **"Abuse"** 7 h 30, 9 h 30.
CINÉMATHÈQUE: (842-9763) — **"Fripouillards et cie"** 18 h 35, **"Articule: Panorama du cinéma expérimental canadien"** 20 h 35.
CINÉPLEX I: (849-4518) — **"The wild style"** 1 h 30, 3 h 05, 4 h 40, 6 h 20, 7 h 55, 9 h 30.
CINÉPLEX II: — **"Experience preferred, but not essential"** 1 h 15, 2 h 40, 4 h 05, 5 h 30, 7 h, 8 h 25, 9 h 55.
CINÉPLEX III: — **"The lonely guy"** 2 h, 3 h 50, 5 h 40, 7 h 30, 9 h 20.
CINÉPLEX IV: — **"Can she bake a cherry pie"** 1 h 10, 2 h 55, 4 h 35, 6 h 15, 8 h, 9 h 40.
CINÉPLEX V: — **"Streamers"** 1 h 05, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40.
CINÉPLEX VI: — **"The big chill"** 1 h 20, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
CINÉPLEX VII: — **"Never cry wolf"** 1 h 50, 3 h 50, 5 h 50, 7 h 50, 9 h 50.
CINÉPLEX VIII: — **"Ruben, Ruben"** 1 h 30, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25.
CINÉPLEX IX: — **"Educating Rita"** 1 h 15, 3 h 20, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 40.
CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — **"Chez Porky"** 12 h 15, 4 h, 7 h 50, **"Chez Porky, le lendemain"** 2 h 05, 6 h, 9 h 45.
CINÉMA MONTRÉAL II: — **"Jamais plus jamais"** 12 h 15, 4 h 50, 9 h 25, **"Les aventuriers du bout du monde"** 2 h 45, 7 h 20.
CLAREMONT: (486-7395) — **"Blame it on Rio"** 7 h, 9 h.
COMPLEXE DESJARDINS I:(288-3141)— **"Halloween 3, le sang du sorcier"** 12 h 15, 15 h 45, 19 h 15, **"Les dents de la mer 3-D"** 14 h, 17 h 30, 21 h.
COMPLEXE DESJARDINS II: — **"La quatrième dimension"** 12 h 10, 16 h 30, 20 h 50, **"L'arme absolue"** 14 h 15, 18 h 35.
COMPLEXE DESJARDINS III: — **"Plaisirs d'été"** 12 h 05, 14 h 30, 16 h 55, 19 h 20, 21 h 45, **"Secrétaires expertes en langues"** 13 h 15, 15 h 40, 18 h 05, 20 h 30.
COMPLEXE DESJARDINS IV: — **"Jeune proie pour mauvais garçon"** 12 h 15, 14 h 55, 17 h 35, 20 h 15, **"Et Dieu créa les hommes"** 13 h 35, 16 h 15, 18 h 55, 21 h 35.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-4349) — **Relâche**.
CÔTE-DES-NEIGES I: (735-5528) — **"Against all odds"** 8 h.
CÔTE-DES-NEIGES II: — **"The big chill"** 8 h.
CRÉMAZIE: (388-4210) — **"L'africain"** 7 h 30, 9 h 30.
DAUPHIN I: (721-6060) — **"L'histoire de Pierra"** 7 h 30, 9 h 30.
DAUPHIN II: **"Fanny et Alexandre"** 8 h.
DORVAL I: (631-8587) — **"Footloose"** 7 h 30, 9 h 30.
DORVAL II: **"Unfaithfully yours"** 7 h 15, 9 h 15.
DORVAL III: **"Lassiter"** 7 h , 9 h.
DÉCARIE I: (341-3190) — **"Educating Rita"** 8 h.
DÉCARIE II: — **"The Buddy system"** 8 h.
ÉLYSÉE I: (842-6053) — **"La ballade de Narayama"** 6 h 30, 9 h.
ÉLYSÉE II: — **"Le goût de l'eau"** 7 h 30, 9 h 30.
ESPACE 9:(272-1080)— **"Bernard et Bianca", "Mickey"** 7 h 15.
FAIRVIEW I: (697-8095) — **"Blame it on Rio"** 7 h, 9 h.
FAIRVIEW II: — **"Terms of endearment"** 7 h 15, 9 h 40.
IMPÉRIAL: (288-7102) — **"Footloose"** 7 h 10, 9 h 10.
JEAN-TALON: (725-7000) — **"Chez Porky"** 7 h 30, **"Chez Porky, le lendemain"** 9 h 20.
KENT I: (489-9707) — **"Hoter New-Hamphire"** 7 h 15, 9 h 15.
KENT II: — **"Unfaithfully yours"** 7 h 45, 9 h 30.
LA CITÉ I: (844-2829) — **"Terms of endearment"** 7 h 15, 9 h 40.
LA CITÉ II: — **"Blame it on Rio"** 7 h 30, 9 h 30.
LA CITÉ III: — **"Star 80"** 6 h, 7 h, 9 h.
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — **"Y a-t-il enfin un pilote d'ans l'avion"** 7 h , **"Le dernier combat"** 7 h 30, **"J'ai épousé une ombre"** 9 h, **"L'aventure c'est l'aventure"** 9 h 30.
LAVAL I: (688-7778) — **"Terms of endearment"** 7 h, 9 h 20.
LAVAL II: — **"Giselle"** 6 h, **"Les folies d'Elodie"** 7 h 50.
LAVAL III: — **"Les compères"** 6 h, 7 h 50, 9 h 40.
LAVAL IV:—**"Garçon"**7h, 9 h.
LAVAL V: — **"J'ai vécu deux fois", "Épouvante sur New-York"** 6 h, 7 h 40.
LAVAL-ODÉON I: (687-5207-)—**"Les anges du mal"** 7 h 40, **"Les longues nuits de la Gestapo"** 9 h 20.
LAVAL-ODÉON II: — **"Emmanuelle 4 en 3-D"** 6 h 15, 8 h, 9 h 45.
LOEW'S I: (861-7437) — **"Blame it on Rio"** 12 h, 1 h 55, 3 h 55, 5 h 55, 7 h 55, 10 h.
LOEW'S II: — **"Terms of endearment"** 12 h, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 40.
LOEW'S III: — **"Splash"** 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25.
LOEW'S IV: — **"Reckless"** 12 h 30, 2 h 15, 4 h, 5 h 45, 7 h 35, 9 h 30.
LOEW'S V: — **"Harry & Son"** 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 35.
MERCIER: (255-6224)— **"Les anges du mal"** 9 h 30, **"Mélodie pour un tueur"** 7 h 45.
OUIMETOSCOPE: (525-8600) — **"Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sexe sans jamais oser le demander"** 7 h 30, 9 h 30, **"Le loup-Garou de Londres"** 7 h, 9 h.
OUTREMONT: — **"Orange mécanique"** 6 h 45, **"Dans la ville blanche"** 9 h 30.
PALACE I: (86?-6991) — **"Right stuff"**, 1 h, 4 h 30, 8 h.
PALACE II: — **"Unfaithfully yours"**, 12 h 25, 2 h 10, 3 h 55, 5 h 40, 7 h 30, 9 h 20.
PALACE III: — **"Hot dog the movie"** 12 h 05, 1 h 50, 3 h 35, 5 h 20, 7 h 10, 9 h.
PALACE IV: — **"Star 80"** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h , 9 h.
PALACE V: — **"Sudden impact"** 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25.
PALACE VI: — **"Lassiter"** 12 h 10, 2 h 05, 4 h, 5 h 55, 7 h 50, 9 h 45.
PARALLÈLE: (843-4725) — **"Ananas connection"** 19 15, **"Field Diary"** 21 h.
PARADIS I: (866-6991) — **"A armes égales"** 9 h 50, **"Le mutant"** 8 h 25,**"Galaxie de la terreur"** 7 h.
PARADIS II: — **"Annie"** 9 h 50, **"Le joujou"** 7 h.
PARADIS III: — **"Caligula"** 9 h, **"Les 120 jours de Salo"** 7 h.
PARISIEN I: (866-3856) — **"Garçon"** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 05, 9 h 10.
PARISIEN II: — **"Le marginal"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
PARISIEN III: — **"Papy fait de la résistance"** 1 h 05, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20.
PARISIEN IV: — **"Les compères"** 12 h 05, 2 h, 4 h, 5 h 50, 7 h 45, 9 h 40.
PARISIEN V: — **"L'amie"** 12 h 15, 2 h 15, 4 h 10, 6 h 05, 8h, 9 h 55.
PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — **"Les anges du mal"** 7 h 30, **"Mélodie pour un tueur"** 9 h 05.
PLACE LONGUEUIL II: — **"Les Dieux sont tombés sur la tête"** 8 h.
PLACE VILLE-MARIE I: (866-0689) — **"Hotel New-Hamphire"** 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25.
PLACE VILLE-MARIE II: — **"Broadway Danny Rose"** 12 h 15, 2 h, 3 h 50, 5 h 40, 7 h 30, 9 h 20.
PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — **"The Dresser"** 7 h, 9 h 20.
PLACE ALEXIS NIHON II: — **"Silkwood"** 6 h 45, 9 h 15.
PLACE ALEXIS NIHON III: — **"Carmen"** 8 h.
PLACE DU CANADA: (861-4595) —**"Against all odds"** 8h.
SAINT-DENIS I: (845-3222) — **"La quatrième dimension"** 17 h 20, 21 h 20, **"L'arme absolue"** 19 h.
SAINT-DENIS II: — **"Histoires à mourir debout"** 17 h 20, 21 h 05, **"Yeux de l'étranger"** 19 h 30.
VERDUN: (768-2092)— **"Les anges du mal"** 7 h 45, **"Les longues nuits de la Gestapo"** 9 h 35.
VERSAILLES I: (353-7880) — **"Gisèle"**, **"Les folies d'Elodie"** 6 h, 7 h 40.
VERSAILLES II: — **"J'ai vécu deux fois", "Épouvante sur New-York"** 6 h 05, 7 h 40.
VERSAILLES III: — **"Pulsions cannibales", "Dernière maison sur la gauche"** 6 h 10, 7 h 50.
VILLERAY: (388-5577) — **"Les anges du mal"** 7 h 30, **"Mélodie pour un tueur"** 9 h 10.
WESTMOUNT SQUARE: (931-2477) — **"Harry & Son"** 7 h 20, 9 h 30.
YORK: (937-8978) — **"Yenti"** 12 h, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 40.

Expositions

ACOMPLEXE: 1277 rue Panet (523-3673)— Exposition de gravures de Alfred Pellan, de 1970-1975
ARTICULE: 4060 St-Laurent ste 106 (842-9686)— Dessins photographiques de Patricia Lamy—Sculptures de Jean-Pierre Morin du 7 au 25 mars du mar. au dim. 12h. à 17h.
ATELIER-GALERIE BATEAU-LAVOIR: 983 Boul. Richelieu, Beloeil— Oeuvres de B. Zakour, M. Assif-Hamilton, N. Tremblay, P. Rouleau, D. Paquin, Y. Quintal, F. Séguin, Y. Dumont, S. Rochat, T. Lebedeff, J.P. Lafrance, M. Madore, F. Lamaire et C. Dufour à compter du 15 janv.
AUBES 3935: 3935 St-Denis (845-5078)— Pierre Leroux, typographie du livre d'artistes et Jeanine Leroux Guillaume, gravures du 3 au 31 mars
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE: 395 Wellington, Ottawa—Jacques Cartier au Canada, exposition du 7 fév. au 31 mars, tous les jours de 9h. à 21h.
CENTRE D'ARTS VISUELS: 350 Victoria, Mtl (488-9558)— Travaux récents sur papier et canevas de Rhona Golfman Shapiro du 29 fév. au 31 mars, mar. au jeu. 10h. à 18h., ven. sam. 10h. à 17h.
CENTRE SAIDYE BRONFMAN: 5170 Côte Ste-Catherine, Mtl (739-2301)— Saundra Freed, Linda Hazen et Sergio Kokis, peintures, et Françoise Lavoie, dessins et gravures jusqu'au 20 mars
CENTRE DE CÉRAMIQUE POTERIE BONSECOURS INC: 444 rue St-Gabriel (866-6581)— Exposition Deux Solo: Joseph Hubbard et Alain-Marie Tremblay du 14 mars au 1 avril sem. 10h. à 18h., sam. dim. 12h. à 18h.
CENTRE CULTUREL DE VERDUN: 5955 Bannantyne, Verdun (768-1149)— Exposition Everell du 14 mars au 1 avril
CENTRE D'EXPOSITION DRUMMOND: 175 Ringuet, Drummondville (477-5416)— Peintures de Françoise Hamel et dessins de Denis Nadeau du 4 mars au 1 avril tous les jours de 13h.30 à 18h.
CENTRE D'EXPOSITION DE GATINEAU: 17 Boul. Greber, Gatineau (663-9261 poste 291)— Micheline Paquette, tisserande, Francisco Martins, ébéniste jusqu'au 19 mars, Bonnie MacLellan, peintures du 5 mars au 2 avril—Peintures de Madeleine de Crombrugghe, du 12 mars au 16 avril
CENTRE D'EXPOSITION POINT DE VUE: Pavillon 2 375 Parc, Sherbrooke— L'oeuvre du peintre Pierre Jeanson du lun. au jeu. de 9h. à 21h., ven. 9h. à 17h. du 12 mars au 6 avril
CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL: 335 Place

ARTS ET SPECTACLES

Kiss: la fin d'une belle carrière

NATHALIE PETROWSKI

Drame dans le temple du rock et des horreurs modernes. Kiss ne pogne plus. Les quatre sympathiques monstres ont eu beau enlevé leur 12 couches de maquillage et de fond de teint, faire quelques sessions d'aerobic pour se maintenir en forme, ressortir leur vieux char d'assaut de l'année dernière, cracher du feu et tirer leur longue langue préhistorique, même faire exploser quelques bombes thermonucléaires, rien ne sut y faire. Les fans les ont lâchement abandonnés. Malgré toute l'apathie et la force d'inertie qu'on veut lui conférer, la masse, jeune et toute-puissante, ne veut plus rien savoir. Pire encore, même les bérêts blancs ont perdu leur ardeur militante et ne sont plus là pour ériger leurs piquets et se porter à la défense de la moralité chrétienne menacée par Satan. Décidément, Kiss ont un problème....

Mardi soir au Forum, les 4,500 inconditionnels qui avaient bravé les préjugés qui polluent les media en se moquant méchamment des célèbres bébittes, n'étaient tout à coup plus sûrs de leur coup. Et si Kiss était vraiment dépassé, démodé, déphasé, complètement out? Et si le fait d'être vu, aperçu à un concert de Kiss, était désormais synonyme d'insignifiance et de dégénéressence avancée? Autant de troublantes questions qui agissaient en subtils éteignoirs sur les jeunes massés sagement devant la scène comme s'il n'y avait plus de place en arrière. Mais de la place pour une fois il y en avait. De grandes tartines de sièges rouges, vides et avides, ne demandant qu'à être rabattus pendant qu'en coulisses Donald.K.Donald faisait les cent pas en jurant que le public montréalais, un public supposément plus raffiné que les autres, venait de voir Kiss pour la dernière fois.

Que s'est-il donc passé? Est-ce vraiment la faute du maquilleur de Boy George qui dans l'entre-deux de l'ère video, a su faire évoluer l'art du camoufflage? Est-ce la faute de Kiss qui voyant subitement leurs ventes de disques fléchir et leur maquillage fondre sous les réflecteurs, ont cherché à sauver les meubles en s'adressant aux amateurs de heavy metal, seuls êtres humainement capables de supporter l'insupportable? Mais n'entre pas qui veut dans le club occulte du métal hurlant. Pour y accéder, il faut jouir d'une certaine crédibilité imprégnée de rude virilité et que l'on gagne brutalement à coup de chaînes, de chauves-souris mangées en sandwich sur scène, de grincements de guitares et de saignements d'amplificateurs. Une crédibilité qui se bâtit dans la provocation et la terreur et qui est assurée d'aliéner tous les parents, tous les professeurs ainsi que quelques journalistes rapaces de People magazine.

Mais trop tard. Kiss a trop abusé de la presse potinière, Kiss a trop fréquenté le musée des frayeurs et fantasmes enfantins, Kiss a trop longtemps distillé du sain divertissement para-militaire. Aujourd'hui ils pourraient bien se trucider sur scène ou se métamorphoser en tomates meurtrières qu'ils participeraient toujours à la même idéologie puérile qui ne satisfait plus les exigences extrémistes des aînés anesthésiés par le métal. Avec ou sans maquillage, Kiss n'échappe désormais plus à son image, n'échappe plus à son étiquette banalisée par trop de fond de teint derrière lequel n'émergeait aucune substance, aucune révolte, aucune vraie violence.

Ainsi donc prend fin une belle carrière; celle de quatre monstres contemporains aussi inoffensifs que Guilda et qui dans leur vanité aveugle et leur abrutissement chronique n'ont pas vu les jeunes vieillir, n'ont pas compris qu'il fallait être sérieusement destructeur pour stimuler des sens de plus en plus endormis. Donald.K. Donald a déjà sorti ses couronnes mortuaires. Quant à moi, malgré toute la nostalgie que je peux ressentir à l'endroit des douces tortures qu'ils m'ont fait endurées pendant leurs nombreux et interminables concerts, je ne verserai malheureusement pas la moindre larme sur le triste sort de mes monstres favoris.

LA BOÎTE À ÉCHOS

C'est un document de 54 photographies signées Michel Campeau et intitulé *Weed-end au paradis terrestre* que présente actuellement et jusqu'au 15 avril le service d'animation de la Place des arts dans le hall d'entrée de la salle Wilfrid-Pelletier.

■

Le Centre de création et de diffusion en design présente jusqu'au 1er avril une exposition des travaux et projets d'architecture des finissants de l'unité pédagogique dirigée par un collectif d'enseignants appelé groupe UNO.

■

La Galerie Nautilus présente pendant un mois une exposition intitulée Esthétique, pierres et minéraux, au 4840 Saint-Denis.

■

Les productions Paris-rétro annonce une prolongation de son spectacle Hommage à Mistinguett à la Butte Saint-Jacques, 50 Saint-Jacques, ce soir à 20 h 30, ainsi que les 16, 17, 23 et 24 mars.

■

Le trio Bobo Bolinski présente un spectacle de blues accoustique des années 1930-1950 au Cargo, 4177 Saint-Denis ce soir, demain et samedi à 21 h.

■

Le mouvement du plateau Mont-Royal pour la paix présente une soirée d'information sous le thème *Il faut gagner la paix: quel est le rôle du Canada?* ce soir à 19 h 30 au Café Esperanto, 3553 Saint-Urbain. Les invités spéciaux sont MM. Warren Allmand et David Berger, députés libéraux fédéraux ainsi que Gilles Provost, journaliste au DEVOIR.

■

Au Club Soda, ce soir seulement à 21 h, spectacle du groupe Tiger Okoshi.

LES CONCERTS ARTS-QUÉBEC

Pergolesi

STABAT MATER
BACH: ***Duo de Cantates***
Yolande Husaruk, *soprano*
Marie Laferrière, *mezzo-soprano*
David Doane, *ténor*
Le Choeur de chambre Arts-Québec

ÉGLISE DE LA VISITATION
1847 est, boulevard Gouin
(Métro Henri-Bourassa, Autobus 41, 69)

DIMANCHE 18 MARS * 17 HEURES
Billets: 4 $ — Âge d'or 3,50 $ — Étudiants 3 $
(Librairie Lettre-Son, 1005 ouest rue Laurier Archambault — International)

50e SAISON • 50e SAISON • 50e SAISON • 50e SAISON

OSM ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL CHARLES DUTOIT

18 MARS — **LES CONCERTS ESSO**

Dimanche
CHARLES DUTOIT
MARK ZELTSER, piano
BERLIOZ: Le Corsaire, ouverture
PROKOFIEV: Concerto pour piano no 3
VERDI: Ouverture de la Forza del destino
FAURE: Sicilienne, extrait de Pelléas et Mélisande
HÉTU: Antinomie
RAVEL: Rapsodie espagnole
14h30
BILLETS: 5,75 $, 8,50

20-21 MARS — **LES CONCERTS GALA**

Mardi, mercredi
CHARLES DUTOIT
ALICIA DE LARROCHA, piano
MERCURE: Triptyque
MOZART: Concerto pour piano no 24, K.491
BERLIOZ: Symphonie fantastique
Commandite de Northern Telecom Canada
BILLETS: 8 $, 10, 16, 21

Une heure avant le concert, 100 billets seront offerts à prix réduits si disponibles.

Salle Wilfrid-Pelletier Place des Arts — Guichets: 514 842-2112 — Redevance de 0,75 $ sur tout billet de plus de 6 $

AVEC EN RÉCITAL **Grand Marnier**

IVO POGORELICH

LUNDI LE 16 AVRIL 1984 À 20 H 00

MOZART	Sonate no 11 en la majeur, K. 331
CHOPIN	Sonate no 3 en si mineur, opus 58
PROKOFIEV	Sonate no 6 en la majeur, opus 82

Billets: 25 $, 17 $ et 11 $ en vente dès maintenant.

Une présentation OSM

Salle Wilfrid-Pelletier Place des Arts — Guichets: 514 842-2112 — Redevance de 0,75 $ sur tout billet de plus de 6 $

Expositions

centes de Denis Tanguay du 11 mars au 1 avril mer. au dim. 13h. à 17h.

GALERIE LIPPEL: 1324 Sherbrooke (842-6369) — La fantaisie dans l'art indigène de l'Afrique et de l'Océanie

GALERIE LUDOVIC: 1390 Sherbrooke Ouest, suite 3 (844-9788) —oeuvres de R. Richard, A. Rousseau, M. Poissant, A. Bertounesque, F. Alvarez, C. Jacob

GALERIE MAISON DES ARTS DE PIEDMONT: 136 chemin de la gare, Piedmont (227-4322)— Oeuvres récentes de Bruni, Gransow et Dubreuil, sculptures de Marcel Tremblay

GALERIE MATUS: 2185 Crescent (282-1566)— Lithographies de Bonnard, Dunoye, De Segonzac, Maillol, Rouault, Toulouse Lautrec, Utrillo, Valadon et oeuvres de jeunes artistes québécois jusqu'au 31 mars

GALERIE MAXIMUM: 123 o. ave Mont-Royal (282-2050)— Oeuvres de Louis Jacques du 13 mars au 1 avril

GALERIE MONTCALM: 25 Laurier Hull (777-2781 poste 256)— Michel Leboeuf, néons installations du 8 mars au 1 avril

GALERIE MOTIVATION V: 316 est Ontario (842-5962)— Oeuvres de Joseph Branco "Peinture Morte" 7 au 25 mars— lancement du numéro 22-23 de la revue Intervention sur le thème écriture avec un bilan de 76 pages du Marathon 76 heures 16 mars 20h.

GALERIE DU MUSÉE: 24 rue Champlain, Québec—La collection Prêt d'oeuvres d'art du 8 mars au 22 avril

GALERIE NATIONALE DU CANADA: Angle des rues Elgin et Slater, Ottawa — Le monde merveilleux de M.C. Escher jusqu'au 18 mars.

GALERIE NOCTUELLE: 307 ouest Ste-Catherine ste 555, Mtl (845-5555)— Les participants du numéro 2 "Lettres d'amour" les 10 collaborateurs exposent jusqu'au 17 mars— Oeuvres sur papier de Nelson Gagné, sculptures de Gilles Payette du 14 mars au 4 avril

GALERIE FREDERIC PALARDY: 1170 Victoria St-Lambert (465-3337)— Exposition femmes-peintres jusqu'au 22 mars

GALERIE PHOTOGRAMME: 2043 St-Denis (284-2695)— "L'échappée, initiation à la gravité" spectacle-exposition du 4 au 29 avril

GALERIE S.A.W.: 55 du Marché, Ottawa (236-6181)— "Fragments of the urban landscape" oeuvres de Chris Macgee et exposition des oeuvres de Peter Gillet jusqu'au 24 mars

GALERIE SOHO MERCER: 250A rue Lyon, Ottawa (238-2451)— Oeuvres d'artistes contemporains du mar. au sam. 12h.00 à 17h.00

GALERIE ART STEWART HALL: 176 Bord du lac, Pointe-Claire (695-3312)— Exposition de gravures originales par de grands Maitres anciens et modernes de la collection privée de Mme Ian Johnson du 18 fév. au 18 mars

GALERIE STUDIO J.YAHOUDA MEIR: 2160 rue de la Montagne ste 705 (845-3974)— Oeuvres récentes de Sylvie Guimont, du 14 au 31 mars du mer. au sam. 12h. à 17h.

GALERIE TREIZE: 3772 St-Denis (288-5903)— Tableaux récents de Michel Lagacé du 1 au 25 mars, mer. au dim. 12h. à 18h.

GALERIE UQAM: 1400 Berri, salle J-R120, Pav. J.-Jasmin — "Impulsions" de Liliane Clément du 7 au 17 mars du mer. au dim. 12h. à 18h.— Portes ouvertes dans les ateliers d'arts plastiques les 19-20 mars de 12h. à 22h.

GALERIE VERRE D'ART: 1518 o. Sherbrooke— travaux récents de Max Leser et Naomi McCormack du 6 au 27 mars, mar. au ven. 10h.30 à 18h., sam. 10h.30 à 17h.

GALERIE YAJIMA: 307 ouest Ste-Catherine ste 515 (842-2676)— Exposition de Sherrie Levine, Benno Friedman et David Tomas du 3 au 31 mars mer. au sam. 12h. à 17h.

GUILDE CANADIENNE DES MÉTIERS D'ART: 2025 Peel (849-6091)— Estampes Inuit 1959-1983 de la collection permanente de la guilde canadienne des métiers d'art du 18 fév. au 28 avril, du mar. au sam. 10h. à 17h.

HÔTEL DE VILLE: Hall d'honneur, 275 est Notre-Dame, Mtl— Exposition "Les peintres espagnols de la lumière" du 15 mars au 23 avril lun. au ven. 10h. à 20h., sam. dim. 10h. à 17h.

INSTITUT CULTUREL HELLENIQUE: Salon du Foyer, 5757 Wilderton, Mtl— Exposition oeuvres de Alexandre Alexiou, rétrospective 1960 à 1984, du 18 au 25 mars tous les jours de 10h.30 à 19h.30

INTERACTION: 4060 Boul. St-Laurent ste 103 (849-2791)— "Tour du Canada" exposition qui a pour but de montrer ce qui se fait en tournage de céramique du 18 mars au 8 avril, du mer. au dim. 12h, à 17h.30

LA MAGIE DE L'ART: 1235 rue Guy (935-1446)— Oeuvres d'art de Bernice Schwartz, eaux-fortes et huiles, Stanley Lewis, dessins et aquarelles du 7 au 31 mars

MAISON D'ART ST-LAURENT: 916 Boul. Décarie, St-Laurent (744-6683)— Peintures de Alan Richardson

MAISON DE LA CULTURE CÔTE DES NEIGES: 5290 chemin Côte des Neiges— Exposition Art et Traditions des Amérindiens du 22 fév. au 25 mars— Exposition de 20 photographies d'Alain Chagnon "Expressions de Femme"du 1 au 18 mars

MAISON DE LA CULTURE MAISONNEUVE: 4120 est Ontario— L'hiver canadien en photos organisée par l'Association nationale d'art photographique du 7 au 23 mars

MAISON DE LA CULTURE MARIE UGUAY: 6052 Boul. Monk — Exposition de Michel Varin, sérigraphies, gouaches et acryliques jusqu'au 1 avril

MAISON DU MECENE: Carrefour Langelier, 7373 Boul. Langelier (259-4751)— Liquidation d'oeuvres d'art de peintres connus, tel que Beament, Bertounesque, Carette, Del Signore, Fecteau, Fortin, Gingras, Perron et autres, provenant d'une fermeture de galerie et d'une collection privée

MAISON SVATINA: 3962 Boul. St-Laurent (844-5467)— Exposition des sculptures Iroquoises et tapisseries de Maria Svatina 11 fév. au 31 mars

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN: Cité du Havre Mtl (873-2878)— Grapus, collectif de graphistes français fondé en 1970, présente la production des 10 dernières années du 15 mars au 29 avril— Présent antérieur, démarches d'artistes, existences soit collective ou individuelle, du 15 mars au 29 avril— Sélection d'oeuvres d'art de la collection de prêt d'oeuvres d'art du 15 mars au 29 avril

MUSÉE MARC-AURÈLE FORTIN: 118 St-Pierre (prolongement rue Bleury) Vieux Montréal (845-2460)— Exposition permanente des oeuvres de Marc-Aurèle Fortin tous les jours de 10h. à 17h. fermé lundi

MUSÉE D'ART DE SAINT-LAU RENT: 615 boul. Ste-Croix, Saint-Laurent (747-7367) — Les églises et le trésor de St-Laurent en l'île de Montréal du 12 fév. au 25 mars.— Pipes et pétun dans l'art québécois du 26 fév. au 8 juillet

MUSÉE DU BAS-SAINT-LAURENT: 300 St-Pierre, Rivière-du-Loup (862-7547)— Oeuvres récentes de Michel Lagacé du 17 fév. au 18 mars— Exposition "La collection Prêt d'oeuvres d'art du musée du Québec" du 1 mars au 1 avril

MUSÉE DES BEAUX ARTS DE MONTRÉAL: 3400 ave du Musée (285-1600)— Le sculpteur Alberto Giacometti "Au fil des collections" jusqu'au 22 avril

MUSÉE McCORD: 690 ouest, rue Sherbrooke (392-4778) — Le Canada dans l'art du potier jusqu'à oct. 84— La poupée des 19e et 20e siècles et ses accessoires du 7 déc. au 15 avril— Exposition des photos des Doukhobors canadiens en Colombie-Britanique du 8 fév. au 6 mai— Secrets intimes: lingerie de 1825 à 1930 du 29 fév. au 12 août 84

MUSÉE MARCIL: 349 Riverside Drive, St-Lambert (671-3098)— Motifs ornementaux de diverses cultures jusqu'au 18 mars

MUSÉE DU QUÉBEC: 1 rue Wolfe, Québec (643-2150)— Collection Prêt d'oeuvres d'art 1983 du 14 mars au 24 avril— Les années de garnison, London, Canada Ouest 1793-1853 du 14 mars au 12 avril

MUSÉE RÉGIONAL DE RIMOUSKI: 35 rue St-Germain ouest Rimouski (724-2272)— Salle d'exposition du rez-de-chaussée: Marcel Gagnon, peintre— Galerie Antoine-Gagnon: oeuvres de S. Villeneuve-Rioux, L.A. Roberge, A. Marion, A. Tardif, R. Venne et J. Poirier—

LE NAUTILUS: 4840 St-Denis (849-7409)— "Esthétique, pierres et minéraux" exposition de pierres et minéraux choisis du 15 mars au 14 avril, lun. au sam.

OPTICA: 3981 Boul. St-Laurent (287-1574)— Eva Brandl: The Golden Gates, installation du 7 au 31 mars— Gregor Curten: dessins et peintures du 10 au 31 mars

LA PETITE GALERIE: 1200 rue Shefford (Bromont) (527-3341). Artistes de la galerie, Yves Bergeron, Louis Jacque, Albert Rousseau et Marguerite Potvin les ven. sam. et dim.

SUZANNE LAVIGNE: 916 rue Cherrier (525-2455)— exposition lun. au jeu. 15h.00 à 19h.00 ven. sam. dim. 15h.00 à 21h.00

POWERHOUSE: 3738 St-Dominique (844-3489)— Galerie 1: Pauline Choi, dessins et peintures— Galerie 11: Céline Boucher, peintures du 17 mars au 7 avril

RESTAURANT LA GARNISON: 120 chemin St-Jean, Laprairie— Oeuvres de Guy Desrosiers du 29 mars au 5 avril

SALLE WILFRID PELLETIER: Hall d'entrée— Week-end au Paradis Terrestre, exposition de Michel Campeau jusqu'au 15 avril

MICHEL TÉTREAULT ART CONTEMPORAIN: 4260 St-Denis (843-5487)— Exposition de Peter Gnacs "Obscur/suspect/unklar verdachtig" du 7 mars au 1 avril du mer. au dim. et sur rendez-vous

JEAN-JACQUES THIBAULT: 4226 ave Laval (844-9193)— Oeuvres de France Mitrofanoff du 11 mars au 5 avril

VU CENTRE D'ANIMATION ET DE DIFFUSION DE LA PHOTOGRAPHIE: 44 Garneau local 202 Québec (692-1322)— Ginette Bouchard "Paysages nocturnes" du 8 mars au 1 avril

INTERART: 1545 Dr Penfield, suite 104 (932-1545) — Oeuvres de Louis Jaque, Alfred Pellan, Riopelle, Sculptures de Robert Poulin, Claude Millette.

Musique

Classique

BASILIQUE-CATHÉDRALE MARIE-REINE DU MONDE 1071 rue de la cathédrale (866-1661) — Tous les dimanches à 11h. le choeur polyphonique de Montréal

BASILIQUE NOTRE-DAME: 116 ouest Notre-Dame (849-1070)— Tous les dim. à 11h. grand'messe (grégorien et polyphonie) et à l'orgue Pierre Grandmaison

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE: 1700 rue St-Denis — Récital de chant de Charles Prévost, classe de Janine Lachance 15 mars 20h.— Concert de musique de chambre, titulaire Bernard Jean 19 mars 20h.

CAFÉ-CONCERT LA CHACONNE: 338 est rue Ontario (843-8620)— Récital de poésie avec Renée Devirieux Ristelle, accompagnement à la harpe Sybil Angelica 15 mars 21h.— Tous les dimanches soirs Sonia Del Rio danse sur des oeuvres de compositeurs espagnols et flamenco 21h.— L'Ensemble Jean Facon: musique traditionnelle 19 mars 21h.

CHAPELLE LOYOLA: 7141 ouest Sherbrooke— L'Orchestre de Concordia, Sherman Friedland, chef d'orchestre et Bernard Lagacé, organiste et claveciniste 17 mars 20h.— Concert de Anne Varner, flûte, et Peter Chiasson, piano, le 20 mars 20h.

CHRIST CHURCH CATHEDRAL: rue Ste-Catherine entre Union et Université— Tous les dimanches à 10h. et 16h., chorale de l'église— Récital de Anna Jastrzembska 15 mars 20h.— Récital pour le carême, Benjamin Waterhouse, orgue 19 mars 12h.30

CHURCH OF ST-ANDREW AND ST-PAUL: Angle Redpath et Sherbrooke (842-3431)— Tous les dimanches à 11h.00 chorale de l'église, direction Wayne Riddell

EGLISE ST-BENOIT: 500 ouest Fleury— Concert de l'Orchestre des Jeunes du Québec, chef invité Eugène Plawutsky 18 mars 20h.

EGLISE ST-JAMES THE APOSTLE: Ste-Catherine et Bishop— Les vendredis durant le carême à 12h.30, récitals d'orgue, avec Alison Riseley-Brown 16 mars 12h.30

ÉGLISE ST-JOHN THE EVANGELIST: 137 President Kennedey— Concert de l'Ensemble Musica Secreta 16-17 mars 20h.

ÉGLISE DE LA VISITATION: 1847 est Boul. Gouin, Mtl— "Stabat Mater" de Pergolesi, sous la dir. de Yves Courville 18 mars 17h.

JARDIN BOTANIQUE: 4101 est rue Sherbrooke— Concert du pianiste Robert Kortgaard 17 mars 20h.— Récital de piano, Marie Vanier, altiste, Classe de Robert Verebes et Sylvain Brillon, corniste, classe de Joseph Masella 18 mars 15h.

MAISON DE LA CULTURE CÔTE DES NEIGES: 5290 ch. Côte-des-Neiges (739-7195)—Concert du pianiste Robert Kortgaard 18 mars 14h.

MAISON DE LA CULTURE MARIE UGUAY: 6052 Boul. Monk— Concert de Susan Hoeppner et Robert Kortgaard 20 mars 20h.

ORATOIRE ST-JOSEPH: 3800 chemin Queen Mary (733-8211) — tous les dimanches à 11h. les petits chanteurs du Mont-Royal — tous les dimanches à 15h.30 récital d'orgue de Raymond Daveluy ou un de ses élèves

SALLE GABRIEL CUSSON: 100 est Notre-Dame— Quinquette de cuivres et ensembles de cuivres, harpe et percussion, titulaire Joseph Zuskin 16 mars 12h.— Récital de violon, classe de Eleonora Turovsky 16 mars 20h.

SALLE JEAN-DESLAURIERS: 3710 Calixa-Lavallée — Ve festival choral de Montréal 16 mars 20h., participation: Le choeur Fleur-de-lys, l'Ensemble vocal Jean-Louis Richer, Le Choeur Mélodica et The Donavan Chorale

SALLE GERMAINE MALÉPART: 100 est rue Notre-Dame— Luc Chaput et Sonia Giudice, hautboïstes, classe de Bernard Jean 15 mars 12h.— Florence Mallette, violoniste, classe de Raymond Dessaints 19 mars, 12h.

SALLE POLLACK: 555 ouest rue Sherbrooke— Timothy Hutchins, flûte, Parry Karp, violoncelle, Janet Creaser Hutchins, piano 15 mars 20h— 3e concert de musique de chambre Allegra présenté par La Fondation Allégra 17 mars 20h,— Concert de la pianiste Angela Hewitt 18 mars 15h.30— 4e concert donné par l'ensemble vocal Tudor de Montréal 18 mars 20h.

SALLE WILFRID-PELLETIER: PDA (842-2112)— Les Grands Ballets Canadiens 18 mars 14h.30— OSM Concerts Gala, Charles Dutoit, chef d'orchestre 20-21 mars 20h.

THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA (842-2112)— Orchestre de chambre McGill, chef invité Alexander Brott 19 mars 20h.30

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 200 ave Vincent d'Indy— Salle B 421: Classe de piano de Lucille Brassard 17 mars 16h.30— Récital donné par Le Musica Camerata de Montréal, entrée gratuite 18 mars 20h.— Salle B 484: Atelier de musique baroque, dir. Rejean Poirier 15 mars 20h.— Classe de piano de Marc Durand 16 mars 17h. et 20h.

CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa— Salle Opéra: Orchestre du CNA, chef invité Eduardo Mata 15-16 mars 20h.30— Berlin Alexanderplatz partie 1 15h.— Partie 11 18 mars 15h.

Populaire

L'AIR DU TEMPS: 194 o. St-Paul (842-2003) — jazz à l'heure du cocktail et en soirée tous les jours de 17h.00 à 20h.00 — Tous les sam. et dim. de 17h. à 20h. Jazz Session— Affinity, quintette de New York 15 au 17 mars— Mike Gauthier Ensemble, 18 au 21 mars

BIDDLES: 2060 Aylmer (842-8656) —Charlie Biddle du mer. au sam. de 10h.00 à 02h.00— Brunch jazz avec M. Normand de 12h.00 à 17h.00, autre orchestre de 18h.00 à 23h.00

LE BIJOU: 302 rue Lemoyne (288-5508)— Tous les jours pianistes à 17h.00 et 22h.00

CAFÉ CAMPUS: 3315 ch. Reine-Marie (735-1259)— Jazz espace Karen Young 17-18 mars 22h. et 23h.30

CAFÉ TIMÉNÉS: 4857 ave du Parc (272-1734)— Duo jazz 17-18-19 mars

LE CARGO: 4177 rue St-Denis 3e (849-4698)— Le Trio Bobo Bolinski, blues acoustique des années 30 à 50 15-16-17 mars 21h— Jazz workshop avec Robert Leriche, saxophoniste, John Heward, percussionniste, Yves Bouliane, contrebassiste et Jam session en fin de soirée tous les mardis à 21h.

CLUB SODA: 5240 ave du Parc (270-7848)— Le Groupe Tiger Okoshi, quinquette de jazz fusion 15 mars 21h.

COCK'N BULL: 1944 o. Ste-Catherine (932-4556)— tous les dim. jazz et dixieland live.—

LE GRAND CAFÉ: 1720 rue St-Denis (849-6955)— Carlos Lopes Quartet 15-16-17 mars— Jam 19 mars— Joy Sewall blues 20-21 mars

HOTEL REGENCE HYATT: 777 Université (879-1370)— Bar tour de ville: trio Eli Krantzberg du mar. au dim. de 21h.00 à 02h.00— Bar La Verrière: piano-bar avec Roland Devèze mar. au sam. 19h.00 à 00h.00— Dîner-dansant chez Hugo avec pianiste Gerry Pucci

LA CROISETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000)— Dim. au ven. de 19h.00 à 22h.00 Lambert au piano

L'ENTRE TEMPS: 1201 o. Boul. Dorchester (878-2000)— Groupe Shahara-Zod en vedette jusqu'au 31 mars.

LE POURQUOI PAS: 500 est Rachel (523-8708)— Billy Craig blues rock trio 15-16-17 mars— Quartet Pierre Lafontaine jazz 19-20 mars— Paziek Quartet funk, latin, rock 21-22-23-24 mars

L'IMPROMPTU: 1201 ouest Dorchester (878-2000)— Au piano lun. au sam. 11h.00 à 03h.00,dim. 11h.00 à 01h.00, deux pianistes sont en vedette Lambert et Eddie Prophete

RISING SUN: 286 o. Ste-Catherine (861-0657) — Chicago Blues all stars 15-16-17 mars— Big Moose Walker, blues 18-19-20-21 mars

SALLE REINE ELISABETH: bar des voyageurs 900 Boul. Dorchester (861-3511) — Normand Zubie et David Lessard lun. et mar. de 17h.00 à 22h.00— Oliver Jones et Charlie Biddles,mer. jeu. ven. de 17h.00 à 22h.00— Normand Zubie et Daniel Lessard, sam. de 17h.00 à 24h.00

YELLOW DOOR: 3625 Aylmer (392-6743)— "Micro ouvert" tous les dim.

Variétés Télévision

BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 rue St-Hubert (842-2808)— La Boite à Lily chansonniers, Hélène Matteau 16-17 mars 21h.30— Philippe Noireaut chante Brel, Ferré, Vian et autres 16-17 mars 23h.30

CAFÉ INSTANTANÉ: 102 rue St-Georges, LaPrairie (659-4822)— "Le rêve du diable" musique folklorique jeu. ven. sam. 21h.

CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 rue St-Denis (843-4384)— Pierrot Fournier chante Brel jeu. ven. et sam. 22h.— "Les trois petits cochons" et "La fleur enchantée" tous les sam. et dim. à 14h.

CAFÉ THÉLÈME: 311 est Ontario (845-7932)— Réjane Bujold et Tim Crawford 15 mars 21h.30 et 23h.— Découverte Jazz 16 mars 21h.30— Réjane Bujold et Tim Crawford 17 mars 21h.30 et 23h.— Soirée culturelle haitienne 18 mars 20h.— Danses africaines avec Bill Koué 20 mars 20h.30

CAFÉ TIMÉNÉS: 4857 ave du Parc (272-1734)— Duo jazz 17-18-19 mars 21h.— Brunch du dim. Norman Jolicoeur au piano, Roger Goyette saxophone, compositions mélodiques 18 mars 13h. à 16h.— Cinéma du mardi: Festival Charlie Chaplin (courts métrages) 20 mars 21h.30 et 23h.45 (gratuit)

CENTRE SHERATON DE MONTRÉAL: 1201 Dorchester (878-2000): Au rendez-vous des danseurs du Tout-Montréal, du mardi au dimanche de 21 h 00 à 3 h 00

LES FOUFOUNES ÉLECTRIQUES: 97 est rue Ste-Catherine— Flat Planet 20h.30, 15-16 mars— Bazar et échange 17 mars 16h.— 4X4 peinture en direct 18 mars— L'épopée de Jo Lascall par le théâtre des Masques 20h.30, 19-20-21 mars

GALERIE DE MARIONNETTES DU THÉÂTRE DE L'AVANT-PAYS: 550 Atwater (935-7257)— Tous les dimanches à compter du 5 fév. théâtre pour enfants "Barnabé-les-bottines" d'après le conte québécois 'Le Roi de Novilande'de Cécile Gagnon à 14h. dim.

HABITAT ST-CAMILLE: 11025 rue Alfred, Mtl-Nord (321-9000)— "La vénus d'Emilio de Jean Barbeau, pièce présentée par Pierre Parent 16 mars 20h.30

PLANÉTORIUM DOW: 1000 St-Jacques (872-4530)— "Des dieux, des astres et des hommes" du 7 mars au 6 mai, mar. au ven. 14h.15, 20h.30, sam. 14h.15, 16h.30 et 20h.30, dim. 13h. 15h.30, 16h.30, 20h.30

SPECTRUM: 318 ouest rue Ste-Catherine— Pizzamode 18 mars 21h.

TANGENTE: 307 o. Ste-Catherine (842-3532)— "Festival Montréal-New York" échange entre six groupes new-yorkais et montréalais 15-16 mars Lucie Grégoire, Mark Morris et Elizabeth Streb

THÉÂTRE ARLEQUIN: 1004 est Ste-Catherine (288-4391)— Les Grands Explorateurs: aventure en Océanie chez les Papous du 12 au 22 mars , 15 mars 19h., 16-17 mars 19h. et 21h.30, 18 mars 13h.30, 16h., 20h.30

THÉÂTRE FÉLIX LECLERC: 1450 est Ste-Catherine (521-4650)— Spectacle de Louise Forestier "Je suis au rendez-vous" 13 au 18 mars

THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA (842-2112)— Yvon Deschamps en spectacle "Un voyage dans le temps" 15 au 18 mars 20h.

UNION FRANÇAISE: 429 est Viger (845-5195)— Salle Rougier: "Mais qu'est-ce qui m'arrive?" spectacle de chansons avec Gaston Dussault 19 mars 20h.30

CEGEP LIMOILOU: Salle Paul-Eugène Jobin, 1398, 8e ave Limoilou— Pierre Bensusan, guitariste, en spectacle le 16 mars à 22h.

② CBFT
12.00 Première Edition
12.22 Télex Arts
12.30 Allô Bou Bou
13.30 Au jour le jour
14.30 Cinéma « Opération Lady Marlène » fr.all. 75 avec Bernard Menez, Michel Serrault, Pierre Tornade et Sybil Danning
16.00 Bobino
16.30 Traboulidon
17.00 Robinson suisse
17.30 La vie secrète des animaux
18.00 Ce soir
18.25 Les nouvelles du sport
18.30 Avis de recherche
19.00 Génies en herbe
19.30 La vie promise
20.00 Les Grands Films « Scanners » can. 80 avec Stephen Lack, Michael Ironside, Patrick McGoohan et Jennifer O'Neill
22.00 Le téléjournal
22.25 Le Point
22.55 La météo
23.00 Les nouvelles du sport
23.10 Télex Arts
23.15 A Première Vue
23.45 Cinéma « Massabielle » avec Bernard LeBlanc, Mona Cyr et Albert Belzile
00.15 Cinéma « La grande bagarre de Don Camillo » fr. it. 65 avec Fernandel, Gino Cervi et Claude Sylvain

⑩ CFTM
12.00 Le dix vous informe
12.30 Ciné Quiz « Mais qu'est-ce que j'ai fait au bon Dieu pour avoir une femme qui boit dans les cafés avec les hommes » fr. 81 avec Robert Castel, Antoinette Moya, Michel Boujenah et Lorraine Bracco
14.25 Souvenir Olympique
14.30 La petite maison dans la prairie
15.30 Gronigo et Cie
16.00 L'animathèque
16.30 Daniel Boone
17.30 N'ajustez pas votre appareil
18.00 Le 18 heures
19.00 Galaxie
19.29 La Quotidienne
19.30 Le hockey du jeudi soir Les Oilers d'Edmonton visitent le Canadien de Montréal
22.30 Les Nouvelles TVA
22.50 Le 10 vous informe
23.00 Les sports
23.15 Souvenir Olympique
23.20 La couleur du temps
23.30 Drôles de dames

⑰ RADIO-QUÉBEC
18.00 Passe-Partout
18.30 Téléservice
18.57 L'agence D.D.T.
19.00 Pierre Nadeau rencontre
19.30 Le lendemain du futur: le paradis mécanique
20.30 Cinéaste à l'écran « T'étais belle avant » et « La Toccata »
21.30 L'actualité économique
22.00 Nova
23.00 Pierre Nadeau rencontre

㊾ TVFQ (Câble)
13.00 Téléfoot
14.00 La civilisation du rugby
15.31 Le Théâtre de Bouvard
17.00 L'île aux enfants
17.20 L'Academie des Neuf
18.00 Atout-coeur
18.30 Des chiffres et des lettres
19.00 Terre rouge ou la vie d'un fils du pays haut lorrain
19.50 François le fidèle
20.00 Bonjour, bon appétit
20.30 Téléfoot
21.30 Football indoor a Bercy
22.30 Balle de match
23.07 Théâtre de Bouvard

⑥ CBMT
12.00 The Midday News
12.10 Midday
12.25 Community Announcements
12.30 All in the family
12.57 Program Highlights
13.00 All my Children
14.00 Take Thirty
14.27 Weather Report
14.30 Coronation Street
15.00 All creatures great and small
16.00 Do it yourself
16.29 Newswatch 6
16.30 What's new
16.59 Newswatch 6
17.00 Happy Days
17.30 Three's Company
18.00 Newswatch
19.00 Fame
20.00 Empire Inc.
21.00 Hand and eye.
22.00 The National
22.25 The Journal
23.00 Newswatch Headlines and the National Update
23.05 Newswatch
23.27 Barney Miller
23.57 CBC Late night « White head »

⑫ CFCF
12.00 The Flintstones
12.30 Pulse 12
13.00 The Don Harron Show
14.00 Another world
15.00 General Hospital
16.00 WKRP in Cincinnati
16.30 Take a break with Matthew Cope
16.37 Family Feud
17.00 The price is right
18.00 Pulse
19.00 M A S H
19.30 The Littlest Hobo
20.00 Magnum P

LE MARCHÉ DE L'ART

À pas feutrés, chez un collectionneur...

GINETTE BERGERON

On m'avait dit de sa collection : « En entrant dans la maison, tu verras, il y a des tableaux partout . . . » Le matin de mon rendez-vous, il faisait une belle tempête de neige, mais ma rencontre avec le collectionneur était plus importante que la couleur du ciel, ce jour-là.

M. de Repentigny m'accueille chez lui avec empressement. Avant même de retirer mon manteau enneigé, je constate que je n'ai pas fait erreur : tout autour de moi, les murs sont à l'honneur !

Vite installée, je me fie entièrement à mon magnétophone dès les premiers instants : ma concentration est franchement ailleurs, et mes yeux occupés à regarder, à tour de rôle, les nombreux invités permanents de cette maison, accrochés aux murs du salon.

Afin d'honorer leur présence, M. de Repentigny me les présente à la manière d'un ambassadeur : « D'abord, juste au-dessus de votre tête, ce vinyle sur papier entoilé est de l'artiste français Jean Dubuffet. Près de moi, c'est Hans Hartüng, un autre Français. En face de vous, au centre, c'est une acrylique de Motherwell; à gauche Franz Kline et à droite Hans Hofmann, tous trois de l'école de New York. Sur la table, la sphère (de *plexiglas*) est de l'artiste hongroise Marta Pan; le mobile est de Calder, évidemment. De l'autre côté du mur, le tableau bleu est de l'américain Rothko; au milieu c'est une toile du Québécois Riopelle. Les deux petites sculptures sont du Britannique Henry Moore, puis, à gauche, il y a cette toile du peintre espagnol Tapiès. »

Je fais le compte : au total, il y en a 12. M. de Repentigny, me voyant ainsi calculer, sort une petite note de sa veste : « Vous voulez tout savoir, me dit-il d'un air rieur. Eh bien ! Rajoutez ceci à vos calculs : dans l'ensemble, j'ai 57 peintures et oeuvres sur papier, 17 sculptures, plus deux porcelaines. »

Depuis mon arrivée, nous n'avons pas bougé du salon et j'ai vu le sixième de sa collection. Plus tard, après l'entretien, j'aurai droit au tour du propriétaire. Pour l'instant, M. de Repentigny a beaucoup de choses à me dire. Il est loquace et s'en excuse. À mesure que le temps passe et que les mots justifient sa passion, ses préférences et ses connaissances, je suis convaincue que l'âme d'une collection est sans aucun doute son collectionneur. Que serait l'une sans l'autre ?

L'origine de la collection remonte à 1967. À l'époque, c'est avec l'acquisition d'une petite toile de Riopelle — qu'il aura vite échangée contre une autre du même peintre en 1968 — que se manifestent les premières pulsions du collectionneur : « En 1968, mon intention première n'était pas du tout de collectionner. J'avais acheté ces toiles pour agrémenter le salon. C'est plus tard, en 1970, lors de l'acquisition de cette oeuvre de Rothko, que je me suis enfin lancé. À la suite de cet achat, je peux affirmer que j'étais vraiment devenu collectionneur. »

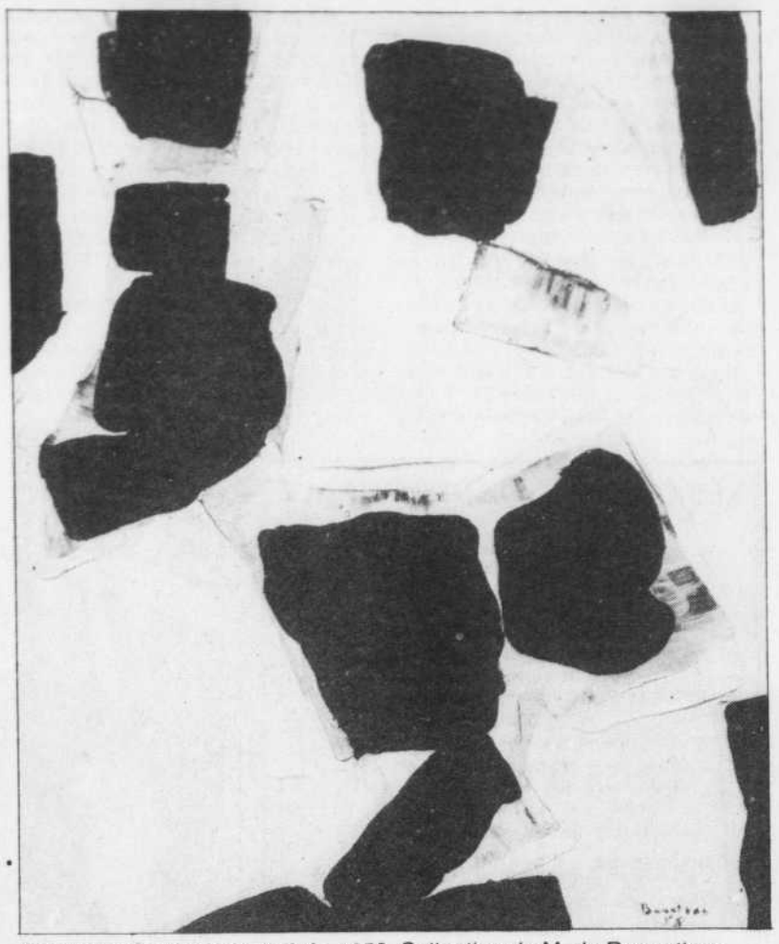

Borduas : *Contraste et lisérés*, 1958. Collection de M. de Repentigny.

Malgré ses amours pour les impressionnistes et son cher Cézanne, dont il parle avec vénération, ce sera plutôt vers la peinture abstraite qu'il orientera ses mises. Tout d'abord parce que les maîtres français sont inabordables sur le marché international; en second lieu, parce que New York est à côté et qu'à l'époque, notre collectionneur s'y rend régulièrement. Soyons donc de notre temps, se dit-il dit, et allons-y pour la grande aventure de l'art moderne !

« Pourquoi l'art américain ? Vous savez, j'ai aussi beaucoup d'oeuvres canadiennes, vous verrez tantôt. Mon travail m'a conduit aux États-Unis pendant 26 ans, où j'ai eu maintes fois l'occasion de sympathiser avec des directeurs de galeries et d'autres gens qui m'ont influencé favorablement. Suite à ces initiatives, j'ai fait de nombreuses lectures qui ont stimulé mon intérêt. D'autre part — c'est un problème local, me direz-vous — ici en Amérique, ce sont les artistes américains qui dominent la scène ! »

En parlant de sa collection, M. de Repentigny tient à préciser qu'il s'est intéressé à la première génération des peintres de l'école de New York : Rothko, Motherwell, Kline, Hofmann, Guston et Gottlieb.

Le visage du collectionneur devient sérieux, il s'en excuse une seconde fois, mais le souci du détail lui tient à coeur. Il parle de ces peintres avec discernement et prend soin de bien faire comprendre les différences picturales qui les distinguent.

Après cette association du nom de l'artiste à l'oeuvre achetée, le collectionneur me propose une visite guidée. J'acquiesce sans résistance aucune. L'installation des oeuvres dans les différentes pièces de la maison est harmonieusement répartie. M. de Repentigny s'arrête devant chacune d'elle, me la présente, raconte une petite anecdote à l'occasion et répond à mes questions. Molinari, Jack Bush, Rita Letendre, Vasarely, Vaillancourt, Borduas, Sorenson, Feito, Jean Arp, Karel Appel, de Tonnancour et plus encore. J'en reconnais quelques-uns et en découvre d'autres.

Devant mon mon étonnement, M. de Repentigny tient à souligner qu'on ne s'improvise pas collectionneur en criant pinceau ! La collection est belle et riche, mais derrière la fierté du collectionneur se sentent l'expérience, la discipline, l'analyse. Bien sûr, les moyens financiers sont une priorité, mais il faut transcender la magie des dollars pour cultiver l'esprit et devenir collectionneur averti.

« Au départ, il faut veiller à s'éduquer l'oeil. Les recherches, les visites de galeries et musées, l'étude de l'histoire de l'art sont essentielles pour parfaire ses connaissances. Ensuite, il faut avoir de la conviction et le sens de l'aventure, lorsqu'on est intéressé à investir dans l'art moderne. Acheter une oeuvre de Cézanne, ce n'est pas avoir le sens de l'aventure. Ce peintre est une valeur sûre.

« Quant à la conviction, poursuit-il, ah oui ! il faut en avoir. La conviction doit être une conséquence de ses connaissances en histoire de l'art. Il faut avoir la foi que les oeuvres choisies traverseront le temps, les mémoires. Subséquemment, malgré la conviction que cela nécessite, il est essentiel d'admettre ses erreurs. Hélas ! L'aventure sollicite quelquefois des choix moins judicieux. Il faut être en mesure de les corriger et ne pas s'entêter. Avec l'évolution, le goût s'améliore.

« L'investissement vient au troisième rang, après l'amour de l'art et le désir de collectionner. Mais, en toute justice, il faut avouer que l'aspect pratique et matériel finit par devenir important. Si j'ai payé un tableau x dollars, par exemple, et que 10 années plus tard, il vaut 10 fois x, eh bien ! tant mieux, c'est la récompense de l'aventure ! »

Je suis retournée affronter la tempête de neige — « la seule ombre au tableau ! » ironisa M. de Repentigny. Même pas ! En fin de compte, sur le chemin du retour, le blanc immaculé de la ville enneigée n'avait rien effacé des couleurs que je venais d'apprécier. Un prisme coloré me restait en mémoire, surimposé au décor bariolé de la ville . . .

L'art canadien en Floride

WEST PALM BEACH (Floride) — Ce tableau d'A. Y. Jackson (membre du Groupe des Sept) : *Early Spring, Quebec* (c. 1921) est parmi quelque 70 oeuvres d'artistes canadiens et québécois regroupées en une exposition des « chefs-d'oeuvre de la peinture canadienne du 20e siècle », organisée par la galerie Norton, à West Palm Beach (Floride), du 17 mars au 29 avril. La rétrospective est sous le patronage de M. Alan Gotlieb, ambassadeur du Canada aux États-Unis. Les tableaux ont été prêtés, notamment, par le Musée des beaux-arts de Montréal, l'*Art Gallery of Ontario* et la Galerie nationale du Canada.

Emplois d'été au camp Gatineau

Le camp Gatineau, un camp de vacances pour handicapés mentaux, est à la recherche de 45 moniteurs et motrices pour la saison d'été. L'an dernier, plus de 500 personnes déficientes mentales, ont pu profiter de vacances d'été dans ce centre de plein air adapté à leurs besoins.

Corporation à but non lucratif, le camp Gatineau est subventionné tant par l'État québécois que par Centraide et différentes associations s'occupant des handicapés. Il reçoit des groupes d'enfants (de sept ans et plus), d'adolescents et d'adultes handicapés mentaux. Différents programmes, selon le groupe d'âge et le handicap, sont offerts : programme régulier, programme camping, programme vétéran (programme qui s'adresse à ceux qui préfère un séjour plus tranquille), programme de canot-voile, programme multi-régulier (programme réservé aux handicapés physiques et mentaux), programme d'intégration.

Tous ceux et celles qui désirent travailler au camp Gatineau comme moniteurs/trices doivent faire parvenir leur formule d'application et leur curriculum vitae avant le 31 mars. La priorité est accordée aux premiers arrivés, aux personnes ayant une formation (ou en voie de formation) dans un domaine connexe, ainsi qu'aux personnes ayant une expérience pertinente. La personnalité des candidats a également une grande importance dans les critères de choix final.

Le camp Gatineau est membre de l'Association des camps du Québec.

VENTES AUX ENCHÈRES

ANTIQUITÉS
le vendredi, 16 mars à 19h30

Meubles, objets d'art, bibelots, vaisselle, argenterie, bric-à-brac. Objets de collection: TIMBRES, CARTES POSTALES, POUPÉES, PAPILLONS, et MINÉRAUX. Quelques beaux meubles d'époque 18è et 19è siècles. Majorité des lots vendus sans réserve.

JOURNAUX HISTORIQUES
le samedi, 17 mars à 14h

Plus de 130 lots de journaux et publications historiques commentant les grands évènements qui ont bouleversé l'humanité ou les régions de 1880 à 1960. Nombreux journaux traitant de thèmes précis, tels les cartes à jouer, les chemins de fer etc. Journaux canadiens, américains et français.

Expert: Nicolas Bailly
Exposition des deux ventes: le jeudi, 15 mars de 12h à 21h
le vendredi 16 mars de 12h à 18h

Iegor de Saint Hippolyte, Commissaire Priseur
HOTEL DES ENCANS DE MONTRÉAL
4521, boul. St. Laurent, Mtl. tel: 849-2505

CITF-FM
FM
107,5
Pour l'Amour de la Musique
Cable 96,5
Québec

Un film de COSTA-GAVRAS
JILL CLAYBURGH
POUR TOUS
HANNA K.
Elle s'appelle K, pour Kauffmann.
Elle se bat pour la liberté...
Qu'importe si la justice doit en souffrir.
Dès demain !
Cinéma ODEON
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
ven.: 7.20, 9.30
sam.-dim.: 12.50, 3.00, 5.10, 7.20, 9.30

— SÉANCE DE SIGNATURE —

Les ÉDITIONS ROBERT LAFFONT
et la LIBRAIRIE RENAUD-BRAY
vous invitent à venir rencontrer Marek Halter à l'occasion d'une séance de signature.

DATE: *SAMEDI 17 MARS 1984 de 14:00 à 16:00*
LIEU : *LIBRAIRIE RENAUD-BRAY*
5219, CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES
MONTRÉAL
TÉL.: 342-1515

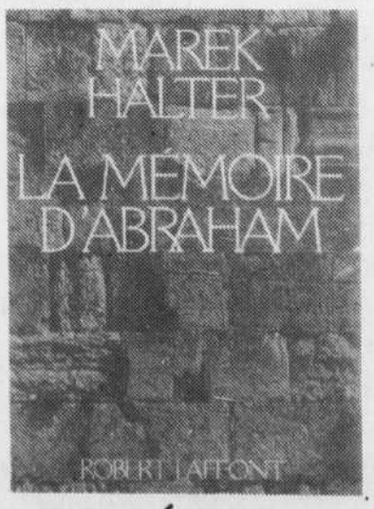

LA MÉMOIRE D'ABRAHAM

"Une oeuvre littéraire remarquable par ses tableaux, par sa mélodie et surtout par son envergure."
Le Nouvel Observateur

Éditions Robert Laffont Limitée — 626 pages / 17,95 $

DEUX MILLE ANS D'HISTOIRE D'UNE FAMILLE JUIVE

POUR LA FORME

Notre concombre de mer : un mets de choix au Japon

BURNABY, Colombie-Britannique (PC) — Comment aimeriez-vous consommer une créature aquatique qui a pour particularité d'éjecter ses intestins et autres organes internes au moindre choc ?

Le *parastichopus californicus*, mieux connu sous le nom populaire de « concombre de mer », est considéré comme un mets de choix au Japon. Le biologiste Peter Fankboner, de l'université Simon-Fraser, est actuellement à en étudier les particularités et les qualités nutritives. Il a pour mandat de déterminer si le concombre de mer pourrait éventuellement être rentabilisé par l'industrie des pêches de la Colombie-Britannique.

M. Fankboner admet qu'il n'a pas personnellement consommé de cette étrange créature mais, selon ceux qui y ont goûté, la chair du poisson a un goût qui est variable et imprévisible. Sa chair semble changer de goût dès que l'animal s'est livré à une de ses auto-éviscérations périodiques.

« Par le passé, on croyait que le concombre de mer, lorsqu'il était attaqué par une étoile de mer ou autre habitant des profondeurs, éjectait ses viscères afin de fuir pendant que le prédateur mangeait les abats offerts », de dire M. Fankboner.

Aujourd'hui, les chercheurs croient que cette éviscération appartient en propre au cycle de vie de la créature. L'animal, périodiquement, dissout ses entrailles — appareil digestif, gonades et poumons — et régénère entièrement ces organes.

Durant la période où il est privé de système digestif et de poumons, le concombre de mer repose dans un état cataleptique, tirant le peu d'oxygène dont son organisme a besoin des tissus musculaires.

Les chercheurs croient que ce processus transforme l'enveloppe de chair de l'animal. Le goût est alors altéré par la transformation biologique qui se produit à l'intérieur de son corps.

« Nous croyons que, durant la régénération des viscères, la chair perd beaucoup de saveur et de valeur nutritive », dit le chercheur.

Les biologistes canadiens ont reçu des subventions dans l'espoir qu'ils puissent étudier ce phénomène de plus près. Cet animal, s'il était jugé comestible et rentable, pourrait relancer certaines poissonneries de la Colombie-Britannique, fermées il y a deux ans en raison d'une réduction des stocks dans les eaux côtières.

Selon M. Fankboner, le concombre de mer est facile à prélever en mer, mais il existe un danger qu'il soit surexploité. Dans un bassin au large d'Indian Arm, la population de concombres de mer ne s'est pas régénérée suffisamment après avoir été exploitée intensément.

« Nous avons découvert que la population actuelle du concombre de mer n'est que de 40 % de ce qu'elle était avant les premiers prélèvements », de dire le biologiste.

Par contre, dans d'autres régions, on a découvert qu'en abandonnant un pourcentage sensible des concombres de mer sur les lieux de pêche, la population s'est régénérée rapidement. Un concombre de mer adulte pèse environ deux kilos.

Ce kimono, création de Kako Moriguchi, de l'école Yuzen, constitue une véritable fresque.

Le kimono est devenu un vêtement de luxe

MARI NÓDA

TOKYO (AP) — Cette année encore, dans la foule des millions de Japonais qui se sont rendus dans les temples bouddhistes et les sanctuaires shintoïstes le jour du Nouvel An, les espadrilles et les *jeans* étaient bien plus nombreux que les kimonos et les sandales traditionnelles.

Il y a 60 ans à peine, le kimono était encore porté dans la vie de tous les jours par les Japonaises. Aujourd'hui, seules les femmes d'un certain âge s'habillent en kimono. Mais la plupart ne le mettent que pour les grandes occasions, les fêtes de la nouvelle année, les mariages, et lors des remises des diplômes.

« C'est dommage que si peu de gens s'habillent en kimono », soupire la présidente de l'Association pour la promotion du kimono.

Cependant, son coût explique aussi son déclin. Car les fabricants, il y a une dizaine d'années, pour soutenir leurs affaires, ont dû transformer le kimono en pseudo-objet d'art surchargé d'éléments décoratifs.

Ils comptent surtout sur les ventes de kimonos en soie aux dépens de ceux en laine ou en coton, autrefois portés tous les jours, explique M. Tatsuo Yoneyama, spécialiste de l'histoire du costume traditionnel. Ce n'est d'ailleurs pas sans succès puisque les ventes annuelles de kimonos de luxe se sont élevées à environ $9 milliards depuis 1981.

Le coût moyen d'un kimono revient à quelque $620. Le prix d'un ensemble en soie des onze pièces qui constituent le costume traditionnel peut monter facilement jusqu'à $6,000. Cependant, le port du kimono est encore assez fréquent. L'été, les hommes aiment enfiler un kimono ou un *yukata* en coton après le bureau.

Il existe de nombreuses écoles de port du kimono dans le pays. L'art de porter le kimono est toujours considéré comme le signe d'une bonne éducation. On y enseigne ainsi la façon de s'incliner et de s'asseoir sur un coussin posé sur le sol. Quelque 100,000 femmes suivent ces cours, la majorité entre 22 et 23 ans, l'âge moyen du mariage.

Les inscriptions se prennent en janvier, soit deux mois avant les traditionnelles cérémonies de remise des diplômes, et en septembre, avant les congés du Nouvel An. Le commerce de location de kimonos traditionnels pour les mariages et les cérémonies religieuses est également prospère.

Haro sur le taureau !

LONDRES (AP) — La Société britannique des végétariens vient d'appeler au boycottage de nouveaux timbres représentant diverses variétés de taureaux, dans le cadre de sa campagne contre la consommation de viande.

Pour le porte-parole Alan Long, la publication de ces timbres, mis en vente la semaine dernière pour marquer le 200e anniversaire de la Société du bétail du Highland, est injuste. « Les enfants vont être endoctrinés » à être des mangeurs de viande, a-t-il dit. Et il a souligné que les PTT britanniques n'ont pas encore imprimé de timbre végétarien représentant des choux.

Banff est une destination privilégiée pour les nouveaux mariés japonais

BANFF, Alberta (PC) — Des milliers de touristes japonais visitent ce centre de villégiature des Rocheuses, chaque année. Nombreux sont, parmi eux, les nouveaux mariés qui recherchent beaucoup plus un certificat de mariage estampillé à Banff qu'à faire du ski ou à admirer le paysage.

« La majorité d'entre eux ont eu un mariage traditionnel au Japon, vêtus des vêtements d'époque. Ils viennent ensuite ici, revêtent des habits occidentaux et se marient civilement dans une des églises locales », selon M. John Cimon, directeur des ventes pour deux des plus vieux hôtels de l'endroit : le Banff Springs et, à 50 kilomètres plus à l'ouest, le Château Lac-Louise.

M. Cimon, qui a épousé une Japonaise, explique que les mariages de Japonais à Banff sont parfaitement légaux du fait que la loi albertaine ne réclame qu'un séjour de 24 heures pour unir des conjoints.

Pourquoi des centaines de couples d'Orientaux se rendent-ils si loin, chaque année, pour renouveler des voeux échangés seulement quelques jours ou quelques semaines plus tôt ? Pour la simple raison qu'ils « ont des photographies et un certificat de mariage à faire admirer à leurs familles » à leur retour à domicile, affirme M. Cimon.

Il estime que Banff et Lac-Louise, qui comptent une population permanente d'environ 10,000 personnes, reçoivent annuellement au moins 20,000 touristes japonais.

Leur importance pour l'économie de ces deux villages, situés dans le parc national de Banff, est si grande qu'on peut voir de nombreuses affiches en japonais dans les hôtels, les restaurants et les échoppes, aux côtés des affiches en anglais et de rares réclames en français : « Nous avons également des menus rédigés en japonais, de dire M. Cimon. Si nous recevions 5,000 Allemands, nous leur rendrions la même politesse. »

Malheureusement pour le commerce local, le nombre d'Européens de l'Ouest est faible à Banff comparativement aux Japonais qui voyagent surtout en groupes pour éviter les problèmes linguistiques.

Les Japonais sont très attirés par la nature de cette région, explique M. Cimon. « La vie sauvage leur apparaît dans toute sa splendeur, eux qui viennent d'un pays surpeuplé. » Les vastes forêts qui couvrent les montagnes leur procurent un plaisir qu'il leur est impossible d'obtenir dans un pays où « le problème commun est le manque d'espace ».

Pour de nombreux Japonais, par ailleurs, un séjour à Banff leur permet de jouer sur un vrai parcours de golf. À domicile, ils ne peuvent se permettre que de brèves visites sur des terrains d'entraînement.

M. Cimon estime qu'une ronde de golf de 18 trous, au Japon, coûte de $150 à $200, alors que les visiteurs japonais à Banff peuvent se payer ce plaisir pour aussi peu que $20.

Selon M. David Morrison, président de la Chambre de commerce de Banff, les revenus provenant des touristes japonais représentent environ 15 % de l'économie de ce village. Seuls les Américains contribuent plus fortement à l'économie locale.

M. Cimon rappelle qu'il est de tradition, au Japon, d'offrir des dons en argent aux voyageurs qui s'apprêtent à partir en vacances. Ces dons obligent les touristes à ramener un souvenir, quoique le coût de celui-ci n'a rien à voir avec l'importance du don. C'est la raison pour laquelle un touriste japonais « entre souvent dans une échoppe, choisit un portefeuille à sa convenance, et en achète 20 ... ».

Les touristes japonais visitent Banff tout au long de l'année. Les nouveaux mariés préfèrent toutefois l'hiver et le printemps, surtout la fin d'avril et le début de mai.

Par ailleurs, si les hauts sommets et vastes espaces canadiens ont longtemps eu la faveur des touristes japonais, le centre du pays s'attire maintenant une partie des $60 millions et plus que dépensent annuellement les Japonais en vacance au Canada.

Le responsable du tourisme à l'ambassade canadienne à Tokyo indique que malgré une chute du nombre de Japonais visitant l'Ontario, des enquêtes montrent que cette baisse a trait au nombre de ceux qui traversent la frontière américaine pour se rendre aux chutes Niagara, et non pas ceux qui séjournent effectivement au Canada. Mais les éternels favoris, l'Alberta et la Colombie-Britannique, gardent la préférence des touristes japonais.

Travaillant de concert avec des spécialistes en tourisme de toutes les provinces, le groupe de tourisme à Tokyo a attiré plus de 140,000 Japonais au Canada au cours de l'année dernière.

Comme toujours, les voyages du printemps et de l'été à Vancouver, Banff, Jasper et Calgary sont en tête de liste des destinations choisies. Mais les excursions de ski hivernal dans les Rocheuses, et les tournées de plus longue durée à Niagara Falls, Toronto, Montréal et Québec commencent à attirer un nombre toujours croissant de couples en lune de miel et de jeunes gens, qui forment la majorité des touristes japonais.

Plus de 50 % des Japonais qui se rendent à l'étranger pour faire du ski jettent leur dévolu sur le Canada. Durant les six premiers mois de 1983, on n'a enregistré qu'une légère augmentation (3 %) du contingent de touristes; par contre, le nombre des personnes séjournant plus de 24 heures était en hausse de 6 %. Cela signifie que les Japonais dépensent plus d'argent au Canada, et le montant réel est, en fait, au-dessus du chiffre officiel de $60 millions, parce que celui-ci ne tient pas compte des souvenirs et autres achats personnels.

La bonne table

JOSÉE BLANCHETTE

Un voile se lève sur le Japon : Azuma

Azuma, 901 est, rue Sherbrooke; téléphone : 525-5262.

On fait son entrée chez **Azuma** par la porte, bien sûr, mais aussi en soulevant le rideau derrière cette porte, séparant ce charmant repère des courses folles du monde extérieur. Le petit restaurant mène sa barque sans tambour ni trompette, au gré du courant, privilégié et protégé par un sens inné de la tradition. Azuma, c'est l'Est pour la traduction et l'Est évoque le Japon dans toute sa splendeur asiatique et exotique; exotisme qu'on nous sert sous la forme d'une cuisine typique mais dénuée de prétention chez Azuma.

Ici, les compromis cédés à l'Occident paraissent bien minces quand seules les petites baguettes de bois « jetables après usage » sont les uniques instruments laissés à notre disposition sur la table. Avis à ceux dont la dextérité manuelle ferait défaut ce soir-là !

Le charme discret d'Azuma tient à une série de petits détails accumulés qui nous conquièrent dès les premiers instants. Est-ce la dimension enveloppante de la salle ou bien le minuscule podium qui, tout au fond de la pièce, attire les plus terre-à-terre (gare aux courbatures suite au repas pris les jambes en lotus !), ou est-ce le *bonsai* trônant dans l'aquarium sur le bar, ou peut-être la musique vaporeuse, à moins que ces mille parfums embaumant l'air n'y soient pour quelque chose ? Bref, on ne sait, des cinq sens, lequel sera laissé pour compte dans l'aventure. Le dépaysement s'opère totalement lorsqu'on vous apporte, sitôt assis, une petite serviette chaude (comme dans les avions, le matin), mystérieusement parfumée et destinée à parfaire votre toilette corporelle avant le repas. Le sens proverbial des Nippons en matière d'hygiène se confirme une fois de plus et on ne saurait s'offusquer d'attentions aussi délicates.

Azuma propose, en plus des choix de la carte, trois menus complets qui évitent d'avoir à se tracasser avec l'équilibre du repas et permettent, de surcroît, d'expérimenter plusieurs spécimens d'une cuisine étrangère, et dans l'ordre en plus. L'entrée qui amorce ce menu, choisie par le chef, consiste en trois minuscules bouchées : deux fèves gourganes se chevauchant, au goût prononcé de poisson, un morceau de poulet mariné et une petite tranche de terrine (à l'orientale) au crabe et aux légumes. Dans tout cela, rien de bien substantiel. Heureusement, car la suite fera se succéder devant nous des plats tous plus féériques et abondants les uns que les autres. Vient ensuite le *sashimi*, un classique pour ceux que l'expérience du poisson cru n'effraie pas trop. De belles tranches de saumon, de thon et de maquereau s'agencent dans l'assiette, accompagnées d'une sauce qu'on rehausse à volonté de moutarde verte. Quelques essais suffiront à faire de vous un amateur ou à prendre définitivement ce plat en horreur. Au choix ! Puis, arrive la soupe de *miso*, servie dans un petit bol de bois laqué au couvercle assorti : bouillon opaque qu'on s'approprie goulûment à même le bol et dans lequel baignent quelques morceaux de *tofu*.

Le *sukiyaki*, pièce centrale de l'avalanche, est cuit sous vos yeux. Mais entendons-nous bien : ceci ne s'apparente pas au spectacle de haute voltige où, comme par magie, vient atterrir dans votre assiette un savant mélange de boeuf et de légumes, assaisonnés d'un cri guttural poussé par le chef « d'occasion ». Le tout mijote plutôt doucement dans une gamelle électrique où se côtoient les minces tranches de boeuf, les gros morceaux de *tofu* et de légumes variés, arrosés de sauce soja bien sucrée et de *saké*. Le plat manque juste un peu de finesse pour paraître tout à fait exotique.

Le *tempoura*, choisi à la carte, et dont les crevettes reposent sur un treillis de bois en forme d'éventail, a toutes les qualités aériennes d'une friture réussie. La pâte à frire translucide qui enveloppe fruits de mer et légumes vient chatouiller une huile légère qui ne masque aucune saveur. On peut, au goût, ajouter du gingembre frais à la sauce qui accompagne le *tempura*. Une salade *wakamé*, à base d'algues, de chou et de carotte émincée, ajoute une note finale à cette symphonie bien orchestrée et qui pourrait vous laisser sur une fausse note si le goût particulier des algues ne faisait pas partie des habitudes douillettes de vos papilles gustatives.

Au dessert, la traditionnelle crème glacée au thé vert est remplacée par une parente lointaine à la vanille copinant avec quelques tranches de mandarines ... en boîte. Mais comme a dit le très sage Yamuguchi : « Qui se soucie de regarder la fleur de la carotte sauvage au temps des cerisiers ? » Enfin, une tasse de thé (servie sans cérémonie) conclut la chose, et nous devisons sur l'amabilité du personnel et le soin méticuleux apporté à l'enchaînement de ce repas. Si le *kimono* révèle en eux la vraie nature japonaise, alors c'est sûr, l'habit fait le moine !

Ce repas pour deux personnes, avant *saké*, taxe et service, coûte $30.

Jardins Sakura
Cuisine japonaise
2153 rue Crescent
Montréal
Tél.: 288-9122

Tokio Sukiyaki
Cuisine Japonaise depuis 1961
L'ambiance du Vieux Japon
Les Salons privés « Tatami »
Pour réservations: 737-7245
7355 Mountain Sights
(Métro Namur)

RESTAURANT OSAKA
DEPUIS 14 ANS DÉJÀ
NOUS VOUS OFFRONS LA CUISINE
JAPONAISE:
FAMILIALE
AUTHENTIQUE
COMME À LA MAISON
COMME CHEZ-SOI
VENEZ NOUS VOIR !
2137 BLEURY TÉL.: 849-3438

Restaurant Yamabuki
Cuisine Japonaise
Spécialité:
La cuisine de « Hokkaido »
Une soirée intime dans les cabines privées
Pour réservations: 875-2339
1184 rue Bishop
(Centre-ville)

KOBÉ
Le Steakhouse Japonais
BAR-SALON EXOTIQUE
COMBINAISON DE STEAK ET POULET
MIDI 4,95$ SOIR 7,95$
Une combinaison de steak et poulet préparée "spectaculinairement" devant vous avec soupe (souper), salade, champignons, légumes, thé et dessert (crème glacée)
(Excepté le samedi et les jours fériés)
REPAS GRATUIT «BONNE FÊTE»
(du 15 mars au 10 mai 1984)
La personne fêtée parmi un groupe de 4 convives et plus aura droit à un repas (combinaison) gratuit. Preuve d'identité requise (taxes, pourboires et consommations non inclus). Sur réservation seulement. (Excepté le samedi et les jours fériés)
KOBÉ À prix incomparable, un dîner complet à partir de 7,95$ (soupe à l'oignon, salade verte, champignons, légumes, viandes, riz, dessert et thé)
ORGANISEZ VOS DÎNERS DE GROUPE, BANQUETS ET RÉCEPTIONS DE MARIAGE À LA JAPONAISE.
CERTIFICATS CADEAUX DISPONIBLES
Réservations recommandées: 254-9926
6720 est, rue Sherbrooke
Métro Langelier ou autobus 185. Entrée Motel Le Marquis
Ouvert le midi du lundi au vendredi — Le soir 7 jours
Acceptons toutes cartes de crédit majeures

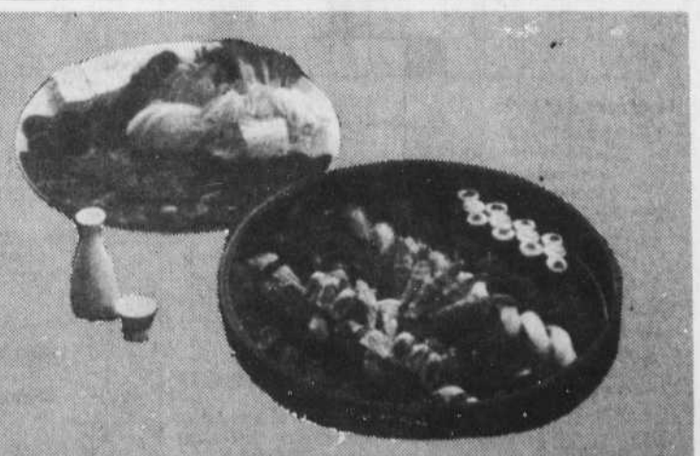
KATSURA
RESTAURANT JAPONAIS
Sushi artistique
et
repas traditionnel et intime
2170 rue de la Montagne
Pour réservations, appeler (514) 849-1172
« Tatami » petites salles privées à votre disposition

AVIS PUBLICS

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.

3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-065769-833. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, -vs- VEZINA ROGER "GARAGE R.U. ENR.", partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 26 mars 1984 à 14:00 heures. Au: 2394, Du Havre, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROGER VEZINA "GARAGE R.U. ENR.", saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau métal noir 3 tiroirs, 1 chaise pivotante tissus et cuirrette noire, 1 chaise en métal pliante grise, 1 compresseur orange de marque Divilbiss, 1 système d'alarme digital Security Controls, 1 établi en bois à 3 portes et deux tiroirs, 1 lecteur de cassettes 8 pistes de marque Magnasonic, 10 phares neufs de marque diverses, 1 coffre neufs de marque diverses, 1 extincteur de couleur rouge, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL BOILEAU, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 12 mars 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-049956-837. BOUTHILLIER RIOUX INC., partie demanderesse, — VS — EXCAVATION ROBEC INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 27 mars 1984 à 15:00 heures. Au: 2415 Arcand, à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de EXCAVATION ROBEC INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 air climatisé encastré sans marque apparente, 1 appareil Paymaster, 1 base de CB Motorola, 1 machine à écrire électrique IBM, 1 photocopieur SCM avec son cabinet en métal 2 portes, 1 bureau en bois 5 tiroirs, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL BOILEAU, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 12 mars 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-059264-833. GULF CANADA LTÉE, partie demanderesse, — VS — MICHAUD BILL, partie défenderesse, SER. RAP. MESAG. CAN. LTÉE, tierce-saisie. PRENEZ AVIS que le 26 mars 1984 à 14:00 heures. Au: 3465, Côte-des-Neiges #32, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SERVICE RAPIDE DES MESSAGERIES CANADA LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau plat dessus mélannine noir, 1 bahut en bois, 1 classeur en métal 2 tiroirs horizontale, 1 appareil de marque Realistic, 1 lampe de table, 2 fauteuils pivotants, 1 fauteuil cuirette noir, 1 ordinateur de marque digital, 2 écrans cathodique digital avec clavier, 1 imprimante digital, 1 table de conférence 3 fauteuils, 1 table de travail, 1 bureau plat 2 tiroirs, beige, 1 fauteuil pivotant, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL BOILEAU, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 9 mars 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-001460-844. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — SAN. RUZA "BAR SALON LE SABOT D'OR ENR.", partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 26 mars 1984 à 16 heures au 4250, St-Denis, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SAJN. RUZA "BAR SALON LE SABOT D'OR ENR." saisis en cette cause, consistant en: 8 chaises en cuirette rouge, 1 évier en acier inoxidable à deux lavabos, 1 cafetière à 4 ronds brun pour o matic, 1 réfrigérateur à liqueur, 2 supports à chips, 1 friteuse au gaz Garland en acier inoxidable avec 4 paniers de marque Garland, 1 plaque chauffante en acier inoxidable, 13 bombonnes de liqueurs douce pleine, 1 lot divers de menus articles assortis, 1 lot de vaisselle de restaurant, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL BOILEAU, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 12 mars 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: ST83/4185. VILLE DE VERDUN, partie demanderesse, — VS — MORIN YVAN, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 26 mars 1984 à 11:30 heures. Au: 366, Gordon, Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de YVAN MORIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Pontiac modèle Leman, 1976 de couleur gris portant l'immatriculation DR 980 Québec 1984 le tout avec acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL EMOND, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 12 mars 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: CR83/0376. VILLE DE VERDUN, partie demanderesse, — VS — MORIN YVAN, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 26 mars 1984 à 11:00 heures. Au: 366, Gordon, Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de YVAN MORIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Pontiac modèle Leman, 1976 de couleur gris portant l'immatriculation ADR 980, Québec 1984, le tout avec acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL EMOND, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 12 mars 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-057646-825. RADIODIFFUSION MAISONNEUVE LTÉE, partie demanderesse, -vs- BEDRU INC. (FERLUCCI JEANS INC.), partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 27 mars 1984 à 12:30 heures. Au: 7250 Millen #201, à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de BEDRU INC. (FERLUCCI JEANS INC.), saisis en cette cause, consistant en: 2 terminaux Condel et 2 imprimantes, 1 machine à écrire Underwood, 1 machine à écrire IBM, 1 photocopieur Canon, 1 écran terminal Golden II et son imprimante de marque Gemini, 1 grande armoire en métal beige, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 12 mars 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-066565-839. ALIMENTATION APROS MONTRÉAL INC., partie demanderesse, — VS — ALAIN MAILHOT, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 26 mars 1984 à 14:00 heures. Au: 6312 De La Roche, à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ALAIN MAILHOT, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Chevrolet Citation 1983, de couleur maron, modèle Hatchback, plaque # ABF 080, Que. 84, 1 laveuse McClary, 1 téléviseur couleur meuble 26" Admiral, 1 table à café rectangulaire vitrée, 1 table de coin de même style, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT Renseignements: DANIEL BOILEAU, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 12 mars 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-068359-839. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — DENIS MARIANNA SICORELLO, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 27 mars 1984 à 10:00 heures. Au: 2204, Ste-Catherine Ouest, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DENIS MARIANNA SICORELLO, saisis en cette cause, consistant en: 2 hautparleurs Realistic, 1 distributrice à café Brewmatic, 1 moulin à café, 1 lave-vaisselle pour verres, 1 récepteur AM FM Sony, 1 réfrigérateur 4 portes, 1 caisse enregistreuse Sharp, 1 réfrigérateur 2 portes, 1 téléviseur noir et blanc Sanyo, 1 four à pizza sans marque, 1 four micro-ondes Litton, 1 compresseur Frigidaire, 1 cuisimière au gaz 6 ronds, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DENIS ST-LOUIS, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 12 mars 1984.

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-014310-831. LA COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT, demanderesse —VS— B & L. BERNIER & LIMOGES INC. et ANTONIO LIMOGES, défendeurs et NEGOTECH LTÉE, intervenante. Le 26 mars 1984, à 11:00 heures au domicile du défendeur Antonio Limoges au No 952 rue Des Cerisiers en la cité de Terrebonne, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur Antonio Limoges, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Quasar, 1 système de son Lloyd's et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE RIVARD, huissier. Montréal, le 13 mars 1984.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-067301-833. IRVING L. ADESSKY ET ALS, demandeurs —VS— CAROLINE MARY COOPER SMITH, défenderesse. Le 28 mars 1984, à 14:00 heures au domicile de la défenderesse au No 20389 rue Lakeshore Road en la cité de Baie d'Urfé et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 2 terminaux Condel et 2 imprimantes, 1 machine à écrire Underwood, 1 machine à écrire IBM, 1 photocopieur Canon, 1 écran terminal Golden II et son imprimante de marque Gemini, 1 grande armoire en métal beige, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD GAUTHIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 15 mars 1984.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-042859-830. GAZETTE MONTRÉAL LTÉE, partie demanderesse —VS— HENRY ANTOINE, défendeur. Le 27 mars 1984, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 3817 rue Girouard en les cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. Quasar, 1 T.V. RCA meuble et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD GAUTHIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 15 mars 1984.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-042859-830. LA COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT, demanderesse —VS— B & L. BERNIER & LIMOGES INC. et ANTONIO LIMOGES, défendeurs et NEGOTECH LTÉE, intervenante. Le 26 mars 1984, à 11:00 heures au domicile du défendeur Antonio Limoges au No 952 rue Des Cerisiers en la cité de Terrebonne, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur Antonio Limoges, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Quasar, 1 système de son Lloyd's et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE RIVARD, huissier. Montréal, le 13 mars 1984.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-066350-842. PETER LAI, demandeur —VS— JEAN-PAUL DIAMOND ET AL, défendeurs. Le 27 mars 1984, à 11:00 heures au domicile des défendeurs au No 1912 rue St-François, en la ville de Ste-Julienne en le district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion 6 roues GMC 1976 déchargeur No. de série: C9E5381122449, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, huissier, 842-9192. Montréal, le 15 mars 1984.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-053469-834. LIVERMAN, LIVERMAN & ZIMMERMAN, demandeurs —VS— G.M. COMMUNICATION TOWERS LTD. ET AL, défendeurs. Le 26 mars 1984, à 12:00 heures à la place d'affaires des défendeurs au No 2060 rue Charland en les cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à écrire Olivetti, 1 machine à écrire IBM, 1 remorque double Axle & Acc., etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier, 842-9192. Montréal, le 15 mars 1984.

Canada, Province de Québec, District de St-François, COUR PROVINCIALE. No.: 480-02-000090-83. TRANSPORT AUDET ET MEGANTIC LTÉE, partie demanderesse, -vs- BONJOUR JEANS LTÉE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 27 mars 1984 à 14:00 heures. Au: 350 Louvain ouest #505, à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de BONJOUR JEANS LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 1 réfrigérateur de marque Danby Ignus, 1 photocopieur de marque Toshiba, 1 appareil Paymaster, 1 appareil Pitney Bowes, 1 machine à écrire Smith Corona, 1 bureau en bois et métal beige 5 tiroirs, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 12 mars 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-000212-843. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, -vs- PIERRETTE PELLAN, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 27 mars 1984 à 13:00 heures. Au: 1751 Cr. Theoret, à Brossard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PIERRETTE PELLAN, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile Ford LTD 1979, 2 portes de couleur rouge vin, plaque # 296M200 Que. 84, 1 cyclomoteur Yamaha 49.9 cc 1978 plaque # 112568 Que. 82, 1 congélateur Viking 19 pi. cube, 1 air climatisé Slide Aire, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: NORMAND POISSANT, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 12 mars 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: ST83/5348. VILLE DE VERDUN, partie demanderesse, -vs- FRENETTE ROLAND, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 27 mars 1984 à 10:30 heures. Au: 3624 Wellington, Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROLAND FRENETTE, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Chrysler modèle Newport, de couleur noir, immatriculé 367S053. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL EMOND, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 12 mars 1984.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-059478-839. CONTROL DATA INSTITUTE, partie demanderesse —VS— CHRISTOPHER JOHN CHARLTON, défendeur. Le 27 mars 1984, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 1613 rue Millar en la cité de St-Laurent et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. Zénith et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD GAUTHIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 15 mars 1984.

Province de Québec, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No.: 60-3507. LA VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse —VS— HYMAN SHEINFELD, défendeur. Le 26 mars 1984, à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 6742 rue De Vimy en les cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Hitachi port. et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 15 mars 1984.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. No.: 705-02-741-835. VILLE DE LE GARDEUR, demanderesse, — VS — JOSÉ DANIEL ESTENSORO, défendeur. Le 26 mars 1984, à 10 heures au domicile du défendeur au No 105 rue Notre-Dame, en la cité Ville Le Gardeur, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois; 1 machine à pneus; 1 compresseur Bleu Bruner; 1 étau; 1 ensemble de torches et de cadrans; 1 « grinder » Machita. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANY GRAND MAISON, huissier, 759-5556. Joliette, le 9 mars 1984.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-064417-830. COMPAGNIE DE FINANCE BENEFICIAL DU CANADA, partie demanderesse, -vs- PIERRE CHARBONNEAU, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 27 mars 1984 à 14:00 heures. Au: 1359, Ontario Est, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PIERRE CHARBONNEAU, saisis en cette cause, consistant en: 1 vieux meuble en bois antique 4 tiroirs, 1 vaissellier 1 porte vitré, 1 moulin à coudre Singer, 1 glacière antique, 1 bureu en métal noir, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL BOILEAU, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 12 mars 1984.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-014199-785. FEDERAL INSURANCE COMPANY ET AL, demandeurs —VS— CAMILLO CAUCCI (LA HUTTE À SANDWICH), défendeur. Le 26 mars 1984, à 11:00 heures à la place d'affaires du défendeur au No 5707 rue Sherbrooke ouest en les cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 machine Greyhound Casion games, 1 four micro-ondes Kenmore, 1 T.V. Sylvania couleur et controle à distance, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD GAUTHIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 15 mars 1984.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. No.: 705-02-002127-835. VILLE DE LE GARDEUR, demanderesse, — VS — DANIEL ESTENSORO & AL.S, défendeurs. Le 26 mars 1984, à 10 heures au domicile des défendeurs au No 105 rue Notre-Dame en la cité Le Gardeur, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en: 1 soudeuse électrique; 2 ensembles de torches à souder; 1 machine à liqueur; 1 machine à poser les pneus; 1 compresseur Brunner 2 cylindres. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANY GRAND MAISON, huissier, 759-5556. Joliette, le 8 mars 1984.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. No.: 705-02-002132-835. VILLE DE LE GARDEUR, demanderesse, — VS — DANIEL ESTENSORO & AL.S, défendeurs. Le 26 mars 1984 à 10 heures au domicile des défendeurs au No 105 rue Notre-Dame en la cité Le Gardeur district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en: 1 soudeuse électrique; 2 ensembles de torches à souder; 1 machine à liqueur; 1 machine à poser les pneus; 1 compresseur 2 cylindres. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANY GRAND MAISON, huissier, 759-5556. Joliette, le 8 mars 1984.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE., No.: 705-02-0-02215-838. PAUL A. MARION, demandeur, — VS — DANIELLE HARPER, défenderesse. Le 26 mars 1984 à 10:30 heures au domicile de la défenderesse au No 74 Terrasse Villebon en la cité Repentigny, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Pinto familiale brune; 1 lave-vaisselle Kelvinator; 1 télécouleur 20" Quazar; 1 bibliothèque en bois 6'X5' environ. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANY GRAND MAISON, huissier, 759-5556. Joliette, le 8 mars 1984.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. No.: 705-02-000264-836. LES BOISERIES REPENTIGNY LTÉE, demanderesse, — VS — JOSEPH AGOSTINO, défendeur. Le 28 mars 1984 à 15 heures au domicile du défendeur au No 82 rue Levis en la cité St-Bruno, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Buick Régal Landeau 1976 2 portes de couleur rouge et accessoires. Conditions: ARGENT COMPTANT. GILLES DALCOURT, huissier, 759-5556. Joliette, le 8 mars 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-056416-832. L.H. GRISE INC., partie demanderesse, -vs- RAHILL KAMAL, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 27 mars 1984 à 10:00 heures. Au: 6505, Pinard, Brossard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de KAMAL RAHILL, saisis en cette cause, consistant en: 1 ensemble stéréophonique comprenant 1 récepteur am fm stéréo, 1 amplificateur Technics, 1 lecteur cassettes Akai, 2 haut parleurs Akai, 1 téléviseur Toshiba portatif 12", 1 table pour téléviseur en bois sur roues, 1 mobilier de salon 5 mcx style modulaire en tissu brun avec coussins. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: NORMAND POISSANT, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 12 mars 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No.: 500-27-031536-826. SOUS-MINISTRE DU REVENU, partie demanderesse, -vs- HENRI-PAUL GAUDREAULT, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 26 mars 1984 à 13:30 heures. Au: 6141 Du Bocage, à Anjou, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de HENRI-PAUL GAUDREAULT, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur de marque Panasonic environ 26" avec cablo-sélecteur Jerrold, 1 fauteuil en tissus 4 places bleu et en bois brun, 1 meuble en bois brun avec stéréo à l'intérieur, 1 réfrigérateur Philco, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: GILLES POIRIER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 12 mars 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 01-000164-83. VILLE DE VERDUN, partie demanderesse, -vs- GUY BOUCHARD "G-M SERIGRAPHIE INC.", partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 26 mars 1984 à 10:30 heures. Au: 1144 Hickson, à Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GUY BOUCHARD "G-M SERIGRAPHIE INC", saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à chèque Paymaster, 1 machine graphique Filbar avec accessoires, 1 bureau en bois 7 tiroirs, 1 classeur en métal gris, 1 extincteur chimique Flag, 1 étagère en métal 4 tablettes, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL EMOND, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 12 mars 1984.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR MUNICIPALE DE ST-EUSTACHE. No.: 500-02-050935-837. VILLE DE ST-EUSTACHE, demanderesse, — VS — ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX C.S. INC., défenderesse. Le 28 mars 1984 à 13:30 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 3382 rue Fleury est en la cité de Montréal Nord, district de Mtl., seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau de secrétaire en bois & arborite; 1 bureau exécutif en bois; 1 filière Econex, format légal, 4 tiroirs; 1 dactylo Smith Corona électrique. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL FORTIN, huissier, 472-4762. St-Eustache, le 12 mars 1984.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR MUNICIPALE DE ST-EUSTACHE. No.: 02390. VILLE DE ST-EUSTACHE, demanderesse, — VS — NORMAND LARUE, défendeur. Le 28 mars 1984 à 11 heures au domicile du défendeur au No 1190 rue Bossuet, app. 9 en la cité de Montréal, district de Mtl., seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 Chrysler Newport 1973. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL FORTIN, huissier, 472-4762. St-Eustache, le 12 mars 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-27-008043-830, Dossier F: 103 CM. CLAUDE MEUNIER, PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, -vs- ENRICO FERRARA, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 26 mars 1984 à 12:00 heures. Au: 8200 Louis XIV, à St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ENRICO FERRARA, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Ford Pick Up F250 1976 pour remorquage, de couleur bleu, plaque # AMM 205. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: GILLES POIRIER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 12 mars 1984.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR MUNICIPALE DE ST-EUSTACHE. No.: 03843. VILLE DE ST-EUSTACHE, demanderesse, — VS — DANIEL LÉVESQUE, défendeur. Le 27 mars 1984 à 10 heures au domicile du défendeur au No 3258 rue Bougainville en la cité de Boisbriand, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Toyota Corolla 2 portes. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL FORTIN, huissier, 472-4762. St-Eustache, le 12 mars 1984.

Province de Québec, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No.: 83-3341. LA VILLE DE MONTRÉAL., partie demanderesse —VS— LES PAYSAGISTE LASALLE ENRG., partie défenderesse. Le 21 mars 1984, à 11:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 1401 rue Verdi en la cité de LaSalle et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Pick-Up Chevel 1978 Custom Deluxe 20 imm. F488-743, 1 bureau 5 tiroirs en métal, 1 chaise sur roue, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN LAFORTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 15 mars 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 505-27-021141-826. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, -vs- VASSOR LOUBERT, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 26 mars 1984 à 13:00 heures. Au: 6130 Renoir #1, à Montréal-Nord, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de VASSOR LOUBERT, saisis en cette cause, consistant en: 1 télévision couleur de marque RCA environ 18". Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: GILLES POIRIER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 12 mars 1984.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. No.: 705-02-002053-833. JEAN MILLETTE, demandeur, — VS — LES ENTREPRENEURS BUCARO INC., défenderesse. Le 28 mars 1984, à 15 heures au domicile de la défenderesse au No 6225 rue Jean-Talon Est # 4 à Montréal en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 cuisinière électrique 4 ronds — Infurte Heat; 1 paymaster # CRB 83349; 1 petit radio Réveil Realistic — chronomatic 211; 1 table de cuisine (dessus imitation noyer); 1 banc de cuir 3 places (noir et chrome); 1 filière de métal gris, 4 tiroirs; 1 chaise capitaine tissu noir et chrome; 1 filière de métal beige et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GILLES DALCOURT, huissier, 759-5556. Joliette, le 8 mars 1984.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR MUNICIPALE DE ST-EUSTACHE. No.: 700-02-002154-830. LORRAINE LAVOIE FRANCOEUR, demanderesse, — VS — GRUES A TOUR MARCEL ROY INC., défenderesse. Le 27 mars 1984 à 10:30 heures au lieu d'entreposage de la défenderesse au No 3949 rue Le Mans en la cité de Laval district de Mtl., seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 2 élévateurs, comprenant 1 cage avec cadrage, jaune; 1 élévateur, comprenant 1 cage avec cadrage, verte; 1 lot de pièces variées pour élévateur. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL FORTIN, huissier, 472-4762. St-Eustache, le 12 mars 1984.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-057375-839. LES ALIMENTS TROIS FRÈRES LTÉE, partie demanderesse —VS— BOULANGERIE QUALITÉ CACHERE DE MONTRÉAL (WILDERTON) LTÉE, partie défenderesse. Le 26 mars 1984, à 15:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 2865 rue Van Horne en les cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 2 réfrigérateurs Coldsteam & acc., 1 four micro-ondes, 1 four Old Hickory & acc., etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 15 mars 1984.

Province de Québec, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No.: 62-429. LA VILLE DE MONTRÉAL., partie demanderesse —VS— M. HUBERT CHATEAU, défendeur. Le 27 mars 1984, à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 235 rue Sherbrooke ouest, app. 1709 en les cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Hitachi et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN LAFORTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 15 mars 1984.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR MUNICIPALE DE ST-EUSTACHE. No.: 03843. VILLE DE ST-EUSTACHE, demanderesse, — VS — DANIEL LÉVESQUE, défendeur. Le 27 mars 1984 à 10 heures au domicile du défendeur au No 3258 rue Bougainville en la cité de Boisbriand, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Toyota Corolla 2 portes. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL FORTIN, huissier, 472-4762. St-Eustache, le 12 mars 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-068440-83-8. MARBRODEC INC., partie demanderesse, -vs- MARIE CLAIRE LESSARD, partie défenderesse. Le 27 mars 1984 à 11:30 heures au 203 Boul. des Laurentides, LAVAL district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MARIE CLAIRE LESSARD, saisis en cette cause, consistant en: 2 baignoires; 2 éviers de style Italien; etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: DANIEL JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 5ième jour de mars 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-061110-83-4. ÉQUIPEMENTS DE RESTAURANT RICHARD, partie demanderesse, -vs- YVAN FRASER, partie défenderesse. Le 27 mars 1984 à 12:30 heures au 107-A, Jacques Cartier, VALLEYFIELD, district de BEAUHARNOIS, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de YVAN FRASER, saisis en cette cause, consistant en: 1 friteuse de marque M.K.E.; 1 poêle 4 ronds de marque Mc Clary; équipements de restaurant; etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: CARL LORTIE, huissier, 288-0211. Montréal, ce 5ième de mars 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-002654-841. SOUS-MINISTE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, -vs- GLORIA STOTLAND, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 26 mars 1984 à 12:00 heures. Au: 4645 Cote Ste-Catherine, à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GLORIA STOTLAND, saisis en cette cause, consistant en: 1 piano à queue avec son banc, 1 récepteur AM FM Lloyds, 1 sofa 4 places de couleur beige, 1 meuble en bois 2 portes, 1 ensemble de salle à diner comprenant: 1 table rectangulaire, 8 chaises en bois et matériel, 1 meuble 1 tiroir 2 portes, 1 vaissellier 3 tiroirs 5 portes, 1 bahut 6 tiroirs 2 portes, 1 bureau de travail 7 tiroirs et 1 chaise, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DENIS ST-LOUIS, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier

La première centrale nucléaire de l'Afrique du Sud finalement en opération

LE CAP (AFP) — La première centrale nucléaire du continent africain a commencé à fonctionner hier à Koeberg près du Cap, en Afrique du Sud.

L'événement a été annoncé par le ministre de l'Énergie et des Mines, M. Denis Steyn, qui l'a salué devant le Parlement comme l'aboutissement d'une longue route de recherches, de planification, de construction et de mesures de sécurité, qui sera d'une grande importance pour l'Afrique du Sud.

La centrale de Koeberg, construite clés-en-mains par un consortium français pour un coût total de 2.5 milliards de rands ($2 milliards), selon la compagnie nationale d'électricite (ESCOM), est constituée de deux réacteurs de 920 mw chacun, refroidis à l'eau (de mer) pressurisée.

Le premier réacteur, qui a divergé hier matin, montera progressivement en puissance pour commencer à alimenter le réseau d'ESCOM vers le 15 avril. Il devrait fonctionner à pleine puissance en juillet. Le chargement du second reacteur est prévu pour septembre et le début de son fonctionnement vers le mois de décembre.

La divergence est le phénomène qui marque le début de la désintégration en chaîne du combustible nucléaire contenu dans le coeur du réacteur et qui constitue la toute première étape de la mise en route progressive d'une centrale nucléaire.

L'entrée de l'Afrique du Sud dans l'ère nucléaire, selon la formule du ministre de l'Énergie, a été retardée de près d'un an en raison d'un sabotage en décembre 1982 revendiqué par l'ANC, le Congrès national africain en lutte dans la clandestinité contre l'apartheid.

Koeberg 1 et 2 fourniront environ 7% de la consommation d'électricité du pays. L'Afrique du Sud, qui possède les troisièmes réserves d'uranium du monde occidental, n'a jamais fait savoir publiquement d'où venait la première charge de combustible des réacteurs, de l'uranium enrichi à 3%.

L'Afrique du Sud a mis au point sa propre méthode d'enrichissement d'uranium et a refusé, en principe pour protéger ses secrets technologiques, de signer le traité de non-prolifération nucléaire. Elle prévoit dans un second temps de fournir elle-même le combustible enrichi de ses centrales.

La centrale de Koeberg est toutefois soumise au contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui a installé caméras et divers instruments de contrôle sur le site.

Marcel Parent, président de la CECM, sera candidat du PLQ dans Sauvé

par Pierre O'Neill

Le président de la Commission des écoles catholiques de Montréal sera vraisemblablement le candidat du Parti libéral du Québec à l'élection partielle qui se tiendra dans le comté de Sauvé.

Un membre de l'entourage de M. Robert Bourassa a confié hier au DEVOIR que M. Marcel Parent se portera candidat à la convention que le parti prévoit organiser pour la fin avril ou le début de mai. Dès que l'ex-ministre des Affaires intergouvernementales, M. Jacques-Yvan Morin, eut annoncé son intention d'abandonner le siège de Sauvé, les libéraux ont entrepris de convaincre M. Parent de se lancer en politique active. Tout en confirmant avoir été approché par la direction du PLQ, M. Parent a indiqué hier qu'il n'avait pas pris sa décision et qu'il entendait poursuivre sa réflexion.

Fonctionnaire à la Ville de Montréal, âgé de 51 ans, M. Parent assume la présidence de la CECM depuis seulement le mois de juin dernier. Diplômé de l'Université de Montréal en éducation physique et récréation, il occupe au sein de l'administration municipale le poste d'assistant au directeur du service des loisirs et des sports. Il ne cache pas ses préférences politiques et il est d'ailleurs membre actif de l'Association libérale du comté de Sauvé.

L'élection de M. Parent à la convention libérale apparaît acquise, considérant que la direction du parti a personnellement sollicité sa candidature. Pour leur part, les militants péquistes du comté de Sauvé commencent seulement à se remettre de la perte de leur député-ministre et, de l'avis des organisateurs du parti, il pourrait encore s'écouler plusieurs semaines avant que se manifestent des aspirants à la succession de M. Jacques-Yvan Morin.

Le comté de Sauvé est considéré comme l'une des forteresses du Parti québécois qui l'a emporté une première fois en 1973 avec une majorité de 2,760 voix. Réélu en 1976, M. Morin a accrû sa majorité à 13,372 voix. Aux élections générales de 1981, il a remporté la victoire contre le président du conseil scolaire de l'île de Montréal, M. Jacques Mongeau, mais avec une majorité réduite à 2,377 voix. Lors de ces dernières élections, c'est M. Marcel Parent était l'organisateur en chef de la campagne électorale de M. Mongeau.

En annonçant hier son départ de la vie politique active, le député libéral de Marguerite-Bourgeois, M. Fernand Lalonde, a également déclenché le processus vers la tenue d'une élection partielle qui pourrait avoir lieu aussi tard qu'à l'automne. Déjà, M. Bourassa a fait savoir qu'il ne serait pas candidat. Enfin, la démission du ministre Pierre Marois obligera le premier ministre à tenir une élection partielle avant l'été dans le comté de Marie-Victorin. Les libéraux tiendront leur convention dimanche après-midi et il est acquis que M. Guy Pratt sera le choix des militants libéraux. Du coté du Parti québécois, le conseiller au programme, M. Jules-Pascal Venne doit annoncer sa candidature au cours de la semaine prochaine.

Le président de l'Alliance réclame la réouverture immédiate du décret

par Jean-Pierre Proulx

« Je ne vous cacherai pas que mes collègues et moi sommes accablés par la description des faits qui ont été portés à notre connaissance », a déclaré hier le président du Conseil supérieur de l'éducation, M. Claude Benjamin, à l'issue du témoignage de l'Alliance des professeurs de Montréal sur leur condition d'enseignant.

Au terme de la présentation de son volumineux mémoire, présentation qui a duré toute l'après-midi, le président de l'Alliance, M. Rodrigue Dubé a réclamé « la réouverture immédiatre du décret pour obtenir (notamment) le respect du statut professionnel et de l'autonomie des enseignants, la fin de l'arbitraire des directions d'écoles, des tâches qui respectent la formation et les aptitudes des enseignants, la disparition des tâches inutiles, la disparition des tâches farfelues (étalées) sur plusieurs niveaux et plusieurs matières, l'équité dans la répartititon ds tâches d'enseignement, etc ».

M. Dubé a demandé au Conseil de ne pas attendre la fin de son étude pour intervenir auprès du gouvernement mais de le faire « dans les plus brefs délais » pour mettre fin au « gâchis » actuel.

À cela, M. Benjamin a répété très clairement ce qu'il avait dit la veille: « Honnêtement, il nous sera difficile de conclure que face à la situation décrite, la négociation constitue LA solution. Nous entretenons quelques doutes sur la possibilité qu'elle puisse reprendre. Et si elle devait reprendre, on doute qu'elle donne des résultats. L'expérience montre que ce n'est toujours la voie la plus rapide ».

Le bilan de la situation dressé par l'Alliance ressemble très substantiellement, quant au fond, à ce qui a été dit au cours des derniers jours par d'autres syndicats d'enseignants. On y a entendu les mêmes expressions, les mêmes formules et, tout compte fait, la même analyse. L'Alliance a tout de même insisté sur des problèmes propres à Montréal comme l'intégration des enfants allophones et les milieux défavorisés.

Mais le message fondamental a été le même: les décrets sont une manifestation du mépris du gouvernement à l'endroit des enseignants et la population, à cause de la propagande, s'est mise à la partager.

Les enseignants, écrasés par une tâche démesurément alourdie, ploient sous le fardeau au point où ils sont de plus en plus démotivés, que plusieurs sont malades et veulent quitter les rangs de ce qui a cessé pour eux d'être une profession valorisante.

L'originalité de la présentation de l'Alliance a en réalité tenu moins du fond du discours que de la mise en scène construite pour illustrer la gravité du « drame » que vivent ses membres.

Ainsi, le syndicat avait intitulé son mémoire « S.O.S. », trois lettres bien visibles imprimées en rouge. On a joint au mémoire, mais sous la même couverture, le « cahier de doléances » recueilli en 13 jours auprès de 3,000 enseignants. Dûment numérotées et classées, elles s'étalent sur deux colonnes pendant 359 pages.

AVIS PUBLICS

PRENEZ AVIS que la requérante, CANADA STARCH COMPANY INC., s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir les permis spéciaux suivants:

1) TRANSPORT SPÉCIALISÉ — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT
De Lennoxville et Pointe-Claire à la frontière Québec/Ontario (tous ports d'entrée) pour le transport de marchandises pour le compte de Québec Maple Products Inc., Deleco Corporation et Casco Company (société formée de Canada Starch Company Inc., Québec Maple Products Inc., Ault Foods Ltd. et Labatt Brewing Company Ltd.) et retour.
DESTINATION ET ORIGINE EN ONTARIO:
Tous points dans la province d'Ontario.
RESTRICTION:
Ce permis ne pourra être exploité qu'en conjunction avec les autorités complémentaires requises.

2) TRANSPORT SPÉCIALISÉ — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT
De la frontière Québec/Ontario (tous ports d'entrée) à tous points dans la province de Québec pour le transport de marchandises pour le compte de Deleco Corporation et Casco Company (société formée de Canada Starch Company Inc., Québec Maple Products Inc., Ault Foods Ltd. et Labatt Brewing Company Ltd.).
ORIGINE EN ONTARIO:
Cardinal, Port Colborne, London et Toronto Métropolitain.
RESTRICTION:
Ce permis ne pourra être exploité qu'en conjonction avec les autorités complémentaires requises.

3) TRANSPORT SPECIALISÉ — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT
De Lennoxville et de Pointe-Claire à la frontière Québec/Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée) pour le transport de marchandises pour le compte de Québec Maple Products Inc., Deleco Corporation et Casco Company (société formée de Canada Starch Company Inc., Québec Maple Products Inc., Ault Foods Ltd. et Labatte Brewing Company Ltd.).
DESTINATION:
Tous points dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

4) TRANSPORT SPÉCIALISÉ — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT
De Lennoxville et de Pointe-Claire à tous points dans la province de Québec dans un rayon de 1,200 kilomètres et retour, pour le transport de marchandises pour le compte de Québec Maple Products Inc., Deleco Corporation et Casco Company (société formée de Canada Starch Company Inc., Québec Maple Products Inc., Ault Foods Ltd. et Labatt Brewing Company Ltd.).

5) TRANSPORT SPÉCIALISÉ — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT — CITERNE
De la frontière Québec/Ontario (tous ports d'entrée) à tous les points situés dans la province de Québec pour le transport, par véhicules citernes, de marchandises sèches ou liquides en vrac et retour de Montréal et de Québec, pour le compte de Casco Company (société formée de Canada Starch Company Inc., Québec Maple Products Inc., Ault Foods Ltd., et Labatt Brewing Company Ltd.).

ORIGINE EN ONTARIO:
London, Cardinal, Port Colborne et Toronto Métropolitain.
RESTRICTION:
Ce permis ne pourra être exploité qu'en conjonction avec les autorités complémentaires requises.
La requérante demande également que la décision à être rendue devienne exécutoire dès que rendue, conformément aux dispositions de l'article 85 des règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec.
Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir à la présente demande en s'adressant à la Commission des transports du Québec dans les cinq jours de la deuxième publication du présent avis dans ce journal.
Première publication: 14 mars 1984
Deuxième publication: 15 mars 1984
Mes SIROIS, BLANCHARD, BEAUDET, WATTERS & ASSOCIÉS
Procureurs de la requérante

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 27 février 1984 par lequel COMPRESSEUR PLUS ENR. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chambly le 7 mars 1984 sous le numéro 646212. Le 8 mars 1984.
BANQUE DE MONTRÉAL

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 20 février 1984 par lequel BOOK CENTER INC., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 7 mars, 1984 sous le numéro 3450657.
Banque de Montréal, le 8 mars, 1984.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-132413-844
LORRAINE ROBILLARD BLAIN, requérante
-vs-
GILLES BLAIN, intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, GILLES BLAIN, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la présente publication.
Une copie de la requête en divorce, affidavit, déclaration, avis et certificat a été laissée à son intention au bureau de la Direction Générale des Greffes au Palais de Justice au no 1 est, Notre-Dame à Montréal, district de Montréal.
Avis est donné qu'à défaut par l'intimé GILLES BLAIN de signer et de déposer sa comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre lui, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueuillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre l'intimé.
Montréal le 13 mars 1984.
DOMINIQUE DI BERNARDO protonotaire-adjoint
MES TRAHAN & LEDUC
36 est, St-Paul, suite 201
Montréal, Qc
H2Y 1G3

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-132219-845
RAYA KRAMSTYK, Requérante
-vs-
ALLAN G. BASSENDEN, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie intimée ALLAN G. BASSENDEN, d'adresse inconnue, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante jours à compter de la présente insertion.
Une copie de la requête en divorce, de l'affidavit, du certificat et de l'avis et de la déclaration a été déposée à son intention, au bureau de la direction générale des greffes, au Palais de Justice de Montréal, soit au 1 est, Notre-Dame, en la ville de Montréal, district de Montréal.
Avis est donné qu'à défaut par la partie intimée, ALLAN G. BASSENDEN, de signer et de déposer sa comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre elle, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre la partie intimée.
De plus, PRENEZ AVIS qu'une requête pour mesures provisoires, sera présentée pour adjudication sur icelle, le 17ième jour d'avril 1984, devant la Cour Supérieure, siégeant en division de Pratique Ch. 2:11 au Palais de Justice de Montréal, à 9:15 a.m. ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu et veuillez agir en conséquence.
Une copie de la requête pour mesures provisoires, affidavit et avis a été laissée à son intention au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal.
MONTRÉAL, ce 13 mars 1984.
ME MARCELLE AUBRY, P.A.
MES LAURIN DOMINGUEZ & ASS.,
437 St-Vincent
Montréal, Québec
H2Y 3A6
(875-8145)

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
Prenez avis que la Compagnie DABOMAR INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

PRENEZ AVIS que Transport Claude Benoit Enr., titulaire du permis M-300383, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir le permis spécial suivant:
TRANSPORT SPÉCIALISÉ - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE - CONTRAT
De la Frontière Québec/États-Unis (ports d'entrée: Lacolle ou Philippsburg), à Ville d'Anjou, pour le transport de carton en feuille pour le compte de LES EMBALLAGES NOVOTEL INC.
Point d'origine aux États-Unis: Dedham, Massachusetts.
Le requérant demande l'application de l'art. 85 des règles de pratique et de régie interne de la Commission.
Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir dans les 5 jours de la deuxième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, Sherbrooke, est, Montréal.
Louis Lavoie, Avocat.
1e parution: 14 mars 1984
2e parution: 15 mars 1984.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-132516-844
MME JAMINA ARRADI, Requérante
-vs-
MUSTAPHA KESSAR, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie intimée, MUSTAPHA KESSAR, d'adresse inconnue, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la présente insertion.
Une copie de la requête en divorce, de l'affidavit, du certificat, de l'avis et de la déclaration a été déposée à son intention, au bureau de la direction générale des greffes, au Palais de Justice de Montréal, soit au 1 est, Notre-Dame, en la ville de Montréal, district de Montréal.
Avis est donné qu'à défaut par la partie intimée, MUSTAPHA KESSAR, de signer et de déposer sa comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir conte elle, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre la partie intimée.
MONTRÉAL, ce 9 mars 1984.
DOMINIQUE DI BERNARDO, P.A.
ME JEAN SAULNIER, Avocat
7190 St-Denis
Montréal, Québec
H2R 2E2

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-001956-844
DENIS ROY, sans travail, résidant et domicilié au 1001 rue de Kingston, appartement 35, cité de Boucherville, district de Montréal, Demandeur,
-vs-
PATRICK SMITH, de domicile et résidence inconnus mais résidant autrefois au 800 ouest, boulevard Gouin, dans les cité et district de Montréal, province de Québec,
-et-
CLAUDE GAUDREAU, gardien, domicilié et résidant au 35-93ième Avenue, cité de Blainville, province de Québec,
-et-
LUCIEN ROBERGE, administrateur du Centre de détention de Montréal, appelé Bordeaux, et situé au 800 est, boulevard Gouin, dans les cité et district de Montréal, province de Québec,
-et-
LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC, représentant sa Majesté du Chef du Québec, Défendeurs.
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, PATRICK SMITH, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication, personnellement ou par procureur.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal à son intention.
Montréal, le 9 mars 1984
JOSÉE BÉLANGER, Procureur du demandeur.
REQUÊTE ACCORDÉE le 9 mars 1984, original signé et produits au dossier
DOMINIQUE DI BERNARDO, P.A.

AVIS est, par les présentes, donné que Dame Alicia Elliott Joubert et Dame Marita Elliott McLaughlin, bénéficiaires du revenu de la succession John Dwane, s'adresseront à l'Assemblée nationale du Québec à sa prochaine session pour obtenir la passation d'une loi leur permettant de payer aux héritiers, quatre-vingt dix pourcent (90%) des revenus nets annuels de la succession et permettant d'investir les actifs de la succession de la façon prévue à l'article 871 (o) du Code Civil.
Les procureurs du requérant,
Mes McDougall, Lemay,
1500 ouest, boul. de Maisonneuve,
Montréal, Québec, H3G 1N1.
931-9221.

AVIS LÉGAL
AVIS est par les présentes donné en vertu de l'article 31 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (L.R.Q. 1977, C.P-16) que la garantie créée par les actes de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage consentis par Modèlerie M.G. (1978) Inc. en faveur de la Compagnie Montréal Trust devant Me Pierre Lapointe, notaire, en dates des 15 février 1982 et 14 janvier 1983, enregistrés à Montréal, les 30 mars 1982 et 8 février 1983, sous les numéros 5915 et 6140, est devenue exécutoire.
Montréal, ce 9 mars 1984.
BLAIS, FORTIER, TOUCHÉ ROSS, LTÉE,
Agent pour la compagnie Montréal Trust en sa qualité de fiduciaire pour le détenteur d'obligations de Modèlerie M.G. (1978) Inc.
Bureau:
1, Place Ville-Marie, Bureau 2240
Montréal, (Québec) H3B 3M4
Tél.: (514) 861-6721

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-065350-765
GEORGE NEWTON HARRISON THOMAS, Requérant
-vs-
THERESE VERONICA THOMAS HARVEY, Intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
AVIS EST DONNÉ à THERESE VERONICA THOMAS HARVEY, Intimée, qu'une requête en annulation de pension alimentaire, affidavit, avis et liste des besoins alimentaires et des dépenses du requérant se présentée pour adjudication à la Place de la Justice à Montréal, le 16 avril 1984 en salle 2.06 à 9:15 heures, de l'avant-midi ou aussitôt que Conseil pourra être entendu et veuillez agir en conséquence.
Une copie de la requête a été laissée à son intention au greffe de la Cour Supérieure de Montréal.
Montréal, ce 9 mars 1984.
RONALD CHASSÉ, P.A.
MES ST-AMOUR & CHARTRAND
211 est Henri-Bourassa
Suite 101
Montréal, Québec
H3L 1C1
(514) 382-0373

AVIS PUBLIC
Avis est par les présentes donné que JEAN LEMIEUX, journalier, demeurant au numéro 2816 rue Jacques-Cartier, à Ville Émard; et MARC, LINDA et CHANTAL LEMIEUX, ces trois (3) derniers représentés par GÉRARD LEMIEUX, tuteur, demeurant au numéro 6573 Boulevard Rosemont, à Montréal et CARMELLE JORDAN, subrogée-tutrice, demeurant au numéro 400 rue de L'Église, à Verdun, seuls et uniques héritiers dans la succession de leur père, DONAT LEMIEUX, en son vivant, homme d'affaires, demeurant au numéro 5776, 18ème Avenue, Quartier Rosemont, à Montréal où il est décédé le neuf mai mil neuf cent quatre-vingt-un, en laissant un testament olographe, ont accepté la succession dudit Donat Lemieux, sous bénéfice d'inventaire aux termes d'un acte exécuté devant Me Maurice Piette, notaire, 6761 est, rue Beaubien, à Montréal, daté le huit mars mil neuf cent quatre-vingt-quatre, et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3451728.
Un inventaire des biens du défunt a été fait, devant le notaire Maurice Piette et peut-être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.
Après deux mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.
Donné à Montréal, ce treizième jour du mois de mars mil neuf cent quatre-vingt-quatre.
Maurice Piette, notaire et procureur

Avis est donné que COMPAGNIE MINIÈRE GASPÉSIE LIMITÉE (libre de responsabilité personnelle) et SEMBEC INC., toutes deux compagnies ayant leur siège social dans les Cité et District de Montréal, présenteront à l'Assemblée nationale du Québec au cours de sa présente session, un projet de loi les autorisant à se fusionner conformément aux dispositions de la Partie 1A de la Loi des compagnies, malgré l'article 123.115 de cette Loi (L.R.Q., chapitre C-138).
Montréal, le 5 mars 1084.
BOISVERT & SURPRENANT
Procureurs des requérantes
9e étage
1420 ouest, rue Sherbrooke
Montréal, (Québec)
H3G 1K5

Prenez avis que RAYMOND TURBIDE, 614 Gamache, Sept-Iles, G4R 2J4, titulaire du permis de camionnage en vrac numéro Q-506748-001 pour la région 09 s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le transfert de son permis, en faveur de DANIEL VIGNEAULT, 1535 Boréale, Hâvre St-Pierre, Co. Duplessis, G0G 1P0, et demande que la décision soit exécutoire.
Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième publication dans ce journal à: Commission des Transports du Québec, 585, boul. Charest Est, Québec G1K 7W5.
Première publication: 14 mars 1984
Deuxième publication: 15 mars 1984

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-003769-846
LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, partie demanderesse
—vs—
SERVICE D'IMPÔT À DOMICILE LTÉE,
—et—
RICHARD GIBEAULT (Impôt Rapide Enr.) Parties défenderesses
PAR ORDRE DE LA COUR:
A: RICHARD GIBEAULT (Impôt Rapide Enr.)
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente publication.
Une copie de la déclaration, du bref d'assignation et de l'avis selon l'art. 119A C.P.C. a été laissée au greffe de cette Cour à votre intention.
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
MONTRÉAL, ce 8 mars 1984.
LISE COLLIN Protonotaire adjoint
Mes JUNEAU, PARENT, LEMAIRE, & ASS.
a/s Me Lucie Decary
2, Complexe Desjardins, C.P. 730
Tour de l'Est #2420
MONTRÉAL P.Q.
Tél.: 873-4947 Ext.: 268

PRENEZ AVIS QUE, la requérante, TRANSPORT PAPINEAU INC., détentrice du permis M-300374, dont le certificat no 15 autorise le service suivant: PERMIS SPÉCIAL — 364 jours —
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — RAYON — TRANSPORT SPÉCIALISÉ — CONTRAT —
Du Lac des Îles à tout point situé dans un rayon de 560 kilomètres dudit endroit pour le transport de panneaux de particules pour le compte de SOGEFOR LTÉE et retour avec marchandises refusées ou avariées, demande à la Commission des Transports du Québec, que vu la vente de cette entreprise que la clause se lise à l'avenir comme suit:
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — RAYON — TRANSPORT SPÉCIALISÉ — CONTRAT —
Du Lac des Îles à tout point situé dans un rayon de 560 kilomètres dudit endroit pour le transport de panneaux de particules pour le compte des PRODUITS FORESTIERS McLARENCE INC., Division: panneaux et retour, avec marchandises refusées ou avariées.
La requérante invoque l'article 85 des règles de pratique.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec, H2L 1K2.
1ère publication: le 14 mars 1984
2ème publication: le 15 mars 1984
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET, TRUDEAU & ASSOCIÉS
Me Adrien R. Paquette procureur

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-068439-83-0. MARBROBEC INC., partie demanderesse, vs DIANE ST LOUIS, partie défenderesse. Le 27 mars 1984 à 11:30 heures au 203 Boul. des Laurentides, LAVAL district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DIANE ST LOUIS, saisis en cette cause, consistant en: 2 bains tourbillon; 1 lot de vanité de couleur & grandeur assorties; etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: DAIEL JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 5ième jour de mars 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

AVIS
PRENEZ AVIS QUE, la requérante, TRANSPORT L'ÉPIPHANIE INC., détentrice du permis M-300042 s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial, 364 jours, suivant:
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — ÉQUIPEMENT SPÉCIALISÉ — CONTRAT — PERMIS POUR MANUFACTURIER —
De L'Épiphanie à la frontière Québec/Ontario, (tous ports d'entrée), à destination de tous les points de l'Ontario où se trouvent des détaillants vendant sous l'emblème "Castor Bricoleur", pour le transport de cabanons pliés pour facilité de transport, pour le compte de E. Riopel Inc., terminus déclaré: L'Épiphanie.
La requérante invoque l'article 85 des règles de pratique.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec, H2L 1K2.
1ère publication: le 15 mars 1984
2ième publication: le 16 mars 1984.
par: ADRIEN A. PAQUETTE, Procureur
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET, TRUDEAU & ASSOCIÉS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-04-000996-844
LORRAINE BUSSIERES, Demanderesse
-vs-
GUY RIENDEAU, Défendeur
AVIS
Le défendeur est par les présents requis de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la dernière publication. Le défendeur est par les présentes requis de se présenter à la cour le 28-5-84 à 9:30 a.m. Cour de Pratique, pour la requête pour mesures provisoire. Une copie de la requête pour mesures provisoires et bref d'assignation a été laissée au Greffe.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut un jugement de séparation de corps et biens.
RONALD ACHIM,
2020 University, Suite 1632,
Montréal, Québec
Procureur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
COUR SUPÉRIEURE
NO: 700-05-677-835
HERBERT HALE, Requérant
-vs-
ALEX MCDONALD, Intimé
AVIS
À: M. Alex McDonald, (adresse inconnue)
MONSIEUR:
PRENEZ AVIS que le requérant ci-dessus mentionné présentera une requête en radiation d'une:
balance de prix de vente qui demeurait due à ELIZABETH LOWE dont vous êtes le légataire universel sur la subdivision numéro TRENTE-TROIS, TRENTE-QUATRE, TRENTE-CINQ, TRENTE-SIX et TRENTE-SEPT du lot originaire numéro huit (8-33, 34,35,36,37) dans le neuvième Rang des plan et livre de renvoi officiels du Canton de Wentworth,
et que cette requête sera de nouveau présentée devant la Cour de pratique de la Cour Supérieure, le 29 mars 1984, à 9:30 heures de l'avant-midi, en salle 274 du Palais de Justice de St-Jérôme.
ST-JÉRÔME, ce 27 février 1984.
ROCHON, PRÉVOST, AUCLAIR et FORTIN
Procureurs du requérant

Avis est donné que: TRANSPORT BOIS DES FILIONS INC., 417 Adolphe Chapleau, Bois des Filions, Qué. détentrice des permis M305050-01-2, demande à la CTQ de transférer ses permis à: 130486 CANADA LTÉE, (même adresse) conformément à l'article 30 des règles de pratique et de se prévaloir de l'article 85.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
Parutions: les 14 et 15 mars 1984.
S.P.T.Q. LTÉE.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-132162-847
DAME CLAIRE GRENIER, requérante
—vs—
JAMES EDWARD ARTHUR BARRET, intimé
PAR ORDRE DE LA COUR:
À: JAMES EDWARD ARTHUR BARRET
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la présente publication. Une copie de la requête en divorce, affidavit de la requérante, déclaration a été déposée au greffe de cette Cour à votre intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante obtiendra contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
MONTRÉAL, ce 8 mars 1984.
RONALD CHASSÉ PROTONOTAIRE ADJOINT
Mes Bluteau, Paquin, Carbonneau & Ass.
407, boul.St-Laurent, Bureau 800
MONTRÉAL, P.Q.
Tél.: 866-3045

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-04-001066-845
DAME DANIELLE BARBEAU, Requérante
-vs-
CHRISTIAN LOISEAU, Intimé
AVIS PUBLIC
À: Monsieur Christian Loiseau
PRENEZ AVIS qu'une requête pour garde légale et physique d'enfant sera présentée par la requérante pour adjudication devant l'Un des Honorables Juges de la Cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal, au 1 est, rue Notre-Dame, en la salle 2.01, le 27ième jour d'avril 1984, à 9:15 heures de l'avant-midi ou dès que Conseil pourra être entendu.
Copie de ladite requête a été laissée à votre attention au Greffe de cette Cour.
Veuillez vous gouverner en conséquence.
MONTRÉAL, ce 9 mars 1984.
(S) Dominique Dibernardo Protonotaire-Adjoint
MES LESTAGE & RHEAUME
794 rue Fréchette, suite 110
Longueuil, Québec
Tél: 670-7372

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-04-000995-846
DOROTHY LEE MARTIN, demanderesse
-vs-
LORNE COREY, défendeur
AVIS
Le défendeur est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la dernière publication. Le défendeur est par les présentes requis de se présenter à la cour le 28-5-84 à 9:30 a.m. Division de Pratique, pour la requête pour mesures provisoires. Une copie de la requête pour mesures provisoires et bref d'assignation a été laissée au Greffe.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut un jugement de séparation de corps et biens.
RONALD ACHIM
2020 University, Suite 1632
Montréal, Québec
Procureur

Prenez avis que ALLEN LÉVESQUE, Ville de Dégelé, Cté Témiscouata, titulaire du permis de camionnage en vrac numéro Q-501719-001 pour la région 03 s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le transfert de son permis, en faveur de BENOÎT PLOURDE, Sully, Cté Témiscouata, (Qué.)
Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième publication dans ce journal à: Commission des Transports du Québec, 585, boul. Charest est, Québec G1K 7W5.
BEAUDET PIUZE, avocats,
2030 Père Lelièvre,
Suite 374,
Duberger, (Qué.),
G1P 2X1
1ère publication: 15 mars 1984
2ème publication: 16 mars 1984

AVIS
PRENEZ AVIS que Les Entreprises Richer Enrg., s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis de transport de boues liquides M-710873, région 07, en faveur de VIDANGE DE RÉSERVOIRS SCEPTIQUES LABONTÉ ENRG.
Demande que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue.
Demande en vertu des articles 30 et 85 des Règles de Pratique de Régie interne de la Commission des Transports.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
MONTRÉAL, le 8 mars 1984
LAPOINTE ROSENSTEIN
1010 ouest rue Sherbrooke
Suite 1100
Montréal, Québec
H3A 2R7
1ère publication: 14 mars 1984
2ème publication: 15 mars 1984

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
GESTION SPACE INC.
Avis est, par les présentes, donné que la compagnie GESTION SPACE INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la province de Québec la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.
Signé à Montréal, ce 11ème jour de mars, 1984.
PHIL SIEGEL SECRÉTAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
**Tribunal

Les fonctionnaires manitobains ont un nouveau code d'éthique

WINNIPEG (PC) — Dorénavant, les employés de la fonction publique du Manitoba pourront énoncer publiquement leur opinion, même si c'est pour exprimer leur opposition à des politiques gouvernementales.

Le code de conduite pour les employés des gouvernements varie d'un bout à l'autre du pays. Un règlement tacite veut, toutefois, qu'un fonctionnaire met son emploi en danger s'il ose faire des déclarations qui semblent tout simplement mal venues aux yeux de leurs patrons.

Aussi un fonctionnaire manifeste-t-il toujours une extrême prudence, quand il doit parler publiquement, surtout devant les journalistes.

En Colombie-Britannique, par exemple, rien n'empêche un fonctionnaire de parler contre les prises de position du gouvernement. Mais, comme l'a souligné un fonctionnaire, il serait plutôt maladroit d'agir de la sorte actuellement, à moins d'avoir un emploi en vue ailleurs.

En Ontario, il est interdit aux fonctionnaires de critiquer le gouvernement, même si aucune règle précise n'est inscrite où que ce soit, rapporte M. Rollie Scott, sous-ministre adjoint à la Commission de la fonction publique.

Au Québec, le gouvernement demande à ses employés de demeurer réservés lorsqu'ils font des déclarations publiques. Mais ils peuvent se présenter à des postes publics en toute liberté, tout comme en Colombie-Britannique, en Ontario et au Manitoba.

Le nouveau code de conduite du Manitoba pose, tout de même, certaines limites. Aucun fonctionnaire ne peut se prononcer contre une politique le touchant dans l'exercice de ses fonctions.

Une déclaration publique ne doit pas correspondre à un acte de mauvaise conduite, ni entraîner un conflit d'intérêts. Les employés du gouvernement ne doivent pas, non plus, se livrer à des transactions financières ou des accords privés rendus possibles uniquement à cause de leur position ou d'informations confidentielles qu'ils ont en main.

L'Association des employés du gouvernement manitobain a exprimé sa satisfaction, après avoir pris connaissance de ce code de conduite, meilleur, selon elle, que n'importe quel autre au pays.

Elle a particulièrement noté que ce code ne permettra plus de décision comme celles qui ont été prises contre un fonctionnaire fédéral, M. Grant Russell, qui s'est opposé à l'expansion des droits du français dans la province. Employé du ministère canadien de l'Immigration, actuellement en congé de maladie pour cinq ans, M. Russell a reçu l'avis de «la fermer» en tant que directeur du mouvement anti-bilinguiste *Grassroots Manitoba*, ou de démissionner. Il a porté sa cause en appel auprès du ministre de l'Immigration, M. John Roberts.

Mulroney explique par un conflit d'horaire son absence du banquet ethnique de Winnipeg

par
Denis Lessard

OTTAWA (PC) — Le chef conservateur, M. Brian Mulroney, a expliqué, hier, par «un malheureux conflit d'horaire» son absence, jeudi soir, au banquet annuel des organisations ethniques de Winnipeg.

Il a ainsi repoussé du revers de la main les allégations voulant qu'il ait choisi de s'esquiver du guêpier linguistique qu'est devenu le Manitoba. Au cours de l'acrimonieux débat qui a réussi à faire mourir au feuilleton le projet du gouvernement néo-démocrate de M. Howard Pawley pour accorder des services aux francophones, l'aile provinciale du parti, dirigée par M. Gary Filmon, a pris de sérieuses distances avec le parti national. À Ottawa, le PC a, en effet, souscrit à deux résolutions aux Communes en faveur du principe du bilinguisme au Manitoba.

«Vous me connaissez mieux que cela: c'est un de ces malheureux conflits d'horaire qui arrivent de temps à autre», a expliqué M. Mulroney aux journalistes qui s'interrogaient sur son absence d'une cérémonie où il avait précédemment accepté d'être invité d'honneur.

L'annulation de la visite du chef conservateur a constitué une gifle pour les organisateurs ukrainiens, allemands, polonais et hollandais du Quadra Club, qui ont finalement annulé l'événement après des mois de préparation. Par lettre, M. Mulroney s'était expliqué auprès des organisateurs en soutenant que «des engagements pressants à Toronto m'avaient forcé à annuler mon voyage à Winnipeg».

Au bureau de M. Mulroney, on souligne que le chef conservateur doit être à Toronto aujourd'hui pour rencontrer des organisateurs, mais qu'il doit rentrer à Ottawa en soirée sans avoir participé à des activités officielles dans la ville-reine.

D'une façon similaire, le premier ministre Pierre Trudeau avait, la semaine dernière, repoussé l'invitation qui lui avait été faite il y a deux mois par la Société franco-manitobaine pour assister au congrès annuel de la SFM, tenu en fin de semaine dernière à Winnipeg.

Alors que les Communes ont adopté deux résolutions appuyant l'application du bilinguisme au Manitoba et qu'Ottawa se prépare à reposer la question en Cour suprême devant le naufrage de la solution politique, le chef néo-démocrate, M. Edward Broadbent, est le seul leader de parti fédéral à s'être rendu dans un Manitoba chauffé à blanc par les tensions linguistiques.

Interrogé sur les divergences d'opinions sur la question linguistique entre les ailes fédérale et manitobaine du Parti conservateur, M. Mulroney a précisé que son «rôle est d'harmoniser des intérêts parfois divergents. Mais il n'y a aucune raison de reculer sur les principes», a-t-il ajouté.

En fin de semaine, le leader *tory* manitobain, M. Filmon, attaquait carrément la position du parti national sur le bilinguisme dans sa province, affirmant que M. Mulroney ne pouvait comprendre la réalité de l'Ouest.

«J'ai eu une discussion très amicale avec M. Filmon lundi», s'est contenté de dire M. Mulroney pour, par la suite, attaquer les libéraux qui font depuis des semaines des gorges chaudes des tensions entre les *tories* manitobains et fédéraux.

M. Trudeau et les libéraux n'ont pas à s'inquiéter d'entrer en conflit avec leurs alliés provinciaux, puisqu'ils n'en n'ont aucun (il n'y a plus de gouvernement provinciaa libéral).

Pour M. Mulroney, les tensions actuelles étaient prévisibles, et «cela arrivera encore dans l'avenir». «Mon emploi est de diriger le parti national qui représente les intérêts nationaux, ce qui d'aucune manière n'exclut les intérêts d'une région en particulier», a-t-il conclu.

Les critiques des nouvelles exigences en matière d'immigration sont des «balivernes» (Roberts)

OTTAWA (PC) — Le ministre canadien de l'Immigration, M. John Roberts, considère comme des «balivernes» les critiques faites par les groupes ethniques, voulant que les nouvelles exigences requises pour obtenir un visa pour les visiteurs en provenance de la Jamaïque, du Guatemala, du Pérou et de la Guyane soient injustes.

Le ministre répondait ainsi, hier, aux questions des journalistes à propos d'une lettre qui lui a été envoyée par le vice-président d'un groupe ethnique du Canada, M. Nvain Parekh, approuvant les exigences requises pour obtenir un visa pour les Israéliens, mais condamnant l'imposition de restrictions pour les visas des autres pays.

«Ce sont des groupes minoritaires, souligne M. Parekh dans sa missive, qui portent le poids de la discrimination dans notre société. Je ne veux surtout pas laisser entendre que vos agissements sont racistes, mais ils sont, à la rigueur, insensibles à la pluralité canadienne.»

Le ministre a affirmé qu'il n'avait pas lu la lettre, mais il a expliqué que les changements pour l'acquisition des visas, annoncés lundi, visaient «certains pays qui semblent causer des problèmes particuliers dans l'application de nos lois». Ces décisions n'ont pas été prises sur une question de couleur ou de croyance, a expliqué M. Roberts.

Le Canada exige que les visiteurs d'environ 90 pays remplissent certaines conditions en vue d'obtenir un visa d'entrée au pays. Environ le même nombre de pays sont sur une liste d'exemption.

Selon les nouvelles parues lundi, le Guatemala ne faisait plus partie de la liste d'exemption afin de permettre aux responsables de l'immigration canadienne de mieux réglementer les demandes d'asile politique provenant des réfugiés guatémaltèques.

Miss Univers au pays des étalons

CALGARY (AFP) — Le concours de Miss Univers se tiendra à Calgary pendant le traditionnel Stampede, à la fin de juillet, a annoncé hier le maire de la ville, M. Ralph Klein. Ce dernier s'est réjoui des recettes publicitaires «d'une valeur inestimable» que le concours promet de rapporter à sa cité, dont les activités pétrolières ont marqué le pas ces dernières années.

«Cette manifestation très louable ne correspond pas à une exploitation du sexe mais de la beauté», a estimé M. Klein. Mme Suzan Morgan, membre du Comité albertain pour le statut de la femme, ne voit pas la question du même oeil, et a d'ores et déjà promis une campagne de protestation contre cet «événement sexiste».

Chaque année, le clou du Stampede, fête traditionnelle de l'Ouest devenue surtout commerciale, reste les épreuves spectaculaires de dressage de chevaux sauvages, où les *cow-boys* les plus téméraires tentent de maîtriser les étalons les plus vifs. Autour de ces scènes s'organise une vaste kermesse populaire, qui comprend aussi une foire aux bestiaux et une exposition de matériel agricole.

Turner peut déjà compter sur deux ministres du Québec

par **Bernard Descôteaux**

OTTAWA — M. John Turner, qui annoncera sans doute demain matin sa candidature à la direction du Parti libéral du Canada, pourra compter sur l'appui d'au moins deux ministres du Québec, André Ouellet et Francis Fox.

L'appui de ces deux ministres à l'avocat torontois a fait l'objet de rumeurs depuis plusieurs semaines au sein du caucus des députés libéraux du Québec. C'est, à toutes fins utiles, chose faite, a appris LE DEVOIR.

Il est probable, a-t-on aussi appris, que le ministre Pierre de Bané se range pour sa part derrière son collègue Jean Chrétien une fois que celui-ci aura fait connaître officiellement sa candidature la semaine prochaine.

L'appui de M. Ouellet à M. Turner sera confirmé dans les heures qui suivront l'annonce de la candidature de celui-ci. M. Turner donne une conférence de presse demain matin à 10 heures à Ottawa. Il s'agit d'un appui important puisque M. Ouellet jouit d'une grande influence en tant qu'organisateur électoral. L'actuel ministre du Travail a été l'organisateur en chef des libéraux fédéraux au Québec en 1980. Il possède en plus un réseau personnel de contacts auprès des militants libéraux dans toutes les 75 circonscriptions du Québec, ce qui constitue sa force principale.

Pour sa part, l'actuel ministre des Communications, Francis Fox, pourrait attendre un peu plus pour annoncer officiellement qu'il prend parti en faveur de celui qui est considéré comme le favori dans cette course au leadership. Selon certains, M. Fox entretient quelques hésitations encore mais pour d'autres il ne fait pas de doute qu'il prendra parti pour M. Turner.

Ces appuis des deux ministres québécois s'ajouteront à ceux dont il jouit déjà de la part de ministres anglophones. Un seul a depuis longtemps fait connaître officiellement son appui à M. Turner; il s'agit de M. David Smith, ministre d'État à la Petite entreprise et au Tourisme. Toutefois au moins trois ministres, MM. Lloyd Axworthy, Herb Gray et Gerald Reagan, ont fait ces derniers jours des déclarations très favorables à l'endroit de M. Turner, tout en en réservant leur décision quant à un appui officiel.

André Ouellet: une grande influence.

Parmi les ministres québécois — il y en a 13 en tout — celui dont l'appui sera le plus recherché est le ministre des Finances, M. Marc Lalonde. Celui-ci a toutefois indiqué qu'il avait l'intention de rester neutre dans cette course. Au moins deux autres seront candidats, MM. Donald Johnston et Jean Chrétien, et possiblement un troisième, Mme Monique Bégin. Maintenant que MM. Ouellet et Fox ont choisi leur parti, il reste sept ministres qui sont courtisés activement par les candidats déclarés et présumés.

Selon les informations recueillies hier, le ministre des Pêcheries et Océans, Pierre de Bané incline fortement en faveur de M. Chrétien. Celui-ci recherchait désespérément l'appui de collègues ministres du Québec depuis quelques jours et il semble avoir convaincu M. de Bané. L'appui de celui-ci au ministre de l'Énergie est naturel dans la mesure où M. Chrétien apparaîtra à coté de M. Turner comme le candidat le plus progressiste et le plus apte à défendre les intérêts du Québec. Rencontré hier, M. de Bané s'est gardé de confirmer ou d'infirmer l'information.

les annonces classées

286-1200

• Pour insérer votre annonce, 2 façons de le faire:
par téléphone du lundi au vendredi de 9h. à 16h30.
par courrier: c.p. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl H2Y 3S6

■ **Ameublement**

Ameublement pour appartement complet à vendre. Prix 500 $. 658-0243. 19-03-84

4 fauteuils cuir brun, salle à manger ou salle de conférence — lampe Arco, base marbre — curio fini or — moitié prix. 768-0116 (Soir). 24-03-84

■ **Antiquités**

Antiquités de qualité: Vrai vente 20%. Armoires, commodes, tableaux, verre, dentelles, horloges, poupées, courtepointes, chaises, tables, coffres. 15537 Boul. Gouin, Ste-Geneviève, jeud. vend. 15h à 19h, sam. dim. 12h à 17h. 16-03-84

Commode à bonnet 100 ans et plus en pin décapé 4' x 6' — 1 500 $. 341-7889. 19-03-84

Table pin, 35" x 59", 250 $. Commode pin, 4 tiroirs, 250 $. Coffre pin, 200 $. Matin et soir 382-8305. 17-03-84

DECAPAGE de boiseries et finition. 642-8278. 21-03-84

■ **Appartements / Logements**

N.D.G. 4½ chauffage, eau chaude, taxes d'eau, cuisinière, refrigérateur, fournis. Près métro Villa Maria, 360 $/mois. Après 17 hrs. 484-0185. 19-03-84

COURT TERME, meublés, superbe app. maison, tout inclus, 3 à 12 mois. Troc-Vacances 875-2577. 22-03-84

Boul. St-Joseph est, 3, 4½, 5½ meublé ou non. Libre 325 $ - 550 $. 522-8497. 11-04-84

C.D.N., superbe 8½, 2e étage, garage, remise, chauffage électrique, tapis. 800 $. 287-1040. 19-03-84

A louer, condo 3½, bord de l'eau, insonorisation, béton, site exceptionnel, bout de l'île. Libre 475 $. 689-4341. 24-3-84

VIEUX-MONTRÉAL, près métro, 1½ chauffé, rénové, murs brique, poutres, armoires et vanité chêne. Cuisinière, frigo, etc. 400$. Libre. 397-9705. 30-03-84

■ **Appartements / Logements**

Bas de duplex, 5 pièces avec s.s., cours fermée, système central, non chauffé. Près Métro Cadillac. 1er juillet 400 $. 1850 Duquesne. 19-03-84

APPARTEMENT luxueux, 4½, rue Edouard Montpetit près U. de M. Pour occupation immédiate. Information: 341-6279. 17-3-84

OUTREMONT, 50 Willowdale, 3½, 4½, ascenseur, épreuve du feu. Occupation maintenant ou plus tard. 849-7061. J.N.O.

■ **Appartements à partager**

Plateau Mont-Royal, à partager 8½ rénové, libre 16 mars, 2 c.c. fermées, place de rangement indépendante, cuisine, salle à diner et s.b. communes, chauffé électricité, téléphone, taxes. 250 $/mois tout compris. 598-5299. 16-03-84

■ **Bateaux à vendre**

Dufour 27, 1975 — diesel. Accessoires nombreux (six voiles, VHF, écosondeur, etc.) Prêt pour la croisière. 729-6095. 23-03-84

■ **Bureaux à louer**

AVOCATS, COMPTABLES. Professionnels pour qui la notion de dépenses à un sens. Près du Palais de Justice — 2 400 p.c. — Magnifiques fenêtres (9), gicleurs automatiques, air climatisé, chauffage et électricité fournis. 6,50 $ p.c. — 861-0581. 16-03-84

Bureaux neufs aménagés, édifice de style, rue Sherbrooke angle St-Hubert, 400 - 600 ou 1,000 p.c. Prix réduit pour sous-location rapide. 276-5203. J.N.O.

■ **Commerces à vendre**

Bar Topless à vendre. Grande opportunité dans le West-Island. 620-9240 Peter — David. 21-03-84

■ **Chalet à louer**

PERCÉ, maison deux étages, 9 pièces, 2 foyers, vue panoramique, juin ou juillet. 842-2761 Madame Beaulieu soir 733-9290. 19-03-84

■ **Condominiums à vendre**

STE-ADÈLE. **Prestige 1.** Studios — avec chambre — avec mezzanine, piscine intérieure, saunas, salle de réception, stationnement. 36,900$ et plus. 9½% durant 3 ans. 435-3443 ou 1-229-2957. 19-03-84

■ **Copropriétés à vendre**

7½, 3e étage, rue Brébeuf près St-Joseph, poêle à bois. 46 000 $. 524-2054. 19-03-84

OUTREMONT, 7½, 3e étage triplex, coin de l'Épée et Lajoie. Vitraux, boiseries, très ensoleillé. 67 000 $ — 35 000 $ comptant exigé — 279-2848 ou 495-8443. 19-03-84

5½ - 2e étage du triplex. Rue Querbes près Laurier. 53 000 $. 389-2670. Pas d'agent. 4-4-84

■ **Cours**

Annonceurs à la radio "La Relève". Nouveau cours en relation publique. C.F.C. 842-0050. 11-04-84

■ **Déménagements**

DISPONIBLE en tout temps déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 253-3275. J.N.O.

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité appareils électriques. Assurances. Téléphone: 253-4374. J.N.O.

■ **Divers**

Achèterions recettes de gastronomie végétarienne de toutes nationalités. 525-4272. 16-03-84

■ **Gardiennes**

Gardienne, bébé 4 mois, léger entretien ménager, 4 jours par semaine. Expérience et références. 276-2793. 19-03-84

■ **Local à louer**

Salles de cours. Jour, soir ou fin de semaine. 277-8731. 16-03-84

■ **Menuiserie**

MENUISIER, 20 ans d'expérience: charpente, finition s.s., rénovation, installation portes, châssis. 464-5489. J.N.O.

■ **Offres d'emploi**

Dactylo. Travail à domicile. Machine à écrire fournie. Excellente connaissance du français. Propreté et disponibilité exigées. Demeure au centre-ville de préférence. 937-6771. 17-03-84

ÉDITEUR D'ART, requiert une secrétaire parfaitement bilingue. 364-6090 entre 9h et 11 hres. 17-3-84

Pressier(ière). Avec expérience sur les presses A.B. Dick. Appelez Pascal Lafrenière 387-2486. 16-03-84

■ **Propriétés à vendre**

OKA, grande maison luxueuse, très beau site, en flanc de montagne, 30 arpents, vue, verger, étang, bâtiment. 185 000 $. Pas d'agent. 479-6292. 19-03-84

OUTREMONT, de l'Épée coin Laurier cottage 9 pièces, 5 c.c., 1½ s.b., s.s. semi-fini, entrée indépendante. Possibilité bureau/appartement. Sans agent. 169 000 $. 272-9359. 23-03-84

ST-LAMBERT, 320 Pine, s.d., 4 c.c., foyer, boiseries, atelier isolé, rue tranquille près école, parcs, piscines, village. 94 000 $. 932-3205. 19-03-84

Nouveau-Bordeau. Joli bungalow, 4 ch., 2 foyers, garage. Privé 124 000 $. 331-3159. 02-04-84

CHAMBLY, cul-de-sac tranquille, 3 c.c., s.s. fini, salle de jeux, bar incluant évier, 2 s.b. et beaucoup plus. 8 ans. Grand terrain. 56 000$ vente privée. 658-0243. 19-03-84

■ **Fermes à vendre**

St-Antoine Abbé. Terrain 100 arpents avec bâtisse 20' x 25'. Très belle vue. 42 000 $; cause transfert. Aussi ferme 80 acres, 89 500 $. M. Vinet, Caisse d'Établissement — 826-0111. 31-03-84

■ **Société/Loisirs**

■ **Offres de services**

LAVAGE plafonds, tapis, murs, vitres, peinture, plomberie, ouvrage général. 276-4909. 21-03-84

Secrétariat pour petites entreprises. Disponible pour travaux de bureau. Expérience. 259-1388. 16-03-84

■ **Société/Loisirs**

L'Oasis — Centre d'écoute.
Solitude — Toxicomanie —
Problèmes personnels, émotionnels et conjugaux.
Contacter des personnes formées spécialement pour vous écouter et vous aider.
Sur rendez-vous seulement.
L'Oasis
5267 ave Ponsard
(Métro Villa-Maria ou Snowdon)
489-3068 après 18 heures.
Ce service n'est pas gratuit.
15-3-84

Pour les professionnels et hommes d'affaires,
UN CAPRICE...
Celui de changer sa routine en changeant de bar.
De s'appliquer une thérapie anti-stress par un peu de sensualité de bon ton.
De vivre l'expérience d'attentions plus personnelles.
De parler, de regarder, d'écouter.
Et d'être bien.
P.S. Laissez-passer disponibles
LE CAPRICE
4557, rue Saint-Denis
Métro Mont-Royal
16-3-84

■ **Sociétés loisirs**

RENDEZ-VOUS...
Agence de rencontre professionnelle établit depuis 1966. Nous servons exclusivement une clientèle distinguée: cadres, professionnels, femmes et hommes d'affaires. Brochure disponible.
282-0058
1117 ouest, rue Ste-Catherine
Suite 108, 1:00 P.M. à 8:00 P.M.
16-3-84

Décès

Les avis de décès doivent nous parvenir avant 16 heures pour publication le lendemain.

DUBOIS, Frère Léo. — À Laval, le 13 mars 1984 à l'âge de 61 ans, est décédé le frère Léo Dubois, C.S.C. Les funérailles auront lieu le jeudi 15 mars. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée et J.R. Deslauriers Ltée, 5650 rue Côte des Neiges pour se rendre à l'Oratoire St-Joseph où le service sera célébré à 2 heures, et de là au cimetière Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit toi qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue sans dire la demande, au bas mettre les initiales de la personne exaucée).
N.B.

MORIN, Roland A. (C.A.). — Subitement à Montréal, le 12 mars 1984 à l'âge de 73 ans, est décédé, M. Roland A. Morin, (C.A.) époux de Marguerite Berthelet. Père de Jean md., (Linda Helfeaty), François R.I.A., (Charlotte Lebrun) et Suzanne. Ses petits-enfants Nathalie, Julie et Jean-François Morin, Philippe, Catherine, Charles et Frédéric Morin, Sophie et Martin Daveluy. Ses soeurs Simone Lusignan, Christiane Girard, Jacqueline Lacelle, Raymonde Bellemare et Denise Desnoyers, son frère Robert ainsi que ses belles-soeurs et son beau-frère, Antoinette Dufour, Dr. et Mme Paul Martin et Anita Morin. Les funérailles auront lieu le jeudi 15 mars. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Ltée, 1415 rue Fleury est, pour se rendre à l'église St-Paul de la Croix où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu dela sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBUISSON, Jean-Paul. — À Montréal, le 13 mars 1984 à l'âge de 58 ans, est décédé M. Jean-Paul Dubuisson, époux de Mme Jeanne Lapierre. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, M. René Lapierre, ses enfants: Huguette, Hubert, Hervé, Chantal et Solange, ses gendres, ses belles-filles de même que ses petits-enfants ont la douleur de faire part du décès de Mme DANIELLE-RAYMONDE JUMEAU-LAPIERRE, survenu à Montréal le 12 mars dans sa soixante-dix-huitième année. Les amis et les anciens élèves de M. Mme Lapierre peuvent se présenter au Salon Alfred Dallaire, 1111 rue Laurier ouest. La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Ste-Madeleine d'Outremont, sa paroisse, le vendredi 16 mars à 10 heures.

MORIN, Roland A. (C.A.). — Subitement à Montréal, le 12 mars 1984 à l'âge de 73 ans, est décédé, M. Roland A. Morin, (C.A.) époux de Marguerite Berthelet. Père de Jean md., (Linda Helfeaty), François R.I.A., (Charlotte Lebrun) et Suzanne. Ses petits-enfants Nathalie, Julie et Jean-François Morin, Philippe, Catherine, Charles et Frédéric Morin, Sophie et Martin Daveluy. Ses soeurs Simone Lusignan, Christiane Girard, Jacqueline Lacelle, Raymonde Bellemare et Denise Desnoyers, son frère Robert ainsi que ses belles-soeurs et son beau-frère, Antoinette Dufour, Dr. et Mme Paul Martin et Anita Morin. Les funérailles auront lieu le jeudi 15 mars. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Ltée, 1415 rue Fleury est, pour se rendre à l'église St-Paul de la Croix où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu dela sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Projet de critères: accréditation des émissions canadiennes. Projet de modifications du Règlement sur la télédiffusion. Le 31 jan. 1983, à la suite d'une consultation auprès du public et d'un examen, le Conseil publiait son Énoncé de politique sur le contenu canadien à la télévision (avis public CRTC 1983-18). Dans ce document, en réponse aux observations répétées en faveur de l'élaboration d'une définition efficace du contenu canadien, le Conseil annonçait son intention de présenter une définition d'une émission canadienne. Cette définition reposerait sur un système de points et "serait axée sur les deux composantes visibles de n'importe quelle émission: l'interprétation et la réalisation". Le Conseil est maintenant prêt à publier un projet de critères révisé pour l'"accréditation des émissions canadiennes". Ces critères sont publiés dans la Gazette du Canada et le public est invité à présenter des observations que doit recevoir le Conseil au plus tard le 2 avril 1984. En attendant la décision finale du Conseil, les critères entreront en vigueur à compter du 15 avril 1984. Comme il a été signalé précédemment, le Conseil estime qu'il serait bon d'avoir, dans toute la mesure du possible, uniformité entre les ministères et organismes gouvernementaux intéressés en ce qui a trait à la définition d'une "émission canadienne". À cet égard, le Conseil a examiné avec attention les présentations faites concernant l'adoption du modèle de l'amortissement du coût en capital (l'ACC). Le Conseil est convaincu qu'il peut efficacement utiliser le système de points et les critères de l'ACC dont se sert actuellement le Bureau d'émission des visas de films et bandes vidéo canadiens (le Bureau des visas) dans le cas de productions de longs métrages, comme base aux fins de l'attestation d'une émission canadienne. Le Conseil désire néanmoins préciser qu'il s'agit là d'exigences minimales et qu'il compte entreprendre, en collaboration avec toutes les parties intéressées, des examens périodiques visant à évaluer l'efficacité et le caractère pratique de ces critères. Une émission canadienne est une production en direct, enregistrée sur bande vidéo ou sur pellicule de film d'une durée indéterminée, qui satisfait aux exigences du système de points et aux critères de coûts actuellement utilisés par le Bureau des visas pour les productions de long métrages, compte tenu des modifications apportées par le Conseil, telles qu'énoncées ci-dessous et, dans ce cas, ces variantes auraient préséance aux fins des présentes. MESURES PROVISOIRES: Comme il a été signalé précédemment, il est proposé que cette nouvelle définition d'une émission canadienne entre en vigueur à compter du 15 avril 1984. Les émissions canadiennes déjà certifiées par le Conseil, la SDICC ou le Bureau des visas continueront d'être accréditées. Le Conseil pourrait tenir compte de certains autres arrangements provisoires à titre de "travail en phase de mise en oeuvre". Aux fins des présentes, la définition suivante de "travail en phase de mise en oeuvre", semblable à celle qu'utilise le Bureau des visas, s'appliquera: Généralement, cela signifie que les droits ont été acquis, le scénario a été rédigé, un budget provisoire a été établi, l'obtention des fonds est en cours et des personnes devant occuper certains postes clés de création ont été embauchées. PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA TÉLÉDIFFUSION. EN VIGUEUR LE 1er OCT. 1984. 1. Le paragraphe 2(1) du Règlement sur la télédiffusion est modifié par insertion, après la définition d'"émission", de ce qui suit: "émission canadienne" désigne une émission qui répond aux exigences relatives aux émissions canadiennes, établies et publiées par le Conseil dans l'avis intitulé "Accréditation des émissions canadiennes, 15 avril 1984"; (Canadian program)". Les observations doivent être soumises au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont) K1A 0N2, au plus tard le **2 avril 1984.**

Q. Où puis-je consulter les documents du C.R.T.C.?

R. La "Gazette du Canada", 1ère partie, contient le texte complet des documents du C.R.T.C., dans les deux langues officielles. On peut également les consulter aux bureaux du C.R.T.C. et dans la section référence des bibliothèques publiques ou les acheter à l'unité chez les libraires dépositaires des publications gouvernementales. On peut aussi prendre connaissance des décisions du C.R.T.C. concernant un titulaire de licence à ses bureaux, durant les heures normales d'affaires. Des copies des documents publics du C.R.T.C. sont aussi disponibles en téléphonant au Conseil à: Ottawa/Hull (819)997-0313; Halifax (902)426-7997; Montréal (514)283-6607; Winnipeg (204) 949-6297 et à Vancouver (604)666-2111. (PN-56)

Canada

TOUT À LOISIR

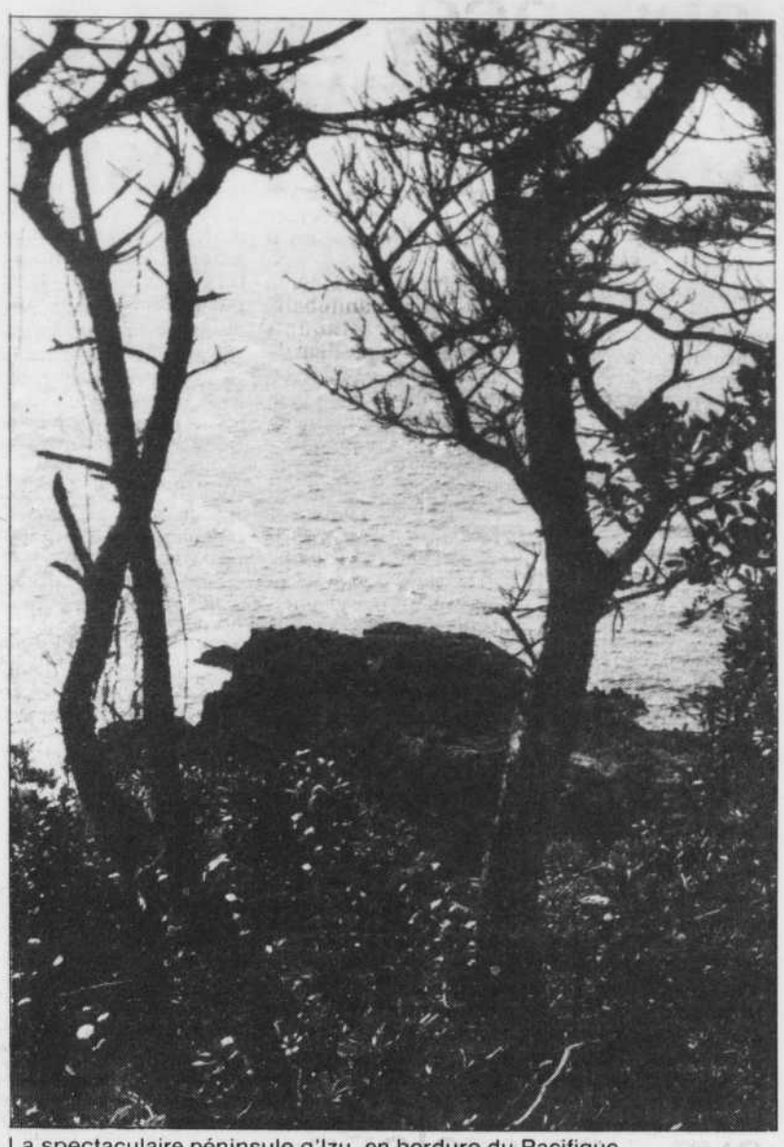

La spectaculaire péninsule d'Izu, en bordure du Pacifique.
(Photo : Monique Nuytemans)

Shogun

Suite de la page 15

que d'un des « vaisseaux noirs » du commodore Perry.

Les Japonais les avaient baptisés « vaisseaux noirs » parce que ces voiliers avec roues à aubes étaient bardés de fer. Le voilier-imitation fait, en été, le tour du port et de la baie de Shimoda.

La ville elle-même est un petit port de pêche avec une rue principale bordée de magasins de souvenirs, de restaurants, d'étals de fruits et de légumes. De minuscules rues adjacentes y rendent la promenade très agréable.

À l'intérieur de la ville, on visite le musée et le monument dédié à Townsend Harris. On visite également le temple où fut signé le traité commercial de Katananga avec les États-Unis.

Un excellent hôtel reçoit les touristes qui s'aventurent dans la péninsule d'Izu : c'est le **Shimoda Prince**, où, de son lit, on assiste au lever du soleil dans la mer.

D'autres points d'intérêt sur la péninsule sont l'île aux Singes, où vivent en toute liberté une centaine de singes. On visite également une réserve de sangliers où — chose inédite — on a dressé des sangliers à faire des tours de cirque...

Pour atteindre le cap qui forme la pointe la plus méridionale de la péninsule, il faut traverser une serre qui doit être la plus vaste du monde. Elle fait au moins un kilomètre de long sur 500 mètres de large. En fait, elle est si grande qu'on n'a jamais l'impression d'être dans une serre, les parois étant cachées par bougainvillées, hibiscus, oiseaux de paradis, bananiers, arbres à pain et bambous.

Des étangs couverts de nénuphars roses agrémentent la promenade tandis qu'à tous les 300 mètres environ, des stands offrent friandises et souvenirs, biscuits à la pâte de fève, *loucoum* et une délicate confiture de kiwi. À côté de ces stands se trouvent des espèces de boîtes à sous décorées d'images représentant des blondes occidentales aux gros seins nus et provocateurs qui, pour 200 yens ($1.25), promettent le paradis... En mettant ses 200 yens dans la boîte, on récolte : soit un porte-clef pornographique ou un feuillet décrivant, par l'image, 36 positions lascives... Quand on parle de contrastes, je crois que les Japonais sont passés maîtres dans la représentation des choses les plus délicates côtoyant celles du plus mauvais goût.

Partout dans la région de la péninsule d'Izu, les *ryokan* offrent à leurs clients la relaxation des bains d'eau chaude naturelle, venant de sources souterraines. Ces bains sont suivis de massages ($9 US) qui se font, curieusement, non sur le corps dénudé, mais par-dessus le kimono.

Dans les grands hôtels, contrairement aux *ryokan*, on mange à l'occidentale et cela dans les meilleures traditions gastronomiques. Jamais petits déjeuners ne sont mieux présentés, ni sauces hollandaise, béarnaise ou mousseline mieux apprêtées. Le whisky japonais Suntory est l'équivalent d'un bon whisky écossais. Les vins blancs japonais sont une nouveauté fort acceptable.

Tous les barmen japonais ont été à l'école hôtelière pour apprendre à mélanger des apéritifs aussi exotiques (pour eux...) que des Rob Roy ou des Screw Drivers. Ils ont d'ailleurs plus de mal à les prononcer qu'à les préparer...

Leurs martini secs sont les meilleurs au monde. Ceci parce que les hommes d'affaires, qui furent les premiers touristes du Japon (après les Portugais et William Adams, bien sûr), insistèrent pour avoir un bon martini. Aussi une bonne omelette le matin. Les deux n'ont leur équivalent ni en Europe, ni en Amérique.

Et pour le fin du fin, imaginez-vous que les sièges de toilette sont chauffés au Japon ! Parfaitement. Quand les Japonais se décident de faire les choses à l'occidentale, ils le font encore avec plus de finesse et de... délicatesse que les Occidentaux eux-mêmes.

Vieux-Montréal

Suite de la page 15

tère de petite cité marchande, volontaire et austère. Comme le révèlent les entrepôts des Dames de l'Hôtel-Dieu (logeant, entre autres, aujourd'hui, le cours Le Royer) ou ceux des Soeurs Grises sur la rue Saint-Pierre, les architectes se sont appropriés, à l'occasion, cette tradition, y introduisant des formes de l'architecture académique telle l'arcande plein-cintre ou la fenêtre italienne.

Reste, enfin, cette tradition de l'architecture académique, laquelle est la plus visible et, par la variété de ses formes, la plus riche. Cette variété est tributaire de deux facteurs principaux. D'abord, le 19e siècle est la période par excellence de l'éclectisme, les architectes puisant librement dans les styles du passé pour donner du caractère à leurs édifices. Ainsi, James O'Donnell a recours aux formes gothiques pour l'église Notre-Dame parce que ce style est associé aux grandes cathédrales du Moyen Âge et à une ère inégalée de ferveur religieuse. C'est pour une raison semblable que les architectes de la firme York et Sawyer conçoivent la base du gratte-ciel de la Banque royale, sur la rue Saint-Jacques (1927) comme un palais florentin. Quel style, en effet, représente le mieux cet univers des banques que celui-là même développé par les grands banquiers de Florence lors de la Renaissance ?

Le second facteur de diversité est le fait que Montréal s'avère, au 19e siècle, un carrefour où se concentrent les influences françaises, britanniques et américaines. Cela veut dire que non seulement les styles de l'époque sont variés, mais chacun porte l'empreinte d'une de ces trois sociétés qui rivalisent alors pour s'assurer l'hégémonie artistique de l'Occident. Lorsque Henri-Maurice Perrault dessine les plans de l'hôtel de ville en 1872, il s'inspire du style Second Empire, ce subtil mélange de formes de la Renaissance française, mis à l'honneur dans le Paris de Napoléon III. Lorsque les architectes Perrault et Lesage réalisent la caserne de pompiers de la place d'Youville (1903), ils sont influencés par les oeuvres de Norman Shaw. Ce dernier connaît alors une grande faveur populaire en Angleterre avec ses mixtures stylistiques pittoresques de formes flamandes et d'autres empruntées au style britannique William-and-Mary. Pour sa part, John James Browne, dans son magasin-entrepôt du 60 de la rue Saint-Paul (1887), a recours aux formes romanes de la même manière que le grand architecte américain Henry Hobson Richardson.

Si tout ceci est fort intéressant, c'est également complexe et même les architectes, qui n'ont plus l'habitude de pratiquer ces gammes stylistiques, s'y perdent facilement. Que dire des profanes ? Aussi faut-il souligner l'initiative de l'architecte Hugues Desrosiers qui, dans le cadre des ententes entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires culturelles, a produit une série de brochures remarquables sur cette vieille cité administrative, financière, marchande et résidentielle. Pour une fois, l'architecture est présentée d'une façon claire dans toute sa richesse et sa complexité grâce à des illustrations fort expressives. Ainsi, de superbes vues isométriques permettent à tous de comprendre le fonctionnement interne des édifices, leur système de construction et leur contribution à la création et à l'ornementation du paysage urbain.

C'est l'architecte Josette Michaud, assistée de MM. Pierre Beaupré et de Michel Vincent, qui a préparé les textes et les illustrations de ces brochures. Pour Mme Michaud, il s'agit d'une heureuse continuité dans un domaine où elle excelle. En 1979, elle avait produit un album, intitulé *Montréal ma grand'ville*, destiné à faire découvrir la ville et son architecture aux enfants. Dans son genre, c'est le meilleur ouvrage jamais réalisé sur la métropole. Toutes ces personnes font une oeuvre importante : pour préserver et promouvoir un environnement urbain de qualité, il est aussi important de bien parler de la belle architecture que de la réaliser.

Les choix

Suite de la page 18

16 h 30. ACTE-3 a déjà produit *Introspection* (au Quartier-Latin) et *Outrage au public* (au Centre d'essai de l'Université de Montréal). France Arbour, Odette Guimond et Jean-Maurice Gélinas signent la « mise en actions » des quatre pièces.

Robert Lévesque

Dans l'Outaouais

Au Théâtre de l'Île (1, rue Wellington, Hull, jusqu'au 31 mars) : rarement voit-on, au théâtre, des échanges ponctués de malice et de moquerie entre deux septuagénaires. Michèle Vinet et Eugène Laurin sont les interprètes d'*Une partie de gin*, pièce du dramaturge américain D. L. Coburn (récipiendaire d'un Pulitzer), adaptée par Albert Millaire. Une quinzaine de parties de *gin* donnent lieu à des scènes orageuses, néanmoins parsemées d'humour... Mise en scène de Mado Sanscartier, bien soutenue par les comédiens.

Lucie Pineau

■

Le Challenge Labatt sera la plus grande épreuve nautique jamais disputée au Canada

Jamais une épreuve nautique d'une telle envergure n'a été organisée au Canada. Le *Challenge Labatt-Canada*, qui marquera les activités de Québec 1534-1984, opposera 10 équipages officiels représentant chacune des provinces canadiennes, le long d'un parcours de plus de 1,000 milles marins, traversant les eaux de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve.

Levant les voiles à Toronto, le 23 juin, à bord de voiliers monotypes spécialement conçus pour cet événement, les équipages mettront le cap sur Kingston, la première des six étapes qui décideront du vainqueur. Ensuite, deux courses promotionnelles seront courues à Montréal et à Trois-Rivières, les 27 et 28 juin respectivement.

Les voiliers prendront ensuite part à une course en circuit fermé dans la Vieille Capitale, le 1er juillet. Présentée sous le nom de *Coupe de la ville de Québec*, cette épreuve sera livrée sur une distance de 20 milles.

Les voiliers aborderont plus tard les étapes de Rimouski—Rivière-aux Renards (7-8-9 juillet), Gaspé-Bonaventure-Percé (12 juillet), et Gaspé—îles de la Madeleine—Shédiac (du 14 au 17 juillet), avant de conclure cette odyssée maritime par le trajet Shédiac-Charlottetown (20 et 21 juillet).

Les membres de chaque équipe provinciale sont maintenant connus, à la suite des épreuves de sélection qui se sont déroulées l'an dernier. Dans plusieurs cas, l'entraînement a déjà débuté, tant sur terre (conditionnement physique) que sur mer (à l'extérieur du pays).

Au petit écran

Radio-Canada

Voilà ! Après six ans de présence à la télévision, **La Course autour du monde** est bel et bien terminée. Pas tout à fait cependant, puisque Radio-Canada propose, cette semaine, un spécial d'une heure et demie qui regroupe 11 des 12 participants de la Course. Les premiers juges et animateurs seront aussi de la partie : Alain Stanké, Jean-Pierre Masse, Richard Gay et la toute dernière animatrice de la série, Reine Malo. En plus de faire l'historique de la Course, chaque candidat présentera un film de son choix. Samedi, à compter de 16 h 30.

Les amoureux de la mer et de la voile ne voudront sûrement pas rater *La mer et ses princes*, le film réalisé par Jean-Paul Plouffe que diffuse Radio-Canada en dernière partie des **Beaux Dimanches** cette semaine (21 h 50). Le film retrace l'histoire des grandes courses de voile depuis un siècle et coïncide avec la *Transat* Québec Saint-Malo qui aura lieu à compter du 19 août prochain et constituera sûrement une des plus grandes attractions de l'événement Québec 1534-1984.

CBC (6)

C'est le temps des récompenses. Entre les *Grammys* et les *Academy Awards*, c'est au tour des **Genie 1984** qui récompensent les meilleurs artistes, cinéastes et artisans du cinéma canadien. En nomination parmi les productions québécoises : *Maria Chapdelaine*, *Lucien Brouillard*, *Bonheur d'occasion*, *Rien qu'un jeu* et *Au clair de la lune* (mercredi à 20 heures). Je vous signale que Radio-Canada, réseau français, couvrira aussi l'événement dans le cadre du magazine **À première vue** diffusé à compter de 23 h 15 le même soir.

Radio-Québec

L'émission **Profession écrivain** propose, cette semaine, un portrait de Réjean Ducharme, une des personnalités les plus mystérieuses et les plus fascinantes de la littérature québécoise. L'émission, présentée dimanche à 19 h 30, est reprise mercredi à 22 h 30.

Vive le théâtre, le nouveau documentaire de la série *Options*, s'interroge sur la situation de l'enseignement du théâtre au Québec. Des professeurs et des élèves du Conservatoire apportent leurs témoignages. Y a t-il de la place ici pour les nouveaux diplômés du Conservatoire ? Est-il utopique de penser vivre exclusivement du théâtre ? Pourtant, les théâtres continuent de fleurir un peu partout. *Rideau !*, mercredi à 21 heures.

Cinéma au petit écran

Radio-Québec présente à Ciné-Répertoire, dimanche à 21 h 30, *L'État des choses*, de Wim Wenders. Un metteur en scène allemand (Patrick Bauchau) tourne un film au Portugal pour le compte d'un producteur américain. Le tournage est interrompu par manque de pellicule. C'est le début de l'errance dans un hôtel isolé au bord de la mer. Le réalisateur s'envole pour Los Angeles. Tout ça finira très mal. Un très grand moment de cinéma. À voir absolument.

Jules Richard

Au grand écran

Berlin Alexanderplatz. Quinze heures et demie de cinéma tournées par Rainer Werner Fassbinder à partir du roman d'Alfred Doblin sur le Berlin des années '20. Une réalisation colossale produite par les télévisions allemande et italienne et qui a exigé une année complète de tournage. (**Ottawa, Centre national des arts**, 17 et 18 mars).

Dans la ville blanche. Un des meilleurs films d'Alain Tanner. Un marin suisse déserte son bateau et vit à Lisbonne une sorte de dérive. Du cinéma dépouillé, à l'état brut, très bien servi par le jeu de Bruno Ganz. César du meilleur film francophone. (**Outremont** ce soir, **L'Autre Cinéma** du 16 au 29 mars).

Streamers. Le dernier film de Robert Altman qui, cette fois, porte au cinéma une pièce de David Rabe centrée sur de jeunes recrues de l'armée. Tension raciale, sexuelle et peur devant l'horreur de la guerre. Excellente interprétation surtout ! (**Cinéplex**).

Panorama du cinéma expérimental canadien. Présentés par la galerie Articule, des films de Joyce Borenstein, Veronika Soul, Al Razutis, Ross McLaren, Rick Raxlen et Vincent Grenier. (**Cinémathèque québécoise**, ce soir).

Émile De Antonio. Huit films de celui qui fut l'un des premiers cinéastes à utiliser le montage documentaire à des fins politiques. Des films tels que *Rush to Judgment* sur l'assassinat de Kennedy présenté demain soir. (**Conservatoire d'art cinématographique du 16** mars au 1er avril).

Québec été-danse. Ce documentaire de John Brooks regroupe trois chorégraphies signées respectivement Édouard Lock, Paul-André Fortier et Robert Desrosiers. En complément de programme, *Danse s'il te plait* de Boris Chasin avec Margie Gillis. Du cinéma au service de la danse. (**Cinéma Parallèle** du 19 au 25 mars).

Richard Gay

LES CAHIERS SPÉCIAUX DU DEVOIR

LES VOYAGES

LE DEVOIR publiera un cahier spécial sur les voyages le 19 avril prochain. Il y aura de tout pour tous les goûts dans ce cahier: les destinations classiques, les endroits à la mode, les coins charmants ou méconnus d'ici et d'ailleurs.

Ce cahier spécial sera un excellent véhicule publicitaire pour toutes les entreprises oeuvrant dans l'industrie touristique.

Pour renseignements et réservations, contactez:

Jean-Paul Boisvert, Jean Noël Laplante ou Frank Staples à 844-3361

Date de tombée: **le 9 avril 1984**

Parution le 19 avril 1984

LE DEVOIR
toujours mieux informer

SPORTS

Calgary aura son anneau de vitesse

Les Communes acclament Boucher

PIERRE APRIL

OTTAWA (PC) — Le triple médaillé olympique et champion du monde de patinage de vitesse Gaétan Boucher, a été reçu en véritable héros national, hier, à la Chambre des communes, alors que les députés de tous les partis l'ont applaudi à tout rompre.

Accompagné de son père, de sa mère et de sa fiancée, le champion du monde de patinage de vitesse s'est présenté dans la loge du président des Communes, M. Lloyd Francis, à 14 h et le député de Verdun, M. Raymond Savard était le premier à signaler sa présence et ses mérites.

Ce fut ensuite au tour du député conservateur de Joliette, M. Roch LaSalle de mentionner la présence de l'illustre visiteur dans les galeries des Communes. Finalement, c'est le député libéral de Restigouche, M. Maurice Harquail qui permettait à tous les députés d'exprimer bruyamment leur admiration.

Plus tôt dans la journée, Gaétan Boucher et les membres de sa famille avaient été invités à déjeuner en compagnie du premier ministre, M. Pierre Trudeau, et du ministre d'Etat à la Condition physique et au Sport amateur, M. Pierre Olivier, à la résidence du chef du gouvernement canadien, 24 rue Sussex à Ottawa.

Au cours de la matinée, le nouveau héros a été reçu par les maires d'Ottawa et de Hull, Mme Marion Dewar et M. Michel Légère. Gaétan Boucher a aussi rendu visite à l'Hôpital pour enfants de l'Est de l'Ontario.

En début de soirée, il était reçu par le gouvernement fédéral au Château Laurier.

Durant toute la journée, le patineur de renommée mondiale a accepté les marques d'affection et de fierté avec beaucoup de simplicité. Il signait des autographes et répondait à toutes les questions qui lui étaient dirigées.

« Je suis très touché, a-t-il souvent répété, de voir que les gens ont apprécié mes performances lors des Jeux olympiques de Sarajevo et du championnat mondial. »

Il a aussi indiqué qu'il avait l'intention de défendre son titre l'an prochain. Pour Gaétan Boucher, il ne fait aucun doute que ses victoires auront un effet positif chez les jeunes. « Je suis convaincu, a-t-il dit à sa sortie de la Chambre des communes, que le sport du patinage de vitesse gagnera de nombreux adeptes et que des jeunes pourront s'améliorer et gagner du terrain sur la scène sportive mondiale. »

Profitant de la visite du triple médaillé olympique, le ministre d'Etat à la Condition physique et au Sport amateur a annoncé que le gouvernement fédéral s'était engagé à investir une somme de $35 millions pour la construction d'un anneau de patinage de vitesse recouvert à Calgary pour la tenue des Jeux olympiques d'hiver en 1988. « Je puis vous assurer, a ajouté M. Olivier, que tout sera fait pour que d'autres équipements de ce genre soient mis à la disposition des jeunes dans les autres régions du pays et plus spécifiquement dans les provinces de l'Est. »

Pour Gaétan Boucher, il est essentiel que de tels équipements soient mis à la disposition des jeunes Canadiens, « si nous voulons former des champions et des athlètes de qualité internationale capables d'assurer la relève. »

M. Olivier a voulu rendre hommage à Gaétan Boucher en lui annonçant personnellement la décision du gouvernement de procéder à cet investissement à Calgary avant de le faire aux Communes. « Il ne fait aucun doute, a indiqué le champion, que nous avons besoin d'un anneau de patinage de vitesse pour la tenue des Olympiques et puisque nous avons maintenant les Jeux de 1988, nous aurons la piste. »

Le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, en compagnie de Gaétan Boucher et de son amie, Karin Fliege, au 24 rue Sussex. (Photolaser CP)

Hier, le Parlement devait rendre hommage à l'autre vedette canadienne des Jeux de Sarajevo, le patineur artistique Brian Orser, médaillé d'argent. Mais son horaire d'entraînement en vue des championnats mondiaux qui se dérouleront à Ottawa du 19 au 25 mars l'a empêché d'assister à l'événement, ainsi qu'au déjeuner en compagnie du premier ministre.

Brian O'Neill ne peut renverser la décision de l'arbitre

Mario Tremblay manquera trois parties

BERNARD CYR

(PC) — L'ailier droit Mario Tremblay a écopé d'une suspension de trois matches pour avoir été le premier joueur à quitter la banc et se mêler à une bagarre, lors du match de lundi à Bloomington, entre le Canadien de Montréal et les North Stars du Minnesota.

C'est la décision qu'a rendue hier le vice-président exécutif de la LNH, Brian O'Neill. Ce dernier n'a pu renverser, faute de preuves, la décision de l'officiel Bob Hall, qui, après avoir consulté le marqueur officiel, avait désigné Tremblay comme le premier joueur à avoir quitté le banc.

« O'Neill a regardé la bande magnétoscopique ce matin en compagnie de Scotty Morrison, mais n'a pu renverser la décision de l'arbitre parce qu'on ne voit pas les bancs au début de la bagarre et il est donc impossible de déterminer précisément qui a quitté le premier », a déclaré hier le directeur général Serge Savard.

« O'Neill ne pouvait pas renverser la décision d'un de ses employés sans preuve à l'appui, mais il m'a donné l'impression de ne pas vraiment croire que Mario était le premier à avoir quitté le banc, a ajouté Savard. Il n'y a donc rien que nous puissions faire. Nous devons nous plier à la décision ».

Tremblay, qui devra ainsi purger sa première suspension en carrière, s'est quant à lui dit déçu de la tournure des événements.

« De la façon dont les choses sont survenues, j'étais persuadé que je ne serais pas suspendu, a dit Tremblay. Les North Stars effectuaient un changement de trio et lorsque les trois joueurs qui devaient quitter la glace sont retournés vers le groupe, j'ai suivi.

« Mais je ne me suis pas présenté là dans l'intention de tout casser (ce que démontre clairement la bande magnétoscopique), a précisé Tremblay. J'ai simplement constaté que nous étions en infériorité numérique et j'ai jugé que la situation était anormale. Je crois même que Mike McPhee a quitté le banc avant moi.

« Ce sont mes parents qui vont être les plus déçus, a poursuivi le porte-couleurs montréalais. Ils devaient venir à Montréal pour assister à nos trois prochains matches ».

Par ailleurs, le Canadien sera aussi privé des services de Chris Nilan pour le match de ce soir, au Forum, contre les Oilers d'Edmonton. Nilan souffre de spasmes musculaires au dos résultat du coup de bâton que lui a administré Willi Plett et qui fut à l'origine de l'échaufourré de lundi soir. Il sera réexaminé aujourd'hui.

Le Canadien a aussi rappelé Larry Landon, un ailier de 24 ans des Voyageurs de la Nouvelle-Ecosse qui peut jouer à gauche ou à droite. Landon avait marqué 25 buts et récolté 26 passes avec les Voyageurs cette saison.

Gretzky a tout, sauf la coupe Stanley

(PC) — L'ambassadeur par excellence de la Ligue nationale de hockey, Wayne Gretzky, est arrivé hier à Montréal en vue du match de ce soir au Forum entre les Oilers d'Edmonton et le Canadien. Gretzky et les Oilers n'ont plus grand chose à prouver avec huit matches à disputer en saison régulière, puisqu'ils détiennent 14 points d'avance sur leurs proches rivaux, les Sabres de Buffalo, au classement général de la LNH.

« Nous n'avons plus d'objectif, sauf de bien se préparer en vue des séries d'après-saison, a confirmé Gretzky. Et le match d'hier (à Québec) est en plein le genre de rencontre qu'il nous faut pour nous préparer adéquatement ».

Lors de ce match, remporté 6-5 par les Oilers en prolongation, Gretzky a atteint le total de 900 points en carrière à sa 385e rencontre. Il deviendra bientôt le joueur qui aura atteint le plus rapidement la marque des 1,000 points en carrière. D'ailleurs, dans quelques années, il possédera possiblement la grande majorité des records de la LNH. Il y a pourtant un honneur qui lui échappe encore: la coupe Stanley.

Bien des observateurs croyaient que les Oilers remporteraient la coupe le printemps dernier, mais les Islanders de New York, choqués par l'arrogance des Oilers, n'ont fait qu'une bouchée de leurs jeunes rivaux. Il semble que Gretzky en ait tiré sa leçon.

« Les Islanders nous ont nettement battus et je comprends mieux pourquoi ils ont gagné la coupe quatre fois d'affilée. C'est un exploit remarquable », a dit Gretzky.

Et lorsqu'on lui a demandé s'il aimerait prendre sa revanche cette saison contre les Islanders, Gretzky s'est montré prudent en déclarant: « J'aimerais simplement que nous nous rendions une nouvelle fois en finale ».

Se rendre en finale ne devrait présenter aucun problème pour les Oilers. Ils dominent outrageusement la conférence Clarence-Campbell (ils ont 29 points d'avance sur les North Stars du Minnesota, au classement de la conférence) à tel point que plusieurs croient que le manque d'opposition leur jouera encore un vilain tour.

« Nous avons la meilleure fiche contre les 10 meilleures équipes du circuit, a noté Gretzky, alors je ne crois pas que nous soyons désavantagés ». Sauf que les Oilers n'ont pu vaincre les Islanders.

Gretzky a raté une dizaine de jours en février en raison d'une blessure à une épaule et les Oilers ont connu leurs pires moments de la présente saison, ce qui a fait dire à plusieurs que les Oilers, sans Gretzky, étaient une équipe ordinaire.

« Il est impossible de gagner avec un seul joueur et il ne faut pas oublier que les Oilers comptent aussi des joueurs comme Kurri, Coffey, Anderson, Messier et plusieurs autres, a toutefois déclaré le joueur de centre. Paul (Coffey), par exemple, est le candidat no 1 pour remporter le trophée Norris (remis au meilleur défenseur du circuit).

« En ce qui me concerne, mon absence de 10 jours m'a permis de me reposer et je ne me suis jamais senti aussi bien en fin de saison », a ajouté Gretzky.

Et les Oilers doivent prier pour qu'il demeure en santé.

Terry Hadlow: jugement le 29 mars

La défense invoque l'imprécision de la loi

SAINT-JEROME (PC) — Le juge Gilbert Morier, de la Cour des sessions, a fixé au 29 mars prochain, hier, le prononcé de son jugement dans la cause de l'haltérophile Terry Hadlow, accusé d'importation illégale de stéroïdes anabolisants.

À l'issue des deux jours de procès, l'avocat de la défense, Me Jean-Claude Hébert, a soutenu que l'imprécision de la Loi des aliments et drogues était telle qu'elle avait pour conséquence d'être tout simplement invalide.

Hadlow, qui est âgé de 26 ans et demeure à Ottawa, a été arrêté à l'aéroport de Mirabel, le 31 octobre dernier, avec trois autres haltérophiles canadiens. Les douaniers ont trouvé dans leurs bagages 414 ampoules de testostérone et 22,515 comprimés de stéroïdes anabolisants.

Les trois autres inculpés sont Jacques Demers, de Saint-Hubert; Michel Pietracupa, de Saint-Thomas-d'Aquin; et Mario Parente, de Montréal.

Les procès de Demers et de Pietracupa ont été fixés respectivement aux 31 mai et 5 juin.

Quant à Parente, il a été acquitté grâce à un vice de procédure, le 23 janvier dernier, mais l'affaire a été portée en appel.

Les stéroïdes anabolisants ne sont vendus que sur ordonnance au Canada. Leur usage est interdit par le Comité olympique international.

Me Hébert a signalé que la loi ne parlait que d'hormones sexuelles, obligeant ainsi la référence à des textes scientifiques rédigés en anglais seulement. Selon l'avocat de la défense, ce point contrevient à l'article 133 de la constitution, qui donne un statut égal au français et à l'anglais.

L'avocate de la poursuite, Me Michèle Toupin, s'est contentée, pour sa part, de rappeler que Hadlow, au moment de son arrestation, a admis au policier Denis Rochon qu'il savait qu'il était illégal d'importer des stéroïdes anabolisants.

Il a ajouté qu'il a acheté les comprimés d'un athlète polonais au prix de $6 pour 100.

en bref...

■ *Les Leafs perdent Salming*

TORONTO (PC) — Le défenseur Borje Salming ne reviendra pas au jeu cette saison en raison d'une fracture d'une rotule d'un genou subie dans un match lundi soir. Salming, un vétéran de 11 saisons dans la Ligue nationale, s'est blessé en bloquant un tir lors de la troisième période du match contre les Jets de Winnipeg. Il a pu terminer le match, mais des radiographies ont montré hier qu'il y avait fracture. « La rondelle m'a atteint directement au genou, a dit Salming. J'ai beaucoup de difficulté à marcher. Ce fut une année difficile pour toute l'équipe, a ajouté le Suédois. ».

■ *Borg jouera à Stuttgart*

STOCKHOLM (AP) — Bjorn Borg fera probablement son retour à la compétition, dans un tournoi du Grand Prix, en juillet prochain, rapporte le journal suédois Goteborg-Posten. « Je n'ai pas encore pris de décision. Mais il est presque sûr que je jouerai à Stuttgart », a déclaré l'ancien numéro un du tennis mondial. Le tournoi de Stuttgart est prévu du 16 au 22 juillet. Les adieux de Borg à la compétition remontent au tournoi de Monte-Carlo en avril 1983. C'est le Français Henri Leconte qui avait été son dernier vainqueur. Pour le tournoi de Stuttgart, Borg recevra une invitation des organisateurs — car il ne figure pas dans le classement de l'ATP. Il a laissé entendre au journal suédois qu'il disputerait d'autres tournois en 1984.

■ *Retrait de l'Angleterre*

ZURICH (AP) — L'Angleterre a retiré sa candidature pour l'organisation de la Coupe du Monde 1990, a annoncé la Fédération internationale de football (FIFA). Il ne reste donc que deux candidats sérieux, l'Italie et l'URSS. Dans un communiqué, la FIFA a précisé qu'un comité exécutif avait décidé d'examiner les dossiers italien et soviétique, et qu'une décision serait prise le 19 mai.

Charlie Lea passe son premier test

ALAIN DE REPENTIGNY

WEST PALM BEACH, Floride (PC) — Charlie Lea a bien passé le test à son premier départ du camp d'entraînement alors que les Expos ont vaincu les Orioles de Baltimore 2-1, hier après-midi à West Palm Beach. Lea a espacé trois coups sûrs en trois manches et il a signé la victoire. Il a effectué 31 lancers et n'a ressenti aucune douleur à l'épaule.

« Je suis très satisfait de ma sortie, a dit Lea. Je n'avais pas ressenti de douleur en lançant sur les lignes de côté, mais je ne savais pas comment mon épaule allait réagir en situation de match. Mais après mes lancers de réchauffemnent, je savais que tout irait bien.

« Je suis chanceux d'avoir pu lancer trois manches. J'avais l'intention de lancer deux manches et d'aller pratiquer mes lancers à effet sur les lignes de côté, mais comme je n'avais pas effectué beaucoup de tirs lors des deux premières manches, j'ai pu lancer une autre manche.

Lea a effectué 31 lancers, il n'a pas donné de buts sur balles et il a retiré deux Orioles sur des prises.

« J'ai essayé de trouver mon rythme et de lancer des prises. Je ne me souciais pas de la précision de mes lancers. J'ai été chanceux de retirer les frappeurs des Orioles, mais je voulais surtout demeurer en santé. Je pourrais sans doute lancer quatre manches à mon prochain départ, mais tout dépendra du nombre de lancers que j'effectuerai. »

Lea a également eu de bons mots pour le jeune joueur d'inter Argenis Salazar qui a retiré John Lowenstein au troisième but en lançant une prise à Tim Wallach après avoir intercepté le relais du voltigeur de centre Tim Raines, à la deuxième manche.

« Un retrait très important, a dit Lea, car il m'aurait fallu lancer avec deux coureurs en position de marquer. J'espère qu'il pourra effectuer ce genre de jeu très souvent pendant la saison régulière. Salazar a un bras extraordinaire et, au poste d'arrêt-court, il devra jouer le rôle d'intercepteur plus souvent qu'autrement. Je crois que les gens de Montréal et des autres villes de la Ligue nationale vont être étonnés par la puissance de ses tirs. »

Après le départ de Lea, Greg Harris a blanchi les Orioles pendant trois autres manches. Randy St. Claire s'est amené dans le match à la septième et, à la manche suivante, Benny Ayala a fait marquer le seul point des Orioles à l'aide d'un simple opportun. Il s'agissait du premier point marqué contre les lanceurs des Expos en 19 manches et deux tiers. Jeff Reardon a lancé la neuvième manche, récoltant une victoire sauvegardée.

Des simples de Gary Carter et Pete Rose ont fait marquer les deux points des Expos contre le lanceur perdant, Scott McGregor, à la troisième manche. Carter a d'ailleurs obtenu deux des sept coups sûrs de l'équipe montréalaise.

Les Expos ont donc gagné leurs quatre derniers matches et ils ont une fiche de sept gains et quatre revers dans la Ligue des pamplemousses.

Parrish à une autre position?

POMPANO BEACH, Floride (AP) — Larry Parrish est victime des circonstances. Passé des Expos aux Rangers du Texas il y a deux ans, il fait face à la possibilité de changer de position pour une troisième fois en autant de saisons. En 1982, quand il est passé aux Rangers en compagnie de Dave Hostetler en retour d'Al Oliver, il a dû apprendre à jouer au champ droit parce que Buddy Bell monopolisait le poste de troisième-but.

Cette année, les Rangers ont fait l'acquisition de Gary Ward, des Twins du Minnesota, et Parrish pourrait devenir frappeur désigné.

« J'ai dû apprendre à jouer au champ droit, a expliqué Parrish. J'avais fait la moitié du travail et voilà que je pourrais évoluer à un autre poste ».

Parrish doit compétitionner avec un voltigeur pour un poste au champ extérieur.

Pour le gérant Doug Rader, le jeu défensif de Parrish et Ward déterminera qui occupera le champ droit et l'autre sera frappeur désigné.

LE HOCKEY
DU JEUDI SOIR
LES CANADIENS DE MONTRÉAL ET LES OILERS D'EDMONTON
CE SOIR À 19h30
cftm 10
CÂBLE 7

POUR RECEVOIR
LE DEVOIR
À VOTRE PORTE
DÈS DEMAIN MATIN

TÉLÉPHONEZ SANS FRAIS
À L'UN DES NUMÉROS SUIVANTS

À MONTRÉAL: 332-3891
À QUÉBEC: 687-2022

DANS LES RÉGIONS:

(514): 1-800-361-6059
(819): 1-800-361-5699
(613): 1-800-361-5699
(418): 1-800-463-4748

SPORTS

La lutte se corse dans la LNH à l'approche des séries

NEW YORK (AP) — Reijo Ruotsalainen, Ron Greschner et Mike Allison ont marqué en l'espace de 56 secondes en troisième période, hier soir, et ils ont permis aux Rangers de New York de disposer des Flyers de Philadelphie par la marque de 6-3.

Cette victoire, la troisième des Rangers en quatre rencontres face aux Flyers cette saison, a donné aux Rangers une avance de trois points sur les Flyers au troisième rang de la section Patrick.

Les Flyers avaient pourtant pris une avance de 3-1 au milieu du match grâce aux deux buts de la recrue Dave Poulin et à celui de Darryl Sittler.

Mais Mark Pavelich a sonné le réveil des Rangers en marquant à 15:11 en deuxième suite à une échappée.

Quatre minutes plus tard, la recrue Peter Sundstrom créait l'égalité en tirant d'une seule main et les Rangers ont mis sur pied cette poussée irrésistible en troisième.

À Detroit, Mike Krushelnyski a marqué deux buts et le défenseur Raymond Bourque a enfilé un but et fourni deux passes, dans une victoire de 4-2 des Bruins de Boston contre les Red Wings. Krushelnyski a brisé les reins des Wings en marquant son deuxième but du match et son 25e de la saison à 50 secondes de la fin du match. Rick Middleton a été l'autre marqueur des Bruins. Il en était à son 44e filet de la saison. La recrue Steve Yzerman et Ivan Boldirev ont riposté pour les Red Wings. Yzerman a ainsi inscrit un 34e but.

À Landover, Mel Bridgman a égalé les chances avec son 21e but de la saison en 3e période hier et les Devils du New Jersey ont finalement annulé 3-3 avec les Capitals de Washington. Le verdict nul a mis fin à une série de cinq gains pour les Capitals. Mike Gartner a marqué deux buts pour les Capitals qui ont pris les devants 3-2 dans la 2e reprise. Randy Veitch a complété le total des Capitals avec le premier but du match en première période, tandis que Higgins et Lewis marquaient les autres buts des Devils.

À Toronto, les Maple Leafs ont obtenu un point important au classement, eux qui tentent de mériter une place dans les séries, quand ils ont limité les meneurs de la section Norris, les North Stars du Minnesota, à un verdict nul de 3-3.

Dennis Maruk, Brian Bellows et Al MacAdam ont riposté pour les North Stars, qui ont vu les Leafs mettre fin à leur série de cinq victoires consécutives.

SOMMAIRES

Leafs 3, Stars 3

Première période

1—TORONTO, Vaive (49) Courtnall, Benning ..... 1:38 (an)
2—TORONTO, Vaive (50) Leeman, McCourt 8:46
3—MINNESOTA, Maruk (16) Bellows, Acton ..... 15:24 (an)
Pénalités — Maxwell Min 1:20, Payne Min, McGill Tor 2:32, Gavin Tor 2:51, Nylund Tor 4:00, Korn Tor double mineure, Meloche Min (purgée par Ashton), Bellows Min 11:26, Hirsch Min 17:53, Acton Min, Leeman Tor 18:25, Maxwell Min 18:44.

Deuxième période

4—TORONTO, Derlago (33) McGill, Gavin 1:38
5—MINNESOTA, Bellows (38) Maruk, Maxwell ..... 13:50 (an)
6—MINNESOTA, MacAdam (18) Lindgren, Ferguson 15:22
Pénalités — Poddubny Tor 3:20, Nylund Tor 12:28.

Troisième période

—Aucun but.
Pénalités — Ciccarelli Min 3:59, Lawton Min 12:03.

Prolongation

—Aucun but.
Pénalité — Aucune.

Tirs au but

Minnesota ..... 11 20 12 5—48
Toronto ..... 14 9 10 0—33
Gardiens — Meloche, Minnesota; Bester, Toronto.
Assistance — 16,382.

Capitals 3, Devils 3

Première période

1—WASHINGTON, Veitch (5) Laughlin, Stevens ..... 7:24 (an)
2—NEW JERSEY, Higgins (15) Bridgman, MacMillan ..... 9:26 (an)
Pénalités — Lewis NJ 6:46, Blomqvist Wash 8:21, Russell NJ 13:18, Currie Wash 16:41, Bridgman NJ 17:28

Deuxième période

3—NEW JERSEY, Lewis (2) Ludvig, Verbeek 0:32
4—WASHINGTON, Gartner (35) Christian, Gustafsson 0:56
5—WASHINGTON, Gartner (36) Gustaffson, Christian ..... 5:39 (an)
Pénalités — Higgins NJ 4:43, Hoffmeyer NJ 8:50, Langway Wash 13:45, Bridgman NJ 15:39.

Troisième période

6—NEW JERSEY, Bridgman (21) MacMillan, Higgins 8:52
Pénalités — Howatt NJ, Langway, Was, majeure, 18:22.

Prolongation

—Aucun but.
Pénalités — Verbeek NJ mineure, inconduite, Blomqvist Wash, Stevens Wash inconduite 0:34, Russell NJ mineure, inconduite de match 1:40, Lauglin Wash 4:17.

Tirs au but

New Jersey ..... 5 7 4 16—36
Washington ..... 9 22 12 3—46
Gardiens — Low, New Jersey; Jensen, Riggin, Washington.
Assistance — 10,365.

Jets , Hawks

Première période

1—WINNIPEG, Lukowich (25) Boschman, Deblois 2:32
2—WINNIPEG, Hawerchuk (32) Mullen, Picard 11:02
3—WINNIPEG, Deblois (32) Boschman, Mantha 13:39
4—WINNIPEG, MacLean (39) Hawerchuk 14:01
5—CHICAGO, Lysiak (12) Sutter, Preston 18:19
6—WINNIPEG, Hawerchuk (33) Mullen, Watters 18:42
Pénalités — Feamster Chi 4:14, Campbell Wpg 15:00.

Deuxième période

7—CHICAGO, J. Larmer (14) Lysiak, Savard ..... 4:58 (an)
8—CHICAGO, Dupont (1) Gardner, S. Larmer 17:47
9—WINNIPEG, Steen (18) McBain, Smail 18:28
10—CHICAGO, Sutter (17) Lysiak ..... 19:42 (an)
Pénalités — Watters Wpg 0:38, Arniel Wpg 3:49, O'Callahan Chi 14:26, Mullen Wpg 19:01.

Troisième période

— Aucun but.
Pénalité — Dupont Chi 6:07.

Tirs au but

Chicago ..... 9 15 4—28
Winnipeg ..... 13 10 7—30
Gardiens — Bannerman, Janecyk, Chicago; Behrend, Winnipeg.
Assistance — 11,638.

Bruins 4, Wings 2

Première période

1—BOSTON, Bourque (25) O'Connell, Pederson ..... 8:20 (an)
2—DETROIT, Yzerman (34) Larson, Park ..... 10:45 (an)
3—BOSTON, Krushelnyski (24) Donnelly 14:04
Pénalités — Foster Det 1:03, Curran Bos 4:02, Crowder Bos, Smith Det 7:04, Detroit banc (purgée par Loiselle) 7:17, Kluzak Bos 9:44, Crowder Bos 18:45, Larson Det 18:51.

Deuxième période

4—BOSTON, Middleton (44) Pederson, Bourque ..... 0:46 (an)
5—DETROIT, Boldirev (28) Kisio 5:14
Pénalités — Nill Bos, Johnstone Det 6:11, Milbury Bos, Foster Det 7:19, Hillier Bos, Loiselle Det majeures, Milbury Bos 11:29.

Troisième période

6—BOSTON, Krushelnyski (25) Bourque, Middleton 19:10
Pénalités — Foster Det 2:58, Donnelly Bos, Campbell Det 12:38.

Tirs au but

Boston ..... 9 8 9—26
Detroit ..... 11 7 9—27
Gardiens — Peeters, Boston, Stefan, Detroit.
Assistance — 17,802.

Rangers 6, Flyers 3

Première période

1—NY RANGERS, Sundstrom (21) Allison, Erixon 5:00
2—PHILADELPHIE, Poulin (24) 15:10
Pénalité — Barber Pha 5:40.

Deuxième période

3—PHILADELPHIE, Poulin (25) Stanley, Barber 3:31
4—PHILADELPHIE, Sittler (25) Stanley 8:38
5—NY RANGERS, Pavelich (22) Hedberg, Greschner 15:11
6—NY RANGERS, Sundstrom (22) Fotiu, Beck 19:11
Pénalités — Cochrane Pha 10:47, Hedberg NYR 12:39.

Troisième période

7—NY RANGERS, Ruotsalainen (19) Laidlaw 12:53
8—NY RANGERS, Greschner (12) Fotiu, Andersson 13:27
9—NY RANGERS, Allison (8) Erixon, Sundstrom 13:39
Pénalité — Aucune.

Tirs au but

Philadelphie ..... 7 10 6—23
NY Rangers ..... 12 8 9—29
Gardiens — Froese, Philadelphie; Hanlon, Weeks, NY Rangers.
Assistance — 17,404.

HOCKEY

Ligue Nationale

Mardi

Edmonton 6, Québec 5
Islanders 5, New Jersey 1
St-Louis 2, Hartford 0
Vancouver 4, Pittsburgh 3

Hier

Boston 4, Detroit 2
Buffalo à Calgary
Rangers 6, Philadelphie 3
New Jersey 3, Washington 3
Minnesota 3, Toronto 3
Winnipeg 6, Chicago 4
Pittsburgh à Los Angeles

Ce soir

Edmonton à Montréal
Boston à Philadelphie
Toronto à Hartford
Detroit à St-Louis

Vendredi

Chicago à Calgary
Los Angeles à Winnipeg

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Gretzky, Edm	82	109	191
Goulet, Qué	54	56	110
Coffey, Edm	37	73	110
P. Stastny, Qué.	40	69	109
Bossy, Isl	45	62	107
Kurri, Edm	49	57	106
Trottier, Isl	34	64	98
Pederson, Bos	29	69	98
Federko, St. L	37	56	93
Messier, Edm	31	61	92
Middleton, Bos	43	46	89
Hawerchuk, Wi	31	58	89
Anderson, Edm.	45	43	88
Vaive. Tor	48	39	87
Perreault, Buf	31	56	87
D. Savard, Chi	33	52	85
Broten, Min	27	58	85
Nicholls, LA	39	45	84

Ligue Majeure du Québec

Mardi

Drum'ville 7, Longueuil 5

Hier

Hull 6, Shawinigan 3
Laval 16, Longueuil 4
T.-Riv. 8, Québec 4
Verdun 6, St-Jean 3

Vendredi

T.-Rivières à Drum'ville
Chicoutimi à Québec
Hull à Shawinigan
Granby à St-Jean
Longueuil à Verdun
(Fin de la saison)

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Lemieux, Lav	127	143	270
Goyette, Lav	72	90	162
Gosselin, Qué	56	84	140
Lefebvre, Qué	62	70	132
Rouleau, Lon	58	72	130
Momesso, Sha	41	85	126
F. Sills, Lav	55	70	125
Gagné, Chi	51	72	123
Pellegrino, Lon	51	70	121
Courteau, Lav	44	73	117

Ligue Collégiale AAA
(Demi-finale 4 de 7)

Vendredi

St-Hyacinthe à Thetford
(Thetford mène 1-0)
St-Jérôme à St-Georges
(La série est égale 1-1)

Les meneurs

	b	a	pts
Bobby Smith	26	41	67
Guy Lafleur	30	35	65
Mats Naslund	27	34	61
G. Carbonneau	23	29	52
Ryan Walter	20	28	48
Mario Tremblay	14	25	39
Larry Robinson	9	29	38
Bob Gainey	16	21	37
John Chabot	15	22	37
Pierre Mondou	15	22	37
Steve Shutt	13	23	36
Perry Turnbull	20	13	33
Chris Nilan	16	9	25
Craig Ludwig	5	14	19
Bill Root	4	13	17
Alfie Turcotte	7	7	14
Rick Nattress	0	12	12
Jean Hamel	1	10	11
Mark Hunter	6	3	9
Kent Carlson	1	6	7
Rick Wamsley	0	3	3
Rick Green	0	1	1

Gardiens

	min	bc	bl	moy.
Sévigny	2,030	119	1	3.51
Wamsley	2,206	137	2	3.72
Holden	52	4	0	4.62

(Quatre buts dans un filet désert)

LIGUE NATIONALE
Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
BUFFALO	71	43	21	7	284	232	93
BOSTON	71	43	23	5	301	232	91
QUÉBEC	72	38	26	8	325	250	84
MONTRÉAL	**71**	**32**	**34**	**5**	**266**	**265**	**69**
HARTFORD	69	23	37	9	251	282	55

Section Lester Patrick

ISLANDERS NY	71	45	24	2	323	248	92
WASHINGTON	72	42	25	5	277	210	89
RANGERS NY	72	38	25	9	282	272	85
PHILADELPHIE	71	36	25	10	299	261	82
NEW JERSEY	71	16	48	7	212	308	39
PITTSBURGH	71	14	51	6	226	344	34

Division Clarence Campbell

Section James Norris

MINNESOTA	72	36	29	7	315	308	79
DETROIT	72	28	37	7	264	288	63
ST-LOUIS	72	28	37	7	255	288	63
CHICAGO	72	26	38	8	246	279	60
TORONTO	72	24	39	9	277	353	57

Section Connie Smythe

EDMONTON	72	51	16	5	409	290	107
CALGARY	70	30	27	13	270	270	73
VANCOUVER	74	30	37	7	285	306	67
WINNIPEG	70	28	32	10	313	333	66
LOS ANGELES	72	20	40	12	275	336	52

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Robert Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
LAVAL	70	54	16	0	527	289	108
VERDUN	69	40	26	3	356	308	83
LONGUEUIL	69	36	33	0	364	355	72
SAINT-JEAN	69	30	35	4	361	356	64
GRANBY	69	30	38	1	302	343	61
HULL	69	25	44	0	298	402	50

Section Frank Dilio

SHAWINIGAN	69	36	33	0	320	284	72
QUÉBEC	69	35	32	2	335	370	72
DRUMMONDVILLE	69	34	35	0	347	348	68
CHICOUTIMI	69	30	37	2	301	379	62
TROIS-RIVIÈRES	69	23	44	2	298	380	48

Mario Lemieux mieux que Lafleur

LAVAL (C) — Le sentationnel Mario Lemieux a marqué six buts lors du dernier match régulier des Voisins de Laval hier en établissat un nouveau record de la LJMQ pour le nombre de buts en une saison.

Lemieux, qui a aussi récolté cinq aides dans un gain de 16-4 aux dépens des Chevaliers de Longueuil, a terminé le calendrier régulier avec 133 buts, trois de plus que le record établi par Guy Lafleur avec les Ramparts de Québec en 1970-71 en 62 matches, contre les 70 de Lemieux.

Lemieux, 18, probablement le premier choix au repêchage de la LNH en juin, a établi plusieurs records juniors.

Il a récolté au moins un point dans 62 matches consécutifs pour établir un record junior canadien et il a terminé la saison avec 282 points,, améliorant l'ancien record de la LJMQ établi par Pierre Larouche, qui en a récolté 251 en 61 matches en 1973-74.

Quant aux records en carrière, le total de 315 aides de Lemieux dépasse par six celui de Denis Savard avec les Juniors de Montréal. Les 247 buts de Lemieux en trois saisons lui permettent d'occuper le 6e rang dans l'ensemble et ses 562 points ne le cèdent qu'aux 568 de Normand Dupont.

Ses 11 points, hier soir, représentent sa soirée la plus productive de la saison. Il avait récolté trois points et sept aides le 20 février. Il a aussi réussi trois matches de huit points et cinq de sept points.

Une Encore à 7,454$* Garantie 5 ans ou 80 000 km.

C'est ce que vous offre votre concessionnaire AMC/JEEP/RENAULT sur toute Renault Encore livrée entre le 1er mars et le 31 mars 1984.

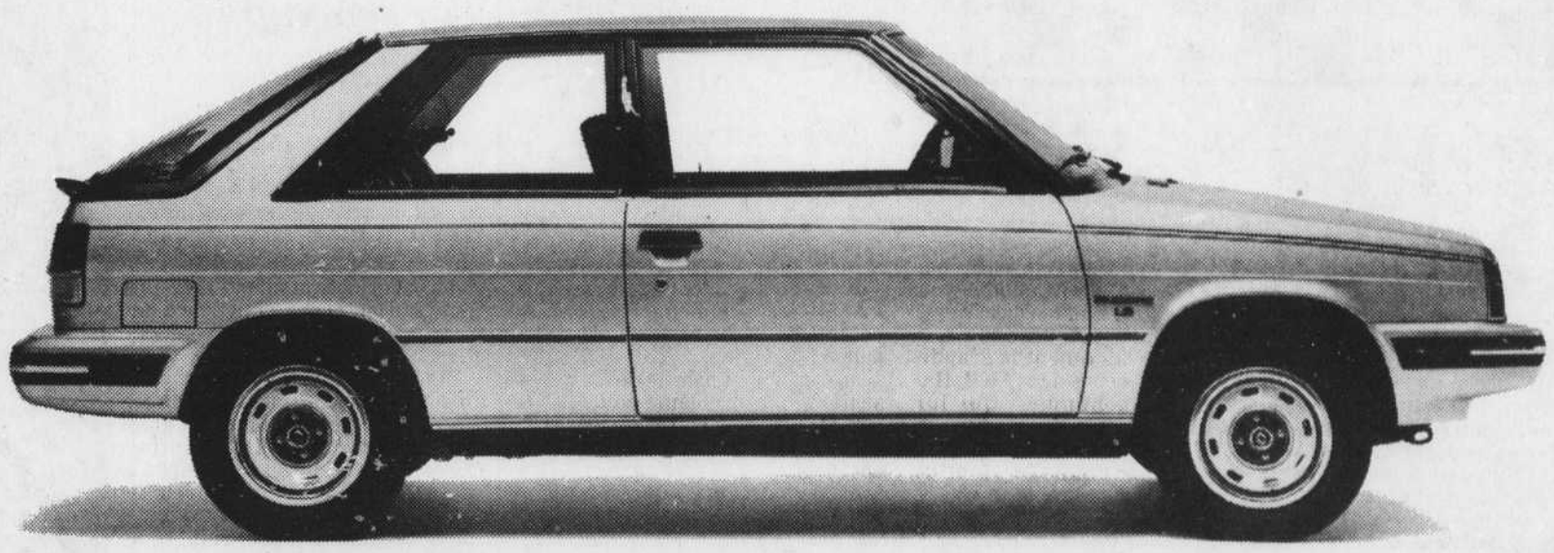

Voilà une offre fantastique qui est valable sur deux modèles à succès, la Renault Encore et la Renault Alliance. Et quelle garantie: 5 ans ou 80 000 km incluse dans le prix, $7454* pour la Encore ou $7654* pour l'Alliance. Mais évidemment comme toute bonne chose a une fin, cette offre prendra fin le 31 mars 1984. Donc hâtez-vous et rendez-vous sans plus tarder chez votre concessionnaire AMC/JEEP/RENAULT.

AMC Jeep RENAULT

*Prix du modèle de base incluant le dégivreur arrière et le transport de la voiture. La taxe de vente, les frais de préparation et d'immatriculation sont en sus. Certains concessionnaires peuvent vendre en-dessous du prix annoncé. Certains équipements illustrés sont offerts en option.

Les concessionnaires AMC/JEEP/RENAULT du Montréal métropolitain.

Le Cartier AMC/JEEP Ltée.
10,300 Boul. Pie IX
Montréal 323-4330

Automobiles Newman Ltée.
7200 Boul. Newman
Ville LaSalle 363-7210

Micor Auto Inc.
12,305 Rue Sherbrooke Est
Pointe-aux-Trembles 645-1611

À Ma Baie Automobile Inc.
9790 Boul. Gouin Ouest
Pierrefonds 684-4400

Concordia Auto Ltée.
8065 Rue Lajeunesse
Montréal 273-2373

Automobiles Ville-Marie Inc.
2995 Rue Hochelaga
Montréal 527-8525

Laval Auto Inc.
4650 Boul. Dagenais
Laval Ouest 627-4731

Automobile de St-Lambert Inc.
860 Boul. Taschereau
Greenfield Park 676-7901

Rendez-Vous Auto Ltée.
9000 Boul. Taschereau
Brossard 659-7603

Auto Voisin Inc.
1215 Boul. des Laurentides
Laval 668-9222

Garage Spécial Service Inc.
10 Auto Plaza
Pointe-Claire 694-4841

Automobile Montréal Dauphine Ltée.
12,050 Boul. Laurentien
Montréal 331-6130

Garage H. Fortin Ltée.
148 Boul. Labelle
Laval, St-Rose 625-2491

Garage Eddy Doyle Inc.
2280 Boul. St-Joseph
Lachine 637-7511

Auto Montréal Sud Inc.
2066 Chemin Chambly
Longueuil 670-8410

Auto Stop A.C. Inc.
276, Boul. d'Anjou
Chateauguay 692-1242

Automobile l'Aiglon Ltée.
401 Boul. Des Seigneurs
Terrebonne 471-4647

Automobiles Sega Inc.
665 Ouest Boul. Clairevue
St-Bruno 653-3333

Auto Gibraltar (1981) Inc.
2032 Boul. Labelle
Chomedey, Laval 687-3123

Lareau Automobiles Inc.
1824 Rue Ste-Catherine Ouest
Montréal 937-7785

2085 Rue Ste-Catherine Ouest
Montréal 937-9551

Roger Bernard Automobiles Inc.
133, 1ère avenue
Île Perrot 453-5850

TOUT À LOISIR

Heureuse fin de siècle!

ASMODÉE

La Jérusalem dé-livrée

J'ai soulevé, un jour, le toit de l'Université Laval pour y trouver non pas une bande d'étudiants en pleine orgie, mais plutôt un digne aréopage de bibliothécaires, bibliotechniciens et autres férus de la connaissance livresque, souris de l'édition en plein milieu du fromage odoriférant de la science écrite. Aussi ai-je eu la surprise de ma vie d'entendre ces grands défenseurs de la matière imprimée prédire placidement la fin prochaine du mot écrit, du journal, du livre, du manuel, de la plaquette de poèmes, de l'in-folio bien présenté, de l'atlas en 26 couleurs, du rapport annuel des finances nationales, de tout ce qui, enfin, a justifié jusqu'à maintenant l'ABC patiemment appris à l'école primaire, la dissertation française avec tout ce qu'elle a d'enquiquinant, le souffle poétique de Rimbaud, la doctrine de Karl Marx ou de Gilberte Côté-Mercier, la lettre sans l'esprit, la phrase bien tournée, l'épître de saint Paul aux Écossais, les tirades de Victor Hugo, le profond message de Tarzan et de Charlie Brown, l'humour gaulois d'Astérix.

Eh oui ! tous ces idolâtres de l'écrit, ces collectionneurs de feuilles jaunies, ces adorateurs de peau de chagrin, ces détrousseurs d'incunables avalaient, sans coup férir, la nouvelle du siècle pour tout protecteur de la chose imprimée : la disparition prochaine, 500 ans après Gutenberg, de l'édition comme on la connaît, avec ses platitudes, ses sommets, ses indécences, ses vertus. Un bibliothécaire affirmait, sans l'ombre d'un doute, et toute l'assemblée opinait de la tête, que d'ici 50 ans, peut-être avant, toutes les connaissances et même l'actualité du journal quotidien se transmettraient au moyen de l'électronique.

Un spécialiste de l'édition expliquait qu'éventuellement, lorsqu'on voudra en savoir plus long sur tel ou tel sujet, on composera une série de codes sur une console domestique d'ordinateur et l'on recevra instantanément sur écran cathodique une page appropriée ou, mieux encore, une image relative au sujet qui intéresse l'abonné. Rien que cela !

Si vous êtes en mal de savoir où en est le Prince dans son boléro pacifiste, vous pressez les lettres de son nom au clavier, ou peut-être même la touche marquée du profil archiconnu, et vous voilà, en images, au beau milieu d'un bazar, sur quelque lointaine mer Marmara, à regarder, en compagnie d'un *tovaritch* et de Monsieur T, les insinuations ludiques de la célèbre danseuse Astravaï.

Et voilà pour les affaires zétrangères . . . — ou zétranges, c'est au choix. Passons à la leçon d'histoire naturelle : le petit Jules, dans sa salle de classe à la maison, veut en savoir plus long sur la morale sexuelle des mantes religieuses. Il saisit le microphone attaché à sa console d'ordinateur et prononce, sans trop zézayer, les mots « mante », « sexe » et « démonstration ». L'écran lui renvoie aussitôt l'image assez peu rassurante d'une dame mante dévorant son amant mante.

Les psychédéliques s'inventeront des rêves insensés en appuyant à tout hasard sur une dizaine de touches au clavier. Avec 1984 et le Grand Frère qui voit tout, l'épouse esseulée pourra surprendre, sur son écran de chambre à coucher, le mari infidèle qui prétendait travailler tard au bureau.

Mais le plus grave de tout cela, c'est qu'on oubliera peut-être comment lire. Dieu sait qu'on est déjà en train d'oublier comment écrire : il n'y a qu'à lire les compositions de nos cégépiens. Si nous perdons aussi la faculté de laisser par écrit ce qui nous passe par la tête, que ce soit l'histoire du monde ou quelque poème mal fagoté, nous n'aurons plus à léguer à la postérité que des gadgets cathodiques dont on oubliera bientôt le mode d'emploi, faute de savoir lire.

Et c'est peut-être ainsi, dans les temps anciens, que disparurent de grandes civilisations.

Le jeu-dit

CÉTOINE

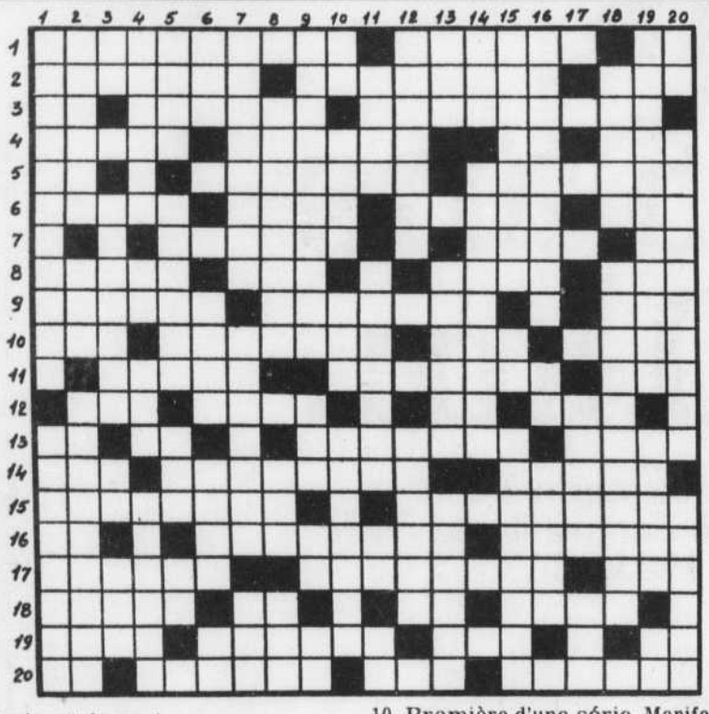

Horizontalement

1. Se fait payer obligatoirement un renseignement. Premier lit du naufragé. Dans la gamme.
2. Spécialité d'une fleur bleue. Aide à percer l'énigme. Cité du sud-ouest du Nigéria.
3. Marque de dédain. Oreille-de-mer. Ceinturent la ville.
4. De la vie dans un désert. Suceur de sang oriental. Partie d'une mer. Sont vus en cachette.
5. Entrées en rade. Bas pour des félicitations. Sortie de ses gonds.
6. Prévoit le temps. Le 4e mérita le surnom de « Grand Rassembleur de la terre russe ». Tenta de percevoir encore plus profondément. Fut l'objet d'un marché de dupes.
7. Charité à l'italienne. Veut rouler ou est roulé. Droites dans toute amitié.
8. Coiffait un souverain mède. Cardinal renversé. Un assaut d'outre-Manche. Napperons au lieu d'une nappe.
9. En fuite. On y raffine le pétrole, en Irlande. Sentit mauvais.
10. Première d'une série. Manifestent une franchise totale. Unité de puissance réactive. Montre certaine bonne volonté quand il est jeté.
11. A raté son coup. Son gibier est peu recherché. Valent plusieurs fois cent banis.
12. Grecque. On leur fait confiance. Fait partie de l'arche. Plutôt corsé.
13. Côtier. Lie. Ont succombé sous l'effort. Capitale en Allemagne fédérale.
14. A droit d'être timbré. Ne laissent rien passer. Bon pour la retraite.
15. Pour un os brisé. Jurerons comme des charretiers.
16. Paresseux. Mises de côté pour être retrouvées. Vieille garde !
17. Remise à neuf. À défaut du ventilateur. Gui en désordre.
18. Suit la classe. Possessif. Marque de surprise. Futur glacier.
19. Droits et pareils dans toute bio-bibliographie. Les marquis ont priorité sur eux. Change de ton. Romains à Lille.
20. Caractères d'une folle. Est près d'éclater. Un salut d'antan. Arracha toutes les mauvaises herbes.

Verticalement

1. Ne se fait pas payer obligatoirement un renseignement. Pourvoit à toute exécution.
2. Préférait se mouiller dans une rivière que dans la mer. Suisse depuis 1803. Utilisé à défaut d'autre chose.
3. Partie du Midi. Défaut à corriger. Accord à Berne. S'étend de branche en branche sur un peuplier.
4. Sur les dents. En route. S'entend avec peine. N'arrive pas à l'heure.
5. Assimilé au mistral dans le bas Languedoc. Carnassier sud-américain recherché pour sa fourrure. Exigé par le succès. Mises en terre.
6. Mât à remettre en état. Bien roulées. Fait le poids. Symbole.
7. Moule le buste. Une solitude due à une perte. Ne vaut pas cher.
8. C'est dans le sang, on n'y peut rien. Clair et précis. À qui on peut se fier.
9. Occupe un siège contre le gré de son propriétaire. Sans agrément. Communes au père et à la mère. Règle.
10. S'entend pour un rassemblement. Victoire de Napoléon. Couchées sur le pont. L'indien fait rêver.
11. A perdu les pédales. Rendue sens dessus-dessous par les copains de Romains. Le bout de l'avenue. Sigle commercial.
12. Rouspète sans fin. Assommé.
13. Froids et durs pour un Anglais. Mérite une revanche. Rend la respiration lourde et difficile.
14. Produit de fermentation. La force du sportif.
15. Bases d'une requête. Deux sur une corde. Condamnées à être mises en boîte.
16. Un spécialiste de la vie sur la surface de la terre. Points opposés. Sans compagnie.
17. Mal vu par un pékin. Rampe.
18. C'est, si l'on peut dire, une calamité. Un spécialiste de la vie sous la surface de la terre.
19. Renferme un secret. On ne dirait pas « non » de cette façon de nos jours. Presque île.
20. Ruminait béatement ses amours. Laisse perplexe si elle se prolonge. Est pauvre parce que planté de seigle.

Solution du jeu du 8 mars

Le proverbe caché était : **Après la pluie, le beau temps.**

Loisirs en bref

Pour s'orienter en forêt

L'école Direction plein-air, en collaboration avec Sentiers Québec, offre un cours de cartes et boussole pour mieux s'orienter en forêt. D'une durée de sept semaines, à raison de deux heures par semaine, le cours s'adresse à ceux qui n'ont aucune connaissance du sujet. Un exercice pratique termine la session. Le programme comporte, notamment, l'étude des coordonnées topographiques, des courbes de niveau, du relèvement, de la déclinaison magnétique, de l'azimut.

Les intéressés doivent s'inscrire de 19 à 21 heures le 21 mars au 1415 est, rue Jarry, Montréal. Les cours commenceront le 28 mars, de 19 h 30 à 21 h 30 au local de la Fédération de la marche. Pour renseignements supplémentaires, il faut appeler Michel Bondu, au 632-6874.

Le même cours sera offert à compter du 2 avril, en collaboration avec le service des loisirs de Legardeur. On peut s'informer et s'inscrire en s'adressant, le jour, à Sylvie Forest, 1, montée des Arsenaux, Legardeur; 581-2527; ou le soir, à Michel Bondu, instructeur, au 632-6874.

◇◇◇

Savoir monter des mouches

Les Aventuriers de Saint-Hubert, en collaboration avec le service des loisirs de cette ville de la rive Sud, donneront un cours de montage de mouches artificielles pour la pêche, à compter du 27 mars. Le cours d'une durée de six semaines se donnera les mardis soirs. L'inscription se fait le 22 mars, de 19 à 21 heures, au 5400, boulevard Payer, Saint-Hubert. Pour plus d'informations, on communique avec Guy Munro, au 676-1520.

◇◇◇

Pour les cruciverbistes

L'Association des clubs de cruciverbistes annonce l'ouverture d'un club « Des chiffres et des lettres » au 255 est, boulevard Crémazie à Montréal. Le club est ouvert tous les mardis dès 19 h 30. Pour plus d'informations, on communique avec Jacques Forbes, 388-2666 ou 533-5977.

◇◇◇

Un concours de photos

La Fédération du loisir photographique (FQLP) clôturera le 31 mars son concours de photos « la Grande Traversée ». Ce concours, qui est ouvert à toute la population, se tient en collaboration avec l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) dans le cadre du « Cap sur l'avenir ». Les thèmes des photos sont donc « l'avenir et la mer ». Les photos primées seront exposées à Québec, sur le paquebot *Mermoz* et à Saint-Malo après la traversée que l'OFQJ effectuera du 28 mai au 8 juin prochain. Elles seront ensuite léguées à une maison des jeunes en Bretagne. Les personnes intéressées à participer à ce concours de la Fédération du loisir photographique doivent se procurer le bulletin d'enregistrement à la FQLP, au 1415 est, rue Jarry à Montréal: tél. : 374-4700, poste 395.

La chronique du temps libre

MICHEL BISSONNETTE*

Les défis de Kino aux entreprises

Un brin d'escalier vous étouffe, trois heures de travail vous fatiguent; le coup de pelle d'hier matin vous a laissé presque mort au coin de l'entrée du garage : vos enfants vous ont ramassé et le choc subi n'a pas diminué ! Madame, Monsieur, vous avez un problème : la forme !

Pour stimuler la participation populaire à la pratique de l'activité physique et à l'acquisition de saines habitudes de vie, **Kino-Québec** lance les *défis à l'entreprise*. Il s'agit d'une manifestation-santé d'une journée à laquelle sont invités des équipes d'employés représentant différents milieux de travail dans une région. Kino compte organiser 17 rencontres d'ici à la fin de l'été. Les équipes inscrites tenteront de remporter le trophée *Défi à l'entreprise* en prenant part à des épreuves comme la planche des administrateurs, la marche des cadres et la course à obstacles des styles de vie. Aucune habileté physique n'est requise.

En mars, les premiers défis à l'entreprise auront lieu à Lachine, Montréal, Shawinigan et Rouyn (25 mars).

Pour plus de détails, communiquer avec le module Kino de votre région.

La danse des Québécois

Nous sommes les danseurs du Canada. Au Québec, on compte plus de danseurs de tous les styles que dans n'importe quelle autre province. Ce n'est donc pas sans raison que s'ouvrira le 22 mars, au Palais des congrès, le premier Salon de la danse en Amérique du Nord.

Tous les détails suivront dans notre prochaine chronique, mais en attendant, les plus curieux peuvent se renseigner auprès de la **Fédération des loisirs-danse du Québec**, qui assure le soutien administratif au salon, au 374-4700.

La télé en région

Téléphages ou autres « phages », l'**Association nationale des téléspectateurs** vous invite — oui vous ! — à son colloque sur le traitement accordé aux réalités régionales par les grands réseaux de télévision, les 16, 17 et 18 mars, au cégep F.-X.-Garneau, 1660, bd de l'Entente, à Sillery (Québec).

Des représentants des grands réseaux (Radio-Canada, Radio-Québec, Télécapitale) seront présents. Le colloque se terminera avec l'enregistrement de l'émission radio-québécoise *Droit de parole*, dont le thème sera la place de la télévision dans notre vie quotidienne.

Pour informations : Laurent Legault, (514) 729-6393.

Le basket-ball juvénile

C'est un beau spectacle, le basket-ball. Et ce week-end, à Montréal, deux championnats (masculin et féminin) ont lieu pour ravir les intéressés. Chez les femmes, les compétitions se déroulent au Centre Immaculée-Conception, tandis que les hommes compétitionnent à la polyvalente Père-Marquette.

Info-Loisir Pour toute information sur les organismes mentionnés dans cette chronique, n'hésitez pas à vous adresser à Info-Loisir : (514) 374-4700, ou 1-800-361-9010 (sans frais).

Cette chronique est préparée pour LE DEVOIR . . .à loisir par le service des communications du **Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec (RONLQ), 1415 est, rue Jarry, Montréal, H2E 2Z7. Tél. : 374-4700.*

à table ... en première classe

La Crêperie Québécoise
« Une atmosphère de détente où vous dégusterez les crêpes les plus délicieuses! »
"La meilleure crêperie" — André Robert
1775 St.Hubert, Montréal (près Ontario) 521-8362

LE NOUVEL observateur
cuisine française
73 est, Duluth, Montréal. 844-7405

le Troquet St-André
Spécialité "couscous"
Café.Bar Restaurant
3807 St-André (angle Roy), Mtl. 521-0039

Restaurant "LES FILLES DU ROY"

Vous offrent:
• La "TABLE D'HÔTE" midi et soir
• Le "SUPER BRUNCH" du dimanche 13,50 $
Et notre tout nouveau!
• Le "GOÛTER" du samedi à partir de 6,50 $
415 rue Bonsecours
Vieux Montréal
849-3535
Stationnement

Ménara
cuisine traditionnelle marocaine
Bar — Restaurant
Spectacle de danse du ventre tous les soirs
"Happy Hour" de 5h à 7h. et pour les soupe-tôt
SPÉCIAL 9,95$
256 rue St-Paul est
Vieux Montréal
861-1989

Chez Bernard Restaurateur
Cuisine française
Bernard vous invite à déguster ses spécialités
LE HOMARD «RETOUR D'ÉGYPTE»
L'ENTRECÔTE À LA MOUTARDE
LE GRENADIN DE VEAU «CHEZ BERNARD»
LE VACHERIN GLACÉ
Ouvert: du lundi au vendredi 11h30 à 15h00 / 17h30 à 23h00; samedi 18h00 à 23h00; dimanche fermé
275 ouest, rue Notre-Dame
Réservation: 288-4288
Cartes de crédit acceptées

LE MOIS DU FRUIT EN CONSERVE DE L'ONTARIO
OUVREZ UNE BOÎTE DE SOLEIL!
GÂTEAU AUX PÊCHES ET COCKTAIL DE FRUITS

14 onces	(1 boîte) de PÊCHES EN TRANCHES, égouttées
10 onces	(1 boîte) de COCKTAIL DE FRUITS, égouttés
1 paquet	« Pudding incorporé au Mélange » mélange à gâteau doré
4 cuillerées à soupe	farine tout usage
4	oeufs
¾ tasse	d'huile végétale

Mélangez les pêches et le cocktail de fruits; séchez-les à l'aide de serviettes en papier. Assurez-vous que les pêches sont coupées en tranche uniformes. Incorporez le mélange à gâteau à la farine; battez les oeufs et l'huile pendant 1 minute à vitesse moyenne en utilisant le batteur électrique ou jusqu'à ce que la pâte soit souple. Incorporez lentement aux fruits; versez dans un plat à four bien graissé de 10 pouces de forme allongée. Faites cuire à 350°F, pendant 1 heure ou jusqu'à ce que le pic à gâteau en ressorte propre. Laissez refroidir dans le plat et renversez.
Donne 10 portions.
THE ONTARIO TENDER FRUIT INSTITUTE

LE MOIS DU FRUIT EN CONSERVE DE L'ONTARIO
OUVREZ UNE BOÎTE DE SOLEIL!
SOUFFLÉ AUX POIRES

540 ml	(1 boîte) de POIRES EN MOITIÉ
2	jaunes d'oeufs
30 ml	de farine
4	blancs d'oeufs
30 ml	de sucre

Égouttez les poires; mettez de côté le sirop. Disposez 4 moitiés de poires. Mélangez les poires, les jaunes d'oeufs et la farine dans le robot culinaire ou le mixer. Traitez jusqu'à obtenir un bon mélange. Battez les blancs d'oeufs jusqu'à ce que se forment de petits pics. Ajoutez progressivement le sucre; battez jusqu'à ce que le mélange soit très ferme et nacré. Disposez les moitiés de poires que vous aurez mises de côté dans un plat à four bien beurré et peu profond ou dans 4 plats individuels. Incorporez les blancs d'oeufs au mélange de poires; recouvrez-en les moitiés de poires. Faites cuire à 175°C, pendant 15 minutes, jusqu'à ce qu'il dore légèrement. Faites bouillir le sirop que vous avez gardé jusqu'à ce qu'il réduise de moitié. Servez le soufflé chaud avec du sirop de poires.
Donne 4 portions.
THE ONTARIO TENDER FRUIT INSTITUTE

LE MOIS DU FRUIT EN CONSERVE DE L'ONTARIO
OUVREZ UNE BOÎTE DE SOLEIL!
JAMBON À LA SAUCE AUX CERISES

19 onces	(1 boîte) de GARNITURE DE TARTE AUX CERISES
¼ tasse	d'eau bouillante
½ tasse	de gelée de pommes
1 cuillerée à soupe	de moutarde préparée
4 à 6 livres	de jambon prêt à consommer (avec la couenne)

Chauffez la garniture de tarte aux cerises et l'eau bouillante dans une casserole jusqu'à dissolution complète. Dans une autre casserole, chauffez la gelée de pommes, la moutarde et ⅓ de tasse du liquide de cerises jusqu'à ce qu'ils soient bien mélangés. Placez le jambon, le côté gras disposé sur la grille de la poêle. Faites cuire à 325°F, pendant 45 minutes. Retirez du feu; inciser le gras en formant des losanges. Versez ⅓ de glaçage aux pommes-cerises sur le jambon; remettez au four. Versez encore à deux reprises du glaçage à 10 minutes d'intervalle. Disposez le jambon sur un plat de service; tenez-le au chaud. Versez le glaçage du plat à four dans la garniture de tarte aux cerises, ramenez à ébullition. Servez avec le jambon.
Donne 10 à 12 portions.
THE ONTARIO TENDER FRUIT INSTITUTE